

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur  
de Bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**

**Quelle politique pour le Centre de documentation et  
d'information de l'Institut National des Jeunes Aveugles  
(Paris) en matière de documentation spécialisée ?**

**Alain Delaforge**

**sous la direction de M. Salah Dalhoumi,  
Ecole Nationale Supérieure des Sciences de  
l'Information et des Bibliothèques.**

**Stage effectué du 05 juillet au 29 octobre 1993  
à l'Institut National des Jeunes Aveugles,  
sous la direction de Mlle Zoubeïda MOULFI.**

1993

DCB

9

1993



# QUELLE POLITIQUE POUR LE CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION DE L'INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (PARIS) EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION SPÉCIALISÉE ?

Alain Delaforge

## RÉSUMÉ

Pour rester attentif aux mutations de son environnement, l'Institut national des jeunes aveugles doit aujourd'hui élargir les missions pédagogiques de son Centre de documentation et d'information à la documentation spécialisée sur le handicap visuel (psychopédagogie, ophtalmologie, nouvelles technologies,...). Une politique d'ouverture et de participation aux grands réseaux documentaires créerait une dynamique nouvelle, vivifiante pour l'Etablissement et pour la Bibliothèque.

## DESCRIPTEURS

cécité; bibliothèque spécialisée; pédagogie spéciale; Institut national des jeunes aveugles (Paris)

## ABSTRACT

To keep up with the changing conditions of its environment, the *Institut national des jeunes aveugles* has to extend the pedagogical functions of its documentation and information Center to specialized documentation on visual impairment (psychopedagogy, ophtalmology, new technologies,...). A welcoming policy and a participation to the great documentary networks would create a new vivifying dynamic within the institution and the library.

## KEYWORDS

blindness; special library; special education; Institut national des jeunes aveugles (Paris)

*à Sophie SCHÖLL †*

## REMERCIEMENTS

Je remercie :

Madame LARHANTEC, Directrice de l'Institut national des jeunes aveugles, pour m'avoir permis de faire ce stage;

Mademoiselle Zoubeïda MOULFI, Bibliothécaire-documentaliste, pour l'avoir dirigé;

Mademoiselle Martine GALTIER, Éducatrice spécialisée, et Mademoiselle Christina PEREZ, Secrétaire documentaliste, ses adjointes, Christophe DAUBINET, Magasinier, pour l'avoir accompagné.

Les personnes suivantes, qui m'ont présenté leur Bibliothèque ou leur Centre de documentation, ont répondu avec courtoisie à mes questions, ou m'ont fait parvenir des documents,

et particulièrement :

Madame Marie-José POITEVIN, Conservateur à la Bibliothèque municipale de Caen;  
Mademoiselle Marie-Cécile ROBIN, Conservateur à la Bibliothèque publique d'information du Centre G. Pompidou;

Monsieur Gérard SERVAIS, Bibliothécaire au Centre de documentation et de recherche de la Ligue Braille (Bruxelles), et son adjointe, Mademoiselle Marie-Laurence DURET, Bibliothécaire;

Madame Marie-Pierre ANDLAUER, Conservateur à la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie;

Mademoiselle Marie-Hélène PONS, Documentaliste au Centre national d'étude et de formation pour l'enfance inadaptée (Suresnes);

Mademoiselle Sophie ANNOEPEL, Documentaliste à l'AGATE (Paris);

mais aussi :

Madame Catherine CAVALETTO et Madame Annette MOURET, Documentalistes à l'Association Valentin Haüy (Paris);

Mademoiselle Sylvie DOILLON, Documentaliste à l'Association nationale des parents d'enfants aveugles;

Madame Viviane EZRATY, Conservateur à la Bibliothèque de l'Heure joyeuse (Paris);

Madame Catherine LAMARRE, Documentaliste à l'Etablissement public de la Bibliothèque de France;

Mademoiselle Anne-Marie MACHAT, Documentaliste à l'Association nationale des communautés éducatives (Paris);

Madame Catherine de MANGOUE, Documentaliste à la Bibliothèque de la Fondation ophtalmologique A. de Rothschild (Paris);

Madame Christiane PAGÈS, Documentaliste au Centre de documentation ophtalmologique (Paris);

Madame Elvira Gil PAMPIN, Documentaliste au *Centre de recursos educatius per a deficients visuals a Catalunya " Joan Amades "* de la O.N.C.E. (Barcelone);

Madame Patricia VANDAELE, Documentaliste au Centre international de l'enfance (Paris, Château de Longchamp);

Madame Zina WEYGAND, Secrétaire général du Laboratoire Brigitte Frybourg au C.N.A.M. et bibliothécaire bénévole à l'Association Valentin Haüy (Paris);

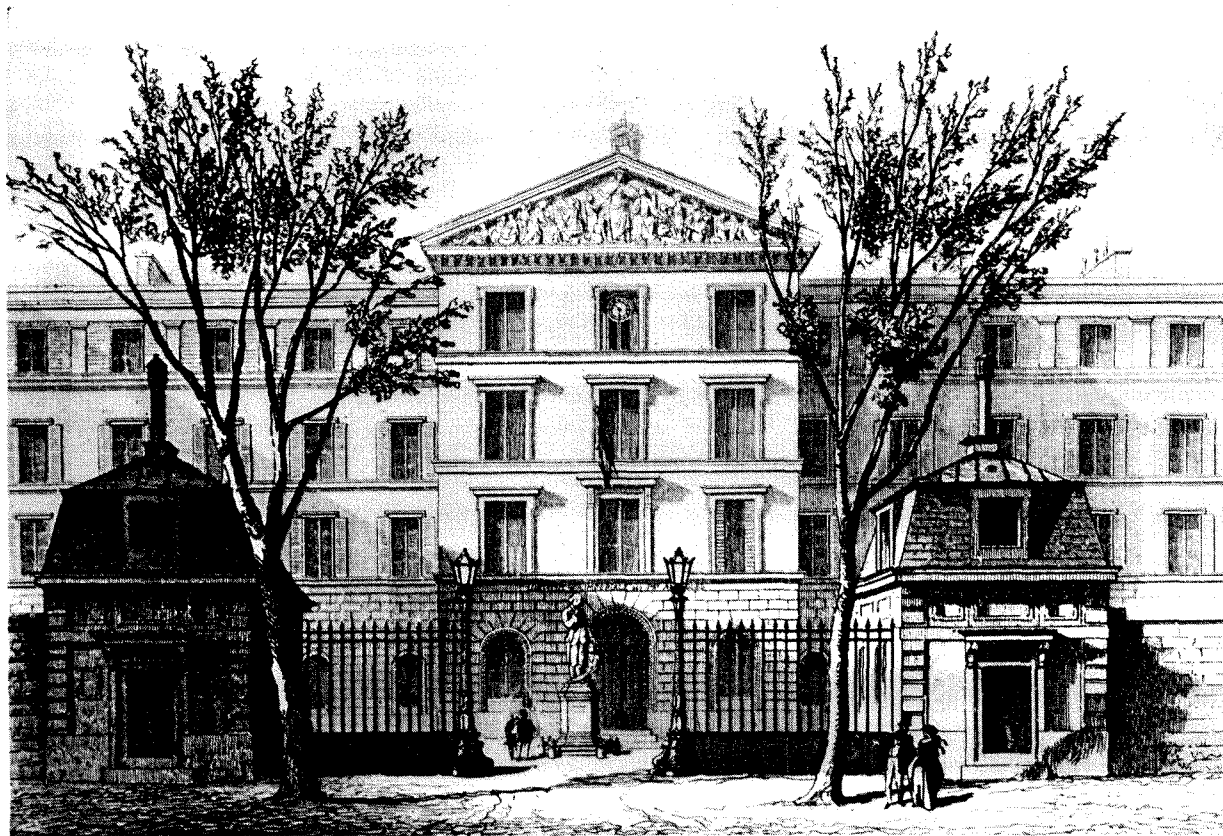
Mes anciens collègues et le personnel de la Bibliothèque Sainte-Geneviève;

et parmi eux :

Madame Anne CURT, Conservateur;

*et très particulièrement :*

Mademoiselle Évelyne CHARLES, Bibliothécaire-adjointe.



- Figure 1 : L'entrée de l'Institution nationale des jeunes aveugles sur le boulevard des Invalides, vers 1849.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Table des principaux sigles et acronymes utilisés .....</b>	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : SITUATION PRÉSENTE DU FONDS DOCUMENTAIRE SPÉCIALISÉ DE L'I.N.J.A. ....</b>	<b>11</b>
<b>A - Contexte et environnement .....</b>	<b>12</b>
1 - Données historiques et administratives .....	12
2 - Les élèves de l'Institut national des jeunes aveugles .....	17
3 - Le Centre de documentation et d'information .....	18
1) Des ouvrages en braille .....	18
2) Des ouvrages enregistrés sur cassettes .....	18
3) Des ouvrages en grands caractères .....	18
4) Des revues .....	19
5) Des ouvrages imprimés ordinaires (dits ouvrages "en noir") .....	19
6) Salles d'écoute et d'enregistrement .....	19
7) Equipements informatiques .....	19
8) Le personnel du C.D.I. ....	20
4 - Le personnel de l'I.N.J.A. ....	20
5 - Les stagiaires et les visiteurs accueillis par l'I.N.J.A. ....	20
<b>B - Le Service de la documentation spécialisée .....</b>	<b>21</b>
1 - Présentation du Service .....	21
2 - Les collections du Fonds spécialisé .....	22
3 - Le public actuel du Fonds spécialisé .....	25
Le courrier reçu .....	25
Les lecteurs extérieurs et les stagiaires de l'Etablissement .....	26
4 - Public potentiel et valeur objective du fonds .....	27
Valeur du fonds .....	27
Les publics et leurs centres d'intérêts .....	28
- Le public des stagiaires et des étudiants .....	28
- Le personnel enseignant .....	28
- Le personnel médico-psycho-social .....	29
- Le personnel des Services administratifs et généraux .....	30
- Les parents d'élèves .....	30
- Les élèves .....	30
- Le grand public .....	30
<b>DEUXIÈME PARTIE : DANS QUELS DOMAINES DÉVELOPPER PLUS PARTICULIÈREMENT LE FONDS SPÉCIALISÉ .....</b>	<b>32</b>
<b>A - Les points forts et les grands axes .....</b>	<b>33</b>
1 - Histoire et sociologie de la cécité et du handicap visuel .....	33
Les archives et la presse; histoire individuelle et histoire collective .....	33
De la mendicité à l'intégration .....	35
La <i>Lettre sur les aveugles</i> de Diderot. De la magie à la médecine .....	37
Histoire économique et sociale .....	39
Efforts privés et droit public .....	39
Apologie pour l'histoire .....	40
Histoire, musées, pédagogie .....	41

## Table des matières

2 - L'éducation spécialisée des jeunes déficients visuels : aspects pédagogiques, psychologiques et sociologiques .....	42
Éducation spécialisée : les partenaires documentaire .....	43
Éducation ordinaire : les partenaires documentaires .....	44
Les échanges entre éducation spécialisée et éducation ordinaire .....	44
Le débat sur l'intégration .....	48
- L'action des associations .....	48
- L'action des pouvoirs publics .....	49
- Le <i>Rapport LAFAY (1986)</i> .....	49
Des établissements-ressources .....	50
Les atouts de l'I.N.J.A. ....	51
<b>B - Des voies nouvelles à fréquenter .....</b>	<b>52</b>
1 - Bibliothéconomie et public déficient visuel. Problèmes de l'édition adaptée en France .....	52
La situation dans les bibliothèques scolaires .....	52
Les nouvelles technologies, l'accueil et l'accessibilité .....	53
L'édition adaptée et la bibliothéconomie spécialisée en France .....	54
Les efforts de l'AGATE .....	55
2 - Les aspects socio-culturels de l'amblyopie et de la cécité .....	57
Une exploration des oeuvres culturelles .....	57
Les media .....	61
<b>C - Voies obligées .....</b>	<b>61</b>
1 - Législation et réglementation .....	61
2 - Aspects médicaux .....	62
Un fonds de référence et de vulgarisation .....	63
Les progrès de l'ophtalmologie .....	64
Prévention et information .....	65
Prévention des accidents et ergonomie .....	67
3 - Orientation scolaire et professionnelle .....	68
4 - Orientation des lecteurs .....	70
<b>TROISIÈME PARTIE : RÉFLEXIONS SUR LES OUTILS ET LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE POUR CONSOLIDER LA POLITIQUE DU FONDS SPÉCIALISÉ .....</b>	<b>71</b>
<b>A - Consolider la politique extérieure du Fonds spécialisé : principes, outils et moyens .....</b>	<b>72</b>
1 - Géopolitique et relations extérieures .....	72
Les atouts d'une position privilégiée .....	72
Être attentif à l'environnement .....	73
Au-delà de l'hexagone (les pays francophones, les programmes de la Commission des Communautés européennes, les grands organismes anglo-saxons) .....	73
Connaître les autres .....	75
2 - Participation à des réseaux .....	76
Opter pour une stratégie adaptée à des moyens précaires .....	76
1) Les répertoires (informatisés ou imprimés) de Centres de documentation .....	77
2) Les colloques et salons .....	78
Se faire connaître .....	78
3) Politique d'acquisition des périodiques spécialisés .....	78
- Tableau 1 : Périodiques reçus par le Fonds spécialisé et leur localisation dans le C.C.N. ....	79

## Table des matières

- Tableau 2 : Périodiques reçus par le Centre de documentation de la Ligue Braille (toutes langues confondues) et leur localisation dans le C.C.N. ....	84
- Tableau 3 : Périodiques <i>francophones</i> reçus par le Centre de documentation de la Ligue Braille (Bruxelles) et leur localisation dans le C.C.N. ....	84
- Plaidoyer pour une participation au Catalogue collectif national des publications en série .....	85
- Tableau 4 : Suggestions d'abonnements supplémentaires et fréquences de localisation de ces titres dans le C.C.N. ....	86
- Devenir un relais d'information .....	90
- Trois exemples .....	91
4) Plaidoyer pour une participation à la base de données SAPHIR .....	93
5) Les monographies .....	94
- Catalogues .....	94
- Tout ou rien ? .....	95
- Indexation et thésaurus .....	95
<b>B - L'offre aux lecteurs et la politique intérieure du Centre de documentation : orientations et propositions (accueil, services offerts, organisation de l'espace et du travail) .....</b>	<b>98</b>
1 - L'offre aux lecteurs .....	98
1) L'autonomie des lecteurs .....	98
a - Des usuels .....	98
b - Des dossiers documentaires .....	99
c - Un fonds en libre accès .....	100
2) Une politique d'ouverture .....	101
Les horaires d'ouverture et la politique de prêt .....	101
Maintenance et enrichissement des collections .....	101
3) Une politique de participation .....	102
2 - Les moyens financiers et matériels; l'espace .....	103
1) Pour une clarification budgétaire : éléments de réflexion .....	103
2) Regard sur les accroissements .....	104
3) Regard sur les moyens matériels .....	104
4) Un espace insuffisant .....	105
3 - Créer une articulation dynamique entre le Fonds spécialisé et la Bibliothèque scolaire .....	106
1) Le réseau informatique .....	106
2) Des actions communes d'animation, de formation, d'information .....	106
a - Le repérage et la diffusion de l'information technologique et culturelle .....	106
b - La revue <i>I.N.J.A.-infos</i> .....	108
c - Proposer des articles à des revues extérieures .....	108
d - Bibliothéconomie spécialisée .....	109
e - Se signaler comme lieu de stage .....	109
f - Coopération avec les pays francophones .....	109
g - Information et prévention .....	111
3) Organisation de l'espace et du travail .....	112
a - Les données du problème .....	112
b - Un nouvel espace .....	112
<i>Première option</i> .....	113
<i>Deuxième option</i> .....	119
c - Organisation du travail .....	126
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>127</b>
<b>Epilogue .....</b>	<b>128</b>



## Table des matières

<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	131
<i>Ouvrages de référence</i> (contexte élargi) .....	132
<i>Première partie</i> (Présentation) .....	133
Histoire de l'Institut national des jeunes aveugles .....	133
L'I.N.J.A. aujourd'hui .....	134
<i>Deuxième partie</i> (Axes de développement des collections du Fonds spécialisé .....	134
- A : Grands axes .....	134
Histoire et sociologie de la cécité et du handicap visuel .....	134
Education spécialisée .....	137
- B : Voies nouvelles à fréquenter .....	143
Bibliothéconomie et public déficient visuel .....	143
Aspects socio-culturels de l'amblyopie et de la cécité .....	147
- C : Voies obligées .....	148
Législation et réglementation .....	148
Aspects médicaux .....	149
Orientation scolaire et professionnelle .....	152
Orientation des lecteurs .....	154
<i>Troisième partie</i> (Consolider la politique documentaire du Fonds spécialisé : principes, outils et moyens) .....	156
- A : Politique extérieure .....	156
Réseaux et partenaires .....	156
Indexation, coopération, outils communs .....	157
Outils bibliographiques (bases de données, ...) .....	158
- B : L'offre aux lecteurs et la politique intérieure .....	159
Services offerts .....	159
Articulation entre Fonds spécialisé et Bibliothèque scolaire .....	160
 <b>ANNEXES</b> .....	 162
- Annexe n° 1 : Adresses des principaux organismes et associations cités .....	163
- Annexe n° 2 : Intervention de Lamartine devant la Chambre le 14 mai 1838 pour convaincre les députés de voter les crédits destinés à la construction de l'Institut national des jeunes aveugles .....	165
- Annexe n° 3 : Table des illustrations .....	166

## TABLE DES PRINCIPAUX SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS

- AGATE = AGence nationale pour les Aides Techniques et l'Édition adaptée pour les personnes déficientes visuelles [Paris].
- A.N.P.E.A. = Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles ou gravement déficients visuels [Paris].
- A.V.H. = Association Valentin Haüy [Paris]
- C.N.E.F.E.I. = Centre national d'enseignement et de formation pour l'enfance inadaptée [Suresnes].
- C.N.F.L.R.H. = Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés [Paris].
- C.T.E.B. = Centre de transcription et d'édition en braille [Toulouse].
- C.T.N.E.R.H.I. = Centre Technique National d'Etudes et de Recherches sur les Handicaps et les Inadaptations [Vanves, puis Paris].
- E.R.E.A.D.V. = Etablissement Régional d'Enseignement Adapté et centre d'adaptation pour Déficients de la Vue [Villeurbanne].
- F.I.D.E.V. = Formation informatique pour déficients visuels [Villeurbanne].
- F.I.S.A.F. = Fédération nationale des Instituts de jeunes Sourds et de jeunes Aveugles de France [Paris].
- F.N.A.P.E.D.V. = Fédération Nationale des Association de Parents d'Enfants Déficients Visuels [Paris].
- G.I.A.A. = Groupement des Intellectuels Aveugles ou Amblyopes [Paris].
- G.P.E.A.A. = Groupement des Professeurs et Éducateurs d'Aveugles et d'Amblyopes [Ambarès].
- I.C.E.V.H. = International Council for Education of the Visually Handicapped
- I.N.J.A. = Institut National des Jeunes Aveugles [Paris].**
- O.M.S. = Organisation mondiale de la santé [Genève].
- O.N.C.E. = Organización Nacional de Ciegos de España (= Organisation nationale des aveugles d'Espagne) [Madrid].
- O.P.C. = Organisation pour la prévention de la cécité [Parsi].
- R.N.I.B. = Royal National Institut for the Blind [Londres].
- U.C.A.A.T. = Union Centrale des Associations d'Aveugles et Typhlophiles [Paris].

## INTRODUCTION

Comme la plupart des établissements d'enseignement secondaire de la France d'aujourd'hui, l'Institut national des jeunes aveugles (56, boulevard des Invalides, 75007 Paris) abrite une bibliothèque scolaire ou C.D.I. (Centre de documentation et d'information). Ce C.D.I. met à disposition des élèves et des enseignants une documentation générale classique, mais aussi des documents adaptés: livres en braille, livres parlés enregistrés sur cassettes, livres en grands caractères. Il s'ouvre aux nouvelles technologies: livres sur disquettes, synthèse vocale, terminaux avec plage tactile braille, CD-ROM, ...

Cette diversité de supports entraîne déjà une grande multiplicité de tâches pour la petite équipe chargée du C.D.I. Aussi peut-il sembler paradoxal de s'intéresser en outre à la politique que pourrait développer le C.D.I. en matière de documentation spécialisée sur la cécité et la déficience visuelle. Cela s'inscrit-il dans les missions d'une bibliothèque scolaire? Est-il opportun de développer ce secteur et quel serait son public? Ou faut-il voir dans cette idée une tentation ou une dérive, née de la passion de collectionner et d'amasser qui sommeille, sans doute, en tout bibliothécaire?

Mais partons plutôt, pour amorcer nos réflexions, de données concrètes. Dans une première partie, nous verrons que ce petit fonds distinct, d'environ 650 documents et 1500 numéros de périodiques, existe d'ores et déjà. Il est le témoin de la longue histoire de l'Etablissement (l'institution a célébré en 1984 son bicentenaire), comme de sa spécialisation. Nous étudierons le public actuel de ce fonds, et son public potentiel.

Dans bien des domaines, l'I.N.J.A. se trouve aujourd'hui confronté à un environnement mouvant et voit s'accélérer des évolutions majeures qui se dessinent depuis plus de vingt ans: développement accru de la scolarisation des élèves handicapés dans les classes ordinaires (intégration), évolution accélérée des nouvelles technologies informatiques et sonores, élargissement des possibilités offertes au déficients visuels par ces nouveaux outils, élaboration d'une législation européenne sur le droit d'auteur, évolution et renouvellement des méthodes pédagogiques, prolongement général de la scolarité, crise de l'emploi, vieillissement de la population dans les pays industrialisés (et accroissement corrélatif du nombre de personnes souffrant d'une déficience visuelle), progression des maladies oculaires et de la cécité dans les pays en voie de développement, mais aussi affinement des travaux en psychologie et en orthophonie, progrès de l'ophtalmologie et de l'orthoptie.

Autant de questions dont l'I.N.J.A. et son personnel ne peuvent, à mon sens, se désintéresser. Or, par son savoir-faire dans le repérage et le traitement de l'information, le Centre de documentation peut être un outil de référence précieux, susceptible d'aider l'Etablissement à choisir ses orientations, à s'adapter à son environnement, à participer aux évolutions et aux réflexions en cours, à contribuer à la formation et à l'information de chacun.

Sans doute faut-il, cependant, face à un environnement aussi complexe et pluridisciplinaire définir auparavant les domaines prioritaires dans lesquels le Fonds spécialisé aurait à porter ses efforts, et pour chacun de ces domaines, identifier les partenaires publics et privés d'une coopération documentaire à développer: ce sera l'objet de la seconde partie de cette étude.

Après avoir essayé de cerner ces domaines, nous essaierons, enfin, de réfléchir, dans une dernière partie, aux outils documentaires et aux moyens qui pourraient être mis en oeuvre pour permettre au Centre de documentation et d'information de l'I.N.J.A. d'asseoir et de structurer sa politique en matière de documentation spécialisée.

**PREMIÈRE PARTIE :**

**SITUATION PRÉSENTE DU FONDS DOCUMENTAIRE  
SPECIALISÉ DE L'I.N.J.A.**

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**SITUATION PRÉSENTE DU FONDS DOCUMENTAIRE SPÉCIALISÉ**  
**DE L'I.N.J.A.**

**A - Contexte et environnement**

**1 - Données historiques et administratives**

Aujourd'hui Etablissement public national à caractère administratif, régi par un décret du 26 Avril 1974 <sup>1</sup>, l'Institut national des jeunes aveugles est cependant issu d'une initiative privée. C'est le Français **Valentin HAÛY** (1745-1822), traducteur, expert en écritures et commis aux Affaires étrangères, qui fonda à Paris en 1784 la première école pour l'éducation des aveugles. Il était le frère de l'abbé René-Just HAÛY, minéralogiste et fondateur de la cristallographie, et le contemporain de l'abbé de l'ÉPÉE (1712-1789), autre philanthrope, qui s'employa à développer l'éducation en faveur des sourds-muets.

Après avoir accueilli à son domicile personnel un jeune aveugle de seize ans, François LESUEUR, pour expérimenter son plan d'éducation, V. HAÛY ouvrit son *Institution des Enfants-Aveugles* à Paris, rue de la Coquillière, avec le soutien financier de la *Société philanthropique*. En 1785, ses élèves sont au nombre de quinze. Il leur apprend à lire et leur enseigne la géographie, l'arithmétique et la musique au moyen de lettres, de signes et de cartes en relief, imprimés sur du papier gaufré.

Ses procédés pédagogiques reçoivent l'appui officiel de l'Académie des Sciences en février 1785, et l'Ecole est transférée rue Notre-Dame des Victoires. A la Noël 1786, ses élèves sont reçus à Versailles et présentent devant le Roi des exercices littéraires et musicaux. V. HAÛY remet à LOUIS XVI son *Essai sur l'éducation des aveugles*, dont deux exemplaires ont été conservés par le Centre de documentation.

Mais la Révolution de 1789 provoque l'émigration de plusieurs des bienfaiteurs privés de l'Ecole, dont les ressources s'amenuisent. L'abbé de SICARD (successeur de l'abbé de l'ÉPÉE à l'Institution des sourds-muets), puis V. HAÛY, interpellent l'Assemblée Constituante. Leur requête aboutit finalement à la nationalisation et à la réunion des deux Ecoles : par décret du 21 Juillet 1791, l'Assemblée nationale affecte les bâtiments du couvent des Célestins " à l'établissement des écoles destinées à l'instruction des sourds-et-muets et des aveugles-nés ", puis un décret du 28 Septembre 1791 organise l'*Institution des Aveugles-nés*, qui dispense un enseignement général, musical et professionnel.

La Convention installe l'Ecole rue Saint-Denis et donne la priorité à l'enseignement professionnel : l'Ecole prend le nom d'*Institution des Aveugles travailleurs*. Son financement est assuré par les Départements. L'Ecole accueille alors 85 élèves (un par Département). Sous le Consulat, pour réduire les coûts d'intendance, elle est rattachée à l'Hospice des Quinze-Vingts (fondé peu avant 1260 par saint LOUIS pour héberger les aveugles de Paris). L'Etablissement accueille à cette époque 420 aveugles: 300 (quinze fois vingt) adultes, dits *aveugles de première classe*, et 120 enfants, dits *aveugles de deuxième classe*.

Mais les élèves doivent employer leurs journées à filer la laine, au détriment de leur instruction, et V. HAÛY, découragé, quitte la France en 1806 pour organiser l'Ecole pour aveugles de Saint-Pétersbourg, à l'invitation d'ALEXANDRE I<sup>er</sup>. Car sa notoriété et celle de

---

<sup>1</sup> Décret n° 74-355 du 26 Avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et jeunes aveugles, in *Journal officiel* du 3 Mai 1974, pp. 4726-4728.

## Première partie

l'Institut ont fait le tour de l'Europe. Des écoles pour aveugles ont été ouvertes à Liverpool (1791), à Vienne (1804), puis le seront à Zurich (1810), à Copenhague (1811), et aux Etats-Unis en 1832 (*New England Asylum for the Blind* [Boston], qui deviendra la *Perkins School for the Blind* ; *New York Institution for the Blind*).

Maurice de LA SIZERANNE (1857-1924), qui fut élève puis professeur de musique à l'Institut national des jeunes aveugles, rendra hommage à V. HAÛY en fondant en 1889 l'Association Valentin Haüy, qui demeure aujourd'hui encore la plus importante des associations françaises oeuvrant pour le bien des aveugles.

Cependant, la notoriété de l'Ecole française n'est pas due seulement à l'action pionnière de son fondateur. **Louis BRAILLE** (1809-1852), fils d'un bourrelier de Coupvray (Seine-et-Marne), perdit la vue accidentellement à l'âge de trois ans en se blessant avec une serpette dans l'atelier de son père. Entré comme élève à l'Institution royale des jeunes aveugles en 1819, il améliore l'alphabet phonétique complexe en points saillants inventé par le capitaine d'infanterie Charles BARBIER DE LA SERRE. La Bibliothèque a conservé quelques lettres de BARBIER, adressées à la Direction de l'Ecole, où il expose et fait valoir son système.

A la fin de l'année 1824, L. BRAILLE achève de mettre au point son alphabet orthographique de 96 signes. Il ne cesse ensuite de le perfectionner et l'adapte à la notation musicale et aux mathématiques. Il publie en 1829 son *Procédé pour écrire les paroles, la musique et le plain-chant au moyen de points*, aujourd'hui universellement utilisé.

Entre temps, l'Ecole avait été transférée rue Saint-Victor en 1816. Le docteur GUILLIÉ, devenu " Premier instituteur " en 1814, avait obtenu sa séparation de l'Hospice des Quinze-Vingts. Il est remplacé en 1821 par le docteur PIGNIER, qui va développer l'enseignement musical : ouverture de la classe de piano, puis ouverture de la classe d'orgue en 1826, dont plusieurs élèves feront une brillante carrière et contribueront à la renommée de l'Institut.

Le petit *Musée historique* de l'I.N.J.A., inauguré le 21 Décembre 1981 à l'occasion de l'Année internationale des personnes handicapées, et le Centre de documentation conservent de nombreux témoignages de cette période fondatrice. Parmi ces documents figurent des coupures de presse. En effet, la presse ne manquait pas de relater les visites à l'Institut de personnages importants. Ainsi, en 1838, l'Institut reçut la visite du poète Alphonse de LAMARTINE, député de Paris, dont la Bibliothèque de l'I.N.J.A. a conservé des lettres. Ému par la pauvreté et l'insalubrité des bâtiments, il sut convaincre la Chambre<sup>2</sup> de voter les crédits nécessaires à l'achat d'un terrain boulevard des Invalides (300.000 F) et à la construction des bâtiments actuels (1.300.000 F), sur proposition du gouvernement du roi LOUIS-PHILIPPE (loi du 18 juillet 1838).

La première pierre fut posée le 22 Juin 1839 par le Ministre des Travaux publics (Jules DUFAURE) et la direction des travaux fut confiée à l'architecte Pierre-Nicolas PHILIPPON (1784-1866), élève d'Alexandre Théodore BRONGNIART, entré au Service des Bâtiments civils<sup>3</sup>. Les travaux furent achevés le 7 Novembre 1843. [Voir en pages suivantes une vue de la façade du bâtiment et une vue latérale ; Figures 2 et 3]. Le fronton fut sculpté en 1849 par François JOUFFROY (1806-1882), lauréat du grand prix de Rome en 1832, qui sera élu plus tard membre de l'Académie des Beaux-Arts (1857) et nommé professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts (1863)<sup>4</sup>.

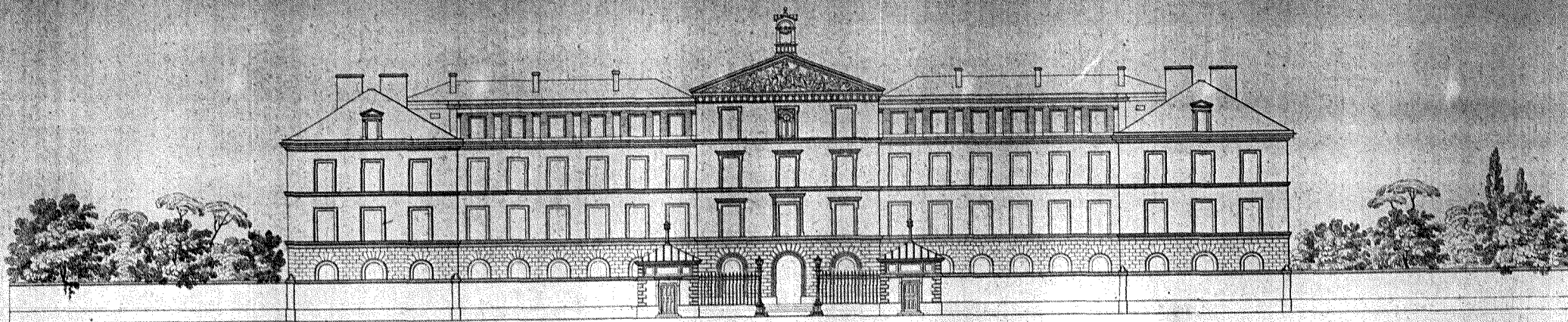
---

<sup>2</sup> Voir en Annexe n° 1 le texte de l'intervention de LAMARTINE devant la Chambre.

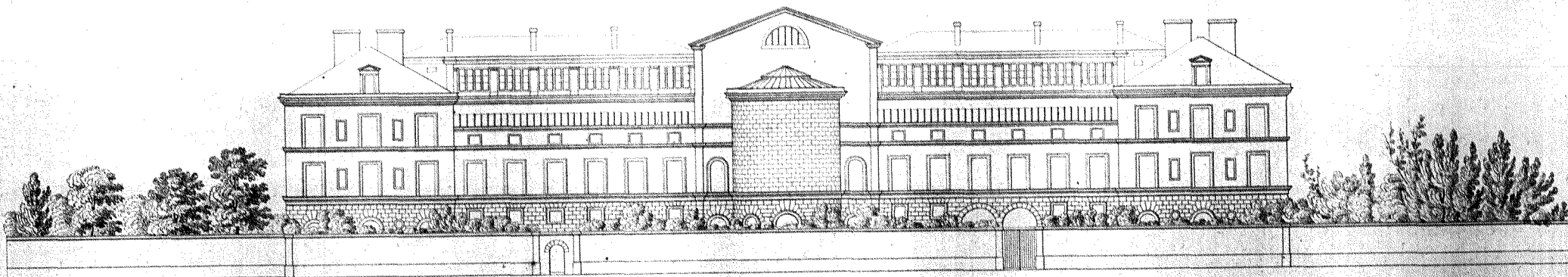
<sup>3</sup> Voir LANCE, Adolphe. Dictionnaire des architectes français. Paris : Veuve A. Morel, 1872, 2 vol. PHILIPPON sera ensuite chargé de la construction des asiles d'aliénés de Neuchâtel (Suisse), de Niort et de l'agrandissement de celui de Rennes.

<sup>4</sup> JOUFFROY reçut de nombreuses commandes officielles. On lui doit *Le Châtiment et la protection*, statues pour le Palais de Justice de Paris (1865), *La Gloire civile et la Gloire militaire* (façade du Louvre), etc... Voir BÉNÉZIT, E. *Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs...* Paris : Gründ, 1960-1964. 8 vol.

*Élévation Principale sur le Boulevard des Invalides.*



*Élévation postérieure sur la Rue Masseran.*



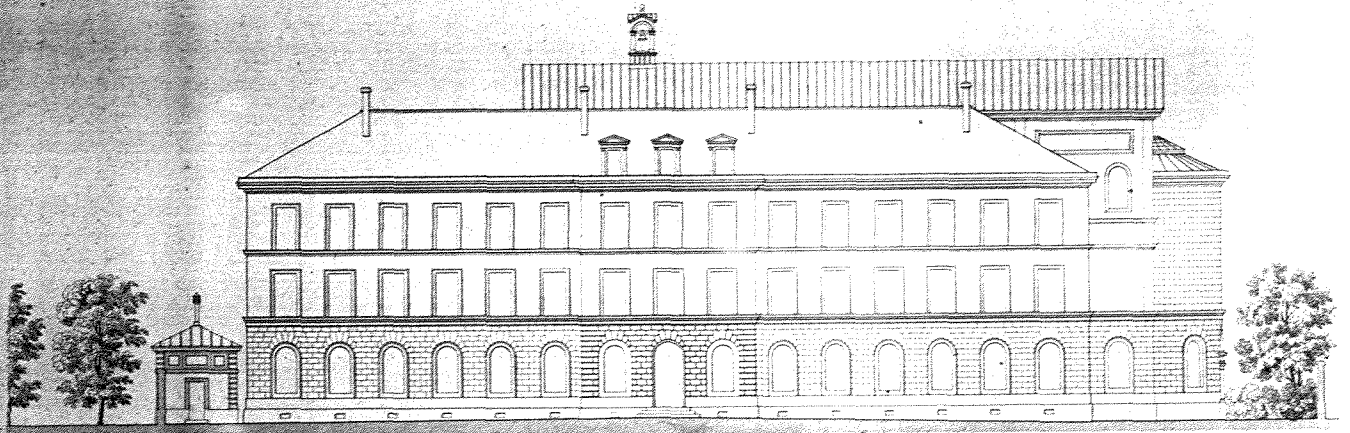
*Échelle de 3 Mètres par Mètre*

41

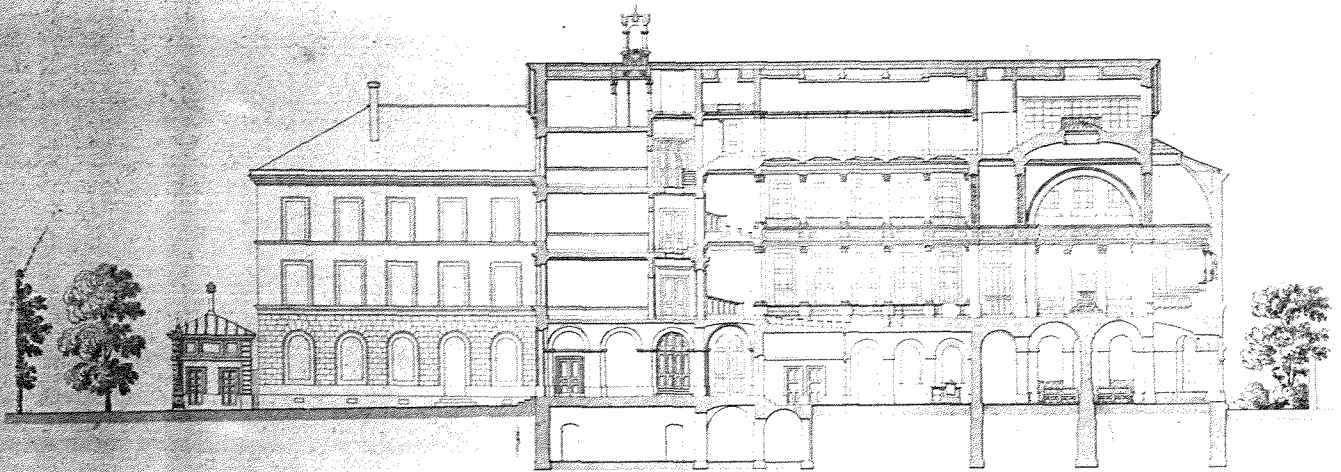
- Figure 2 -

Institution Royale des Jeunes Aveugles, à Paris. (Seine.) Pl<sup>che</sup> 5<sup>ème</sup>  
(1846.)

Elevation Laterale

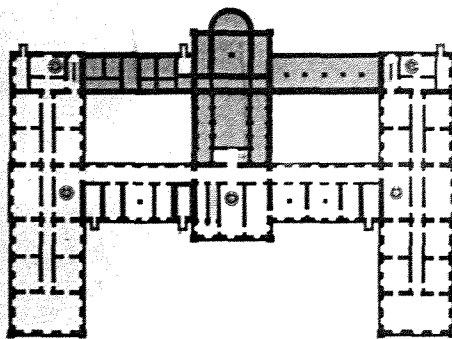


Coupe dans l'axe principal passant par la Salle d'Assemblée et la Chapelle.



Echelle de l'Elevation et de la Coupe de 3 Millimètres sur 1 Mètre.

Plan des Caves.



Echelle du Plan des Caves de 1 Millimètre sur 1 Mètre.

- Figure 3 -



## Première partie

La chapelle est décorée par de grandes fresques réalisées par Henri LEHMAN (1814-1882) de 1843 à 1850<sup>5</sup>. Le grand orgue de la chapelle est dû à Aristide CAVAILLÉ-COLL (1811-1899), principal représentant de la facture symphonique en France, auteur des orgues de Saint-Denis, la Madeleine, Sainte-Clotilde, Saint-Sulpice et Notre-Dame.

Entre temps, Pierre-Armand DUFAU, Second instituteur, auteur d'un ouvrage sur la pédagogie des aveugles<sup>6</sup>, avait remplacé le docteur PIGNIER et fit appliquer un nouveau règlement intérieur, plus libéral. Sur les conseils de son collaborateur, Joseph GUADET, il appuya l'abandon des lettres en relief de V. HAÛY et l'utilisation de l'alphabet mis au point par Louis BRAILLE et plébiscité par les élèves, dont les adversaires - tous voyants - critiquaient l'absence de ressemblance avec les caractères de l'alphabet.

Chargé durant seize ans de la direction des études, Joseph GUADET acquit une grande influence en France et à l'étranger. De 1855 à 1863, il publia une revue mensuelle, *l'Instituteur des aveugles*, dont la bibliothèque a conservé deux exemplaires complets. A côté d'articles sur le sort des aveugles en France et les progrès de leur éducation, cette revue consacra de nombreux articles aux écoles d'aveugles à travers le monde, désormais au nombre de cent quarante.

Classé dans la catégorie des Etablissements nationaux de bienfaisance, placé sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, puis du Ministère de l'Hygiène créé en 1921<sup>7</sup>, l'I.N.J.A. fait aujourd'hui partie de la quarantaine d'établissements spécialisés prenant en charge en France les "enfants atteints de déficience visuelle grave ou de cécité" et agréés au titre de l'Annexe XXIV *quinquies* du décret n° 88-423 du 22 Avril 1988<sup>8</sup>. Une trentaine de ces établissements sont gérés par des associations privées à but non lucratif, sur agrément du Ministère des Affaires sociales. Une dizaine sont des établissements publics, dont trois E.R.E.A., Etablissements régionaux d'enseignement adapté<sup>9</sup>, et dépendent du Ministère de l'Education nationale. L'I.N.J.A., pour des raisons en partie historiques et de circonstances, présente la particularité de dépendre du **Ministère des Affaires sociales**, de la santé et de la ville<sup>10</sup>.

Aussi est-ce bien par une libre décision qu'il s'est doté d'une bibliothèque scolaire ou *Centre de documentation et d'information* à l'intention des élèves et des professeurs. De même, il a mis en oeuvre les dispositions et recommandations de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 Juillet 1989 (le rapport annexe au projet de loi prévoyait notamment qu'aucun Etablissement scolaire nouveau ne serait ouvert sans être pourvu d'un Centre de documentation et d'information)<sup>11</sup> : définition d'un projet d'Etablissement<sup>11</sup>, et définition d'un projet pédagogique personnel pour chaque élève.

---

<sup>5</sup> Commande officielle du Ministère de l'Intérieur. H. LEHMANN travaillera ensuite à la décoration du Palais du Luxembourg (Salle du Trône), du Palais de Justice, de la Faculté de droit, du Panthéon, etc...

<sup>6</sup> *Essai sur l'état physique, moral et intellectuel des aveugles-nés, avec un nouveau plan pour l'amélioration de leur condition sociale*. - Paris : Imprimerie royale, 1837. - XXIII-221 p..

<sup>7</sup> Ce ministère reprend la Direction générale de l'Assistance. Il prend ensuite le nom de ministère de la Santé publique.

<sup>8</sup> *Journal officiel* du 24 Avril 1988, pp. 5474-5477.

<sup>9</sup> Les E.R.E.A. pour déficients visuels de Villeurbanne, de Loos-lez-Lille ("l'Épi de Soil"), et de Montgeron ("Jean Isoard").

<sup>10</sup> Voir HENRI, Pierre *L'adaptation des déficients visuels à la vie sociale et professionnelle*. - Paris: Bureau universitaire de statistique, 1957. L'auteur consacre tout le chapitre II au "problème du ministère compétent", dont il étudie les aspects "historique", "affectif", "politico-religieux", "administratif", "corporatif" et "pédagogique"...

<sup>11</sup> Loi n° 89-486 du 10 juillet 1989, *Journal officiel* du 14 juillet 1989, pp. 8860-8863 (loi) et 8863-8869 (rapport annexe).

## 2 - Les élèves de l'Institut national des jeunes aveugles

Les élèves de l'Institut y sont admis après examen de leur dossier par la Commission départementale de l'éducation spéciale du département où réside leur famille, puis par une Commission d'admission propre à l'Etablissement. Les critères d'admission sont la nécessité ou non pour l'élève d'acquérir ou de renforcer sa maîtrise des techniques de compensation du handicap (braille, locomotion, psychomotricité, ...).

A la rentrée de Septembre 1993, les élèves, au nombre de 136 (+ 1 auditrice), se répartissent ainsi:

Premier cycle (54 élèves):

- Classes de Cours moyen 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>è</sup> année: ....	5 élèves
- Classes de 6 <sup>ème</sup> : .....	15 élèves
- Classe de 5 <sup>ème</sup> : .....	10 élèves
- Classe de 4 <sup>ème</sup> : .....	11 élèves
- Classes de 3 <sup>ème</sup> : .....	14 élèves

Deuxième cycle (49 élèves):

- Section d'adaptation technique: .....	5 élèves
- Année complémentaire: .....	10 élèves
- Classes de Seconde: .....	12 élèves
- Classe de Première L (littéraire): .....	4 élèves
- Classe de Première E.S. (économie): .....	7 élèves
- Classes de Terminales A: .....	7 élèves
- Classe de Terminale B: .....	4 élèves

Enseignement professionnel (15 élèves):

- Accord-facture 1 <sup>ère</sup> année: .....	2 élèves
- Accord-facture 2 <sup>ème</sup> année: .....	5 élèves (+ 1 auditrice)
- Accord-facture 3 <sup>ème</sup> année: .....	4 élèves
- Pédagogie musicale: .....	4 élèves

Total : ..... 118 élèves

Parmi eux, quatre-vingt-trois élèves sont internes et trente-cinq sont demi-pensionnaires; soixante-douze sont des garçons et quarante-six des filles.

Il faut ajouter à ce contingent dix-huit élèves intégrés dans des classes ordinaires de collèges ou lycées parisiens (16) ou de la banlieue (2), dont huit au Lycée Victor Duruy (33, boulevard des Invalides 75007 Paris), tout proche. Cinq de ces élèves intégrés sont internes à l'I.N.J.A. Tous bénéficient d'un suivi et d'un soutien pédagogiques par un professeur de l'I.N.J.A. On note depuis plusieurs années un accroissement régulier du nombre de ces élèves intégrés; mais aussi, et parallèlement, un mouvement inverse qui voit l'entrée (ou le retour) à l'Institut d'élèves dont l'intégration en classe ordinaire n'a pas été concluante, faute d'une maîtrise suffisante des techniques compensatrices.

La création de la Section d'adaptation technique en 1979, classe d'adaptation où ces enseignements sont renforcés, tend à répondre à ce problème, de même que la création en 1980 de la classe d'Année complémentaire.

Les élèves de l'I.N.J.A. préparent les examens nationaux (BEPC, Baccalauréat). Une section prépare au CAP d'accordeur-facteur de piano depuis 1836. Un diplôme de pédagogie

## Première partie

musicale est délivré par l'Institut, qui assure une préparation au Conservatoire national de musique de Paris; l'I.N.J.A. est assimilé à un Conservatoire de région.

Le service des élèves et la Bibliothèque scolaire constituent la préoccupation prioritaire du Centre de documentation et d'information.

### 3 - Le Centre de documentation et d'information

Le C.D.I. est ouvert du lundi au vendredi jusqu'à 18H30, pour une durée hebdomadaire totale de 38 h 30.

Il met à disposition des élèves un ensemble varié de ressources.

#### 1) Des ouvrages en braille :

Environ 1.200 titres différents, dont 840 pour la fiction (romans [430], contes [270], poésie, théâtre ) et 360 pour les documentaires (où j'inclus 105 manuels scolaires et 75 biographies). La collection de manuels scolaires est une priorité. Les ouvrages sont souvent conservés en plusieurs exemplaires (15 à 20 pour la littérature classique, 20 et plus pour les manuels), ce qui représente au total plus de 30.000 volumes. En effet, il faut en moyenne 3 pages en braille intégral pour reproduire un texte imprimé en noir sur une pleine page de format A4. La transcription en braille abrégé permet de réduire cet encombrement d'environ un tiers, mais ne peut être utilisée que par les lecteurs aguerris. Les problèmes de place et de manutention sont donc des préoccupations quotidiennes pour le personnel du C.D.I., ainsi que pour les élèves (notamment les externes).

Les classes ont été aménagées à cet effet (chaque élève y dispose d'un grand placard individuel). En revanche le C.D.I. a dû installer les trois quarts de ses magasins dans les sous-sols.

Le C.D.I. bénéficie de la production du Centre Marie Morel, service interne de l'I.N.J.A., créé par décret du 3 novembre 1982 <sup>12</sup>; mais il s'approvisionne également auprès des principaux producteurs du livre braille en France, notamment :

- Le Livre de l'aveugle ( 124 boulevard Camelinat, 92240 Malakoff);
- Le C.T.E.B., Centre de Transcription et d'Edition en Braille (3 rue du général Hoche, 31200 Toulouse).

Le coût moyen d'un ouvrage est élevé, en raison notamment du nombre souvent important de volumes (coût moyen : 100 F/vol.).

#### 2) Des ouvrages enregistrés sur cassettes :

Environ 2.000 titres différents , dont près de 900 pour la fiction et 1.100 pour les documentaires et manuels. Au moins 70 % de ces titres ont été enregistrés par des lecteurs bénévoles ou par des personnels de l'Etablissement, les autres ont été achetés auprès des éditeurs commerciaux .Il faut ajouter à cette collection de livres parlés des cassettes musicales. Deux magnétophones sont installés en permanence au C.D.I. pour permettre l'écoute.

#### 3) Des ouvrages en grands caractères :

Environ 60 titres différents (en un seul exemplaire, presque exclusivement des romans), achetés auprès de quelques trop rares éditeurs:

- Les Editions Chardon bleu (124 rue de Sèze, 69006 Lyon), associées depuis 1989 aux Editions Laurence Olivier Four, de Caen (Collection Largevision);
- Les Editions V.D.B. [Van den Bosch] (Les Restanques, 84210 La Roque-sur-Pernes);
- Les Editions Corps 16 ( 12 rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris);
- Les Editions Feryane ( 24 bis rue Rémilly, 78003 Versailles cedex).

---

<sup>12</sup> *Journal officiel* du 26 novembre 1982, p. 10475.

Là encore, pour des raisons matérielles, le coût moyen d'un ouvrage est plus élevé, mais reste raisonnable. Cependant le nombre croissant d'élèves amblyopes accueillis par l'Etablissement rend nécessaire un renforcement des acquisitions dans ce secteur si cette évolution se poursuit. En effet, il est nécessaire d'entretenir chez ces élèves la vision restante et si possible de l'améliorer par des exercices appropriés (c'est le travail de l'orthoptiste). Ces choix ne vont sans poser de délicats problèmes pédagogiques, psychologiques et médicaux. Le C.D.I. se trouve ainsi impliqué, et à juste titre associé à des débats très ouverts au sein même de l'Etablissement.

#### 4) Des revues :

Le C.D.I. reçoit, par abonnement ou à titre gratuit, près de 75 revues, dont 12 en braille, une sur cassettes et une soixantaine en noir, parmi lesquelles une vingtaine de revues spécialisées.

#### 5) Des ouvrages imprimés ordinaires (dits ouvrages " en noir " par opposition au braille) :

Manuels scolaires pour les professeurs, mais aussi collections de textes littéraires classiques, documentaires et ouvrages d'agrément (biographies, science fiction,...) : environ 2.500 titres au total. En effet, les élèves peuvent ainsi se faire lire des textes non disponibles en braille ou sur cassettes par un éducateur, une personne de leur famille, un ami ou même un lecteur bénévole. L'élève peut soit emprunter le livre, soit s'installer dans un coin de la bibliothèque avec son lecteur.

#### 6) Salles d'écoute et d'enregistrement

Les collections comprennent également près de 300 documents vidéo. Le C.D.I. gère une petite salle d'écoute (15 places) voisine, située au sous-sol. Cette salle est équipée d'un magnétoscope et d'une chaîne stéréo. Une seconde salle toute proche est réservée à l'enregistrement de textes par les lecteurs bénévoles.

#### 7) Equipements informatiques

Enfin le C.D.I., en sus des installations de l'Atelier d'informatique, met à la disposition des élèves depuis la rentrée 1993 deux microordinateurs (compatibles PC) équipés d'une synthèse vocale (carte vocale " Synthé III plus " et logiciel Sonolect, de la Société Microson). L'un de ces terminaux est équipé d'une plage tactile " Braille Window " de 80 caractères (l'équivalent d'une ligne d'écran) pilotée par le logiciel BWP; l'autre est équipé d'une plage tactile " Visiobraille " de 40 caractères (pilotée par un logiciel du même nom). Tous deux sont reliés à une imprimante " Braillo " et sont équipés d'un lecteur de CD-ROM, d'un scanner et d'un logiciel pour l'agrandissement des caractères (" Zoomtext "). Le logiciel " BrailleStar " développé par le Centre Marie Morel et installé sur le site permet la transcription en braille.

Deux dictionnaires sur CD-ROM sont proposés aux élèves : *Zyzomis*, encyclopédie générale (éditions Hachette), et le *Grand Robert des noms communs*.

Sur les deux terminaux les élèves peuvent consulter le catalogue multimédia de la Bibliothèque, informatisée depuis 1991 (logiciel POLYBASE-DIDEROT de la Société Polyphot, sur réseau Novel). La saisie rétrospective n'est pas terminée mais les élèves disposent de fichiers Auteurs et Matières en braille. La couverture des ouvrages en braille proposés en libre-accès est étiquetée en braille, de même que les rangées d'étagères, ce qui permet aux élèves une recherche autonome dans les rayons.

## Première partie

Deux autres microordinateurs sont réservés au personnel du C.D.I. L'un d'eux commande le réseau (mémoire vive de 4 Mo<sup>13</sup>, avec un disque dur de 330 Mo). Un troisième poste est installé dans le local de la Documentation spécialisé.

### 8) Le Personnel du C.D.I.

Cinq personnes travaillent au C.D.I.:

- Une Bibliothécaire-documentaliste contractuelle, diplômée en sciences économiques et licenciée en psychologie, titulaire d'un C.A.F.B et responsable du C.D.I. et du Fonds spécialisé; cette personne lit le braille; elle assiste au Comité de direction hebdomadaire et au Conseil d'administration de l'I.N.J.A.;
  - Une Éducatrice spécialisée titulaire; cette personne lit et écrit couramment en braille intégral et abrégé;
  - Une Secrétaire-documentaliste sur contrat;
  - Un objecteur de conscience, qui assure les travaux de manutention et petites réparations et peut lire ou transcrire en braille intégral;
  - Un agent de service chargé de l'entretien.
- Ces cinq personnes sont voyantes.

Depuis l'année 1987/88, l'équipe du C.D.I. rédige un " Bilan d'activité " annuel à l'intention de la Directrice de l'Etablissement. En 1992/93, le C.D.I. a accueilli deux stagiaires, l'une en formation dans un Institut universitaire de formation des maîtres (pour le C.A.P.E.S. de Documentation<sup>14</sup>), l'autre dans le cadre du module préprofessionnel d'un DEUG de Lettres, art et communication.

Outil pédagogique et d'information, le C.D.I. est ouvert à l'ensemble du personnel de l'Etablissement et aux stagiaires en formation dans les différents Services de l'I.N.J.A.

### 4 - Le Personnel de l'I.N.J.A. (sept.1993)

Le personnel de l'Etablissement se répartit entre de nombreux corps de métiers.

*Les Services administratifs et généraux* comptent soixante-et-une personnes. Ils sont dirigés par la Directrice, assistée d'un économiste et d'un censeur des études.

Sur le plan pédagogique, les élèves sont encadrés :

- par quarante-cinq *enseignants* : 26 professeurs (ou instituteurs spécialisés) titulaires (dont quatre sont détachés par le ministère de l'Éducation nationale) et 19 non titulaires; les instituteurs spécialisés doivent être titulaires du Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (C.A.A.P.S.A.I.S.), option B (voir décret du 22 Avril 1988, annexe *quinquies*, article 6)<sup>15</sup>; les professeurs sont recrutés par le ministère des Affaires sociales (sur concours propre à l'I.N.J.A.)<sup>16</sup>, ou détachés (cf. supra);
- par des *éducateurs spécialisés* (neuf);
- par des *surveillants* d'internat (huit); ces derniers sont en général des étudiants;
- par trois chefs d'équipes (faisant fonction de *conseillers d'éducation*, ils encadrent les deux catégories précédentes);

L'Etablissement s'assure en outre " le concours d'une équipe médicale, paramédicale et psychosociale travaillant en liaison avec les enseignants et les éducateurs " (décret du 22 Avril 1988, annexe *quinquies*, article 7) qui comprend :

---

<sup>13</sup> Ce qui peut s'avérer un peu juste pour faire tourner simultanément en réseau tous les logiciels appelés à être utilisés.

<sup>14</sup> Voir Bibliographie, n° [32].

<sup>15</sup> *Journal officiel* du 24 avril 1988, p. 5476.

<sup>16</sup> Voir Arrêté du 27 septembre 1993 portant ouverture d'une session pour 1994, *Journal officiel* du 09 octobre 1993, p. 14091.

- 1 pédiatre;
- 1 psychiatre (vacations);
- 1 psychologue;
- 1 ophtalmologiste;
- des rééducateurs (deux orthoptistes, deux orthophonistes, deux psychomotriciennes, quatre moniteurs de locomotion);
- 1 assistante sociale;
- 1 kinésithérapeute (vacations);
- 1 dentiste (vacations).

D'autre part, l'Etablissement est doté d'une Infirmerie qui comprend : 1 surveillante médicale, 1 aide-soignante, 1 agent des services hospitaliers, deux surveillants vacataires (étudiant en médecine en cours de spécialisation).

Soit au total un ensemble de près de 150 personnes. Ainsi, chaque année, le jeu des mutations, des départs en retraite, des nouveaux contrats, voit l'arrivée de personnels nouveaux, en moyenne au nombre de six à dix.

### **5 - Les Stagiaires et les visiteurs accueillis par l'I.N.J.A.**

En raison de sa spécificité, de sa notoriété, et de la diversité des professionnels qu'il emploie, l'I.N.J.A. est amené à accueillir de nombreux stagiaires pour des durées très variables (d'une semaine à trois ans). Il accueille ainsi chaque année une dizaine d'enseignants, cinq ou six éducateurs à mi-temps (pour trois à six mois), une dizaine de stagiaires dans les services médicaux-sociaux, un ou deux dans les services administratifs.

Enfin, en raison de sa renommée, l'Institut reçoit de nombreux visiteurs français et étrangers. Le C.D.I. est très souvent inclus dans le circuit proposé aux visiteurs : en 1992, environ 230 personnes l'ont ainsi visité.

\*  
\*                      \*

C'est dans ce contexte historique et juridique, et dans cet environnement humain particuliers qu'il me paraît nécessaire de replacer l'existence du Fonds de documentation spécialisé.

## **B - Le Service de la documentation spécialisée**

### **1 - Présentation du Service**

En marge de la Bibliothèque scolaire, ce fonds s'est développé au fil des années, à la fois, pourrait-on dire par sédimentation naturelle, du fait de l'activité de l'Institut et de son personnel et des contacts entretenus avec l'extérieur, mais aussi par une action délibérée de collecte, de conservation - et bien souvent de sauvetage -, puis de traitement, mise en oeuvre par la documentaliste chargée du fonds scolaire.

Depuis 1988, le Fonds spécialisé a été rassemblé dans une pièce distincte, immédiatement voisine de la Bibliothèque scolaire. La Documentaliste y dispose d'un bureau et d'un terminal relié au réseau du C.D.I., ainsi que d'un Minitel. Ce dernier permet notamment de consulter la base ÉLECTRE du Cercle de la librairie, ou la base bibliographique de documents adaptés produite par l'AGATE, AGence nationale pour les Aides Techniques et l'Édition adaptée pour les personnes déficientes visuelles (36-14 AGAT); mais il est aussi mis à disposition des élèves de Terminale pour les pré-inscriptions universitaires sur la base RAVEL du ministère de l'Education nationale.

## Première partie

Le fonds n'est pas encore catalogué sur informatique. Quelques aménagements devraient auparavant être apportés à la grille de saisie utilisée pour la Bibliothèque scolaire, mais le logiciel POLYBASE-DIDEROT pourra être utilisé (c'est à la fois un logiciel documentaire et un logiciel de gestion de bibliothèque).

Actuellement, le Service est ouvert au public extérieur, sur rendez-vous, deux demi-journées par semaine et devrait être ouvert une troisième demi-journée à partir de la fin de l'année. Les ouvrages anciens et les usuels sont exclus du prêt. Les autres peuvent être empruntés pour deux à quatre semaines selon les cas. L'inscription est gratuite. Les lecteurs peuvent faire des photocopies gratuitement, à la condition d'apporter leur papier.

### 2 - Les collections du Fonds spécialisé.

La composition du fonds est la suivante :

#### *Monographies spécialisées :*

	XVIIIe s.	XIXe s.	XXe s.	Total
Français	2	31	107	140
Anglais		2	10	12
Allemand			2	2
Italien			1	1
Espagnol			1	1
Chinois			2	2
Total	2	33	123	158

#### *Actes de congrès, de colloques :*

	XIXe s.	XXe s.	Total
Français	5	13	18
Anglais		8	8
Allemand	1	1	2
Italien		2	2
Espagnol		1	1
Total	6	25	31

**Brochures :**

	XVIII <sup>e</sup> s.	XIX <sup>e</sup> s.	XX <sup>e</sup> s.	Total
Français		50	14	64
Anglais			5	5
Allemand		3	1	4
Espagnol			2	2
Total		53	22	75

**Thèses, mémoires, rapports de stage, ... [multigraphiés] :**

	XX <sup>e</sup> s.
- Total :	327 (tous en français)

**Oeuvres diverses :**

	XIX <sup>e</sup> s.	XX <sup>e</sup> s.	Total
- Récits autobiographiques, témoignages, ... : .....		15	15
- Oeuvres de fiction (ayant pour personnage principal un aveugle) :.	2	6	8
- Recueils de poèmes (ayant pour auteur un aveugle) : .....	3	1	4
Total	5	22	27

**Enregistrements sur cassettes audio :**

- Monographies spécialisées : .....	14
- Oeuvres de fiction : .....	1
- Recueils de poèmes : .....	1
- Emissions de radio : .....	10 <sup>17</sup>

**Cassettes vidéo (documentaires spécialisés) :**

- En français : .....	5
- En espagnol : .....	1

**Ouvrages spécialisés transcrits en braille :**

- Monographies : .....	1
- Actes de colloques : .....	2

<sup>17</sup> *Regards d'aveugles*, France culture, 1991.



## Première partie

Soit au total environ 650 documents, auxquels il faut ajouter une cinquantaine de Dossiers documentaires, constitués pour une bonne part à partir du dépouillement des périodiques spécialisés, dont la collection se compose comme suit :

*Périodiques spécialisés* (en nombre de titres) :

	XIX <sup>e</sup> s. morts	XX <sup>e</sup> s. morts	XX <sup>e</sup> s. vivants	Total
Français <sup>18</sup>	4	2	25	31
Anglais			8	8

Un bon nombre des ouvrages et des périodiques du XIX<sup>e</sup> siècle proviennent de la bibliothèque de M. BOISSICAT, qui fut professeur à l'I.N.J.A. dans les années 1880.

Le Fonds spécialisé conserve en outre une centaine de photographies anciennes (classes, élèves, bâtiments,...) non répertoriées, et quatre caisses d'archives manuscrites et dactylographiées des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. On y trouve des documents tels que :

- Des lettres autographes de Valentin HAÛY, Charles BARBIER, mais aussi François-René de CHATEAUBRIAND, Alphonse de LAMARTINE,....;
- Les Règlements intérieurs successifs de l'Etablissement;
- Les Comptes financiers; etc...

Ces documents ne sont pas inventoriés.

Enfin il faut rattacher au Fonds spécialisé :

### - Les collections du petit Musée historique.

Soit une dizaine d'ouvrages anciens exposés et plus de 250 objets et pièces diverses.

- **Un fonds ancien** d'environ 1500 titres (environ 2000 volumes) : ouvrages classiques littéraires, historiques et philosophiques datant pour la plupart des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, conservés dans une Salle de réunion boisée du XIX<sup>e</sup> siècle.

On y relève notamment :

- Un ouvrage in folio du XVII<sup>e</sup> siècle relié en parchemin : les *Relations de divers voyages curieux qui n'ont point été publiées ou qui ont été traduites d'Hacluyt, [...] et d'autres voyageurs anglais, hollandais, portugais, allemands, espagnols...*[par Melchisedec THÉVENOT]. A Paris : chez Sébastien Mâbre-Cramoisy, 1666<sup>19</sup>.

- *Les Vies des hommes illustres de Plutarque* revues sur les manuscrits et traduites en français avec des remarques historiques et critiques par M. DACIER, de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres... Paris : M. Clousier : N. Gosselin : A. U. Coustelier, 1721- . 8 vol. in folio.

- *La sainte Bible contenant l'Ancien et le Nouveau Testament* traduite en français sur la Vulgate par M. LE MAISTRE DE SACI. A Paris : chez Guillaume Desprez et Jean Desessartz, 1724.

- Un exemplaire de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de DIDEROT et d'ALEMBERT dans l'édition de Paris : Briasson David l'aîné : Le Breton, 1751-1780. 17 vol. de texte, 11 vol. de planches, 5 vol. de suppléments.

- Des oeuvres de LA FONTAINE, FONTENELLE, MONTESQUIEU,... et une édition des *Oeuvres complètes* de VOLTAIRE en 66 vol. (Paris : Antoine-Aug. Renouard, 1821- ).

<sup>18</sup> ou francophones.

<sup>19</sup> Ouvrage décrit par Jacques-Charles BRUNET dans son *Manuel du libraire et l'amateur de livres*. 5e éd. Paris : Firmin-Didot, 1860-1865.

- Vingt années (1882-1901) du *Magasin d'éducation et de récréation* dirigé par P.J. STAHL [J. HETZEL], Jules VERNE et Jean MACÉ. Paris : J. Hetzel.  
Etc., etc.

- Environ 90 documents disséminés dans les Services spécialisés (Infirmierie, Services médicaux,...), dont 35 monographies (en pédiatrie, ophtalmologie, neurologie,...) et une cinquantaine de mémoires : environ 40 en psychomotricité, dont 7 concernant les déficients visuels, une douzaine en orthophonie (d'anciens stagiaires de l'I.N.J.A.), trois en orthoptie. Quatre revues spécialisées sont également gardées par ces services (mais leur parviennent en principe par le C.D.I.).

### 3 - Le public actuel du Fonds spécialisé

De nombreuses demandes d'informations ou de conseils font l'objet d'appels téléphoniques, mais ne sont pas comptabilisées (environ 1,5 par semaine). Elles émanent aussi bien de particuliers que d'Associations ou d'organismes. Les demandes internes à l'Etablissement ne sont pas non plus comptabilisées, sauf lorsqu'elles donnent lieu au prêt d'un document. En revanche on peut cerner de plus près le public à travers le courrier reçu, les statistiques des visites de lecteurs extérieurs et l'observation directe de ces visiteurs lorsque l'occasion se présente.

#### *Le courrier reçu :*

Sauf exception, seul le courrier de l'année en cours et de l'année précédente a été conservé (ce que l'on peut regretter). Les réponses personnalisées sont manuscrites. Elles sont rarement conservées. Elles consistent souvent à fournir une information brève ou une adresse. Deux ou trois lettres-types dactylographiées permettent de répondre aux questions les plus classiques :

- demandes de prêt-interbibliothèques;
- demandes d'une documentation sur l'I.N.J.A. et sur les formations dispensées par l'Etablissement.

Une vingtaine de lettres sont reçues par an et quatre ou cinq demandes de prêt. Les deux tiers des lettres reçues ont transité par la Direction et ont été dirigées vers le C.D.I. pour réponse (ou projet de réponse). Deux raisons y contribuent : d'une part l'existence du Service de documentation spécialisée est souvent ignorée du correspondant, qui ne s'adresse donc pas à lui directement; d'autre part l'absence d'une brochure actualisée sur l'Etablissement ne permet pas un traitement de ce type de demandes par le Service d'accueil (la loge) ou par le Secrétariat. Un correspondant sur cinq ne sait pas que l'I.N.J.A. est un Etablissement public et le prend pour une association.

*L'origine géographique des demandes écrites* est très diverse. Les trois quarts des demandes émanent de France (métropolitaine), presque exclusivement de province, mais se répartissent entre des départements très divers. Les demandes étrangères (un quart) émanaient en 1992/93 des pays suivants: Etats-Unis (2), Belgique (1), Italie (1), Argentine (1); il est étonnant de constater que ces cinq demandes provenaient de particuliers, ce qui témoigne à la fois de la notoriété de l'Institut et d'un certain relâchement de ses contacts avec ses partenaires et homologues étrangers.

Les demandes françaises émanent de correspondants divers, mais il peut être utile d'essayer de les regrouper par catégories. Par importance croissante du nombre de demandes ce sont:

- des organes privés: associations de parents d'enfants déficients visuels, par exemple;
- des organismes ou services publics (le tiers des demandes): avec une prépondérance des C.I.O. (Cellules d'information et d'orientation) et Etablissements scolaires;

- des particuliers (la moitié des demandes) :
  - Elèves (pour un exposé, un devoir);
  - Etudiants (pour un mémoire de stage, une maîtrise, un D.E.A.,...), dont un étudiant non-voyant en 1992;
  - Professionnels du secteur éducatif ou médico-social (psychologues, assistantes sociales..).

Si on essaie de regrouper les demandes *par nature*, on peut dégager les thèmes suivants :

- L'I.N.J.A. et ses activités: formations assurées, modalités d'admission; catalogue des publications en braille; possibilités de visite de l'Etablissement;
- Education des jeunes handicapés visuels: aspects psychologiques et pédagogiques; demandes de bibliographie;
- Informations sur les aides techniques et documents adaptés pour les élèves et étudiants : microinformatique, synthèse vocale, livres en braille,...
- Possibilités de stage et Ecoles de formation d'éducateurs spécialisés pour jeunes déficients visuels en France.

### *Les lecteurs extérieurs et les stagiaires de l'Etablissement:*

Le " Bilan d'activité " du C.D.I., établi depuis 1988, consacre chaque année une page au Service de la documentation spécialisée. Chaque visite est précédée d'un entretien pouvant durer de vingt minutes à deux heures environ, qui permet au lecteur de préciser sa demande. Sur l'année, le nombre de séances de travail par lecteur varie de une à huit. Ce public se renouvelle entièrement avec chaque année scolaire.

De 1988 à 1992, les statistiques sont les suivantes :

1987/88 :	35 lecteurs, 54 prêts;
1988/89 :	46 lecteurs, dont 4 étrangers (Hongrie, Brésil, U.R.S.S., Etats-Unis);
1989/90 :	49 lecteurs, dont 2 pour consultation des archives;
1990/91 :	47 lecteurs;
1991/92 :	54 lecteurs <sup>20</sup> , dont 1 étranger (Grèce). Le nombre de prêts progresse également depuis 1988, mais il n'a pas été comptabilisé.

On voit donc qu'il y a à la fois un renouvellement régulier et une certaine stagnation de cette demande, à un niveau relativement faible. Mais ce qui est surtout frappant, c'est l'extrême **éparpillement disciplinaire** de cette demande. Certes, on peut la classer par grandes catégories telles que :

- Stagiaires (infirmières, assistantes sociales, éducateurs spécialisés,...);
- Etudiants;
- Chercheurs;
- Enseignants;
- Professionnels en exercice (ophtalmologiste, psychiatre,...);
- Autres (documentalistes, journalistes,...).

Mais une typologie plus fine *par disciplines* permet d'identifier jusqu'à vingt-cinq catégories de lecteurs. Si les effectifs les plus nombreux appartiennent au secteur médico-social et au groupe des enseignants et éducateurs en cours de formation (une douzaine de lecteurs chacun), un grand nombre d'autres petits groupes (deux à quatre lecteurs annuels) affichent chacun une représentation régulière: étudiants en architecture, en musicologie, stagiaires en psychomotricité, en locomotion.

---

<sup>20</sup> A titre de comparaison, la Bibliothèque spécialisée de l'Association Valentin Haüy a accueilli environ 65 lecteurs en 1992.

Cette diversité s'est même accentuée dans les années 1988 à 1990, avec l'apparition de groupes nouveaux dont la représentation (un à deux lecteurs) s'est poursuivie depuis lors :

- Enseignants stagiaires en Education physique et sportive;
- Etudiants en Sciences de l'éducation;
- Documentalistes de lycées ou de musées;
- Etudiants en Histoire et en Beaux-arts.

Ceci alors même que les conditions de consultation sont peu favorables : ouverture deux demi-journées seulement par semaine, espace de travail réduit et sans charme, stagnation du nombre d'abonnements à des revues spécialisées, dont les collections sont au demeurant incomplètes.

#### 4 - Public potentiel et valeur objective du fonds

Aussi peut-on estimer dans un premier temps le public potentiel du fonds spécialisé deux fois supérieur en nombre, et ce à court terme. Car une amélioration (ne serait-ce que matérielle) du service rendu ne manquerait pas d'être peu à peu connue de chaque groupe, d'y faire écho, et d'en stimuler la fréquentation.

Cet éparpillement disciplinaire du lectorat appelle une observation corollaire : en fait aucune discipline universitaire et aucune profession spécialisée ne recouvrent en totalité le champ de la cécité et des handicaps visuels. Ce domaine apparaît seulement comme un thème d'étude possible ou comme une spécialisation optionnelle proposés par un ensemble de disciplines et de professions. Cette situation est prise en compte par les articles 5 et 6 de l'annexe *quinquies* du décret du n° 88-423 du 22 avril 1988, qui enjoint aux Etablissements agréés de recourir à des équipes pluridisciplinaires<sup>21</sup>(cf. supra).

#### Valeur du fonds.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur le plan bibliographique. Les Bibliothèques possédant un bon fonds en ophtalmologie, par exemple, ne couvrent guère les aspects psychologiques et sociologiques du handicap visuel.

Inversement les bibliothèques de psychologie, de sociologie ou de sciences de l'éducation couvrent mal un domaine aussi spécialisé ou ignorent les précieux témoignages apportés par les revues associatives depuis plus d'un siècle. L'approche historique pourtant riche d'enseignements sociologiques (histoire des mentalités et des représentations du handicap, glissements sémantiques) n'est pas mieux lotie.

Aux marges de ces différents champs disciplinaires se constituent ainsi finalement un *angle mort bibliothéconomique* (en termes de fonds documentaires) et un *éparpillement bibliographique* qui compliquent les tâches de repérage du documentaliste, mais ne les rendent que plus nécessaires.

Je me place ici dans la perspective des acquisitions courantes. Mais il est significatif de remarquer que le manuel en quatre volumes des *Sources du travail bibliographique*, publié par Louise-Noëlle MALCLÈS en 1958 ne permettait aucune entrée par les termes de "cécité", "aveugles" ou même "handicap".

A sa décharge, notons que c'est en 1958 que Pierre HENRI, professeur à l'I.N.J.A. publie aux Presses universitaires de France sa thèse de doctorat, qui marque un tournant qualitatif dans les réflexions sociologiques menées jusqu'alors sur ces questions (*Les Aveugles et la société: contribution à la psychologie sociale de la cécité*, Paris; P.U.F., 462 p.).

Mais citons quelques exemples pour illustrer la situation présente. L'étudiant en sciences humaines ou le stagiaire en formation du secteur médico-psycho-social à la recherche de références bibliographiques trouvera des données utiles aussi bien dans la base PASCAL que dans la base FRANCIS, sous des indexations par domaine aussi variées que : Éducation,

---

<sup>21</sup> *Journal officiel* du 24 avril 1988, p. 5476.

## Première partie

Santé, Sociologie, Ethnologie, Religion, Philosophie, Linguistique, Littérature, Histoire des sciences, Géographie,... (d'où l'intérêt pour notre domaine de ces deux bases multidisciplinaires).

De même, la base TÉLÉTHÈSES gagnera à être interrogée à la fois en sciences humaines et en sciences médicales, et ce quelle que soit la formation suivie.

Les bases (ou au moins les CD-ROM) MEDLINE, BIOSIS et EXCERPTA MEDICA permettent de pister une quantité d'articles éparpillés dans une multitude de revues,... et de se persuader s'il en était besoin de l'importance de la recherche anglo-saxonne, aussi bien en ophtalmologie qu'en psychologie.

Par contre, il rencontrera des difficultés pour localiser dans le C.C.N. (ou dans sa version CD-ROM *Myriade*) des revues telles que *Le Valentin Haüy*, revue de l'A.V.H., *Le trait d'union*, revue de la F.N.A.P.E.D.V., ou *Le Bulletin pédagogique* du G.P.E.A.A., ailleurs qu'à la Bibliothèque nationale

Et il ne trouvera aucune localisation pour les deux revues de référence du monde anglo-saxon : *British Journal of Visual Impairment* et *Journal of visual impairment and blindness* édité par l'American Foundation for the Blind.

Finalement c'est encore auprès des associations que l'on peut trouver les seuls fonds documentaires envisageant la cécité sous ces divers aspects. Or leurs bibliothèques offrent souvent des horaires d'accès réduits ou échappent aux réseaux bibliographiques. Elles ne recueillent que peu de travaux universitaires ou professionnels. C'est le cas de la plus importante d'entre elles, la bibliothèque de l'Association Valentin Haüy.

Aussi, avec un fonds de plus de 650 documents spécialisés, dont plus de 300 mémoires d'étude, et une trentaine de périodiques vivants, le Fonds spécialisé de l'I.N.J.A. offre une collection spécialisée sur la cécité et la déficience visuelle de valeur comparable en quantité et en qualité à celles de l'AGATE (500 documents, une vingtaine d'abonnements) ou du C.N.E.F.E.I. (environ 350 ouvrages en libre accès pour ce domaine précis, non compris plus de 50 documents vidéo et les mémoires des stagiaires du Centre).

Mais notons dès à présent, d'une part, aussi surprenant que cela paraisse, que ces fonds ne se recoupent que très partiellement, en raison même de la dispersion de l'information et de la difficulté de son repérage (littérature grise): chacun isolément, trop isolément, en fonction de son réseau relationnel propre et de ses activités opère sa propre quête.

D'autre part, que seul, parmi ces fonds, ceux de l'A.V.H. et de l'I.N.J.A. offrent une documentation historique importante et que l'une et l'autre abritent un petit musée historique.

### Les publics et leurs centres d'intérêt.

*Le public des stagiaires professionnels et des étudiants* est le plus souvent motivé par la rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire. Or ce moment de vie, parfois difficile à négocier, pour certains, les rend particulièrement réceptifs à la qualité du service rendu.

Parmi *les personnels nouveaux* qui chaque année découvrent l'Etablissement (notamment les professeurs détachés et les surveillants d'internat), certains peuvent être désarmés par leurs premiers contacts avec les élèves. Une documentation de base peut contribuer à les aider à se familiariser avec les divers aspects de la déficience visuelle, leur donner l'envie et la possibilité d'approfondir certains points, ou même contribuer à leur orientation professionnelle ultérieure.

En revanche, parmi *les personnels anciens, les enseignants* recourent fréquemment à la Bibliothèque scolaire, mais fréquentent peu le Fonds documentaire spécialisé. Il y a là un public à conquérir. On peut comprendre que de longues années de pratique confèrent aux enseignants une solide expérience pédagogique, et affaiblissent leur intérêt pour une documentation et une approche qui leur paraissent livresques (monographies, ouvrages de

synthèse, thèses, mémoires,...). Mais cet argument ne devrait pas s'étendre par contagion à tous les supports.

Les revues, les documentaires vidéo, les colloques, par exemple, se font l'écho d'expériences et de recherches nouvelles, en pédagogie comme en psychologie, en sociologie ou en ophtalmologie...

Dans le domaine fourmillant de la culture et des loisirs, le repérage de manifestations susceptibles de se prêter à des prolongements pédagogiques peut être grandement facilité par la Bibliothèque (actualités romanesques, cinématographiques, muséologiques, musicales,...).

On est ici à mi-chemin entre le domaine scolaire et le domaine spécialisé. Ce point - et cette métaphore du chemin<sup>22</sup> - me paraissent essentiels.

Et sans doute la conquête de ce public doit-elle passer par une articulation plus étroite entre Bibliothèque scolaire et Fonds spécialisé.

Cet enrichissement réciproque ne doit-il pas trouver sa traduction sur le plan spatial ? La mise en valeur de certains documents du Fonds spécialisé (l'espace ignoré) ne doit-elle pas s'appuyer sur les espaces fréquentés (espaces publics) ? : celui de la Bibliothèque scolaire, où pourrait être ajouté un présentoir, et celui de la Salle des professeurs, où une politique volontariste d'affichage régulier gagnerait à être entreprise; elle ne ferait d'ailleurs que mettre en valeur le travail accompli par le C.D.I. et contribuerait à sa reconnaissance.

Faute de quoi, le confinement de la documentation spécialisée dans un local isolé lui assure une publicité insuffisante et ne justifie pas la politique d'acquisitions menée, alors même que son renforcement serait souhaitable.

Ce qui vient d'être dit à propos des enseignants, est-il plus difficile à mettre en oeuvre à l'égard du *personnel médico-psycho-social*, moins amené à fréquenter la Bibliothèque scolaire de par ses fonctions, et qui peut être tenté, en revanche, par le développement de petites bibliothèques parallèles de bureau ?

Il serait paradoxal, et dommageable pour les stagiaires qu'ils accueillent, que ces personnels spécialisés se désintéressent du Fonds... spécialisé. Mais le risque existe, aggravé par leur éloignement géographique (tous ces services sont rassemblés au troisième étage).

Compte-tenu de cet éloignement, plutôt que de poser le problème en termes de rivalité documentaire ou de préséance (fondée sur la compétence disciplinaire), il semble souhaitable de rechercher une coopération entre compétences bibliothéconomiques et bibliographiques des uns et compétences scientifiques des autres.

Les membres du personnel médico-psycho-social qui le souhaitent pourraient être associés au choix des documents à acquérir dans leurs spécialités, au cours d'une réunion bimestrielle (par exemple) avec la bibliothécaire responsable du Fonds. Celle-ci aurait à charge de recenser et de présenter les nouveautés en vue de leur acquisition éventuelle, mais sans avoir exclusivité de suggestion. L'achat d'un document en deux exemplaires (un exemplaire de travail, un autre pour le Fonds spécialisé) pourrait être décidé à cette occasion. Ce travail de repérage et d'échange d'informations serait étendu à l'annonce des colloques spécialisés et des salons professionnels. Cette collaboration offrirait l'occasion concrète d'une reconnaissance mutuelle des compétences de chacun. Elle peut contribuer à une meilleure connaissance et appropriation du Fonds par le personnel spécialisé, éviter de part et d'autre un sentiment de dépossession, et inciter ce personnel, par réalisme (manque de temps, manque de place) à confier la plus grosse part de sa documentation à la Bibliothèque.

Dans le domaine de l'information (hygiène, santé) et de la prévention (accidents, sexualité, génétique, toxicomanie...), des actions communes s'appuyant sur les moyens documentaires et logistiques du C.D.I. constituent l'autre aspect de cette nécessaire collaboration. De telles actions, de même que les annonces de manifestations culturelles présentant un intérêt spécifique, sont de nature à intéresser d'autres publics, dont il n'y a

---

<sup>22</sup> Car par vocation et par déontologie, c'est au documentaliste, en bon médiateur, de "faire le premier pas". La séparation géographique des deux Services ne peut que rallonger le *chemin*.

## Première partie

aucune raison d'entraver l'accès au Fonds spécialisé. Je veux parler du personnel administratif et d'intendance, et, d'autre part, des parents d'élèves.

*Le personnel des services administratifs et généraux* assure des tâches souvent ingrates (comptabilité,...) dont l'accomplissement permet à la Bibliothèque de vivre et de fonctionner. Elle ne peut l'oublier et doit contribuer à susciter ou à satisfaire l'intérêt des agents de l'Etablissement pour les actions menées et les réflexions en cours. A tout le moins, *l'existence* du Fonds spécialisé doit être connue de tous.

Enfin, *les parents d'élèves* (ou de futurs ou d'anciens élèves) qui le souhaiteraient doivent savoir qu'ils peuvent trouver dans le Fonds spécialisé une documentation sur un aspect particulier qui pourrait les préoccuper. Cet accès et cette publicité doivent naturellement être étendus aux parents des élèves dits "intégrés" dans des établissements non spécialisés dont l'Institut suit la scolarité.

La réussite de l'intégration scolaire du jeune adolescent repose pour une bonne part sur un soutien familial efficace et bien informé. Le Fonds spécialisé n'a pas à se substituer au personnel spécialisé ou aux structures spécifiques d'aide aux familles, telles que précisément le *Service d'aide aux familles* de l'Institut, ou les associations de parents (A.N.P.E.A., A.N.P.E.D.V., ...). Mais, là encore, son existence doit être connue.

La plupart des élèves ont des parents. Mais tous sont appelés un jour à quitter l'Institut. Il est important que *les élèves* des grandes classes et les anciens élèves apprennent à repérer les sources d'information utiles à leur conquête de l'autonomie.

Il n'est pas certain que le milieu social des parents assure à tous une information suffisante sur les possibilités qui leur sont ouvertes. Là encore, le Fonds spécialisé doit pouvoir offrir si besoin un complément possible à l'action du Service d'aide aux familles, particulièrement dans les domaines de la culture et des loisirs, des études universitaires, de la formation professionnelle. L'ambition ne doit pas être ici de "prendre en charge", mais de pouvoir renseigner et orienter, d'apprendre à chercher soi-même. A titre d'exemple, aucun élève ne devrait quitter l'Institut sans connaître dans ses grandes composantes le réseau des associations susceptibles de faciliter sa socialisation.

Plus généralement, concluons cette partie en disant que ce devoir de publicité doit viser particulièrement les différents publics potentiels que nous venons de passer en revue et qui donneront au Fonds spécialisé toute sa légitimité et son utilité. Cependant, l'histoire prestigieuse de l'I.N.J.A., sa position particulière d'établissement public national lui confèrent, à n'en pas douter, une obligation morale plus large : celle d'informer *le grand public*, de répondre à ses questions, de contribuer aux actions de prévention de la cécité et à une meilleure intégration des personnes déficientes visuelles dans la société. Ces tâches ne peuvent incomber au seul Fonds spécialisé et à son personnel, mais il lui revient d'y prendre part dans la mesure de ses moyens.

Certes, accroître la visibilité publique de l'Etablissement en général, et du Fonds spécialisé en particulier, ne doit pas perturber la quiétude de l'Etablissement et de ses élèves, ni le bon déroulement des travaux quotidiens du C.D.I.

Ainsi, en 1992/1993, certains élèves se sont plaints du trop grand nombre de visiteurs (voir les *Comptes-rendus et Relevés de décisions du Comité de Direction*). Il peut aussi en résulter des charges supplémentaires : temps consacré à recevoir des visiteurs, à conseiller des stagiaires, à guider de bonnes intentions hâtives, voire des orientations professionnelles irréfléchies. Cependant, à moyen et long termes, il y a là un travail souterrain, mais considérable, dont les bénéfices pour tous ne doivent pas être oubliés par la collectivité à l'heure des bilans.

Discrètement, patiemment, le Service de la documentation spécialisée contribue à une meilleure intégration des personnes déficientes visuelles dans la société en favorisant une représentation moins imaginaire de leur univers, une compréhension mieux informée de leurs difficultés et de leurs aspirations.

## Première partie

Qui trop embrasse mal étreint : pour contrôler une dérive de ces tâches et de ces charges supplémentaires qui pourraient résulter d'un développement aléatoire du Fonds spécialisé, il importe, en premier lieu, de cibler les principaux domaines sur lesquels devrait porter l'effort<sup>23</sup>.

Et l'effort sera moins lourd si, pour chacun de ces domaines, peuvent être trouvés des partenaires documentaires et développés des outils communs.

Hiérarchiser ses objectifs et économiser ses forces conduit ainsi, en second lieu, à définir un ensemble d'outils, mais aussi de produits et de prestations documentaires, à définir sa politique d'échanges et de coopération.

Ces orientations doivent être examinées en tenant compte de l'histoire de l'Etablissement, de ses projets et de son environnement. Face à la demande d'un public très segmenté, aux exigences d'étendue très variable, le réalisme et l'efficacité suggèrent plutôt ici de proposer une gamme de prestations documentaires plus ou moins étendues, de façon à ne sacrifier ni les orientations prioritaires retenues, ni les partenaires privilégiés, sans cependant décevoir à tout coup les autres demandes. Examinons maintenant successivement ces différents points.

---

<sup>23</sup> Cf. CALENGE, Bertrand : " [...] la petite bibliothèque doit connaître exactement ses forces, ses objectifs, ses limites. Le but n'est pas de " s'emparer " d'une animation mais d'apporter sa pierre à un édifice collectif ; encore faut-il savoir exactement ce que l'on veut faire et être " ; in *Les petites bibliothèques publiques*, Paris : Cercle de la librairie, 1993, p. 163.



## **DEUXIÈME PARTIE**

**DANS QUELS DOMAINES DÉVELOPPER PLUS  
PARTICULIÈREMENT LE FONDS SPÉCIALISÉ**

## DEUXIÈME PARTIE

### DANS QUELS DOMAINES DÉVELOPPER PLUS PARTICULIÈREMENT LE FONDS SPÉCIALISÉ

Certains domaines (histoire et sociologie, pédagogie et psychologie spécialisées) constituent dès à présent des points forts du Fonds spécialisé. Il convient de continuer à les enrichir et surtout de les mettre en valeur.

D'autres domaines sont représentés plus modestement, mais offrent des voies d'approche et de réflexion stimulantes. Un plaidoyer en faveur de deux d'entre eux sera proposé à des fins exploratoires. Nous examinerons ainsi, d'une part, les efforts d'attention développés par les bibliothèques en direction du public déficient visuel, et plus particulièrement si possible le cas des bibliothèques scolaires, et, d'autre part, les aspects socio-culturels de la cécité.

Enfin d'autres directions thématiques me paraissent mériter une attention particulière, au titre de la mission d'information qui incombe au Centre de documentation

- Les aspects législatifs et réglementaires;
- Les aspects médicaux de la cécité et de la déficience visuelle;
- L'orientation scolaire et l'insertion professionnelle;
- L'orientation des lecteurs.

#### A - Les points forts ou grands axes.

##### 1 - Histoire et sociologie de la cécité et du handicap visuel.

Les ouvrages et périodiques anciens, les archives et coupures de presse conservés par le Centre de documentation constituent un patrimoine précieux pour l'historien et pour le sociologue, mais aussi pour l'Institut, dont ils consolident l'identité.

#### Les archives et la presse; histoire individuelle et histoire collective.

L'I.N.J.A. se prépare à fêter, en février 1994, le cent cinquantième anniversaire de ses bâtiments. Cet événement donnera lieu à trois soirées musicales, à deux journées de conférences et à une exposition.

Je ne reviendrai pas sur l'histoire elle-même de l'Institut, déjà évoquée en Première partie. Mais je voudrais seulement souligner ici l'importance de cette démarche commémorative pour les élèves. Ceux-ci pourraient éprouver le sentiment déprimant d'être les hôtes d'une école vétuste. Ce passé, s'il est mis en valeur, peut au contraire susciter un sentiment de fierté.

Il convient pour cela de ne pas considérer l'histoire de l'Institut comme un chantier clos par le vieux livre de GUILBEAU<sup>24</sup>. La publicité et les recherches occasionnées par la préparation du cent cinquantième ont ainsi permis d'acquérir des plans de l'Institut gravés au XIXe siècle, proposés spontanément par un particulier, et de retrouver d'autres illustrations. et dessins du XIXe siècle. représentant la vie quotidienne des élèves.

Un accueil prévenant par le Centre de documentation visant à faciliter et encourager l'étude et la recherche a permis de nouer des relations privilégiées avec les chercheurs et de faire ainsi progresser la connaissance et la mise en valeur de ce patrimoine :

---

<sup>24</sup> Edgard GUILBEAU (1850-1930) fut élève puis professeur d'histoire et géographie à l'I.N.J.A. pendant trente-neuf ans. Il a publié en 1907 une *Histoire de l'Institution nationale des jeunes aveugles* qui reste une source de documentation précieuse; voir Bibliographie, n° [18]

## Deuxième partie

Marie-Madeleine AUBRUN, spécialiste du peintre Henri LEHMANN, a publié en 1984 un catalogue de son oeuvre, dont elle a offert un exemplaire numéroté à l'Etablissement. Les pages 182 à 192 de cet ouvrage sont consacrées au décor de la chapelle de l'I.N.J.A.

Bien d'autres pistes pourraient ainsi être explorées. Celle des **artistes** qui ont contribué à embellir l'Institut n'est que l'une d'entre elles.

Zina WEYGAND, historienne, qui a consulté les **archives** de l'I.N.J.A., pour un travail universitaire, a accepté de rédiger un texte pour le cent cinquantième.

Les archives de l'Etablissement comprennent, entre autres, les dossiers du personnel et des anciens élèves. Ces documents ne présentent pas seulement un intérêt pour l'histoire économique et sociale ou pour une étude quantitative ; en effet, plusieurs **élèves et professeurs** de l'I.N.J.A. acquirent un grand renom. Parmi eux, Louis BRAILLE, bien sûr, mais aussi :

- Claude MONTAL (1800-1865). Aveugle à 6 ans, il entre à l'I.N.J.A. à 16 ans puis y professe les mathématiques et étudie la construction et le mécanisme des pianos. A sa sortie de l'I.N.J.A., en 1831, il ouvre un cours public d'accord de piano. Il publie en 1836 *L'art d'accorder soi-même son piano d'après une méthode sûre, simple et facile déduite des principes exacts de l'acoustique et de l'harmonie*<sup>25</sup>, après avoir fondé en 1835 une fabrique de pianos qui prospère rapidement et obtient de nombreux prix et distinctions<sup>26</sup>.

- Louis VIERNE (1870-1937). Aveugle de naissance, il entre à l'I.N.J.A. puis au Conservatoire de Paris, dans la classe d'orgue de César FRANCK puis de Charles-Marie WIDOR. Premier prix d'orgue en 1894, il sera organiste à Notre-Dame de Paris de 1900 à sa mort. Improvisateur renommé, au style lyrique et romantique, il donnera de nombreux concerts à l'étranger entre 1920 et 1930<sup>27</sup>.

- André MARCHAL (1894-1980). Aveugle dès sa petite enfance, il fut élève à l'I.N.J.A. puis au Conservatoire. premier prix d'orgue en 1913 et de contrepoint en 1917, il sera professeur d'orgue à l'I.N.J.A. de 1917 à 1959, organiste à Saint-Germain-des-Prés de 1915 à 1945, puis à Saint-Eustache de 1945 à 1963. Représentant de l'esthétique néo-classique, interprète de J.-S. BACH, mais aussi de César FRANCK, il mènera lui aussi une carrière internationale<sup>28</sup>.

- Le Roumain Ion V. TASSU (1878-1951). Atteint par la variole à l'âge de trois ans, il devint entièrement aveugle. Envoyé à Paris par ses parents, il fut élève à l'I.N.J.A. de 1892 à 1899. De retour dans son pays, il adopta le braille à la langue roumaine et fonda tout le système d'enseignement pour les aveugles en Roumanie<sup>29</sup>.

Mais il faudrait citer aussi Pierre HENRI (1899-1986), qui fut reçu premier à l'agrégation de philosophie, avant de devenir docteur ès lettres et professeur à l'I.N.J.A.<sup>30</sup>, ou encore les organistes Albert MAHAUT (1867-1943), Jean LANGLAIS (1907-1991), Gaston LITAIZE (1909-1991), ...

---

<sup>25</sup> Paris : Meissonnier, 1836.

<sup>26</sup> Sur Claude MONTAL, voir : DUFAU, Pierre-Armand [et alii]. *Claude Montal, facteur de pianos aveugle : sa vie et ses travaux*, Paris : Firmin-Didot, 1857. VIII-102 p.-12 f. de pl. (dont le Fonds spécialisé possède deux exemplaires); et HOEFER, J. *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris : Firmin-Didot, 1855-1866. 46 vol.

<sup>27</sup> Voir : PARIS, Alain. *Dictionnaire des interprètes et de l'interprétation musicale au XXe siècle*. Paris : R. Laffont, 1982.

<sup>28</sup> Voir : PARIS, Alain, *op. cit.*; et CICCONE, Louis. Les organistes aveugles administrateurs de l'Association Valentin Haüy. In *Le Valentin Haüy*, 1993, 3e trim., n° 31, p. 6.

<sup>29</sup> Voir : IONESCU, Nicolae. Ion V. Tassu : 1878-1951 : une éminente personnalité de la pédagogie roumaine concernant les aveugles. In *Revue des aveugles européens*, 1988, 4, n° 62, pp. 26-30.

<sup>30</sup> Pour les oeuvres de P. HENRI, voir Bibliographie, n° [23], [24], [39] à [43], [78], [264].

## Deuxième partie

Les renseignements de première main fournis par ces documents biographiques peuvent être complétés par des articles de **presse** dûs à ces personnes ou les citant (actualités culturelles, articles nécrologiques ou anniversaires).

Deux épais dossiers de coupures de presse sont conservés au Centre de documentation, en attente de tri. Mais, dans ce domaine, un fonds beaucoup plus riche est conservé à la bibliothèque de l'Association Valentin Haüy, toute proche de l'I.N.J.A. La bibliothèque fut fondée en 1880 (avant même l'association) par Joseph. GUADET, professeur à l'I.N.J.A. Elle comptait en 1930 environ 1.600 volumes, et aujourd'hui environ 3.500 volumes ; 23 langues y sont représentées.

La collection de coupures de presse, collées sur de grands cahiers in-folio, court des années 1856 à 1952. Dû à la patience d'un membre de l'Association, le dépouillement fut très tôt confié à une agence de presse spécialisée. Plus de quarante titres de la presse nationale et régionale ont alimenté la collection, qui compte une quinzaine de volumes.

Des **dossiers biographiques** ont été constitués sur des personnalités connues (ou moins connues) telles que : Paul GUINOT (1884-1969), fondateur de la Fédération nationale des aveugles civils et du Centre de formation professionnel pour non-voyants et malvoyants Paul et Liliane Guinot<sup>31</sup> à Villejuif ; Jacques LUSSEYRAN (1924-1971), professeur de littérature, ancien résistant, déporté à Buchenwald, auteur de *Et la lumière fut* (1953) et *Le Silence des hommes* (1954); et bien d'autres.

Ce dépouillement systématique de la presse a été abandonné dans les années 1950.

A Bruxelles, le Centre de documentation de la Ligue Braille (Association sans but lucratif fondée en 1921), conscient du riche matériel ainsi disséminé dans la presse, a pris un abonnement auprès d'une agence spécialisée depuis 1982. Cependant le matériau ainsi récolté peut paraître au premier abord décevant ou répétitif, dans la mesure où les différents journaux reprennent souvent la même information, issue d'un agence centrale commune, ou se contentent de faire écho à la vie associative locale ou aux faits divers auxquels se trouvent mêlés des personnes non-voyantes.

De plus le temps manque au personnel pour exploiter cette documentation. Saluons pourtant cette curiosité et cette vigilance et gageons que des chercheurs y trouveront demain matière à réflexion.

### De la mendicité à l'intégration.

Archives et patrimoine, coupures de presse, en effet, ne sont pas seulement précieux pour l'organisme qui les conserve, mais aussi pour l'historien et pour le sociologue.

En effet, au fondement du projet de V. HAÜY, nous trouvons une interrogation sur l'attitude de la société, du corps social, envers les personnes aveugles, ces corps autres et différents.

En septembre 1771, lors de la foire Saint-Ovide, place Louis XV à Paris (aujourd'hui place de la Concorde), HAÜY fut témoin du spectacle dégradant imaginé par le tenancier d'un café pour attirer la clientèle: dix aveugles des Quinze-Vingts, munis de violons et d'une basse, exécutaient une chanson et tiraient de leurs instruments des sons discordants. " On les avait grotesquement affublés de robes et de longs bonnets pointus ; on leur avait mis sur le nez de grosses lunettes de carton sans verre ".<sup>32</sup>

Indigné par cette scène, dont une estampe nous est parvenue [voir *illustration page suivante*; Figure 4], c'est alors, selon la tradition, qu'il aurait formé pour la première fois le projet d'une éducation en faveur des aveugles.

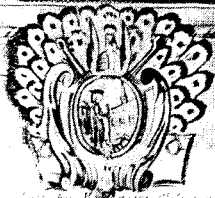
---

<sup>31</sup> Le Centre Guinot s'est doté en 1993 d'une bibliothèque et a recruté une documentaliste.

<sup>32</sup> Valentin HAÜY, cité par HENRI, Pierre, in *La vie et l'oeuvre de Valentin Haüy*. Paris : P.U.F., 1984, p. 39.



**GRAND CONCERT**  
*Exécuté par un Detachement des*  
*aveugles de la Foire Saint Ovide au*  
*Paris le 15 qui de Paris et de la Foire de*  
*Apprentis qui en ont été les premiers à*  
*qui ont été les premiers à Paris le 15*  
*de la Foire de Paris le 15*



**EXTRAORDINAIRE**  
*Quinze vingt au Caffé aux*  
*Mois de Septembre 1771.*  
*Il fut composé de six ou sept personnes*  
*qui ont été les premiers à Paris le 15*  
*de la Foire de Paris le 15*

- Figure 4 : Les musiciens aveugles  
 exhibés à la foire Saint-Ovide,  
 Paris, 1771 (estampe).

## Deuxième partie

La pertinence de cette interpellation d'un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a rien perdu de son acuité dans la France et la Belgique des années 1990 où le public de certaines discothèques en mal d'attractions foraines était invité, récemment encore, à pratiquer le " lancer de nains ".<sup>33</sup>

La démarche de Valentin HAÛY introduit une rupture décisive dans l'attitude de la société. Auparavant prédominait un comportement de méfiance, d'exclusion et de rejet, mêlé souvent de peurs obscures, comme le rappelle Bronislaw GEREMEK dans *Truands et misérables dans Europe moderne: 1350-1600*<sup>34</sup> et dans *Les Marginaux parisiens aux XIVE et XVe siècles* :

" Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, Rutebeuf présente l'image caustique de cette masse de trois cents aveugles et de leurs quêtes quotidiennes, au nom des Quinze-Vingts. Par groupes de trois couples, ils parcourent Paris en gémissant pour éveiller la pitié des passants, mais leur progression trébuchante et tâtonnante n'éveille souvent que moquerie et dérision (elle deviendra ensuite un poncif de la littérature des farces) "<sup>35</sup>. Ou bien parfois prévaut un sentiment de pitié, trop souvent humiliant pour qui en bénéficie, ou simplement l'indifférence Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Avec acuité, HAÛY discerne les enjeux de cette situation. Il dépeint , dans son *Essai sur l'éducation*, les aveugles, " livrés à une oisiveté dont ils croyaient ne pouvoir jamais sortir, [mourant] à la Société, au moment où ils recevoient leur existence au milieu d'elle; et la plupart, victimes tout à la fois de la privation de la vue et de celle de la fortune, n'avoient en partage que la pénible et triste ressource de *mendier*, afin de prolonger, pour ainsi dire dans l'obscurité d'un cachot, leur existence malheureuse. " <sup>36</sup>

HAÛY ne s'adresse pas seulement au corps social, il invite aussi ses élèves à rompre avec cette problématique fataliste de la mendicité. et de l'assistance. Avec l'instruction, il veut leur donner le moyen de subvenir à leurs propres besoins, de se cultiver et de se distraire.

Aujourd'hui, nous parlons d'intégration professionnelle, culturelle et sociale; mais l'idée est bien la même. Et le débat sur la mendicité et sur la dignité se poursuit, chaque année, lors de la Journée nationale des associations pour aveugles (17 octobre 1993), contestée par certaines associations, qui refusent d'y prendre part.

HAÛY fit école : il obtint le soutien de ses contemporains, au moment où ceux-ci venaient d'être favorablement impressionnés par les talents musicaux et l'aisance d'une jeune aveugle viennoise, Maria von PARADIS, qui fit un séjour à Paris au début du printemps 1784. Equipée d'une petite imprimerie portative, elle lisait des cartes de géographie munies de repères tactiles, dues à son compatriote WEISSENBOURG, le célèbre " aveugle de Mannheim ".

### **La Lettre sur les aveugles. De la magie à la médecine.**

Dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'attention publique avait déjà été attirée par les réalisations d'un aveugle de renom: le mathématicien anglais Nicolas SAUNDERSON (1682-1739), aveugle depuis l'âge d'un an, avait étonné l'Europe par ses talents.

En France, DIDEROT en fit l'un des principaux personnages de sa *Lettre sur les aveugles à l'usage de ceux qui voient* (1749). A l'époque, cette oeuvre fit sensation par sa hardiesse<sup>37</sup>. On en retient aujourd'hui le plaidoyer matérialiste du philosophe : DIDEROT y

---

<sup>33</sup>Voir reportage au cours du magazine télévisé *Bas les masques*, animé par Mireille Dumas, sur France 2, [novembre 1992 (?)].

<sup>34</sup> Paris : Gallimard, 1980. Collection Archives. Voir Chap. 6, Les miroirs de la gueuserie, p. 194. GEREMEK y cite un passage du *Liber vagatorum* (= Livre des vagabonds), écrit allemand du XVe siècle, relatif aux aveugles [XI. *Von Zickissen*].

<sup>35</sup> In GEREMEK, B. *Les marginaux parisiens...* Paris : Flammarion, 1990. Collection Champs. Chap. 6, La bienfaisance et les mendiants, pp. 206-207.

<sup>36</sup> HAÛY, Valentin. *Essai sur l'éducation des aveugles*. Paris : Clousier, 1786. Avant-propos, p. VI.

<sup>37</sup> Elle valut à son auteur trois mois d'emprisonnement au donjon du château de Vincennes.

## Deuxième partie

montre comment nos connaissances et nos idées dépendent de nos sens et de nos organes; il critique la Providence, dont la bienfaisance est contredite par les infirmités congénitales; à ceux qui veulent voir dans les merveilles de la nature la preuve et l'existence d'un Être suprême, il fait observer l'inanité d'un tel argument pour un aveugle.

Cet ouvrage a été parfois critiqué, par la suite, par les non-voyants : sans doute parce qu'il heurtait les convictions religieuses de certains. Les uns ont souligné la finesse des analyses psychologiques de DIDEROT; mais d'autres lui ont reproché de prêter aux aveugles une psychologie trop sommaire, laissant peu de place à l'émotion et aux sentiments. DIDEROT écrit notamment : " Comme, de toutes les démonstrations extérieures qui réveillent en nous la commisération et les idées de la douleur, les aveugles ne sont affectés que par la plainte, je les soupçonne, en général, d'inhumanité."<sup>38</sup> ; ce passage a été vertement critiqué par Joseph GUADET<sup>39</sup>.

Cependant, par-delà son retentissement et son intérêt pour les historiens de la philosophie, la *Lettre sur les aveugles* témoigne, sur la longue durée, d'une **double rupture**, plus discrète mais *essentielle*.

DIDEROT, comme après lui V. HAÛY, souligne leur capacité à apprendre et décrit les aveugles avec compassion, comme des infortunés. Dans sa tonalité, la *Lettre* rompt complètement avec une tradition très lointaine, qui depuis l'Égypte ancienne, en passant par la Grèce et l'Ancien Testament, dépeint la cécité en termes de **châtiment** maléfique ou divin, et contribue à exclure ses victimes de la vie sociale.

Gustave LEFEBVRE et J.-P. PORGE écrivent ainsi dans le tome 1 de l'*Histoire générale des sciences*<sup>40</sup> : " Les ophtalmies ont figuré de tout temps parmi les plaies de l'Égypte : la chaleur, la lumière, la poussière, les mouches en sont surtout la cause " (p. 61). Mais " la cécité passait aussi pour être un châtiment divin. On lit sur une stèle : "Je suis un homme ayant juré faussement par Ptah, maître de la vérité: il me fit voir l'obscurité en plein jour." Le plus sûr pour le malheureux aveugle n'était-il pas de prier le dieu, qui l'avait si cruellement frappé, de lui accorder remise de sa faute et de lui rendre la vue? " (p. 63).

Les médecins égyptiens ignoraient presque tout de la structure interne de l'oeil et lorsque leurs remèdes restaient sans effet, on se tournait vers la **magie**.

André DUPONT-SOMMER, dans le chapitre sur la science hébraïque ancienne écrit de même : " La maladie apparaît en général soit comme un châtiment divin, soit comme l'effet de la malignité, toute gratuite, des esprits mauvais. Dans ces conditions, le malade, pour être guéri, doit évidemment recourir à des pratiques religieuses ou magiques " (*Idem*, p. 147).

Le début de la *Lettre sur les aveugles* relate tout au contraire le succès d'une opération de la cataracte réussie par le physicien RÉAUMUR sur un aveugle de naissance. Et c'est bien là une deuxième rupture, introduite par les **progrès de la chirurgie et de l'ophtalmologie**. En 1749, l'année même où paraissait la *Lettre sur les aveugles*, l'ophtalmologiste Jacques DAVIEL (1696-1762) était nommé chirurgien et oculiste du roi. Le premier, il tenta et réussit l'opération de la cataracte par incision de la cornée et extraction du cristallin, alors que depuis des siècles on se contentait d'abaisser le cristallin.<sup>41</sup>

---

<sup>38</sup> DIDEROT, Denis. *Lettre sur les aveugles* ..., p. 13 (je cite l'édition de Robert NIKLAUS, 3e éd., Genève : Droz, 1970. Voir Bibliographie, n° [37]).

<sup>39</sup> Voir GUADET, J. Histoire de l'Institut national des jeunes aveugles. In *Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles*, 1849, t. 6, n° 4, p. 244. Voir aussi HENRI, Pierre. *Le siècle des lumières et la cécité*, Paris : G.I.A.A., 1984, p. 35 (Bibliographie, n° [42]).

<sup>40</sup> 3e éd. Paris : P.U.F., 1966.

<sup>41</sup> La cataracte peut être congénitale ou sénile. Elle est due à une opacification du cristallin et conduit à la cécité si elle n'est pas traitée.

**Histoire économique et sociale.**

Mais la cataracte n'est qu'une des causes parmi beaucoup d'autres de la cécité. Ces causes ont été recensées et étudiées dans un ouvrage très riche, publié en 1989, par Zina WEYGAND, historienne et Secrétaire générale du Laboratoire de recherche Brigitte Frybourg pour l'insertion sociale des personnes handicapées (Paris, Conservatoire national des arts et métiers), sous le titre : *Les causes de la cécité et les soins oculaires en France au début du XIX<sup>e</sup> siècle : 1800-1815*<sup>42</sup>.

Elle ne s'est pas contentée de consulter les sources imprimées; elle a également étudié les sources manuscrites conservées aux Archives nationales (Série F 15, Hospices et secours), aux archives des Quinze-Vingts, de l'Institut national des jeunes aveugles et de l'Assistance publique. L'étude de ces documents lui a permis d'établir une corrélation entre conditions sociales défavorables (misère, malnutrition, travaux dangereux,...) et cécité. Et la cécité à son tour est source de pauvreté.

Aujourd'hui encore, dans les pays industrialisés, malgré les progrès de l'hygiène et de la médecine scolaire, les études épidémiologiques montrent une corrélation entre milieu social des parents<sup>43</sup> et cécité chez l'enfant, et mettent en cause non plus tant les conditions économiques, qu'une *information insuffisante* des familles (génétique, diététique, précautions au cours de la grossesse, risques liés à l'alcoolisme,...).

**Efforts privés et droit public.**

A partir des années 1824 à 1850, cependant, l'enseignement du braille et l'accès progressif des non-voyants à des professions artisanales (vannerie, ...) ou musicales, mais aussi intellectuelles (enseignement) améliorent considérablement leur condition. A la fin du siècle, en France, naît l'Association V. Haüy (1889). Les aveugles se regroupent, unissent leurs efforts et font entendre leur voix. Après avoir évoqué l'attitude de la société à leur égard, il faudra désormais prendre en considération l'attitude des non-voyants et de leurs associations envers la société. Dialogue difficile parfois, souvent empreint de défiance.

Il faut dire qu'en 1882, lorsque le Sénat et la Chambre des députés adoptent la loi sur l'enseignement primaire obligatoire<sup>44</sup> " pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ", l'examen du cas des enfants aveugles est remis à plus tard. L'Article 4 stipule en effet : " Un règlement déterminera les moyens d'assurer l'instruction primaire aux enfants sourds-muets et aux aveugles ". Il faudra attendre 1909 pour que soient créées les premières classes et écoles spéciales, dites de perfectionnement. Elles reçoivent des élèves déclarés " arriérés " par une commission médico-pédagogique (déficients intellectuels légers).

En fait pour les jeunes déficients visuels, auditifs et moteurs, des classes spéciales, annexées à des écoles élémentaires, ne seront créées qu'en 1965 (circulaire n° 65-348 du 21 sept. 1965 du Ministère de l'éducation nationale ; voir Bibliographie, n° [121]).

Entre temps, la loi du 14 juillet 1905 *relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, privés de ressources* avait institué à leur profit une allocation mensuelle, versée par leur commune de résidence, ou à défaut par le département ou par l'Etat<sup>45</sup>. Et la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 *ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes*<sup>46</sup> avait abrogé, par son article 9, les dispositions

<sup>42</sup> Voir Bibliographie, n° [55].

<sup>43</sup> Voir par exemple VINCELET, P. et DELEPINAY A. Enquête épidémiologique : données médico-psycho-sociales sur 200 enfants et adolescents aveugles : grande Région parisienne : sept. 1975, mise à jour 1977. In *Perspectives psychiatriques*, 1978, 3, n° 67, pp. 217-226 (pp. 219-220 sur le milieu socio-professionnel des parents). Bibliographie, n° [216].

<sup>44</sup> Loi Jules FERRY du 28 mars 1882, *Journal officiel* du 29 mars 1882, pp. 1697 à 1699.

<sup>45</sup> *Journal officiel* des 15 et 16 juillet 1905, pp. 4349 à 4352.

<sup>46</sup> *Journal officiel* du 6 août 1949, pp. 7714 à 7716.



## Deuxième partie

mises en place par le gouvernement de Vichy "interdisant aux aveugles et grands infirmes l'accès du professorat dans les établissements d'enseignement public" (voir décret du 1er juillet 1942<sup>47</sup>).

La loi du 2 août 1949 instituait une pension pour assurer la "protection sociale des aveugles et des grands infirmes civils" (art. 1) et une "carte d'invalidité" (art. 4). Elle accordait une allocation "aux parents d'enfants de moins de quinze ans infirmes, aveugles, sourd-muets et inadaptés mentaux, lorsqu'ils sont soumis à des soins appropriés à leur état ou à un régime d'instruction spécial" (art. 9). D'autres textes suivront.

Ces conquêtes et ce long cheminement conduiront à la loi n° 75-534 du 30 juin 1975<sup>48</sup>, dite "loi d'orientation en faveur des personnes handicapées" et à la prise en charge par l'Etat des "dépenses d'enseignement et de première formation professionnelle des enfants et adolescents handicapés" (art. 5, I).

Même si certains de ces textes aujourd'hui ne sont plus directement en vigueur, leur longue généalogie n'est pas sans intérêt; dans leur fond comme dans leur forme sémantique, ils témoignent d'une lente mais sûre évolution de l'attitude des pouvoirs publics, sinon des mentalités, reflétée par la formulation de l'article 1er de la loi de 1975 : "La prévention et le dépistage des handicaps, les soins, l'éducation, la formation et l'orientation professionnelle, l'emploi, la garantie d'un minimum de ressources, l'intégration sociale et l'accès aux sports et aux loisirs du mineur et de l'adulte handicapés physiques, sensoriels ou mentaux constituent une obligation nationale."

Rappelons que tous ces textes ont fait l'objet de débats parlementaires publiés par le *Journal Officiel*; il serait intéressant de les rassembler au Fonds spécialisé pour encourager et faciliter leur consultation par les lecteurs.

### Apologie pour l'histoire

J'ai voulu essayer de montrer, à travers ces exemples, l'intérêt d'une approche historique, sociologique et sociolinguistique du problème de la cécité, non pas seulement pour les historiens et les sociologues, mais pour tous les lecteurs susceptibles de fréquenter le Fonds spécialisé, à des titres divers.

On pourrait même à travers le prisme particulier du groupe social des aveugles, de leurs revues et de leurs associations, entreprendre une relecture de l'histoire de France et étudier les interactions entre ce groupe et la société.

Etudier par exemple dans leurs revues l'écho de la loi de 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qui porta à moyen terme un coup sévère à la profession d'organiste, alors même que les études d'orgue étaient en plein essor à l'Institut national des jeunes aveugles.

Ou encore les conséquences de la Première Guerre mondiale, qui va laisser de nombreux aveugles de guerre, victimes des gaz de combat ou des éclats d'obus, et contribuer sans doute à modifier l'attitude de l'opinion et à renforcer la solidarité sociale.

L'histoire - et ces vieilleries poussiéreuses qui *encombrent* en apparence le Fonds spécialisé du Centre de documentation - ne détourne pas de l'action; elle lui apporte au contraire le recul nécessaire et l'enrichit d'une dimension humaine qui lui donne sens dans le piétinement souvent décourageant des combats quotidiens. Comme le dit Henri-Irénée MARROU, "L'histoire nous libère des entraves, des limitations qu'imposait à notre expérience de l'homme notre mise en situation en sein du devenir, à telle place dans telle société à tel moment de son évolution - et par là elle devient en quelque sorte un instrument de notre liberté"<sup>49</sup>.

---

<sup>47</sup> Décret n° 1966 du 1er juillet 1942 relatif aux conditions physiologiques requises des candidats à un emploi dans l'enseignement secondaire; et Arrêté d'application du 2 juillet 1942 (dont l'article 15 est consacré aux affections du domaine de l'ophtalmologie). *Journal officiel* du 4 juillet 1942, pp. 2327-2328 (décret) et 2328-2329 (arrêté).

<sup>48</sup> *Journal officiel* du 1<sup>er</sup> juillet 1975, pp. 6596 à 6603.

<sup>49</sup> MARROU, Henri-Irénée. *De la connaissance historique*. 6e éd. revue et augm. Paris : Éd. du Seuil, 1975, p. 262. Points histoire; H21. [La 1<sup>ère</sup> éd. date de 1954].

Et cette chance et cette richesse ne doivent-elles pas être offertes aussi aux élèves ? " La connaissance historique ", écrit plus loin MARROU, " libère l'homme de son passé. Ici encore l'histoire apparaît comme une pédagogie, le terrain d'exercice et l'instrument de notre liberté."<sup>50</sup>

### Histoire, musées, pédagogie

C'est peut-être ici le moment de rappeler que l'I.N.J.A. abrite un petit **Musée historique**, inauguré le 21 décembre 1981, en même temps que le Centre de production et de distribution du livre braille de l'I.N.J.A. (Centre Marie Morel) par le Ministre de la Solidarité nationale.

Or depuis, cet instrument pédagogique semble sommeiller. Certes il reçoit une petite centaine de visiteurs par an, mais il s'agit toujours de grappes de stagiaires visitant l'ensemble de l'Etablissement ou de groupes associatifs reçus sur rendez-vous. Inconnu d'une partie du personnel, à l'abri de la porte n° 266 (2e étage), le musée demeure timide et comme résigné. Seuls témoignent encore de son existence trois lignes dans le *Guide bleu* de Paris<sup>51</sup> et une pile discrète de catalogues dans un coin du Fonds spécialisé. Les vitrines et la présentation sont modestes, mais ne justifient en rien cette hibernation.

La gestion d'un petit musée est sans doute une charge disproportionnée au regard de l'impact que l'on peut en attendre : réception des visiteurs par un guide, régie de recettes pour la vente du catalogue et de cartes postales ou affiches, entretien des vitrines,...

Comment le C.D.I., où l'espace commence à faire défaut et déjà accaparé par de nombreuses tâches, pourrait-il se charger de ces travaux supplémentaires, alors même que la pièce qui abrite le musée en est fort éloignée géographiquement ?

Avant de proposer plus loin une solution plus vivante en termes de dynamique spatiale, il me semble nécessaire de défendre au moins dès à présent l'idée d'une publicité plus grande à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Etablissement, sur la base d'abord très modeste d'une ouverture mensuelle (par exemple), mais régulière (du type " dernier mercredi de chaque mois "), qui pourrait bénéficier d'un affichage extérieur à l'entrée de l'Etablissement, au moyen d'une plaque.

Des relations réciproques de publicité et de coopération gagneraient à être renforcées avec le petit musée voisin de l'Association V. Haüy<sup>52</sup>, dont certaines pièces sont d'ailleurs issues de l'I.N.J.A. (globe terrestre), et avec le petit musée de Coupvray, ville natale de Louis BRAILLE, fondé par Jean ROBLIN<sup>53</sup>. Mort en 1993, Jean ROBLIN préparait un projet ambitieux d' " Espace international Louis Braille " à Coupvray, avec kiosque, librairie, salles d'exposition et de séminaire, qui devrait être poursuivi par son successeur<sup>54</sup>.

Et il pourrait être utile de nouer des contacts avec les quelques rares musées étrangers dont les collections concernent la cécité et l'écriture braille. La dernière édition du *Directory of Museums* publié par les éditions K.G. Saur en 1992 en cite quatre :

- le *Museum des Blindenwesens* de Vienne (notice n° 1611);
- le *Tifloloski Muzej* de Zagreb (notice n° 4230);
- le *Museum des Blindenwesens* de Berlin (notice n° 7150);
- le *Museum on the history of blindness* de la Perkins school for the blind, à Watertown, Massachussets (notice n° 23524).

Pour les élèves (et les visiteurs non-voyants), la signalisation et la présentation en braille des pièces exposées sont peu développées. Or, le Musée présente de nombreux documents écrits. La transcription en braille du catalogue permettrait une meilleure utilisation du

---

<sup>50</sup> Idem, p. 264.

<sup>51</sup> *Paris*. Paris : Hachette, 1990, p. 277. Guides bleus.

<sup>52</sup> 5, rue Duroc 75007 Paris.

<sup>53</sup> Voir Bibliographie, n° [27b].

<sup>54</sup> Voir ROBLIN, Pascal. In memoriam. In *Le Valentin Haüy*, 1993, 2e trimestre, n° 30, p. 47.

## Deuxième partie

Musée à des fins pédagogiques. Il peut être tentant de baisser les bras devant les difficultés matérielles; pourtant le système de fermeture des vitrines devrait pouvoir être étudié de façon à permettre aux élèves de toucher les pièces en relief : textes et livres en lettres gaufrées de l'époque de Valentin HAÛY, P. DUFAU et du Dr GUILLIÉ, cubarythmes anciens, matrices en cuivre, premières machines à écrire, cartes et globes,...

Les élèves sentiraient ainsi que ce musée est aussi le leur; cette expérience positive d'appropriation peut encourager les plus timides ou les plus passifs dans leur désir de visiter ce type de structure.

Depuis sa création en 1949, le Service éducatif des musées de France a multiplié les actions en direction des classes, et depuis les années 1970 la Direction des musées de France s'efforce de faciliter la visite des expositions pour les personnes handicapées (présentation, accessibilité, accueil des groupes,...).

Comme le souligne François VANBELLE, chercheur au CNRS, " la pédagogie par les musées permet de lutter efficacement contre quelques tendances propres à ceux qui sont atteints de cécité et qui entravent leur éducation.

Parmi celles-ci remarquons : une propension à l'isolement et à l'égoïsme, un manque de désir d'exploration du monde environnant et surtout ce manque d'adéquation au concret que désigne le concept de verbalisme, qui consiste, selon CUTSFORTH<sup>55</sup>, en *l'utilisation de mots non-vérifiés par l'expérience concrète* " (Musées pour aveugles. In *Revue d'esthétique*, 1971, XXIV, n° 2, p. 186).

Connaître les objets et leur histoire c'est pour les jeunes non-voyants le moyen d'enrichir leur expérience concrète du monde, et les pédagogues ont souligné l'intérêt pour ces jeunes d'organiser les salles de classe comme de petits musées (classes-musées : voir notamment *The Place of Museum in the Education of the Blind*, par Nelson COON, New York: American Foundation for the Blind, 1953. - 46 p. AFB publications. Educational series; 6).

Pierre HENRI recommande ainsi des " **musées scolaires** comprenant des objets très variés, pour combler la réduction chez les aveugles du champ des expériences spontanées " <sup>56</sup>. A cet égard, les classes de géographie de l'I.N.J.A., et plus encore celle de sciences naturelles (véritable petit musée riche de plus de 300 objets, minéraux et animaux empaillés) constituent des lieux exemplaires.

## 2 - L'éducation spécialisée des jeunes déficients visuels : aspects pédagogiques, psychologiques et sociologiques.

Avec la **pédagogie**, nous abordons le pôle central du Fonds documentaire spécialisé. Celui de l'éducation spécialisée, avec ses enjeux, ses techniques, ses débats.

Pour rendre moins abstrait et plus vivant l'enseignement aux jeunes déficients visuels, les éducateurs ont préconisé dès le XIXe siècle le recours à des *méthodes actives*. Dans son *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant* (Paris : P.U.F., 6<sup>e</sup> édition, 1991 [1<sup>ère</sup> édition: 1963]), le professeur Robert LAFON caractérise ainsi ces méthodes : " Les méthodes actives suscitent l'activité de l'enfant en rapport avec ses besoins généraux. Les procédés utilisés sont subordonnés au développement mental de l'élève ainsi qu'à son niveau de socialisation. Elles peuvent se pratiquer depuis le niveau pré-scolaire jusqu'à l'enseignement supérieur." (p. 676). Ces méthodes mobilisent l'activité sensori-motrice et déductive des élèves et s'appuient sur les travaux pratiques.

Pour R. LAFON, leur utilisation " s'impose davantage à l'époque de la scolarisation prolongée, qui risque de priver l'enfant du contact avec les réalités de la vie." (p. 676).

Ce risque est encore accru pour certains élèves handicapés, dont le parcours scolaire peut s'avérer plus long, comme le rappelle le professeur Henri LAFAY dans son *Rapport* sur

---

<sup>55</sup> Thomas CUTSFORTH, pédagogue américain. Voir Bibliographie, n° [101].

<sup>56</sup> In *L'Adaptation des déficients visuels à la vie scolaire et professionnelle*; Paris, 1957; cité par François VANBELLE dans son article.

## Deuxième partie

*l'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés* : " les élèves handicapés constituent une population relativement ordinaire de bons élèves, d'élèves moyens, d'élèves faibles (mis à part le cas particulier des déficients intellectuels [...]); les enseignants doivent être conscients d'un certain nombre de particularités : difficultés des déficients auditifs en français, des déficients visuels et des handicapés moteurs en mathématiques; [...] retard d'un à trois ans pour les sensoriels, etc." (Chapitre IV. Evaluation. Les avantages et les difficultés de l'intégration scolaire, IV, 2, 2, p. 69)<sup>57</sup>.

La pédagogie spécialisée en fonction d'élèves déficients visuels ne peut se résumer à l'application mécanique de quelques recettes (utilisation d'objets, apprentissage du braille,...).

Elle doit prendre en compte des **aspects psychologiques et médicaux**; cette adaptation passe par une personnalisation plus grande de l'enseignement qui nécessite des classes à effectifs réduits. Hormis le cas des aveugles complets, le degré de déficience visuelle est propre à chaque élève. Il importe de tirer le meilleur parti de cette vue résiduelle, sans pour autant susciter chez l'élève un refus d'apprendre le braille. Une concertation est donc nécessaire entre l'orthoptiste, les médecins, le psychologue et les enseignants ; la responsable de la Bibliothèque scolaire y est également associée car la libre concurrence entre supports (cassettes audio, livres en braille, livres en noir lus à la vidéoloupe,...) doit faire l'objet de choix réfléchis, dans la mesure où l'Etablissement s'ouvre peu à peu aux élèves amblyopes (il s'agit seulement d'élèves ne pouvant mener leur scolarité efficacement sans apprendre le braille et sans renforcer leurs techniques de compensation du handicap).

La formation des enseignants et des éducateurs spécialisés doit donc fournir des ouvertures sur d'autres disciplines. Elle ne doit pas pour autant se couper des préoccupations et des recherches de la pédagogie générale.

Cette remarque n'est pas sans conséquences pour le Fonds spécialisé : il lui faut identifier les principaux producteurs d'information et partenaires documentaires de part et d'autre.

### Éducation spécialisée : les partenaires documentaires.

Du côté de l'éducation spécialisée il paraît donc essentiel d'entretenir des liens réguliers (d'une part avec le **C.N.E.F.E.I. de Suresnes**, Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée, établissement public qui assure la formation des enseignants spécialisés (préparation au C.A.A.P.S.A.I.S., Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire)<sup>58</sup> et des futurs directeurs d'établissements spécialisés.

Le C.N.E.F.E.I. comprend un important Centre de documentation, qui possède environ 13.000 ouvrages et reçoit environ 110 revues spécialisées.

On peut y consulter une bibliographie de 40 pages spécialement consacrée à la cécité et à la déficience visuelle, due à Madame ZEHRLINGER, ancien professeur au C.N.E.F.E.I.<sup>59</sup> Le Centre met à jour chaque année une bibliographie générale pour ses élèves, qu'il est aisé d'obtenir pour le Fonds spécialisé, et réalise des documents vidéo à des fins pédagogiques, dont l'I.N.J.A. peut obtenir le prêt.

Il organise (ou coorganise) des journées d'étude ou des colloques, dont les actes sont publiés dans la revue *Le Courrier de Suresnes* (numéros spéciaux thématiques). Il est important pour l'I.N.J.A. de se tenir informé de ces manifestations et de ces publications (irrégulières).

D'autre part, un organisme privé, le **F.I.S.A.F.**, Fédération nationale des instituts de jeunes sourds et de jeunes aveugles de France, assure la préparation au différents certificats d'aptitude requis pour enseigner dans les établissements spécialisés privés (pour le détail de ces diplômes, voir Bibliographie, n° [91]). La F.I.S.A.F. organise aussi des journées de formation (certaines sessions se déroulent dans les locaux de l'I.N.J.A.) et édite de nombreuses

---

<sup>57</sup> Paris : la Documentation française, 1986. Voir Bibliographie n° [130].

<sup>58</sup> Voir Bibliographie, n° [90].

<sup>59</sup> Voir Bibliographie, n° [73].

publications et brochures sur l'éducation des déficients visuels. Mais elle ne propose pas à ces stagiaires une véritable bibliothèque, avec salle de lecture.

L'I.N.J.A. accueille chaque année des stagiaires en provenance de ces organismes. Une réunion annuelle (ou au moins bisannuelle, alternativement) avec les documentalistes de chacun de ces organismes (ou avec le responsable de l'option Déficients visuels pour la F.I.S.A.F.) permettrait des échanges d'information bibliographique et de doublons, et une coopération plus conviviale. Ce facteur humain ne doit pas être négligé, car, en matière de littérature grise, l'entraide apparaît indispensable au repérage comme à la collecte, et la virtuosité bibliographique ou informatique ne peut y suffire.

### Éducation ordinaire : les partenaires documentaires

Du côté de l'éducation ordinaire, les partenaires essentiels sont :

- d'une part, le **C.N.D.P.**, Centre national de documentation pédagogique, dont le C.D.I. scolaire de l'I.N.J.A. utilise le thésaurus (MOTBIS). Le C.N.D.P. , publie en gros caractères, en braille et sur cassettes un *Répertoire des revues braille, sonore, gros caractères et noir*<sup>60</sup> (qui inclut des titres belges, canadiens et suisses), diffusé par le Centre régional de documentation pédagogique de Lille (Service national de documentation pédagogique pour aveugles et amblyopes, en collaboration avec le C.R.D.P. de Strasbourg).

Le réseau C.N.D.P.-C.R.D.P. publie de nombreux documents pédagogiques sur tous supports et des revues et ouvrages de réflexion.

- d'autre part, l'**I.N.R.P.**, Institut national de recherche pédagogique, publie plusieurs revues de haut niveau et mène des programmes de recherche (nouvelles technologies, manuels scolaires,...) recoupant à plus d'un titre certaines préoccupations de l'I.N.J.A.

Inversement, l'I.N.J.A., qui prend part régulièrement aux Journées pédagogiques annuelles du G.P.E.A.A., Groupement des professeurs et éducateurs aveugles et amblyopes, peut être pour l'I.N.R.P. un partenaire et un relais d'information précieux.

L'histoire contemporaine de la pédagogie montre que **les échanges entre éducation spécialisée et éducation ordinaire** sont une source d'enrichissement réciproque. Il peut être important que le Fonds spécialisé, à travers quelques oeuvres majeures, témoigne de cette interaction.

Ainsi les méthodes pédagogiques dites *actives*, qui préconisent de partir des besoins fondamentaux<sup>61</sup> et des centres d'intérêt des élèves, doivent beaucoup aux travaux et expériences pédagogiques de médecins psychiatres et pédagogues comme l'Italienne Maria MONTESSORI ou le Belge Ovide DECROLY.

Maria MONTESSORI (1870-1952) a travaillé à l'éducation d'enfants déficients mentaux. Ses travaux ont influencé l'éducation pré-scolaire et l'enseignement primaire. Elle a souligné l'importance de l'éducation sensorielle, de l'éducation physique et des travaux manuels.

Pour stimuler les sens et l'imagination des enfants, elle a recommandé l'utilisation de jeux éducatifs et d'un matériel pédagogique varié (dans ses dimensions comme dans ses formes et dans son aspect tactile : tissus, lettres rugueuses mobiles, emboîtements,...) ; elle reprenait sur ce point les idées du pédagogue allemand Friedrich FROEBEL (1782-1852), initiateur des jardins d'enfants, influencé lui-même par l'*Émile* de Jean-Jacques ROUSSEAU (1762) et par le pédagogue suisse PESTALOZZI.

---

<sup>60</sup> Dernière édition : 1992. 51 p. ISBN 2-86623-235-6 (gros caractères).

<sup>61</sup> Besoin de se nourrir; besoin de lutter contre les intempéries; besoin de se défendre; besoin d'agir, etc. Cette idée se retrouve également dans la méthode d'analyse proposée par l'infirmière canadienne Virginia HENDERSON qui définit quatorze besoins fondamentaux, dont les principes sont aujourd'hui enseignés dans toutes les écoles d'infirmières.

## Deuxième partie

Johann Heinrich PESTALOZZI (1746-1827), lecteur passionné de ROUSSEAU, s'est particulièrement intéressé à l'enseignement agricole et professionnel. Après divers essais, il fonda en 1805 à Yverdon un institut qui deviendra célèbre dans toute l'Europe.

L'horticulture, les techniques florales et agricoles sont aujourd'hui enseignées en France dans plusieurs établissements pour jeunes déficients visuels et rencontrent un succès remarquable auprès des élèves : C.A.P. d'horticulture et d'entretien d'espaces verts, serres florales à l'E.R.E.A.D.V. de Villeurbanne et à l'Institut d'éducation motrice et sensorielle et de formation professionnelle "Le Far West" de Ramonville-Saint-Agne (Haute-Garonne), cultures maraîchères à l'Institut des jeunes aveugles de Lille, etc...

Avec 4.000 m<sup>2</sup> de toitures pour un terrain de 10.000 m<sup>2</sup>, l'I.N.J.A. dispose encore, après déduction des cours pavées, de grands jardins dont une partie pourrait être utilisée pour de telles activités (sans qu'elles entrent nécessairement dans le cadre d'une filière scolaire).

Les travaux d'un autre pédagogue venu de l'enseignement général, le Français Célestin FREINET (1896-1966), ont également retenu l'attention des enseignants et éducateurs de l'enseignement spécialisé. Recourant aux sorties pédagogiques et aux échanges entre établissements scolaires, FREINET cherchait particulièrement à stimuler et encourager l'expression des élèves. Il s'est beaucoup intéressé à l'imprimerie scolaire (composition et fabrication de journaux scolaires par les élèves).

On mesure à quel point V. HAÛY fut en son temps un précurseur, car son Institution des jeunes aveugles, dès les premières années, comportait un atelier d'imprimerie, dont les élèves assuraient le fonctionnement avec beaucoup de motivation.

C'est autour de ces notions d'intérêt et de motivation que se situe l'apport des travaux d'Ovide DECROLY (1871-1932). Après avoir fondé en 1901 un institut pour enfants déficients mentaux, DECROLY poursuit ses travaux en ouvrant une école ordinaire en 1907 ((école de l'Ermitage, transférée à Uccle en 1927). En France l'école Decroly de Saint-Mandé fut ouverte en 1945.

En prônant une pédagogie par *centres d'intérêt*, DECROLY tentait d'apporter une réponse au problème du morcellement du temps scolaire dans la vie des élèves, contraints de passer d'une activité à l'autre sans logique cohérente. Dans l'enseignement primaire, le recours à un maître unique (instituteur, institutrice) permet d'atténuer cette situation. Au contraire l'entrée en sixième constitue un moment délicat, compensé par la permanence du groupe classe; et sans doute faut-il voir dans la première année des études universitaires une autre étape difficile, en raison notamment de la dissolution de ce groupe de référence.

Pour les jeunes élèves handicapés visuels, la difficulté de structurer cet environnement est encore accrue par la multiplicité des intervenants : enseignants, éducateurs, mais aussi travailleurs sociaux, ophtalmologiste, psychomotricien, psychologue et/ou psychiatre, orthophoniste, orthoptiste, moniteur de locomotion,... Situation sans doute inévitable, car ce concours de compétences est nécessaire, mais qu'il faut garder présente à l'esprit pour éviter s'il se peut cette situation que le psychologue Pierre VERDIER a pu décrire dans *L'Enfant en miette*.<sup>62</sup>

(Voir en pages suivantes un plan général du rez-de-chaussée et des jardins de l'Institution royale des jeunes aveugles)

Planche de 1846.

[Légende et Figure 5]

---

<sup>62</sup> Titre de son ouvrage publié aux éditions Privat en 1978. Nouvelle édition mise à jour en 1992. P. VERDIER y traite surtout de l'Aide sociale à l'enfance, dont il a été inspecteur de 1970 à 1980.

**Plan général du Rez-de-chaussée et des jardins  
de l'Institution royale des jeunes aveugles.**

- 1846 -

Renvoi (Légende)

A Bâtiment de l'administration, comprenant :

1 Vestibule, escalier, etc.

2 Cuisine et dépendances

3 Bains

B Quartier des garçons

C Quartier des filles

4.4 Parloirs

5.5 Salles de récréation

6.6 Surveillant et service

7.7 Latrines

8 Tourneurs

9 Ebénistes

10 Dépôt

11 Brossiers

12 Imprimerie

13 Tisserands et nattiers

14.14 Réfectoires

15 Grand atelier, comprenant :

- Brosserie, sparterie, etc.

- Filature et rempaillage

16 Agence

17.17 Gymnastique

18.18 Jardins et promenoirs

19.19 Bâtiment et cour de service

20 Cour des ateliers

21 Concierge

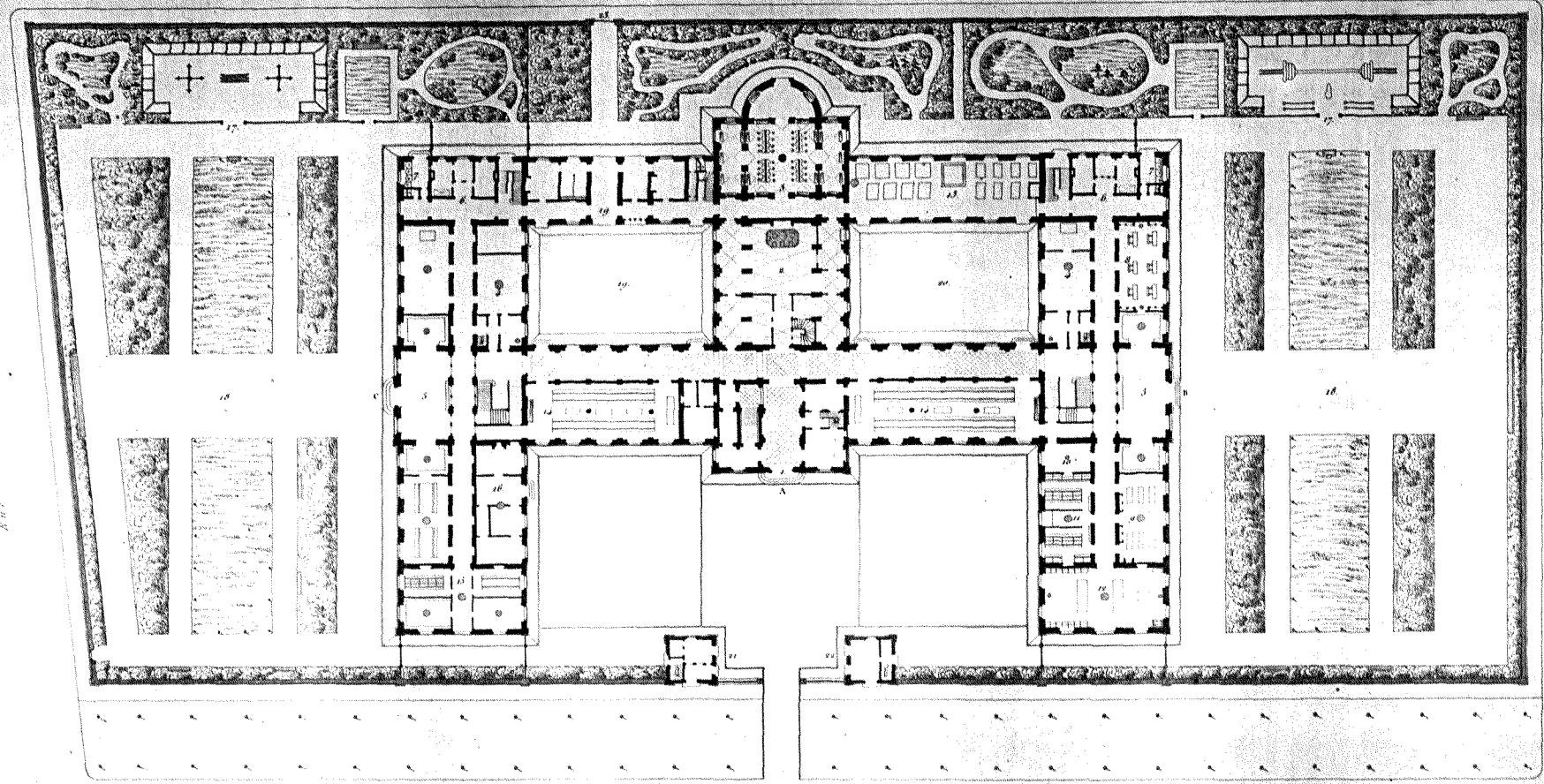
22 Garde

23 Porte de service.

(Voyez les Projets précédents)

Rue Masséna

- Revue
- A. Bâtiment de l'Administration
- Composant :
1. Faculté des Sciences de
  2. Courne et Bibliothèque
  3. Bureaux
  4. Quartier des Professeurs
  5. Quartier des Filles
  - 6.4. Vestibule
  - 6.5. Salle de Réunion
  - 6.6. Surveillants et Service
  - 7.7. Entrées
  8. Portes
  9. Bibliothèque
  10. Dépôt
  11. Réfectoire
  12. Imprimerie
  13. Paroisse et Chapelle
  - 14.2. Bibliothèque
  15. Grand Salon, Comptoir
  16. Bibliothèque, Bibliothèque de
  17. Bibliothèque et Bibliothèque
  18. Salle
  - 19.2. Bibliothèque
  - 20.2. Bibliothèque et Bibliothèque
  21. Cour des Arts
  22. Cour
  23. Cour
  24. Cour
  25. Cour de Service



Boulevard des Invalides

Échelle de 0 à 50 Mètres

Institution Royale des Jeunes Aveugles, à Paris. (Seine.) Pl<sup>che</sup> 1<sup>ère</sup>. Plan Général à Rez-de-Chaussée. (1846.)

- Figure 5 -

J.J. F. Philippin, Architecte



## Le débat sur l'intégration

Sur le plan psychologique, l'éloignement du milieu familial constitue un autre élément susceptible de déstabiliser un enfant handicapé lorsque la famille ne peut trouver un établissement spécialisé proche.

Comme l'écrit Elsa MOMRAK HAUGANN, professeur au Norwegian Institute for Special Education : " La plupart des aveugles, qui ont dû quitter leur famille enfants pour suivre loin de chez eux une école d'aveugles, ont ressenti cette séparation comme un choc, un choc durable qui peut provoquer par la suite certains traumatismes émotionnels. Le droit de l'enfant aveugle de vivre dans sa famille est un argument en faveur de l'intégration ".<sup>63</sup>

Cependant, il est possible de faire valoir des arguments inverses : risque de surprotection de l'enfant par sa famille, risque d'altération des relations entre les parents, etc...

### *L'action des associations.*

En France, le débat en faveur de l'intégration des enfants handicapés dans les classes ordinaires (les pays anglo-saxons [Etats-Unis, Grande-Bretagne, Australie] traduisent cette idée par le terme de *mainstreaming*; littéralement : mélange dans le flot principal) s'est développé à partir des années 1960.

En effet, les années 1960 sont marquées par la création de nombreuses associations de parents d'enfants handicapés qui se regroupent en fédérations d'envergure nationale (voire internationale) dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord : création aux Etats-Unis de la N.A.R.C., National Association for Retarded Children ; en Europe de la Ligue européenne d'aide aux handicapés mentaux en 1960.

De son côté l'U.N.E.S.C.O. se montre également attentive à la question: *Le Courier de l'UNESCO* publie un numéro spécial sur les enfants handicapés et un autre sur *Le monde en relief des aveugles* (juin 1960, n° 6, treizième année). En 1968, l'UNESCO lance un Programme spécial d'éducation pour les enfants et les jeunes handicapés.

En France est créée en 1960 l'U.N.A.P.E.I., Union nationale des parents d'enfants inadaptés.

Les associations sont des réseaux d'amitié, d'entraide et de solidarité. Mais elles agissent également auprès des pouvoirs publics et s'efforcent de sensibiliser l'opinion.

En 1960 des députés de toutes tendances politiques constituent un groupe d'études (Les Amis de l'enfance inadaptée). Et en 1963 (31 juillet), le Parlement vote (à l'unanimité) la prestation familiale d'éducation spécialisée.

Autre date-repère significative, en novembre 1965, la revue *Esprit* consacre un numéro spécial de 1002 pages (n° 343) à *L'Enfance handicapée* ; plusieurs pédiatres et psychologues, parmi les plus considérés aujourd'hui, apportent leur contribution à ce numéro : Lucien BONNAFÉ, Serge LÉBOVICI, Armand OLIVENSTEIN, René ZAZZO,... Yvette HATWELL rédige le chapitre sur " Les Enfants aveugles " (p. 717-736). Elle publiera l'année suivante une thèse sous le titre de *Privation sensorielle et intelligence*<sup>64</sup> qui fera date dans l'histoire de la psychologie cognitive. Mais la revue donne aussi une large place aux témoignages des parents et à leurs associations (p. 754 à 840 principalement et *passim*).

En France, les principales associations de parents d'enfants déficients visuels ont été créées en 1964. En février 1964, naît l'A.P.E.D.V.-Paris, Association de parents d'enfants déficients visuels de la région parisienne, puis d'autres régions font de même et ces associations se regroupent au sein de la F.N.A.P.E.D.V., Fédération nationale des associations de parents d'enfants déficients visuels, en mai 1967. Avec l'appui de plusieurs ophtalmologistes (comme le Dr Simone DELTHIL), la F.N.A.P.E.D.V. va s'efforcer de faire reconnaître les élèves amblyopes comme catégorie intermédiaire entre non-voyants et voyants et demander l'ouverture en plus grand nombre de classes à leur intention, prenant en compte leurs difficultés scolaires, mais intégrées aux établissements ordinaires.

<sup>63</sup> "Ecoles spéciales ou éducation intégrée pour les handicapés de la vue? Pour et contre", in *Revue des aveugles européens*, 1987, 2, n° LVI, p. 8.

<sup>64</sup> Paris : P.U.F., 1966.

En mai 1964, naît l'**A.N.P.E.A.**, Association nationale des parents d'enfants aveugles. A travers leurs revues (*Le Trait d'union*, pour la F.N.A.P.E.D.V.; *Comme les autres*, pour l'A.N.P.E.A.) et leurs congrès annuels, ces associations vont militer pour l'intégration scolaire et infléchir sensiblement la position des pouvoirs publics.<sup>65</sup>

### *L'action des pouvoirs publics.*

En France, on peut situer approximativement l'apogée de ce mouvement entre les années 1982 et 1988 ; il se poursuit ensuite avec un rythme plus régulier.

Le 29 janvier 1982, en effet, le **Ministère de l'Education nationale** diffuse une circulaire (n° 82-048) pour encourager l'intégration scolaire. Il récidive le 29 janvier 1983 avec une circulaire (n° 83-082) sur la mise en place d'actions de soutien et de soins spécialisés en vue de favoriser l'intégration<sup>66</sup>, et crée une revue, *Les Cahiers de l'intégration*, qui de 1983 à 1988 publie quatre numéros spéciaux largement diffusés par le C.N.D.P :

- n° 1, 1983 : L'Education des jeunes handicapés auditifs dans les classes ordinaires
- n° 2, 1984 : L'Education des jeunes handicapés visuels dans les classes ordinaires
- n° 3, 1986 : L'Education des jeunes handicapés moteurs dans les classes ordinaires
- n° 4, 1988 : L'Intégration en classes ordinaires des enfants et adolescents malades chroniques.

Cette réflexion concerne aussi l'accueil des **étudiants handicapés** dans l'enseignement supérieur, avec l'organisation d'un colloque en 1985 à l'Université de Paris X-Nanterre.

Enfin trois ministres (Affaires sociales et solidarité nationale, Education nationale, et Secrétariat d'Etat chargé de la Santé) confient en 1985 à Henri LAFAY, professeur à l'Université de Paris XIII et militant associatif, la tâche de rédiger un rapport. Ce rapport officiel est publié en 1986 par la Documentation française sous le titre: *L'Intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés*<sup>67</sup>. Une deuxième édition est publiée en 1990 (avec mise à jour des statistiques).

### *Le Rapport LAFAY (1986).*

Le Rapport LAFAY a donné lieu à une vaste enquête à travers la France et permis une meilleure connaissance des situations d'intégration scolaire. Il constate d'abord un fait de société, car les parents n'ont pas attendu les améliorations réglementaires pour tenter l'expérience : près d'un quart des enfants handicapés scolarisés sont intégrés au système scolaire ordinaire (24,34 % ; pp. 32-33).

Ce phénomène est plus accentué encore pour les enfants déficients visuels : pour eux les intégrations individuelles représentent en moyenne le tiers (34 %) des enfants scolarisés (cycle élémentaire et second degré; public et privé). En fait, la situation est très différente selon que l'on considère, d'une part, les **élèves amblyopes** (c'est-à-dire, selon les normes admises en France, dont l'acuité visuelle du meilleur oeil après correction est comprise entre 4/10ème et 1/10ème et entre 1/10ème et 1/20ème pour les amblyopes profonds), avec 42 % d'intégrations individuelles, et, d'autre part, les **élèves aveugles** (dont l'acuité visuelle du meilleur oeil après correction est inférieure à 1/20ème) où l'on compte 16 % d'intégrations individuelles (345 sur 2149 en 1986).<sup>68</sup>

---

<sup>65</sup> Cf. Circulaire du Ministère de l'Education nationale du 21 septembre 1965 relative aux modalités de scolarisation des enfants inadaptés (Bibliographie, n° [121]) et recommandations du Vème Plan de développement [1966-1970]).

<sup>66</sup> Pour les références de ces textes, voir Bibliographie, n° [122] et [123].

<sup>67</sup> Voir Bibliographie, n° [130].

<sup>68</sup> Statistiques relatives à l'intégration et à la scolarisation spécialisée des handicapés de la vie. In *Réadaptation*, n° 346, janvier 1988. Source : Ministère de l'Education nationale, Direction de l'Evaluation et de la prospective.

## Deuxième partie

Mais ce chiffre est en constante progression, plus particulièrement dans le premier cycle, où les intégrations individuelles d'élèves non-voyants sont passées de 96 en 1983 à 194 en 1986 (enseignements public et privé).

Ce mouvement se poursuit, et de 1986 à 1990, le nombre d'élèves déficients visuels intégrés individuellement dans des classes ordinaires est passé de 2.373 à 2.691<sup>69</sup>.

Inversement, de 1986 à 1992, les effectifs de l'éducation spécialisée sont en recul, particulièrement pour les élèves non-voyants :

	Ministère de l'Education nationale (+ enseignement privé)			Ministère des Affaires sociales			Ensemble des établissements		
	1986	1992	Evolution	1986	1992	Evol.	1986	1992	Evol.
- Aveugles	273	225	- 17,5 %	1531	1005	- 34 %	1804	1230	- 31,8%
- Amblyopes	1090	1077	- 1,2%	1671	1600	- 4,25%	2761	2677	- 3 %
- Total des élèves	1363	1302	- 4,5%	3202	2605	- 18,6 %	4565	3907	- 14,4%

Globalement, cette évolution est en partie occultée par une relative stabilité du nombre des élèves amblyopes dans les établissements d'éducation spécialisée; mais elle est très nette pour les élèves non-voyants des établissements du Ministère des Affaires sociales.

Ainsi à l'I.N.J.A., les effectifs sont passés d'environ 172 élèves dans les années 1979 à 1982 à 118 élèves à la rentrée 1993 (hors élèves intégrés), dont 1/5 sont amblyopes profonds, soit une baisse de 31,4 % (et de 20,9 % si l'on prend en compte les 18 élèves intégrés suivis par l'Etablissement).

### Des établissements-ressources.

Le rapport LAFAY souligne avec force (pp. 63-64) les aspects positifs de l'intégration pour la majorité des élèves (80 à 85 % des cas). La socialisation des élèves intégrés (" développement des aptitudes de l'enfant ou adolescent handicapé à vivre dans la société ordinaire ", p. 64) est qualifiée d'" exceptionnelle réussite " (p. 66). Cette vie sociale plus riche aide l'enfant et l'adolescent à construire sa personnalité et à trouver son équilibre (p. 70).

Mais le rapport LAFAY montre aussi que la réussite d'une intégration repose sur de nombreux partenaires : la famille, les enseignants, le personnel de l'établissement, les camarades de classe, les autres parents d'élèves,... et sur des actions de soutien.

Il remarque que les doléances des parents d'enfants déficients visuels sont insistantes et nombreuses sur ce point (p. 71) : manque de soutien pour l'enseignement du braille, manque de matériel adapté (éclairage, matériel pour l'agrandissement des textes, machines à écrire,...). Or ces domaines sont les points forts des établissements spécialisés; d'où finalement l'idée d'une complémentarité entre les deux réseaux qui trouverait son expression dans des " établissements scolaires adaptés " (p. 107) - et non plus *spécialisés*.

Ces établissements seraient " **centre[s]-ressource[s]** pour toutes les intégrations individuelles dans les établissements scolaires [...] du secteur géographique concerné " (pp. 107-108, reprises dans les propositions 10 à 13, pp. 108-109).

<sup>69</sup> Quelques chiffres. In *Réadaptation*, n° 380, mai 1991, p. 7.

## Deuxième partie

De tels centres auraient, à mon sens, vocation à être aussi des centres d'information et de documentation, de recherche, et d'expérimentation des matériels nouveaux.

Le rapport LAFAY ne le dit pas, mais il souligne l'importance de l'**information** (" comme vecteur de sensibilisation et de modification des comportements " [p. 93]) pour le succès du projet d'intégration : " Il faut des spécialistes pour l'ensemble des soutiens (scolaires, éducatifs, paramédicaux, etc.). [...] Mais l'intégration scolaire, par principe, relève d'un ensemble beaucoup plus large de partenaires qui n'y sont pas spécialement formés (y compris personnels scolaires des établissements ordinaires ou personnels spécialisés, mais non de l'intégration scolaire). Tous par contre doivent bénéficier d'une information sérieuse [...] adaptée (forme et contenu) à ces différents destinataires " (p.93).

On retrouve une argumentation très voisine dans *That all may read* (littéralement : Afin que tous puissent lire), ouvrage publié en 1983 par le Library of Congress National Library Service for the Blind and Physically Handicapped : "*the fact that many disabled children have entered regular school programs for the first time will require the acquisition and dissemination of information to teachers and other professionals about the physical nature of disabilities, how to change attitudes of staff and students toward disabled children, sources of support services and information for parents of disabled children, adaptation of physical facilities to accomodate physically disabled people, and special devices for blind and visually handicapped students. This information can best be assembled by the professional librarian, trained to performed this task.*" (p. 289)<sup>70</sup>.

### Les atouts de l'I.N.J.A. :

L'Institut national des jeunes aveugles, avec ses classes-musées (sciences naturelles, géographie), avec son expérience remarquable dans la pédagogie musicale et dans la pédagogie du braille (Mme Evelyne KOMMER, institutrice à l'I.N.J.A. depuis plus de trente ans, y fabrique des livres illustrés en relief et en braille; M. Serge GUILLEMET, non-voyant, censeur des études à l'I.N.J.A. depuis 1978, est l'auteur d'une méthode d'apprentissage du braille très usitée en France), avec son Centre de production du livre braille (Centre Marie Morel) et ses contrats de recherche dans le domaine de la transcription musicale informatisée (M. R. RANDRIAMAHEFA) et de l'adaptation des logiciels à interface graphique (dont la suprématie sur le marché ne cesse de s'affirmer), avec son Atelier informatique dynamique qui contribue au développement et à la maintenance du logiciel de transcription BrailleStar (en collaboration avec le Centre Marie Morel), avec sa Bibliothèque scolaire entièrement conçue et organisée de façon à favoriser l'autonomie des élèves non-voyants, possède de nombreux atouts pour remplir un tel rôle de centre-ressource.

Il est donc important pour l'Institut de ne pas fléchir sur le flanc de la **documentation spécialisée**, à la fois pour soutenir le travail de ses équipes et pour être, dans les domaines que je viens d'énumérer et dans l'enseignement des techniques de compensation du handicap (orthoptie, psychomotricité, locomotion), en mesure de remplir une mission d'information qui pourrait être appelée à se développer demain.

A cet égard, même si la société française ne paraît pas encore prête à court terme pour suivre le modèle suédois, il est intéressant de relever le paragraphe suivant relatif à la célèbre école spécialisée de Tomtebodå dans le rapport adressé par la Suède à l'O.C.D.E. en 1986 :

" Pour les élèves aveugles et mal-voyants, les écoles spéciales ont été supprimées. Il y a une dizaine d'années, la plupart des élèves aveugles ou atteints de déficiences visuelles graves étaient accueillis dans une école spéciale : Tomtebodå à Stockholm. Aujourd'hui, Tomtebodå est un **centre de documentation et de recherche**. La plupart des élèves sont intégrés dans les écoles ordinaires; 10 % d'entre eux étant réunis temporairement dans des groupes spéciaux "

---

<sup>70</sup> VELLEMAN, Ruth A., MILLER, Joan A. *School library media services [for handicapped children]*. In LIBRARY OF CONGRESS (Washington). National library service for the blind and physically handicapped. *That all may read*. Washington : Library of Congress, 1983. Part 3, p. 289.

(cité par Aimé LABRÉGÈRE dans " Un quart de siècle d'éducation des amblyopes ". In *Réadaptation*, n° 346, janvier 1988, p. 28).

En fait, on trouve une analyse sans doute mieux appropriée à la situation française dans un article publié en 1982 par la même revue, résumant une intervention du Ministre de l'Education nationale de l'époque : " Le développement de l'intégration ne doit pas pour autant impliquer, a souligné M. A. Savary, la disparition des institutions spécialisées, qu'elles relèvent de l'Education nationale ou de la Solidarité nationale. Il doit en revanche amener une évolution progressive de leur rôle et de leur fonctionnement, en particulier dans le sens d'une multiplication des liens avec les structures éducatives ordinaires dans la perspective de la plus large insertion en milieu scolaire habituel lorsqu'elle s'avère possible dans l'intérêt de l'enfant " (in *Réadaptation*, n° 287, février 1982, pp. 35-36).

Cette combinaison des deux systèmes, articulés autour d'établissements-ressources, présente, d'autre part, le mérite d'offrir aux pays en voie de développement un modèle plus accessible, compte tenu de leur manque de moyens, que celui d'un équipement de leurs territoires en établissements spécialisés nombreux.

### B. Des voies nouvelles à fréquenter.

#### 1. Bibliothéconomie et public déficient visuel. Problèmes de l'édition adaptée en France.

##### *La situation dans les bibliothèques scolaires.*

Le rapport LAFAY soulignait parmi les insuffisances de l'intégration des élèves handicapés (notamment visuels) le manque d'information et de formation des personnels des établissements scolaires ordinaires et le manque de matériel adapté. Cette remarque me semble particulièrement illustrée si l'on examine la situation des bibliothèques scolaires des établissements ordinaires, amenées à accueillir ce public. Pourtant les bibliothécaires se sont intéressés depuis plusieurs années au public des mal-voyants et non-voyants. Il serait souhaitable que le Fonds spécialisé donne une ouverture sur ces travaux et complète ainsi la vocation du C.D.I. de l'I.N.J.A. à recevoir des visiteurs et des stagiaires en provenance des C.D.I. d'établissements ordinaires, ou préparant le C.A.P.E.S. de documentation.

De quelques entretiens avec des **élèves intégrés** ou **anciens élèves**, suivis par des établissements spécialisés (E.R.E.A.D.V. de Villeurbanne et I.N.J.A.), il ressort que bien souvent ces élèves ne fréquentent pas la bibliothèque de leur collège ou de leur lycée et que celle-ci ne prend pas en compte par des actions particulières ce public nouveau. Le C.D.I. de l'I.N.J.A. se trouve ainsi confronté à plusieurs demandes : celles (prioritaires) des élèves de l'Etablissement, mais aussi celles des élèves intégrés dont l'I.N.J.A. assure le soutien, et celles d'anciens élèves. Malgré l'achat de plusieurs exemplaires pour les titres les plus demandés, il est souvent difficile de faire face à toutes ces demandes. Une sensibilisation et une formation des documentalistes des établissements ordinaires serait donc un investissement rentable à moyen terme pour l'I.N.J.A. qui pourrait participer à des actions du C.N.D.P. en ce sens.

Même au sein des établissements spécialisés, la documentaliste (quand le poste existe) semble parfois désorientée par les besoins de son public, faute d'une formation appropriée. Il est significatif que la revue *Inter-CDI*, pourtant remarquable par la qualité de ses articles et la richesse de ses informations, n'ait consacré aucun article à ce sujet en vingt ans d'existence, du moins à ma connaissance<sup>71</sup>; on y trouve cependant parfois des pages publicitaires pour des éditeurs de livres en grands caractères et quelques analyses de livres enregistrés sur cassettes.

Cette situation est à peu près comparable à celle que l'on trouvait **aux Etats-Unis** au début des années 1970, avant l'adoption de la Public Law n° 94-142 en 1975 (*the Education for*

---

<sup>71</sup> Cf. Index publiés dans le n° 62 de mars-avril 1983 et 98 de mars-avril 1989.

*all Handicapped Children Act*), comme en témoigne le chapitre trois (School Library Media Services [for handicapped children]/ by Ruth A. VELLEMAN and Joan A. MILLER, pp. 287-308) de *That all may read*<sup>72</sup>:

*"The 1973 Rand study does not even mention library service as one of the range of services being offered to exceptional children. Statistics in this field do not seem to exist. Before the 1950s, there are no reports at all of work in the area of library service to exceptional children. [...] A [...] factor which has contributed to the slow growth of programs has been the shortage of personnel trained to work with blind, visually handicapped, and physically disabled children in the school media center setting. [...]. Many schools for exceptional children do not have school libraries [...]."* (p. 288)

En 1952, un amendement étend aux enfants aveugles le bénéfice du Service national créé en 1931 (Pratt-Smoot Act) au sein de la Library of Congress au profit des seuls adultes aveugles. Ce bénéfice est étendu aux autres personnes handicapées en 1966 (Public Law n° 89-522).

### *Nouvelles technologies, accueil et accessibilité.*

A partir de la fin des années 1960 et du début des années 1970, avec l'entrée des nouvelles technologies dans l'éducation spécialisée, une évolution se dessine : *"teaching staff and other professionals, as well as parents, slowly began to become aware of the fact that the trained library media specialist, knowledgeable about where special materials could be obtained, would be a valuable member of the educational team. [...] and a few schools of library and information science are beginning to establish courses to train librarians for work with the handicapped in all types of library settings"* (op. cit., p. 289).

Cette évolution est couronnée en 1976 par la publication d'un ouvrage collectif dû à l'American Library Association intitulé : *The Special Child in the Library* / sous la direction de Barbara BASKIN et Karen H. HARRIS<sup>73</sup>. Plus largement, toute une réflexion se développe aux Etats-Unis et en Europe sur le mobilier, les abords et l'architecture intérieure des bibliothèques, afin d'en rendre les locaux mieux accessibles au public handicapé.

**En France**, des groupes de travail seront spécialement constitués, dès l'origine des deux projets, au sein des établissements publics constructeurs de la Cité des sciences et de l'industrie de la Villette et de la Bibliothèque de France.

A la Villette, ce groupe a rédigé une *Charte des personnes handicapées*. Deux structures permanentes, la salle Louis Braille, au sein de la médiathèque, destinée au public déficient visuel, et la " Cellule accessibilité ", confiée à une personne non-voyante, Mme Hoëlle CORVEST, sont issues de ces travaux.

Un colloque sur le thème " Handicap, lecture et bibliothèques " a été organisé par la Bibliothèque universitaire et la Mission handicap de l'Université de Paris X-Nanterre en 1988 (6-7 octobre), avec le concours de l'ancienne D.B.M.I.S.T. et de la Fondation de France.<sup>74</sup>

Et le Parlement a adopté en 1991 une loi " portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public " (loi n° 91-663 du 13 juillet 1991).<sup>75</sup>

Ces préoccupations ont été réaffirmées dans le Titre I (Missions et accessibilité des bibliothèques) de la *Charte des bibliothèques*, adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991 : " Les bibliothèques qui dépendent des collectivités publiques sont ouvertes à tous. Aucun citoyen ne doit en être exclu du fait de sa situation personnelle " (article 4 ; précisé par une note qui fait explicitement référence à la loi

<sup>72</sup> Op. cit, voir note page 51 et Bibliographie, n° [164].

<sup>73</sup> Chicago : American library association, 1976; 199 p. Plusieurs parties de cet ouvrage sont consacrées aux enfants déficients visuels.

<sup>74</sup> Les actes de ce colloque ont été publiés par le C.T.N.E.R.H.I. dans un numéro hors-série de la revue *Flash informations* (n° 178).

<sup>75</sup> *Journal officiel* du 19 juillet 1991, pp. 9531-9532.

d'orientation du 30 juin 1975 en faveur des personnes handicapées et à ses textes d'application).

La Charte précise en outre au Titre II (Rôle de l'Etat) : " Les établissements scolaires du second degré sont dotés de centres de documentation et d'information gérés et animés par un personnel qualifié nommé par l'Etat " (article 20).

### *L'édition adaptée et la bibliothéconomie spécialisée en France.*

En fait, les bibliothécaires (et les éditeurs) motivés par les difficultés d'accès à la lecture des personnes déficientes visuelles ont surtout travaillé au départ en direction du public adulte, et, notamment, des **personnes âgées**. Les progrès de l'espérance de vie dans les pays industrialisés font des personnes âgées une composante importante du public.

En France, le cas le plus frappant est sans doute celui de *l'édition en gros caractères*, qui offre peu de titres pour la jeunesse; il est d'autant plus indispensable de connaître ces éditeurs.

Dans le domaine des *livres enregistrés sur cassettes*, cependant, le catalogue des contes est assez riche et il reste toujours la possibilité de faire enregistrer les livres par des lecteurs bénévoles. Cette possibilité est largement utilisée par les associations typhlophiles comme l'Association des donneurs de voix ou l'A.V.H. en France, Recording for the Blind aux Etats-Unis, la Ligue Braille en Belgique.

Cependant ces formes d'" édition adaptée " sont peu compatibles avec l'amateurisme.

**L'édition en gros caractères**, pour être de qualité et offrir un meilleur confort de lecture, doit respecter certains impératifs : utilisation d'un papier opaque, de teinte " bulle " légèrement jaunâtre (éviter le blanc et les papiers brillants), usage de caractères romains sobres (sans empattement, contrairement à ce que l'on aurait pu penser), corps de taille 16, interlignage adapté, etc... L'AFNOR s'est efforcée de les récapituler dans *la norme NF Q 67-004 de janvier 1983 : Technologie graphique. Spécifications typographiques recommandées pour les déficients visuels*.

Cependant cette norme ne fait pas l'unanimité; elle n'a pas de caractère réglementaire et son existence est largement insoupçonnée du public... Dans le domaine de la production du **livre braille**, l'absence de normes est préjudiciable à la qualité des ouvrages. Certains petits producteurs, en dépit de leurs bonnes intentions, veillent à la correction des ouvrages de manière trop superficielle.

L'enregistrement de **livres sur cassettes**, pour fournir un résultat de qualité, suppose lui aussi la réunion de nombreuses conditions :

- qualité d'élocution du lecteur s'il ne s'agit pas d'un professionnel (animateur radio, homme de théâtre, écrivain,...);
- contrôle après lecture;
- qualité du matériel d'enregistrement et du support;
- cabine d'enregistrement insonorisée; etc...

L'idéal est de conserver la cassette originale (cassette-mère) et de la dupliquer pour permettre des prêts sans risque. Ces enregistrements bénévoles soulèvent un autre problème, celui des **droits d'auteur**.

Beaucoup de petites structures ou associations typhlophiles passent outre et considèrent qu'elles bénéficient d'une tolérance tacite. D'autres encore, plus scrupuleuses, y trouvent cependant un alibi facile à la passivité (fonds de cassettes d'éditeurs achetées en un seul exemplaire et réduit à un nombre de titres très limité).

Sur toutes ces questions, il est nécessaire de suivre les débats en cours et d'entretenir des relations suivies avec les personnes et les organes les plus actifs.

Le tour est d'ailleurs vite fait. Ces ferments actifs se retrouvent chaque année, dans la mesure de leurs moyens financiers, au sein de la **Section des bibliothèques pour aveugles de l'I.F.L.A.** (Section of Libraries for the Blind), dont le pré-congrès précède immédiatement la Conférence générale annuelle de l'I.F.L.A. L'I.N.J.A a accueilli les travaux de ce groupe en 1989 lorsque le Congrès de l'I.F.L.A. s'est tenu à Paris; il serait très

regrettable de ne pas entretenir ce petit capital relationnel, au moins lorsque le lieu du congrès n'entraîne pas des frais de déplacement trop élevés.

En 1993, à Barcelone, on trouvait parmi les participants français au pré-congrès : Mme Marie-José POITEVIN, conservateur à la B.M. de Caen, chargée de l'audiovisuel et de la Bibliothèque sonore Pierre Villey pour les déficients visuels, actuellement Secrétaire de la Section Libraries for the Blind de l'I.F.L.A. à l'échelon international; Mlle Marie-Cécile ROBIN, conservateur à la B.P.I. du Centre Pompidou, responsable de l'accueil des personnes déficientes visuelles et des salles Borges et Raymond. Queneau. Ces deux personnes (ainsi que Mme FROISSART, auparavant conservateur à la B.M. d'Antony) ont signé la plupart des articles que l'on peut trouver en France sur ce sujet, notamment dans les revues professionnelles (*Bulletin de l'Association des bibliothécaires de France* et *Bulletin des Bibliothèques de France*).

Mais d'autres services existent ou se sont mis en place ces dernières années (salle Louis Braille de la médiathèque de la Villette en 1986, salle Diderot à la bibliothèque municipale de Bordeaux début 1993) et la Bibliothèque nationale de France comportera un espace spécifique pour l'accueil des déficients visuels (le Groupe de travail sur les handicapés, constitué au sein de l'Etablissement public constructeur de la Bibliothèque de France a rédigé un rapport où sont définies les grandes lignes de ce projet).

On ne trouve pas d'ouvrages de synthèse en français sur ces questions, mais l'I.F.L.A. a publié en 1984 aux éditions K.G. Saur un remarquable petit guide (malheureusement épuisé) : *A Guide to developing Braille and Talking Book Services*.<sup>76</sup>

### *Les efforts de l'AGATE*

Deux membres de l'Association V. Haiiy composaient également la délégation française à Barcelone, ainsi qu'une documentaliste déléguée par l'AGATE, AGence nationale pour les Aides Techniques et l'Edition adaptée pour les personnes déficientes visuelles.

L'AGATE était également représentée dans le Groupe de travail sur les handicapés mis en place par la Bibliothèque de France. L'I.N.J.A. est membre adhérent de l'AGATE et possède un représentant dans son Conseil d'Administration. Créée en 1985, après concertation entre plusieurs ministères (Affaires sociales, Education nationale, Culture,...) et associations privées (telles que l'A.N.P.E.A.)<sup>77</sup>, et subventionnée par l'Etat, cette association s'est efforcée de mettre sur pied **un catalogue collectif de l'édition adaptée**, principalement en braille, mais aussi sur cassettes et en grands caractères, interrogeable sur Minitel (36.14 AGAT), une base d'adresses et une base de données sur les aides techniques, à partir de renseignements fournis par les uns et les autres.

Le but de ce catalogue collectif est d'éviter l'adaptation du même titre par plusieurs organismes différents, alors que les besoins insatisfaits par ailleurs s'accumulent. Chaque adaptation nouvelle doit être signalée à l'AGATE par l'envoi d'un bordereau. Le Centre Marie Morel de l'I.N.J.A. alimente ce catalogue.

Cependant l'AGATE se heurte à l'indiscipline et à l'individualisme de beaucoup de centres et d'associations. Dépourvue de tout pouvoir réglementaire et n'ayant pas de collections en propre disponibles pour le prêt<sup>78</sup> ou la duplication, l'efficacité de son action dépend beaucoup de ses partenaires. De plus un tel catalogue collectif suppose de la part de chacun un

---

<sup>76</sup> Edited by Leslie L. CLARK, in collaboration with Dina N. BEDI and John M. GILL. - 108 p. (I.F.L.A. publications ; 30).

<sup>77</sup> Mme Michèle DESMERGER, Directeur de l'AGATE. de 1985 à avril 1993 était membre de l'A.N.P.E.A.

<sup>78</sup> Pour y remédier, l'AGATE s'est associée à la B.M. de Vendôme (Loir-et-Cher) en décembre 1992 pour y constituer une Bibliothèque Centrale de Prêt du livre braille. Cf. l'annonce publiée dans la revue *Comme les autres*, n° 113, troisième trimestre 1992, p. 19 sous le titre "Ne jetez plus les livres braille".



## Deuxième partie

effort préalable de normalisation catalographique (dont l'utilité n'apparaît pas toujours clairement aux associations !) et un travail de contrôle, dont l'importance n'a peut-être pas été suffisamment mesurée à l'origine du projet, en raison sans doute du désir de répondre rapidement à l'urgence des besoins manifestés.

L'AGATE poursuit son travail sans directeur depuis avril 1993 et diverses options semblent envisagées (création d'un établissement public autonome ou rattachement à la Bibliothèque nationale de France, attribution d'un dépôt légal pour le livre braille). Il est important que l'I.N.J.A., important producteur du livre braille en France, s'intéresse à l'évolution de cet outil semi-public.

En attendant cette décision complexe qui tarde à venir, l'AGATE vient de publier une étude sur les aspects sociaux et juridiques de **l'accès à l'information** pour les personnes handicapées visuelles.<sup>79</sup>

Cette étude se place " dans la perspective de la mise en oeuvre d'une mesure " à l'échelle de la Communauté européenne. En effet, l'entrée en force des nouvelles technologies dans la production du livre en braille et l'essor prévisible de l'édition électronique et du catalogue des livres disponibles sur disquettes rendent urgente et nécessaire une clarification de la situation par des mesures légales. Il est exclu que le statu quo antérieur, reposant sur la complaisance des éditeurs, puisse s'appliquer aux supports informatiques. Là encore, il est important que l'I.N.J.A. et d'autres établissements scolaires représentatifs suivent de près ces débats, pour leur information, mais aussi pour ne pas en être les oubliés.

L'I.N.J.A. abrite d'ailleurs depuis octobre 1992 une association nouvelle, **SÉSAME**, Syndicat des Éditeurs spécialisés sur supports multiples pour Aveugles, Malvoyants et autres personnes Empêchées de lire, dont un professeur de l'I.N.J.A. (M. Francis PEREZ), est l'un des animateurs. Cette association professionnelle souhaite notamment faire progresser les négociations avec le Syndicat national de l'édition, élaborer des normes de qualité, promouvoir la lecture adaptée dans les bibliothèques, développer les échanges francophones. Tous les secteurs de l'édition adaptée y sont représentés (braille, sonore, gros caractères, informatique)<sup>80</sup>.

Dans ce domaine des nouvelles technologies, de la bibliothéconomie et de son adaptation aux besoins du public déficient visuel, il est clair que la veille documentaire que je préconise de la part du Fonds spécialisé place ce service en articulation directe avec la Bibliothèque scolaire, terrain d'application et de recherche.

Ce lien dynamique peut également être illustré dans un autre domaine, celui des aspects socio-culturels de l'amblyopie et de la cécité, le Fonds spécialisé devant ici concourir au repérage des manifestations culturelles concernées et aider ainsi la Bibliothèque scolaire dans ses missions d'animation et de relais culturel auprès des enseignants et éducateurs, et de l'ensemble du personnel.

---

<sup>79</sup> DES FORGES, Bernadette, BELLEDENT, Catherine, collab. *Communication et accès à l'information pour les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap : aspects sociaux et juridiques*. Paris : AGATE 1993. 76 p. + annexes.

<sup>80</sup> Sur SÉSAME, voir : PEREZ, Francis. SÉSAME : des professionnels au service des utilisateurs. In *Comme les autres*, 1993, 3e trim., n° 117, p. 5.

## 2 - Les aspects socio-culturels de l'amblyopie et de la cécité.

### Une exploration des oeuvres culturelles

En regard de l'épreuve douloureuse que peut constituer la cécité pour un jeune et pour ses parents, qu'elle soit apparue dès la naissance ou qu'elle soit consécutive à une maladie évolutive ou à un accident, il m'avait semblé dérisoire et intellectualiste de s'intéresser à " la représentation de l'aveugle dans l'art "<sup>81</sup>. Pourtant, à lire les commentaires de gravures ou de tableaux de BRUEGEL le Vieux, Jacques CALLOT, REMBRANDT, GOYA, Otto DIX, Egon SCHIELE, et bien d'autres artistes moins connus, publiés par le Docteur Martin JAEDICKE (ex république démocratique allemande), de 1980 à 1991 dans la *Revue des aveugles européens*, nous pouvons nous rendre compte de la richesse de ce matériau d'étude, qui selon les artistes, tantôt nous renvoie l'image des angoisses et des a priori du corps social, et celle de nos propres jugements, vis-à-vis des aveugles, tantôt les présente sous un jour familier, parmi nous.

[Voir en pages suivantes, Figures 6 et 7,  
deux représentations d'ouvriers aveugles au travail].

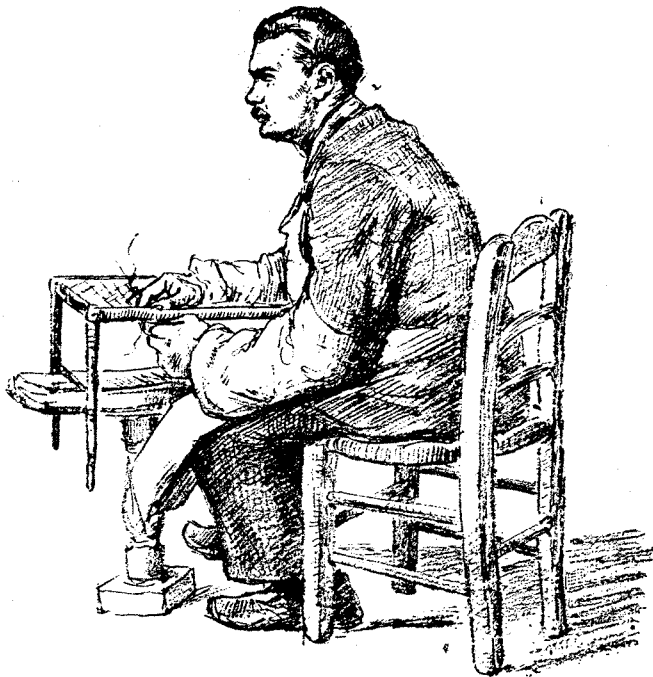
---

<sup>81</sup> Titre d'un article publié par le docteur Martin JAEDICKE, dans la *Revue des aveugles européens*, 1991, 2, n° 72, p. 26-33.

BULLETIN ANNUEL DE LA SOCIÉTÉ MARSEILLAISE  
DES  
ATELIERS D'AVEUGLES

Reconnue d'utilité publique par décret du 14 Février 1890

Boulevard de la Corniche aux Catalans, & Kiosque boulevard du Muy  
MARSEILLE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 1891

1890-1891

Deuxième Année.

Présidence de M. ~~Henri~~ Arnaud, Président

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté.

M. le Président remercie les assistants de témoigner, par leur présence, de leur intérêt pour l'œuvre des ateliers. Cette œuvre continue, dit-il, à prospérer avec l'appui de la ville de Marseille, du Conseil général, du Gouvernement, grâce à la bienveillance des souscripteurs et au chaleureux appui de son bienfaiteur M. Gairard.

Figure 6 : Fac-similé d'un Bulletin associatif du XIX<sup>ème</sup> siècle. Un rempaillleur aveugle au travail.



- **Figure 7 : Aveugle de guerre travaillant à la machine ,  
gravure sur bois de Sella Hasse, 1919.**

Cette gravure est une des premières représentations  
de l'ouvrier aveugle intégré au monde du travail.  
Citée par JAEDICKE, Martin,  
in " La représentation de l'aveugle dans l'art ",  
*Revue des aveugles européens*, 1991, 2, n° 72, p. 33.

## Deuxième partie

Prendre conscience de cet imaginaire social et/ou personnel et tenter de prendre du recul pour l'analyser peut contribuer à changer notre attitude et notre regard, dans ce qu'ils peuvent avoir de stigmatisant. Le stigmaté, écrit le sociologue Erving GOFFMAN, c'est cette " situation de l'individu que quelque chose disqualifie et empêche d'être pleinement accepté par la société "82

Cette réflexion, il est possible de la mener également à travers **les mythes et la littérature**, où nous trouvons des personnages aveugles depuis l'Antiquité (Oedipe, Tirésias, Tobit,...) jusqu'à nos jours : voir par exemple la pièce *Les aveugles*, de Maurice MAETERLINCK (1890), ou plus récemment le roman de Tahar BEN JELLOUN, *La nuit sacrée* (1987)<sup>83</sup>, adapté au cinéma par le réalisateur Nicolas KLOTZ en juin 1993. On peut encore songer à certaines oeuvres cinématographiques, comme *les Lumières de la ville* de Charles CHAPLIN en 1930 (personnage de la jeune fleuriste aveugle), ou dans un registre différent, *Miracle en Alabama (the Miracle worker)* d'Arthur PENN (1962), qui met en scène la vie d'Helen KELLER (1880 - 1968), jeune aveugle américaine, sourde et muette, et celle de son éducatrice Annie SULLIVAN. Il faut citer aussi le célèbre *Parfum de femmes* de Dino RISI (1974), avec le personnage du capitaine Fausto joué par Vittorio GASSMAN, ou plus récemment *Denko* (1992), distribué en France en 1993, du jeune réalisateur guinéen Mohamed CAMARA. A la manière d'un conte africain, ce film met en scène un jeune homme aveugle, qui recouvre la vue après avoir sauvé un étrange voyageur<sup>84</sup>.

**Le conte**, c'est aussi le thème retenu par le Centre de Lestrade, établissement spécialisé pour jeunes déficients visuels à Ramonville Saint-Agne (Haute-Garonne), qui a organisé en octobre 1992, à l'occasion de son trentième anniversaire, un colloque international sur " La cécité et la malvision à travers les contes, mythes et légendes ", intitulé " *Le Tour d'y voir* ", sous le patronage de l'UNESCO, de l'Union mondiale des Aveugles, et avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, du Centre national des Lettres et de l'AGATE, entre autres. Le colloque était accompagné d'un festival du conte francophone. Pour les élèves, le conte, l'expression orale et théâtrale peuvent donner lieu à des projets pédagogiques ou de loisirs.

À travers les traditions orales et les créations artistiques, en mettant en perspective l'approche des praticiens, des scientifiques et celle des poètes, ce colloque original a contribué à renouveler le regard porté sur " l'image et la place des aveugles dans notre société ".

Cette **démarche interdisciplinaire** se retrouve dans le projet éditorial de la revue ~~Voir~~ [Voir barré], éditée depuis 1990 par la Ligue Braille (Belgique), dont les travaux s'appuient sur la remarquable bibliothèque spécialisée du *Centre de recherches sur les aspects culturels de la vision*, créé par cette association.

En s'intéressant à la fonction visuelle dans toute sa complexité, à la thématique et à la symbolique du regard, aux tabous de la vision ou à l'imaginaire du non-voyant, la Ligue Braille entend contribuer à lutter contre ce qu'elle considère comme " l'une des causes majeures de l'exclusion de l'aveugle : la méconnaissance de la cécité " comme expérience humaine<sup>85</sup>. La revue, illustrée, comporte une importante rubrique bibliographique (nouveautés de l'édition) et des compte-rendus d'oeuvres cinématographiques, littéraires et de sciences humaines ou médicales.

Le Fonds spécialisé de l'I.N.J.A et la Bibliothèque de l'Association Valentin Haüy possèdent un fonds d'oeuvres poétiques ou de fiction mettant en scène des personnages aveugles, ou écrites par des aveugles.

Le repérage bibliographique courant ou rétrospectif de ces oeuvres, imprimées, cinématographiques ou iconographiques est souvent difficile : les oeuvres de fiction ne font pas l'objet d'une indexation-matières. Un échange régulier d'informations entre ces trois

82 GOFFMAN, Erving. *Stigmaté : les usages sociaux des handicaps*. Paris: Éd. de Minuit, 1975, p. 7.

83 Paris: Editions du Seuil.

84 Une critique de ce film a été publiée dans *le Monde* du vendredi 17 septembre 1993, p. 14.

85 Plate-forme du Centre de recherche sur les aspects culturels de la vision, in ~~Voir~~ [Voir barré], octobre 1990, n° 1, pp. 4-5.

bibliothèques permettrait de rendre le travail effectué moins lourd et plus efficace, en tenant compte des centres d'intérêt définis par chacun (sélection en fonction d'un profil bibliographique convenu).

Il est intéressant, et le fonds existant y invite, d'élargir cet intérêt aux témoignages, biographies et autobiographies et aux grands media (presse, radio, télévision).

### Les media

Le C.N.F.L.R.H. (Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés) a ainsi effectué en 1978, à partir de la documentation de l'Institut national de l'audiovisuel, une enquête sur les émissions de télévision concernant les personnes handicapées de 1970 à 1976<sup>86</sup>. Cette étude montre un progrès dans la qualité des émissions. A partir de 1975, la place donnée aux témoignages de personnes handicapées ou de membres de leur famille y est plus grande. L'approche, auparavant principalement médicale, s'élargit à une réflexion sur l'intégration sociale (insertion professionnelle, loisirs).

Cependant, le temps d'antenne cumulé atteint environ 0,1 % " pour une population qui, dans l'enquête, recouvrait diabétiques et cardiaques, et représente aux environs de 9,5 % de la population. Dans le même temps, on peut estimer le temps d'émission [consacré aux animaux domestiques familiers] à au moins 1,4 % ". Cent vingt émissions ont concerné les handicapés physiques moteurs (au nombre de 1.340.000), catégorie qui fait figure de symbole. Quinze émissions ont porté sur les handicapés visuels (78.000 personnes); une catégorie n'a jamais été traitée, celle des handicapés multiples.

Des émissions spécialisées passent ainsi périodiquement à la télévision, ayant pour thème la rééducation spécialisée ou la cécité. Annoncer et faire connaître ces publications et manifestations au sein de l'Etablissement s'inscrit pleinement dans la mission conjointe de la Bibliothèque scolaire et du Fonds spécialisé.

### C - Voies obligées.

A côté de ces domaines, dont j'ai essayé de souligner l'intérêt, il en reste d'autres dont le Fonds spécialisé, sans en faire sa préoccupation centrale, ne saurait se désintéresser sans faillir sans doute grandement à sa mission d'information. Passons les en revue, même rapidement, car les omettre ou les sous-entendre pourrait prêter à malentendu ou justifier le reproche d'une approche par trop historico-philosophico-littéraire, au détriment de l'aspect administratif ou médico-social.

En fait, le champ de la cécité et de la déficience visuelle appelle, je l'ai dit, l'intervention de nombreuses disciplines, sans qu'aucune ne le couvre entièrement. Ceci soulève finalement un problème de *déontologie* professionnelle pour le bibliothécaire-documentaliste, qui doit définir ses priorités documentaires sans cependant sacrifier ou favoriser telle ou telle approche par inattention, par conviction ou par goût personnels.

### 1 - Législation et réglementation.

Dans le domaine législatif et réglementaire, le Fonds spécialisé doit pouvoir répondre non seulement aux lecteurs mais aussi, pour des besoins internes, aux questions ponctuelles de la Direction, et des services administratifs et médico-sociaux lorsque ces questions nécessitent une recherche documentaire.

Ce recours possible ne doit évidemment pas conduire les services à se reposer sur la documentaliste lorsque ces informations relèvent de leur compétence et de leur efficacité dans le travail quotidien. Ce serait néfaste pour tous. Il est donc rationnel que les documents tels que le

---

<sup>86</sup> On peut consulter cette étude, menée par Odile Brétéché et Christine Trouverie au centre de documentation du C.N.F.L.R.H.. Un compte-rendu en a été donné dans la revue *Réadaptation*, juillet-août 1978, n° 252, p. 33-36: "Personnes atteintes d'un handicap et information: analyse des émissions télévisées sur les handicapés de 1970 à 1976".

## Deuxième partie

*Journal officiel* et les *Bulletins officiels* des ministères (Affaires sociales, Education nationale) soient reçus par les services pour lecture au jour le jour.

Cependant, lorsque le Centre de documentation et d'information ne reçoit pas un deuxième exemplaire de ces publications, comme c'est le cas pour le *Journal officiel*, il serait souhaitable que le Fonds spécialisé soit introduit dans le circuit de circulation interne de ces documents, dont les services conservent ensuite à portée de main les deux ou trois dernières années. Faute de quoi des textes fondamentaux (lois, décrets), risquent d'être connus avec retard par le Centre de documentation, ou même de ne pas être diffusés auprès de certains personnels. En effet, les Services administratifs tendent à ne diffuser que les textes dont ils voient l'utilité pratique immédiate, ce qui est du reste fort compréhensible.

Il revient au Centre de documentation d'avoir **une vue plus large**. J'ai pu constater par exemple, lors d'une étude pour l'E.R.E.A.D.V. de Villeurbanne, où le circuit du *Journal officiel* présente les mêmes travers, que l'équipe des infirmières n'avait pas reçu copie du décret n° 93-221 du 16 février 1993 *relatif aux règles professionnelles des infirmiers et infirmières*, texte de trois pages et d'une grande densité<sup>87</sup>. On pourrait citer comme autre exemple de ces textes de portée générale méritant une publicité élargie la loi n° 90-602 du 12 juillet 1990<sup>88</sup>, relative à la *protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap*, qui modifie plusieurs autres lois, notamment l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires<sup>89</sup>. On peut même considérer qu'un tel texte devrait être porté à la connaissance des élèves.

Enfin, il reste à parler du problème de **l'archivage**. Dans une configuration spatiale idéale, le local des archives gagnerait à être attenant au Fonds spécialisé (ou situé à proximité), et sa gestion lui serait confiée. Une meilleure continuité serait ainsi assurée entre archives anciennes, d'intérêt historique, et archives contemporaines.

Pour conclure sur ce domaine de la documentation juridique et administrative, disons que la proximité de la Bibliothèque centrale du ministère des Affaires sociales ( 1, place de Fontenoy, 75007 Paris) et les différents guides disponibles doivent permettre de répondre à la demande sans renforcer outre mesure les dépenses actuelles. Il est à noter que la Bibliothèque du C.N.E.F.E.I. couvre plus particulièrement ce domaine dans la mesure où le Centre a en charge la formation des futurs directeurs d'établissements spécialisés.

## 2 - Aspects médicaux.

Les textes réglementaires concernant l'aide sociale aux personnes handicapées font souvent intervenir des considérations médicales. Ainsi les conditions d'octroi de l'allocation d'éducation spéciale font intervenir le taux d'incapacité permanente, qui doit être égal ou supérieur à 80 %, ou à 50 % si l'enfant fréquente un établissement ou un service d'éducation spéciale en complément à une intégration en milieu scolaire ordinaire. La fixation de ce taux d'incapacité relève de la Commission départementale de l'éducation spéciale C.D.E.S.). Le barème utilisé est le même que celui des pensions militaires d'invalidité, mais sa révision est en cours car il est mal adapté à certaines pathologies invalidantes des enfants et adolescents.

Ces réalités administratives viennent nous rappeler opportunément que l'histoire, la pédagogie, la psychologie sociale et les bonnes intentions ne doivent pas nous faire oublier les aspects médicaux de la cécité et de l'amblyopie. La présence à l'I.N.J.A. d'un médecin pédiatre, d'un psychologue, d'une ophtalmologiste, de deux orthoptistes, d'un Service médical (infirmerie), nous le rappelle également.

---

<sup>87</sup> *Journal officiel* du 18 février 1993, pp. 2646-2649.

<sup>88</sup> *Journal officiel* du 13 juillet 1990, pp. 8272-8273.

<sup>89</sup> Voir *Administration et bibliothèques: mise à jour 1992* Marie-Thérèse JARRIGE; avec la collab. de Jean PÉCHENART. Paris : Éd. du Cercle de la Librairie, 1992, p. 21.

## Deuxième partie

Ces Services accueillent chaque année des stagiaires et conservent en propre une documentation (des usuels, des ouvrages, des mémoires et des revues). Cette tendance est accentuée par leur implantation au troisième étage, qui les éloigne du Centre de documentation (situé au rez-de-chaussée), et par les horaires d'ouverture limités du Fonds spécialisé. Le Fonds spécialisé est d'ailleurs pauvre dans ce domaine. On y observe un déséquilibre entre la collection de mémoires (quelques-uns) et les ouvrages de base (très peu nombreux).

### *Un fonds de référence et de vulgarisation.*

Il ne paraît pas souhaitable de s'aventurer et disperser dans l'acquisition régulière d'ouvrages techniques, très coûteux, de plus, en médecine, et vite dépassés par les nouvelles parutions, par exemple en ophtalmologie. Une solution coûteuse, mais qui constituerait un investissement durable et fournirait un outil de travail de valeur **pour le personnel spécialisé et les stagiaires**, serait d'acquérir dans certaines disciplines les volumes correspondants de *l'Encyclopédie médico-chirurgicale*<sup>90</sup> et de souscrire l'abonnement aux mises à jour. Voici à titre indicatif le prix T.T.C. de ces ouvrages :

	Volumes	Abonnement aux mises à jour	Total
- <i>Ophtalmologie</i> (6 volumes) : .....	4.152,00 F	498,00 F	4.650,00 F
- <i>Pédiatrie</i> (sept volumes) : .....	4.620,00 F	525,00 F <sup>91</sup>	5.145,00 F
- <i>Psychiatrie</i> [et psychologie] (six vol.)...	3.960,00 F	450,00 F	4.410,00 F
- Total : .....	12.732,00 F	1.473,00 F	14.205,00 F

**Pour les autres personnels de l'Etablissement et les autres lecteurs**, l'achat en deux exemplaires de petits manuels de base ou d'ouvrages de bonne vulgarisation permettrait le prêt et une utile initiation des non-spécialistes. Le Centre de documentation a sans doute un rôle déterminant à jouer pour éviter que la pluridisciplinarité des équipes ne se solde par une simple juxtaposition des compétences et une ignorance mutuelle.

Je pense à des petits ouvrages comme :

- *Pédiatrie sociale : aspects juridiques et médico-légaux* / par Gérard CREUSOT. Paris, Masson, 1991. 214 p. (Collection Abrégés).

- *L'Oeil en questions* / par le Dr Yves BOKOBZA ; avec la collab. de Michel GARNIER. Paris : Flammarion, 1993. 194 p. (Collection Santé mode d'emploi).

- *La santé de vos yeux* / par le Dr. Philippe BORNET. Monaco : Éd. du Rocher, 1990. 297 p.

ou encore :

- *Ophtalmologie* / par Colin M. KIRKNESS. Paris : MEDSI ; Mac Graw Hill, 1989. 83 p. : illustré. (Collection Atlas de poche).

<sup>90</sup> Paris: Editions techniques. cette encyclopédie générale couvre tous les aspects de la médecine et son titre ne doit pas faire penser qu'elle ne traite que de chirurgie.

<sup>91</sup> Le Service médical reçoit déjà cet abonnement; quant aux volumes, le médecin-pédiatre a dû apporter son exemplaire personnel.



### *Les progrès de l'ophtalmologie.*

Les progrès de l'ophtalmologie au cours des dernières décennies ont été spectaculaires<sup>92</sup>. Il est important que le Fonds spécialisé ne s'enferme pas dans une approche exclusivement psychopédagogique, et ne reste pas coupé de ces réalités nouvelles, qui retiennent l'attention des familles et des élèves et s'insèrent parfois très concrètement dans le cours de leur scolarité à l'occasion d'une intervention chirurgicale.

Ainsi, depuis le milieu des années 1970, la microchirurgie a peu à peu remplacé la chirurgie ophtalmologique classique. L'utilisation du microscope et d'instruments miniaturisés au cours des opérations permet une plus grande précision des gestes (réalisation de sutures de quelques microns de diamètre). De nouvelles techniques chirurgicales ont permis de simplifier la chirurgie de la cataracte congénitale (utilisation du vitréotome).

L'utilisation du rayon laser<sup>93</sup> permet de réduire les risques de décollement de la rétine, et ce décollement est lui-même traité par de nouvelles techniques (cryothérapie...)

Le scanner et l'imagerie par résonance magnétique (I.R.M.) permettent de visualiser l'intérieur des globes oculaires, et des résultats encore inespérés il y a quelques années sont aujourd'hui obtenus.

Pour certaines pathologies bien définies, lorsque seule la cornée <sup>94</sup> est affectée, le don d'organe permet de réaliser une greffe de cornée (kératoplastie).

Les premières **banques des yeux** ont été créées dès l'après-guerre, en 1944 aux Etats-Unis (Eye Bank for Sight Restoration de l'Hôpital ophtalmologique de Manhattan); en 1948 en France (Banque française des yeux en vue de la prophylaxie de la cécité, association loi 1901, reconnue d'utilité publique en 1961); en Espagne en 1950 (Banco Nacional de Ojos, Hôpital provincial de Madrid); en 1952 en Grande-Bretagne (grâce au vote du Corneal Grafting Act).

Cette technique, pratiquée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, est aujourd'hui parfaitement maîtrisée. Les taux de succès vont jusqu'à 80 % dans les cas favorables et presque 40 % dans les cas défavorables. En effet, la cornée pose moins de problèmes que les autres organes en matière de greffe. La cornée est un tissu superficiel (hépithélial) non stratifié, dépourvu de vaisseaux sanguins, ce qui constitue des conditions très favorables à la transplantation et réduit les risques de rejet. Néanmoins, ces risques demeurent et il faut respecter les règles de compatibilité tissulaire (histocompatibilité) entre donneurs et receveurs, établies par les travaux du professeur Jean DAUSSET.

Cependant, ces greffes restent peu connues. Comme l'écrivait déjà David GUNSTON pour le *Courrier de l'Unesco* en 1961 : " La banque des yeux représente une initiative généreuse de notre époque, qui se heurte à toutes sortes d'obstacles juridiques et religieux, mais surtout à l'ignorance, ou l'indifférence du grand public. Beaucoup d'esprits éclairés à d'autres égards sont choqués à l'idée d'une extirpation posthume des yeux et nombre de pays restent attachés à une législation qui convenait mieux à l'époque des détrousseurs de cadavre." <sup>95</sup>

---

<sup>92</sup> Voir GODDÉ-JOLLY, D. Les progrès réalisés en ophtalmologie pédiatrique au cours des dix dernières années. In *Réadaptation*, janvier 1988, n° 346, 1988, pp. 11-12.

<sup>93</sup> La découverte du L.A.S.E.R. (Light Amplifier by Stimulated Emission of Radiation), due à un physicien, date de 1960. L'ophtalmologie a été une des premières disciplines à bénéficier des applications thérapeutiques du laser (dès 1963). La Société française d'ophtalmologie a consacré son Congrès annuel à cette technique en 1981. Cf. " Actes du congrès *Le Laser en ophtalmologie* " [sous la dir. de ] Jean HAUT, Sylvie LIMON. - Paris : Masson, 1981, 462 p.

<sup>94</sup> La cornée est un tissu transparent qui recouvre l'iris et la pupille et constitue la partie antérieure du globe oculaire. Elle joue le rôle d'une lentille convergente et dirige les rayons lumineux vers la rétine. Certaines maladies, un accident (choc, brûlure chimique, ...) peuvent entraîner son opacification partielle ou totale.

<sup>95</sup> GUNSTON, David. *Les banques des yeux*, in *Le Courrier de l'Unesco*, mai 1961, n° 5, p. 16.

## Deuxième partie

En France, la loi Lafay du 7 juillet 1949<sup>96</sup> a légalisé le prélèvement posthume des yeux et l'article 2 de la loi Caillavet du 21 décembre 1976<sup>97</sup> a fait de tout Français qui n'a pas expressément formulé de son vivant le refus de donner ses organes un donneur consentant potentiel. Ces textes ont permis de réaliser ces dernières années environ deux mille cinq cents greffes de cornées par an (contre mille deux cents seulement en 1977, au lendemain de la loi Caillavet). La Banque française des yeux tient un fichier des donateurs volontaires (qui doivent avoir rédigé un legs testamentaire), au nombre de soixante mille environ.

Mais depuis la malheureuse affaire d'Amiens en mai-juin 1992 (protestations des parents d'un enfant dont on avait prélevé les yeux sans avoir sollicité leur consentement, alors qu'on l'avait fait pour les autres organes)<sup>98</sup>, les réticences sont plus fortes et les greffes de cornée ont connu une très forte baisse, comme le souligne le professeur Yves POULIQUEN, chef du Service d'ophtalmologie de l'Hôtel-Dieu à Paris et président du conseil d'administration de la Banque française des yeux : dans son service, entre juin 1992 et mars 1993, cinquante-deux greffes ont été réalisées alors que deux cent dix auraient dû être faites.<sup>99</sup>

Cette situation est à replacer dans le contexte difficile des récentes affaires de contamination qui ont amené le Ministère de la Santé à annoncer la création d'un Etablissement public national de la transplantation avant la fin de 1993, en remplacement de l'Association France-Transplant.<sup>100</sup>

La Banque doit aussi vaincre dans l'opinion publique les réticences psychologiques des donateurs potentiels vis-à-vis du don d'organe. Le Fonds spécialisé de l'I.N.J.A. pourrait prendre part à ce travail d'information et de relations publiques en s'abonnant à la revue *Revoir*, publiée par la Banque française des yeux. Le coût de l'abonnement est dérisoire (50 F par an). Cette démarche serait d'autant plus cohérente que Madame LEOWSKI<sup>101</sup>, ophtalmologiste à l'I.N.J.A., est membre du conseil d'administration de la Banque.

Une autre mesure, à valeur peut-être symbolique, mais dont il ne faut pas négliger la portée informative et publicitaire, pourrait consister à verser à la Banque française des yeux 50 % du prix d'entrée demandé au public pour la visite du Musée historique (selon des modalités à définir avec le contrôleur financier<sup>102</sup> : convention, association relais, ...).

### *Prévention et information ; partenaires.*

La médecine n'est pas seulement curative. Elle doit aussi être préventive. Au risque de choquer, j'avancerai ici l'idée - d'un point de vue philosophique et idéal - qu'un service de documentation spécialisée au sein d'un établissement pour jeunes handicapés doit aussi avoir parmi ses objectifs ... la disparition de l'établissement, je veux dire bien sûr la disparition de sa raison d'être, c'est-à-dire à long terme, la disparition, s'il se peut, du handicap. Dans ce domaine de la prévention, l'information et sa diffusion inlassable jouent par excellence un rôle essentiel. Le Fonds spécialisé peut y contribuer en faisant connaître les actions et les publications des organismes qui se préoccupent de ces questions.

---

<sup>96</sup> Loi n° 49-890 du 7 juillet 1949 *permettant la pratique de la greffe de la cornée grâce à l'aide de donateurs d'yeux volontaires*. In *Journal officiel* du 8 juillet 1949, p. 6702.

<sup>97</sup> Loi n° 76-1181 du 22 décembre 1976 *relative aux prélèvements d'organes*. In *Journal officiel* du 23 décembre 1976, p. 7365.

<sup>98</sup> Voir *Le monde* du 17-18 mai 1992, p. 13 ; du 27 mai 1992, p. 12; du 06 juin 1992, p. 11; du 12 juin 1992, p. 10; etc....

<sup>99</sup> POULIQUEN, Yves. *Plaidoyer pour les greffes de cornée* in *Recherche et santé*, avril-mai-juin 1993, vol. 54. Article reproduit dans *Le Valentin Haüy*, 1993, n° 30, pp. 4-7.

<sup>100</sup> Voir *Le Monde* du 02 octobre 1993, p. 10. La Banque française des yeux avait signé une convention avec France-Transplant.

<sup>101</sup> Pour des raisons fortuites, je n'ai pu rencontrer Madame LEOWSKI, absente au moment de mon stage.

<sup>102</sup> Il y a une difficulté du fait de la règle de non affectation des recettes aux dépenses en comptabilité publique.

**L'Organisation mondiale de la santé** a publié une série d'une dizaine de petits ouvrages qui étudient l'étiologie et la prévention des différentes pathologies oculaires. Citons par exemple :

- *Prévention de la cécité chez l'enfant*. Genève: O.M.S., 1993. 51 p.

- *Stratégies pour la prévention de la cécité dans les programmes nationaux : l'approche des soins de santé primaire*. Genève : O.M.S., 1985. 103 p.

Etc...

Rappelons seulement quelques chiffres. Le monde comptait environ 35 millions d'aveugles en 1984, dont près de 90 % vivent dans les **pays en développement**. Les études de l'O.M.S. " montrent que plus de 80 % des cas de cécité dans les pays en développement auraient pu être prévenus ou guéris par l'application de techniques simples " <sup>103</sup>.

Dans ces pays, la cataracte, " affection curable par un geste chirurgical simple et bien codifié " <sup>104</sup>, est à l'origine de plus de la moitié de l'ensemble des cas de cécité. D'après l'O.M.S., " le nombre de cas non opérés s'élève actuellement à 13,5 millions et [...] il faut y ajouter chaque année mille nouveaux cas par millions d'habitants " <sup>105</sup>. Dans les régions rurales, où les affections cécitantes sont souvent endémiques, 1 à 3 % des habitants sont atteints de cécité, alors que dans les pays industrialisés, les taux correspondants sont de l'ordre de 0,2 %.

Les statistiques concernant la cécité infantile font état d'un million et demi d'enfants aveugles dans le monde. Chaque année, cinq cent mille enfants deviennent aveugles (soit presque un par minute); 60 % environ des enfants aveugles meurent dans l'année qui suit la survenue de la cécité. Près de 70 % des cas de cécité infantile sont dûs à une carence en vitamine A (cause de la xérophtalmie) <sup>106</sup>. Mais la conjonctivite du nouveau-né, la rougeole, les accidents, certaines affections héréditaires et parfois des pratiques traditionnelles nocives sont d'autres causes importantes de perte de vision.

Dans les **pays économiquement développés**, l'origine des déficiences visuelles est souvent héréditaire ou traumatique (accidents) " du fait de la quasi-disparition des causes infectieuses <sup>107</sup> et nutritionnelles qui restent l'étiologie majeure dans les pays à développement sanitaire insuffisant " <sup>108</sup>.

Dans la période prénatale, la cécité peut avoir des causes génétiques (45 % des cas de cécité en moyenne en Europe) mais également être due à d'autres facteurs (rubéole, alcoolisme ...). Il est donc important que des actions préventives d'information soient menées sur ces thèmes. Pour les élèves et leurs parents, une soirée d'information peut être préparée par le service médical, en collaboration avec le Centre de documentation.

Mais d'autres formes d'action sont possible : invitation d'un conférencier extérieur à l'Etablissement, information par le professeur de sciences biologiques, ... En 1985, un colloque international organisé par la Commission des Communautés européennes a souligné " *Le Rôle de l'enseignant dans l'éducation pour la santé* " et la nécessité d'une formation initiale et continue des enseignants en matière d'éducation sanitaire <sup>109</sup>.

---

<sup>103</sup> *La cécité dans le monde*, in *La Clinique ophtalmologique*, 1990, n° 1, p. 13.

<sup>104</sup> *La cataracte*, in *La Clinique ophtalmologique*, n° 1, 1990, p. 31.

<sup>105</sup> *Activité de l'O.M.S. : 1990 - 1991 : rapport biennal du Directeur général ...*, Genève, O.M.S., 1992; *Prévention de la cécité et de la surdité*, pp. 132 - 133.

<sup>106</sup> *Ibidem*.

<sup>107</sup> Les causes infectieuses sont à l'origine de l'onchocercose (ou "cécité des rivières") et du glaucome.

<sup>108</sup> FEINGOLD, Josué, GUILLOUD-BATAILLE, Monique, DEMAILLY, Marie-Laure. Fréquence et étiologie des déficiences visuelles chez l'enfant. In *Réadaptation*, janvier 1988, n° 346, pp. 13 - 15.

<sup>109</sup> COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Le Rôle de l'enseignant dans l'éducation pour la santé: actes du symposium international*, Luxembourg, 19-21 juin 1985. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986, VII-347 p.

## Deuxième partie

Quelle que soit la forme d'action retenue, son succès reposera sur la participation du Centre de documentation et sur la qualité et la richesse de son information. Dans ce domaine, les publications de l'**Organisation pour la prévention de la cécité** (O.P.C., 58-60 avenue Bosquet, 75007 Paris) offrent une source précieuse. L'O.P.C. est une organisation non gouvernementale fondée en 1978, dont l'objectif est de lutter pour la prévention de la cécité en France et dans les pays francophones. Elle travaille en rapport étroit avec l'O.M.S. et constitue le Comité français de l'I.A.P.B., International Agency for the Prevention of Blindness (Organisation mondiale pour la prévention de la cécité).

L'O.P.C. publie un bulletin d'information trimestriel, *Prévoir pour voir*, où l'on trouve notamment des comptes-rendus des derniers colloques et congrès. L'O.P.C. peut accorder son soutien financier à des travaux universitaires et contribue à en diffuser les résultats.

Avec le concours du Ministère des Affaires sociales, de la Caisse primaire d'assurance maladie de Paris et de l'I.N.S.E.R.M., elle a publié en 1989 et 1990 deux enquêtes épidémiologiques approfondies sur la cécité et la malvoyance en France et en Région parisienne<sup>110</sup> susceptibles d'intéresser particulièrement l'I.N.J.A. Un abonnement au bulletin (coût annuel : 30 F.) permettrait de repérer à coup sûr ces publications multigraphiées, peu annoncées par ailleurs.

Mettre en valeur les actions préventives, c'est aussi souligner l'importance du dépistage précoce des affections visuelles, comme le rappellent les études de l'O.M.S. et les circulaires conjointes n° DGS/11/PME 2/PME 3 et 80-089 BIS du 20 février 1980 du Ministère de la Santé et de la sécurité sociale et du Ministère de l'Education nationale, " relatives au dépistage et à l'éducation précoces de l'enfant déficient visuel de la naissance à six ans ".

### *Prévention des accidents.*

La prévention des accidents constitue l'autre volet d'une politique d'information préventive. Le Conseil de l'Europe a mis en place en 1986 un programme d'études sur ces questions, baptisé EHLASS, European home and leisure accident surveillance system (enquête européenne sur les *accidents domestiques et de loisirs*). Soixante hôpitaux européens participent à ce projet, dont huit pour la France.

L'une de ces études porte sur les **lésions oculaires**<sup>111</sup>. A partir de statistiques par âge, sexe, activités lors de l'accident, mécanismes en cause, lieux, gravités des lésions, objets ou produits en cause, elle permet de formuler des recommandations de prudence et de proposer des modifications de la réglementation, par exemple en matière de lunetterie.

Cependant, les faibles publicité et diffusion dont bénéficient ces documents, restent un sujet d'étonnement. Ces études alimentent néanmoins les publications d'autres organismes dont il sera utile de recevoir régulièrement les catalogues : Institut de l'enfance et de la famille, Centre international de l'enfance, Comité français d'éducation pour la santé, INSERM, O.M.S.<sup>112</sup>

Les accidents oculaires, mais aussi la fatigue visuelle, liés à l'exercice d'une *activité professionnelle ou scolaire* méritent également de retenir l'attention du documentaliste spécialisé. Dans ce domaine, le partenaire documentaire à connaître en France est l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS). On peut signaler également le réseau EIRICA (Etude informatisée des registres d'infirmerie et des causes d'accident), système d'information mis en place par l'Institut de médecine du travail et d'ergonomie de Grenoble.

Avec le développement des nouvelles technologies, la médecine du travail a connu un développement des travaux sur l'**ergonomie** de la vision (ergophtalmologie), marqué en 1978 par un " Colloque international Vision-Travail " (Rodez, Toulouse, 23 au 25 novembre 1978),

---

<sup>110</sup> Voir Bibliographie, n° [237, MAROT] et n° [243, POZZO].

<sup>111</sup> Voir Bibliographie, n° [247, FRANCE].

<sup>112</sup> Voir Bibliographie, n° [245] à [249].

organisé et parrainé par une dizaine d'organismes<sup>113</sup>. En 1985, le Syndicat national des ophtalmologistes de France et la Société française d'ergophtalmologie ont organisé le premier colloque " Travail sur écran " (Paris, 7 décembre 1985)<sup>114</sup>

Ces recherches en matière de prévention des accidents et d'ergonomie sont prises en compte par l'I.S.O., International standard organization (sous-comité ISO/TC 94/SC 6, " protection individuelle de l'oeil "), et le C.E.N., Comité européen de normalisation (comité technique CEN/TC 85 " équipement de protection des yeux "), qui élaborent respectivement des **normes** internationales et européennes. L'AFNOR, Agence française de normalisation, adapte ou reprend ces documents dans la série NF S 77-100 (et sq.), " protection individuelle de l'oeil ". On peut citer par exemple les normes :

- NF S77-100 : *Protection de l'oeil contre les rayonnements nocifs*. Décembre 1972.
- NF S77-110 : *Protection individuelle de l'oeil. Vocabulaire*. Octobre 1983.

### 3 - Orientation scolaire et professionnelle.

Certaines professions exigent une acuité visuelle minimale, notamment pour des raisons de sécurité (secteur des transports, par exemple). Pour toutes les autres, il est important que le Centre de documentation, en concertation avec le conseiller d'orientation, réunisse une documentation sur les différents métiers susceptibles d'intéresser les élèves, ainsi que des témoignages sur l'insertion professionnelle des non-voyants et malvoyants, et une documentation sur les aides techniques pouvant faciliter cette insertion.

En effet, en dehors des filières musicales à caractère professionnel (accord et facture des instruments, pédagogie musicale, préparation au Conservatoire), et de la possession des techniques compensatrices du handicap, l'I.N.J.A. propose à ses élèves un enseignement exclusivement général (BEPC, baccalauréats généraux). Ce pari, qui peut constituer un atout (gage d'une meilleure adaptabilité future des élèves) dans un contexte de crise, d'instabilité et d'évolution rapide des emplois, peut aussi présenter des risques. Il paraît donc nécessaire d'entretenir des contacts réguliers avec de nombreux partenaires ou organismes.

Parmi ces organismes, il faut mentionner l'AGEFIPH, Association chargée de la GEstion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées, créé par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 *en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés*. La loi stipule que " tout employeur occupant au moins vingt salariés est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des [travailleurs handicapés, des mutilés de guerre et assimilés] dans la proportion de six pour cent de l'effectif total de ses salariés" (article L. 323-1 du Code du travail). Cette disposition est applicable à l'Etat, aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ( article L. 323-2). Cependant, " les employeurs [...] peuvent s'acquitter de [cette] obligation [...] en versant au fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés une contribution annuelle pour chacun des bénéficiaires [...] qu'ils auraient dû employer " (cf. articles L. 323-8-2 et sq. du Code du travail).

L'AGEFIPH a ainsi apporté son concours financier à la publication en janvier 1993 par le Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés<sup>115</sup> d'un guide remarquable, destiné aux employeurs (privés ou publics) du secteur tertiaire. Le chapitre 7 (65 pages) est consacré à l'emploi des " personnes ayant des troubles de la vision "<sup>116</sup>.

---

<sup>113</sup> Les Actes de ce colloque ont été publiés par l'I.R.A.C.T., Institut de recherche pour l'amélioration des conditions de travail (Toulouse); 500 p.

<sup>114</sup> Les Actes de ce colloque ont été publiés en 1986 dans un numéro spécial de la *Revue de l'ophtalmologie française*.

<sup>115</sup> C.N.F.L.R.H., 38 boulevard Raspail, 75007 Paris.

<sup>116</sup> *Guide pratique pour le choix d'aides techniques situationnelles : recommandations relatives à l'aménagement des postes de travail dans le secteur tertiaire pour les personnes en situation de handicap*. Paris : C.N.F.L.R.H., 1993. [450] p.

## Deuxième partie

On peut encore citer la Fondation pour la Réadaptation des Déficients Visuels (F.R.D.V.), le Comité National pour la Promotion Sociale des Aveugles (C.N.P.S.A.) ou le Centre d'Information et de Documentation-Jeunesse (C.I.D.J.).

L'INJA doit également entretenir des relations avec les établissements appelés à accueillir les élèves bacheliers qui poursuivent des **études supérieures**. En 1991-1992, l'enseignement supérieur a accueilli 2.724 étudiants handicapés, dont 569 déficients visuels (20, 89 %) <sup>117</sup>. Depuis maintenant plusieurs années, des services d'accueil et de conseil ont été mis en place par certaines universités (Paris 10 Nanterre, Paris 6 Jussieu, Grenoble, ...) à leur intention. Ce dispositif s'étend désormais à l'ensemble des universités.

La revue *Réadaptation* (de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions) a publié la " Liste des responsables de l'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur " dans son numéro spécial de février 1993 (n° 397). Cette liste est disponible en braille. D'autre part, la Direction de la programmation et du développement universitaire a publié en mai 1993 un répertoire qui recense dans chaque université les services utiles pour les étudiants handicapés. <sup>118</sup>

Cette mission d'information et de relais qui incombe au Centre de documentation et d'information relève conjointement du Fonds spécialisé et de la Bibliothèque scolaire. Au-delà du repérage des informations nouvelles, elle peut et doit se traduire par des démarches plus actives : invitations de professionnels, rencontres, visites, collaborations, échanges,...

\*  
\*                      \*

Les priorités et les objectifs documentaires que j'ai essayé de proposer pour le Fonds spécialisé de l'I.N.J.A. peuvent paraître nombreux et ambitieux pour un établissement scolaire. S'agissant cependant d'un institut national, ils s'inscrivent à mon sens pleinement dans la mission très riche assignée à ces établissements par l'article 2 du Décret n° 74-355 du 26 avril 1974 *relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles*, dont je rappelle la teneur avant de conclure cette Deuxième partie :

" Les instituts nationaux mentionnés à l'article 1er ont pour mission, en ce qui concerne les enfants et adolescents handicapés par une déficience auditive ou visuelle :

De contribuer au dépistage, à la prothèse ou à l'appareillage, à l'action médico-éducative précoce et post-scolaire, à l'information des familles et à l'orientation de leurs enfants;

D'assurer à ceux qu'ils accueillent un enseignement, une formation professionnelle, une préparation à la vie sociale avec les moyens adaptés à leur handicap;

De participer à la recherche." <sup>119</sup>

Ces instructions se retrouvent dans le Projet d'établissement de l'I.N.J.A., qui précise à propos du Centre de documentation et d'information : " Par ailleurs, la spécificité de la mission de l'Institut et son élargissement au Service d'aide aux familles a conduit le C.D.I. à dépasser un cadre purement pédagogique pour être en mesure de répondre aux interrogations de l'ensemble des professionnels ayant à connaître des handicapés visuels et s'intéressant à leur éducation au sens large ". <sup>120</sup>

---

<sup>117</sup> Cf. Interview de M. Alain PERRITAZ, sous-directeur au Ministère de l'éducation nationale, Direction des enseignements supérieurs, Sous-direction de la vie étudiante, in *Réadaptation*, février 1993, n° 397, pp. 5-8.

<sup>118</sup> Voir Bibliographie, n° [260, FRANCE].

<sup>119</sup> *Journal officiel* du 3 mai 1974, pp. 4726-4728.

<sup>120</sup> *Projet d'établissement soumis au Conseil d'administration le 24 sept. 1990*. 3, C, Le Centre de documentation et d'information, p. 15. Voir Bibliographie, n° [31].

#### 4 - Orientation des lecteurs.

En appendice à l'examen de ce que j'ai appelé les *voies obligées* - du fait de leurs liens aux missions de l'Etablissement -, il ne faut pas oublier de mentionner la nécessité, pour le Service de la documentation spécialisée, de disposer d'un petit fonds d'ouvrages et de répertoires lui permettant d'orienter ses lecteurs vers d'autres sources documentaires, si besoin. Ces outils sont à compléter par la consultation de services télématiques et de bases de données (en ligne ou sur CD-ROM).

Cibler ses objectifs documentaires prioritaires sera d'ailleurs moins difficile si l'on a une bonne connaissance des fonds complémentaires et connexes offerts par son environnement. Ce devoir d'orientation et de conseil s'impose, du reste, à toute Bibliothèque ou Centre de documentation et d'information. Il n'a rien de spécifique au cas étudié ici (même si dans le cas présent il s'avère nécessaire de recenser les fonds complémentaires dans des disciplines multiples et de repérer des organismes très divers).

Aussi je renvoie le lecteur aux outils cités dans la Bibliographie sous les numéros [273] à [293] (Orientation des lecteurs : outils spécialisés sur le handicap) et sous les numéros [308] à [321] (Outils bibliographiques).

## **TROISIÈME PARTIE**

### **RÉFLEXIONS SUR LES OUTILS ET LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE POUR CONSOLIDER LA POLITIQUE DU FONDS SPÉCIALISÉ**



**TROISIÈME PARTIE :**  
**RÉFLEXIONS SUR LES OUTILS ET LES MOYENS À METTRE EN OEUVRE**  
**POUR CONSOLIDER LA POLITIQUE DU FONDS SPÉCIALISÉ**

**A - Consolider la politique extérieure du Fonds spécialisé : principes, outils et moyens.**

**1 - Géopolitique et relations extérieures.**

*Les atouts d'une position privilégiée.*

Sa position d'Etablissement public national permet à l'I.N.J.A. de bénéficier de moyens importants (personnel, terrain, bâtiment vaste, budget de 45 millions de francs en 1993). Ceci permet à l'Etablissement d'être équipé d'outils informatiques au profit des élèves (Atelier informatique, C.D.I.) et de suivre l'évolution des matériels, et permet au Centre de documentation d'inscrire son action dans la durée avec davantage d'ambition, à la différence d'établissements scolaires ou de structures associatives plus modestes.

Cette position administrative, le travail pluridisciplinaire de ses équipes, mais aussi son histoire et sa situation géographique dans le septième arrondissement de Paris lui offrent l'opportunité d'entretenir de nombreux contacts.

**Contacts avec des organismes publics nationaux** et leurs Services, comme le Ministère des Affaires sociales (1, place Fontenoy, Paris, 7ème), mais aussi le Ministère de l'Education nationale (110, rue de Grenelle, Paris, 7ème), ou le Ministère de la Coopération (20, rue Monsieur, Paris, 7ème) ;

contacts avec des organismes internationaux, comme l' UNESCO (7, place de Fontenoy, Paris, 7ème), attentif à tout ce qui a trait à l'éducation, mais aussi aux personnes handicapées ;

contacts avec des organismes spécialisés, comme l'Hôpital Necker, voisin immédiat de l'I.N.J.A. dans le 15ème arrondissement, spécialisé en pédiatrie, et doté d'un Service d'ophtalmologie qui reçoit régulièrement des élèves de l'Institut.

**Mais également contacts privilégiés avec plusieurs associations :**

- l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles, voisine immédiate (7, rue Duroc, Paris, 7ème), qui porte le nom-même du fondateur de l'Institut national des jeunes aveugles. Nombre de ses adhérents et des membres de son Conseil d'administration sont des anciens élèves de l'I.N.J.A.

- le Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes (G.I.A.A.), également voisin immédiat de l'I.N.J.A. (5, avenue Daniel Lesueur, Paris 7ème) et son émanation le Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et d'amblyopes (G.P.E.A.A.), où oeuvrent activement plusieurs membres de l'I.N.J.A.

- l'Association nationale des parents d'enfants aveugles (A.N.P.E.A.), attentive aux problèmes de scolarisation et qui compte parmi ses membres de nombreux parents d'élèves<sup>121</sup>.

Ces relations privilégiées sont à souligner de la part d'un groupe social, celui des non-voyants, qui a fait preuve dès l'origine d'une grande solidarité entre ses membres, mais aussi d'une grande défiance à l'égard des pouvoirs publics.

On aura une idée de cette indépendance d'esprit et de cette liberté de ton en relisant les propos de M. René GOUARNÉ, Président du G.I.A.A., invité par les organisateurs (Université de Paris 10 Nanterre et Direction des bibliothèques, des musées et de l'information

---

<sup>121</sup> L'A.N.P.E.A. siège au Conseil national consultatif des personnes handicapées, institué par le décret n° 84-203 du 22 mars 1984 (*Journal officiel* du 25 mars 1984, p. 922-923).

scientifique et technique) du colloque " Handicap, lecture et bibliothèques " à Nanterre en octobre 1988 :

" L'écriture de Valentin HAÛY [caractères d'imprimerie en relief sur papier gaufré], dit-il lors de son intervention, met en oeuvre un préjugé de voyant ; un aveugle [Louis BRAILLE] lui substitue un procédé pour écrire en relief ponctué désormais universellement adopté par les aveugles.

La leçon de l'histoire est double :

- le privé est plus efficace que le public;
- l'aveugle est plus compétent que le voyant pour les affaires qui le concernent."<sup>122</sup>

... Rude partenaire, on le voit. L'I.N.J.A. bénéficie ici d'un capital de sympathie précieux, qu'il importe de faire fructifier.

Ces trois associations comptent parmi les plus influentes dans les milieux typhlophiles. Mais, dans ce domaine, les associations sont très nombreuses, comme l'atteste la troisième édition de *l'Annuaire des associations, établissements et organisations pour les aveugles et les mal-voyants*, publiée en 1992 par l'Union centrale des associations d'aveugles et typhlophiles (U.C.A.A.T.) et l'Amicale protestante des aveugles (La Cause). Cet annuaire de 306 pages, pourtant limité à la France, ne recense pas moins de 2.100 structures, dont plus de 700 associations ou antennes d'associations.

A titre d'exemple : on y trouve 19 adresses pour la seule ville de Villeurbanne, dont 11 associations ; 215 adresses pour Paris, dont 37 pour le seul septième arrondissement (dont 19 associations).

L'I.N.J.A. lui-même abrite 4 associations : la Société de placement et de secours, l'association Voie musicale, une association sportive et SÉSAME (cf. supra)<sup>123</sup>.

#### *Être attentif à l'environnement.*

Face à cette multiplicité de partenaires, quelle attitude faut-il adopter ? **Faut-il multiplier les contacts**, avec le risque de disperser ses forces et son énergie ?

Mais considérer qu'il suffit de gérer comme une rente le capital naturel de relations privilégiées entretenues avec les quelques grands organes évoqués précédemment, n'est-ce pas aussi courir un risque, et plus grand ?

Car cette nébuleuse de structures, d'établissements et d'associations, offrant des services parfois concurrents aux non-voyants et malvoyants, est aussi un laboratoire d'idées, d'initiatives et d'expériences.

Sous cette entropie et ce désordre apparents peuvent germer des projets qui demain détermineront des orientations nouvelles. Dans un tel environnement, l'image et l'identité d'une institution établie, malgré tout son prestige, courent le risque de s'estomper. Elle perd peu à peu une part de sa visibilité.

Il est sans doute significatif, à cet égard, de trouver dans le courrier reçu par le Fonds spécialisé une erreur fréquente : un quart des correspondants assimilent l'I.N.J.A. à une association (ou le confondent avec l'Association Valentin Haüy voisine).

Cette attention à l'extérieur doit s'élargir *au-delà de l'hexagone*.

**Les pays francophones** sont très actifs : Ligue Braille et Atelier de production [braille et gros caractères] Helen Keller en Belgique, Union centrale suisse pour le bien des aveugles, Institut Nazareth et Louis Braille au Québec (Longueuil), devraient être considérés par le Fonds spécialisé, sinon par l'Etablissement, comme des partenaires naturels (échanges de stagiaires et d'informations).

---

<sup>122</sup> GOUARNÉ, René. Action publique et action privée en matière de documents sonores. In *Handicap, lecture et bibliothèques...* Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1990, p. 143-146. Voir Bibliographie, n° [158].

<sup>123</sup> Il a même abrité une A.N.J.A., Association nationale des jeunes aveugles dans les années 1989-1990, qui a cessé ses activités depuis.

### Troisième partie

**La Commission des Communautés européennes** est également très active. Ses Directions générales (D.G.) soutiennent plusieurs actions en faveur des personnes handicapées. L'I.N.J.A., comme producteur de braille et comme établissement public national peut être amené, à court ou moyen terme, à prendre part à ces actions. Il est important qu'il se tienne informé de leurs derniers développements.

- Le Programme quinquennal HELIOS (Handicapped people in the European Community Living Independently in an Open Society), soutenu par la D.G. 5 (Emploi, Affaires sociales), a été reconduit en octobre 1991. HELIOS 2 (1992-1996), dont le budget s'élève à 46,3 millions d'ECUs, étend son action à des domaines nouveaux : prévention, intégration à l'école maternelle, intégration dans l'enseignement supérieur, ..., et développe les actions d'HELIOS 1 dans le domaine des nouvelles technologies. HELIOS est organisé en *Réseaux d'activités modèles locales* (A.M.L.). Le Réseau " Intégration scolaire " permet des échanges d'expériences entre établissements de différents pays (innovations techniques, matériel, pédagogie,...) et tient un séminaire annuel.

HELIOS est à l'origine du CD-ROM *Handynet*, base de données européenne sur les aides techniques (voir Bibliographie, n° [288]) et publie un bulletin trimestriel gratuit (*Helios magazine* ; cf. supra Tableau 4, Suggestions d'abonnements).

- Le Programme HORIZON a été lancé en 1990<sup>124</sup> pour trois ans (1991-1993) avec un budget total de 180 millions d'ECUs. il apporte son soutien financier à des actions visant à promouvoir l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées (ou de certains groupes défavorisés).

- Le Programme TIDE (Technology Initiative for Disabled and Elderly People)<sup>125</sup>, lancé en 1991, avec un budget de 8 millions d'ECUs, est une action de la D.G. 13 (Télécommunications, industries de l'information et innovation). Il soutient une dizaine de projets-pilotes de recherche dans le domaine des technologies adaptées. La démarche adoptée associe chercheurs, industriels européens et usagers. Elle vise à permettre aux personnes handicapées de mener une vie plus autonome (technologies de la commande) et moins isolée (technologies de l'information et des télécommunications).

Pour les personnes non-voyantes et malvoyantes, les recherches portent sur les interfaces pouvant leur permettre d'accéder aux données alphanumériques et graphiques, sur les services de diffusion d'informations (journaux, livres,...), et sur l'élaboration de normes communes. Le Royal national institute for the blind (Londres) participe activement à ce projet. [Voir aussi un exemple d'étude menée par l'AGATE dans le cadre du programme TIDE dans la Bibliographie, n° [192, Des Forges]<sup>126</sup>.

- Le Projet EXLIB (EXpansion of European LIBrary systems for the visually disadvantaged) [janvier 1993-juin 1994] est soutenu lui aussi par la D.G. 13. Il part d'une constatation : en moyenne, avec des variations selon les pays, le public des non-voyants et malvoyants ne peut accéder qu'à 2 % de la masse des informations produites. Le projet consiste à étudier les choix techniques les plus appropriés pour permettre à ce public d'accéder aux collections des bibliothèques et, en premier lieu, d'accéder à leurs catalogues. Plusieurs partenaires se sont associés et se partagent le travail. Le groupe doit dresser un inventaire de la situation actuelle dans les bibliothèques (équipements informatiques, services offerts,...).

Les recherches portent notamment sur la numérisation des données et sur leur structuration la plus adaptée pour obtenir leur restitution en braille ou par synthèse vocale. L'Association Valentin Haüy participe à ce groupe et étudie les possibilités d'accès aux catalogues informatisés par serveur vocal (avec possibilités de recherches, d'interrogation et

---

<sup>124</sup> *Journal officiel des Communautés européennes*, 29 décembre 1990, n° 327.

<sup>125</sup> Autre développement aussi utilisé pour ce sigle : Technology for the socio-economic Integration of the Disabled and Elderly people.

<sup>126</sup> Correspondant de TIDE pour la France : France Télécom-CNET, Mr B. PRINCE, 38-40, rue du Général Leclerc, 92131 Issy-les-Moulineaux. Tél. (1) 45.29.65.85.

réponse, etc.). Les travaux du groupe ont été présentés au pré-congrès de l'IFLA (Section des bibliothèques pour aveugles) à Barcelone en août 1993 (voir Bibliographie, n° [181, Tucker]).

Pour ce tenir informé des projets et des évolutions en cours, pour pouvoir demain y prendre part, il est nécessaire de faire l'effort d'aller au delà de nos facilités linguistiques. Il serait souhaitable que le Fonds spécialisé entretienne des relations suivies avec **les grands organismes anglo-saxons** : le *Royal National Institute for the Blind* (R.N.I.B.) et la *National Library for the Blind* en Grande-Bretagne; le *Library of Congress National Library Service for the the Blind and Physically Handicapped*, l'*American Foundation for the Blind* aux Etats-Unis, publient de nombreuses études, comme en témoignent leurs catalogues.

C'est un établissement scolaire spécialisé américain, la *Perkins School for the Blind*, à Watertown, près de Boston, fondé, on l'a vu, en 1832, qui abrite aujourd'hui la plus importante bibliothèque spécialisée sur la cécité et la malvoyance (avec plus de 25.000 documents) ; dotée d'importants crédits, cette bibliothèque publie une liste semestrielle de ses acquisitions (40 pages dactylographiées) et la diffuse auprès des centres de documentation demandeurs. Cet outil facilite grandement le repérage de la production en langue anglaise (il est utilisé par le Centre de documentation de la Ligue Braille à Bruxelles et par Mme POITEVIN, conservateur responsable de l'accueil des déficients visuels à la B.M. de Caen.).

En ophtalmologie, pour les spécialistes, rester inattentif aux travaux anglo-saxons serait désastreux. Même si le Fonds spécialisé ne paraît pas être tenu de suivre la production anglaise dans ce domaine, il faut signaler la publication d'une *Encyclopaedia of blindness and visual impairment* par Jill SARDEGNA et Paul T. OTIS en 1991, aux éditions Facts on file (New York)<sup>127</sup>.

Il en va de même en bibliothéconomie spécialisée, pour les documentalistes. Les seuls ouvrages de synthèse publiés sur l'offre de lecture et l'organisation technique des services de bibliothèques en faveur des déficients visuels sont anglo-saxons (voir la bibliographie).

Il est donc souhaitable que le Fonds spécialisé multiplie les contacts, afin de **connaître les autres** structures actives : leurs collections, leurs outils (catalogues,...), leurs publications; mais aussi leurs centres d'intérêt spécifiques, afin de leur signaler, en fonction de ce profil documentaire, les publications (ou manifestations) françaises susceptibles de les intéresser.

A titre d'exemple, le Centre de documentation de la Ligue Braille à Bruxelles entreprend de constituer une iconothèque.

Ces contacts, ces échanges, sont consommateurs de temps ; ils peuvent nécessiter des déplacements de la documentaliste. Mais la richesse des informations recueillies et la qualité du travail sont à ce prix.

La circulaire n° 86-123 du 13 mars 1986 du Ministère de l'Education nationale, relative aux *Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information*, le rappelle explicitement en ces termes :

" 3. *Le documentaliste-bibliothécaire participe à l'ouverture de l'établissement.*

Sous l'autorité du chef d'établissement, il prend des initiatives à la fois pour mieux faire connaître, à l'extérieur, l'établissement scolaire et pour l'ouvrir sur l'environnement local et régional, voire national et international. Cette ouverture doit permettre également de favoriser l'apprentissage de la vie collective et de la vie sociale. [...]. Il peut, en outre, participer à l'organisation, en relation avec les enseignants, de visites, de sorties culturelles et faciliter la venue de conférenciers ou d'intervenants.

Les relations du documentaliste-bibliothécaire avec l'extérieur impliquent à cet égard un aménagement des conditions d'exercice de ses fonctions qui lui permette de prendre les contacts nécessaires et de rechercher la documentation. " <sup>128</sup>.

127 Voir Bibliographie, n° [214].

128 Circulaire publiée au *Bulletin officiel* du Ministère de l'Education nationale n° 12 du 27 mars 1986.

## 2 - Participation à des réseaux.

*Opter pour une stratégie adaptée à des moyens précaires.*

Cependant, pour remédier au risque de disperser ses forces, il me paraît indispensable d'adopter parallèlement, sinon prioritairement, *une stratégie de participation à des réseaux*, de préférence déjà solidement constitués et de large envergure géographique. Cet objectif relativement modeste me paraît, en effet, mieux correspondre à la situation de bon nombre de ces bibliothèques dont le champ documentaire s'étend peu ou prou au domaine de la cécité.

Qu'elles soient bibliothèques d'associations typhlophiles, d'établissements scolaires ou de centres hospitaliers (les bibliothèques universitaires n'abordent ce domaine que très marginalement, en prolongement d'une discipline générale), la plupart ont en commun de rencontrer des problèmes de locaux, de personnel ou de moyens. Car elles assurent une **fonction documentaire** spécialisée au sein d'organisations (au sens où une organisation s'apparente à un organisme vivant) qui tiennent cette fonction pour toute secondaire au regard de leur mission principale : l'association mène des actions sociales ou assure des liaisons entre ses membres, l'établissement scolaire prépare les élèves aux examens, le centre hospitalier dispense des soins et opère.

La situation ou le statut des personnels de ces bibliothèques - et parfois le statut de ces organisations elle-mêmes - sont souvent précaires, ambigus ou intermédiaires. Leur formation à la bibliothéconomie s'est parfois effectuée sur le tas. Quant aux heures d'ouverture, elles sont souvent réduites.

Ainsi, par exemple, au *Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts* (qui n'a pas le statut d'un centre hospitalier universitaire), le fonds ancien (surtout constitué, il est vrai, d'archives) et le petit musée sont aujourd'hui purement et simplement fermés, faute de personnel, quatre ans seulement après la publication d'un magnifique catalogue d'exposition illustré en couleurs de 166 pages<sup>129</sup>

Mêmes difficultés à la *Bibliothèque de l'Association Valentin Haüy*, ouverte seulement le mercredi après-midi, quand du moins la salle n'est pas réquisitionnée pour une réunion du Conseil d'administration ou pour une projection vidéo.

La situation du *Centre de documentation en ophtalmologie* (12, rue de l'École de Médecine, 75006 PARIS), pourtant partenaire du CADIST de Médecine pour cette discipline, n'est pas moins caractéristique. Cette bibliothèque, fondée en 1955, possède 8.000 volumes, dont un fonds ancien remarquable (à noter des ouvrages allemands des XVIe et XIXe siècles). Le noyau ancien de ses collections est issu de la réunion de deux bibliothèques :

- la bibliothèque personnelle du Dr Émile JAVAL (1839-1907), ophtalmologiste de renom<sup>130</sup>.
- la Bibliothèque de la Société française d'ophtalmologie.<sup>131</sup>

<sup>129</sup> CAILLEAUX, Denis et BREN, Anne-Marie de. *Les Quinze-Vingts, archives et patrimoine*, [S. l.] : Graphic communication, 1985. L'éditeur ne figure plus au *Répertoire des éditeurs de langue française* et l'ouvrage (ISBN 2-908026-007) brille par son absence dans la base BN-Opale (comme trop de catalogues d'exposition). Belle acquisition à faire pour le Centre de documentation de l'I.N.J.A., qui fut réuni aux Quinze-Vingts sous le Consulat (cf. *supra*) : le secrétariat du directeur des Quinze-Vingts possède encore une pile d'inventus.

<sup>130</sup> Le Dr. JAVAL a notamment écrit : *Du strabisme dans ses applications à la physiologie de la vision*. Paris : Masson, 1868 [thèse de doctorat]; *Entre aveugles : conseils à l'usage des personnes qui viennent de perdre la vue*. Paris : Masson, 1903. 208 p. [cet ouvrage se trouve au Fonds spécialisé de l'I.N.J.A.]; et de nombreux articles dans la *Revue scientifique* et les *Annales d'oculistique*. Il fut membre de l'Académie de médecine et directeur du Laboratoire d'ophtalmologie de l'École des hautes études.

<sup>131</sup> Toujours très active aujourd'hui, cette association, dont le Dr JAVAL fut l'un des fondateurs en 1883, publie la revue mensuelle *Ophtalmologie* (auparavant intitulée *Bulletins et mémoires de la Société française d'ophtalmologie*), et les actes de son congrès annuel.

### Troisième partie

Le Centre de documentation en ophtalmologie possède également 450 titres de périodiques, dont 100 abonnements en cours, et des ouvrages récents de langue anglaise que l'on ne trouve guère ailleurs (notamment en raison du coût élevé des ouvrages scientifiques). Malgré un budget d'acquisition élevé (178.000 F/an), complété par une politique d'échanges au moyen de la revue *Ophthalmologie*, la situation de cette bibliothèque est cependant alarmante car une seule personne en assure le fonctionnement. Les locaux sont fournis par l'Université (Paris 5), mais avec la pression démographique étudiante de ces dernières années, la bibliothèque a dû être déménagée (toujours par cette seule personne) pour des locaux plus exigus et moins attrayants. Des catalogues Auteurs et Matières (simple saisie en traitement de texte sur un ordinateur Macintosh IICX), constitués de notices succinctes, ont été imprimés pour les années 1965 à 1991 par une personne recrutée en renfort. Mais la Société française d'ophtalmologie n'était pas en mesure de financer plus longtemps ce deuxième poste. Et depuis, le catalogue est rédigé manuellement ...

Dans ce contexte, la participation à des réseaux déjà constitués constitue pour le Fonds spécialisé de l'I.N.J.A. un objectif modeste, mais réaliste, et à portée d'énergie. Différentes formes de réseaux offrent cette opportunité.

#### 1) Les répertoires (informatisés ou imprimés) de centres de documentation :

Il faut signaler aux gestionnaires de ces répertoires l'existence du Fonds spécialisé sans plus tarder. Cette démarche constitue un engagement, vis-à-vis du public potentiel, mais elle est de nature à mobiliser le Service. Reporter cet engagement, c'est reporter la mobilisation.

Le Service pourrait ainsi être signalé dans ORIADOC et dans la prochaine édition du *Guide des sources d'information* publié par le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes. Signe encourageant, les éditions C.E.P.-Pilotes, responsables de la publication du répertoire *Papyrus*<sup>132</sup> ont contacté le Service et doivent lui envoyer prochainement un questionnaire à compléter.

La présence dans la prochaine édition du répertoire *Handicap et inadaptation : répertoire des sources documentaires*, publié en 1990 par le Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (C.T.N.E.R.H.I.)<sup>133</sup>, serait encore plus indiquée.

L'index thématique par types de handicap de ce répertoire recense vingt-trois adresses pour l'entrée " Déficiences visuelles " (p. 312). Mais en fait, certaines de ces structures sont très modestes et la plupart possèdent surtout un fonds généraliste dans le domaine médico-psycho-social ou éducatif, assorti d'un fonds spécialisé plus ou moins riche sur le handicap, dont les ouvrages sur le handicap visuel ne constituent qu'une petite partie. Dans cette liste, seules la Bibliothèque de l'Association Valentin Haüy et le Service documentation de la F.N.A.P.E.D.V. (mais ce dernier n'annonce que 200 documents) couvrent particulièrement le handicap visuel. On peut y ajouter la Bibliothèque du C.N.E.F.E.I., en raison de la richesse de ses collections, même si son fonds n'est pas consacré à ce seul domaine.

Il est donc d'autant plus souhaitable que l'I.N.J.A. fasse acte de " présence ". L'AGATE ne figure pas non plus dans l'édition de 1990, alors que son fonds le mériterait. En attendant une nouvelle édition (annoncée pour bientôt), il faut saluer l'existence de ce répertoire et souhaiter que chacun ait à cœur d'y figurer pour le profit de tous.

---

<sup>132</sup> *Papyrus : répertoire des bibliothèques et centres de documentation : 1992-1993*. Paris : C.E.P.-Pilotes, 1992. VIII-431 p.

<sup>133</sup> Voir Bibliographie, n° [275].

## 2) Les colloques et salons.

Les colloques et salons constituent une forme de réseaux relationnels. De plus, ils sont l'occasion de collecter et de diffuser des documents souvent inédits: brochures, textes de communications (toutes ne sont pas reprises dans les actes). Lorsque, pour des raisons matérielles ou d'emploi du temps, le Centre de documentation ne peut y déléguer lui-même un représentant (solution qui est toujours à préférer), il est essentiel de charger une autre personne de l'Etablissement, qui assiste aux travaux, de rapporter un exemplaire des documents diffusés pour le Fonds spécialisé ; cette tâche doit faire partie intégrante de sa mission. Cela devrait devenir une habitude bien inculquée et un réflexe. Plutôt que d'en faire une obligation formelle, il faut ici chercher à instaurer un esprit de **collaboration** entre les personnels et le Centre de documentation.

Par exemple, en 1969, la Société française d'ophtalmologie a consacré son congrès annuel aux " Cécités de l'enfance ". L'inscription donne droit à un exemplaire des actes, aujourd'hui épuisés<sup>134</sup>. L'I.N.J.A. peut prendre en charge l'inscription de son ophtalmologiste.

Dans tous les cas, il revient au Centre de documentation de signaler sur des panneaux d'affichage et auprès de la Direction les manifestations annoncées.

Si aucune personne de l'établissement ne se rend sur place, notamment pour des colloques éloignés hors de France, il serait utile d'entretenir des relations avec un réseau de correspondants pouvant récupérer ou dupliquer les documents intéressants, à charge pour le Fonds spécialisé de lui rendre le même service lors d'une autre occasion.

Le groupe des pays francophones compte ainsi chaque année plusieurs absents lors du pré-congrès de la Section des bibliothèques pour aveugles de l'I.F.L.A.<sup>135</sup>

Ce type d'échanges permettrait aux présents de rendre aux absents des services appréciés et de créer une dynamique nouvelle de coopération.

*Se faire connaître* en participant ne doit pas être considéré péjorativement comme une simple démarche commerciale ou publicitaire, c'est aussi affirmer une volonté politique d'ouverture, contre l'esprit de passivité, de repli, de réticence; c'est affirmer sa solidarité par la présence et sa foi dans le combat que l'on mène, et savoir donner (avant) pour recevoir (après, peut-être).

Il reste que les colloques - et plus encore les salons - représentent souvent des charges coûteuses, en temps et en argent.

Pour connaître les autres et se faire connaître d'eux, un autre réseau, un autre outil, plus économique, mais non moins efficace, mérite attention : le réseau des revues.

## 3) Politique d'acquisition des périodiques spécialisés

A long terme, figurer dans le fichier des abonnés d'une revue peut procurer à l'I.N.J.A. et au Fonds spécialisé de son Centre de documentation et d'information des avantages appréciables. Le jour où l'organisation éditrice voudra organiser une manifestation ou diffuser une publication, c'est tout naturellement ce fichier qu'elle commencera par consulter, soit à des fins publicitaires, soit pour rechercher des partenaires.

Organes des associations, mais aussi vecteurs de la recherche, les périodiques spécialisés sont une mine d'informations. Ils sont un outil précieux pour le repérage des ouvrages de faible diffusion et de la littérature grise, dont eux-mêmes parfois ne sont pas loin de faire partie, dans le domaine qui nous occupe, tant leur diffusion est discrète.

Si l'on examine, à partir du CD-ROM *Myriade* (version de juin 1992) les **localisations** offertes par le Catalogue collectif national des publications en série (C.C.N.)

<sup>134</sup> FONTAINE, Martine [et collab.], *Les Cécités de l'enfance : rapport présenté à la Société française d'ophtalmologie le 6 mai 1969*, Paris : Masson, 1969. - 542 p.

<sup>135</sup> A Barcelone, en 1993, la Ligue Braille (Belgique) n'avait pu envoyer de participant ; de même que la Suisse et le Canada francophones, pour citer seulement ces exemples.

### Troisième partie

pour les différents titres reçus par la Bibliothèque spécialisée de l'I.N.J.A. (je prends en compte certaines revues générales qui ne traitent pas régulièrement du handicap visuel), on obtient les résultats suivants :

TABLEAU 1. *Périodiques reçus par la Bibliothèque spécialisée de l'I.N.J.A. et leur localisation dans le C.C.N.*

Titre. Collectivité-auteur. Périodicité. ISSN	Localisations C.C.N.	Observations
<i>Actualités sociales hebdomadaires.</i> Centre d'études, d'information et de documentation sociales et médico-sociales. ISSN 1145-8690.	76	
<i>Archives françaises de pédiatrie.</i> Société de pédiatrie de Paris. ISSN 003-9764	91	
<i>Au fil des jours (Paris).</i> Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés (C.N.F.L.R.H.). Mensuel. ISSN 0249-0099	3	
<i>L'Auxiliaire des aveugles.</i> Association Les Auxiliaires des aveugles. Bimestriel. ISSN 0220-0236	1	BN Dép. Périodiques
<i>Les Aveugles dans le monde.</i> Union mondiale des aveugles (Paris, puis Madrid). Pas d'ISSN.	néant	Version française de <i>The World blind.</i>
<i>Braille Book Review.</i> Library of Congress (Washington). National Library Service for the Blind and Physically Handicapped . Bimestriel. ISSN 0006-873X	néant	Reçu, mais non conservé.
<i>Bulletin pédagogique.</i> Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et d'amblyopes (France). ISSN 0248-403X	2	BN Dép. Périodiques CRDP Strasbourg
<i>Comme les autres.</i> Association nationale des parents d'enfants aveugles (France) [A.N.P.E.A.]. Trimestriel. ISSN 0010-2520	4	
<i>Convergence (Suresnes).</i> Laboratoire Lynx Optique-Convergence. Bimestriel. ISSN 0293-0544	3	
<i>The Educator.</i> International Council for Education of the Visually Handicapped (I.C.E.V.H.) and Perkins School for the Blind (Watertown, Mass.).	néant	ISSN inconnu



## Troisième partie

TABLEAU 1. Périodiques reçus par la Bibliothèque spécialisée de l'I.N.J.A. et leur localisation dans le C.C.N. (suite)

Titre. Collectivité-auteur. Périodicité. ISSN	Localisations C.C.N.	Observations
<i>Encyclopédie médico-chirurgicale ;</i> - <i>Hématologie</i> . Semestriel. - <i>Maladies infectieuses</i> . Bimestriel. ISSN 1166-8598. - <i>Pédiatrie</i> . Semestriel. ISSN 0246-0513. Paris : Éditions techniques.	3 3 11	
<i>Être : handicap, information.</i> Être et connaître. S.A.R.L. (Paris). Bimestriel. ISSN 1166-3537	néant	N° 1, avril-mai 1992.
<i>Evolutions psychomotrices (Paris).</i> Fédération européenne des psychomotriciens. ISSN 1157-1039	1	BN Dép. Périodiques
<i>Flash-informations</i> Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations (France). Trois fois par semaine. ISSN 0223-4696.	11	
<i>Handisport magazine.</i> Fédération française handisport. ISSN 0753-521X	7	
<i>Kinésithérapie scientifique.</i> ISSN 0023-1576.	51	
<i>The Lantern.</i> Perkins School for the Blind (Watertown, Mass.). Trimestriel.	néant	
<i>Library of Congress (Washington). National Library Service for the Blind and Physically Handicapped</i> - <i>News</i> . Trimestriel. ISSN 1046-1663	néant	Reçu, mais malheureusement non conservé.
<i>Library of Congress (Washington). National Library Service for the Blind and Physically Handicapped</i> - <i>Projects and experiments</i> . Irrégulier.	néant	Reçu, mais malheureusement non conservé.
<i>Lux Vera.</i> Association "La Croisade des aveugles" (France). Bimestriel. ISSN 0024-7685	1	
<i>Perkins School for the Blind (Watertown, Mass.).</i> - <i>Annual report</i> . Annuel. 1832- .	néant	

## Troisième partie

TABLEAU 1. Périodiques reçus par la Bibliothèque spécialisée de l'I.N.J.A. et leur localisation dans le C.C.N. (suite et fin)

Titre. Collectivité-auteur. Périodicité. ISSN	Localisations C.C.N.	Observations
<i>Point de vue : aveugles et intégration.</i> Collège Marcel Pagnol (Caen), Laboratoire de traduction et de recherche pour aveugles. Trimestriel (?). Pas d'ISSN.	néant	N° 1, décembre 1992
<i>Réadaptation.</i> ONISEP. Département réadaptation. Mensuel. ISSN 0484-7900	105	
<i>Revue de l'infirmière et de l'assistante sociale</i> ISSN 0397-7900	71	
<i>Revue des aveugles européens.</i> Comité régional européen de l'Organisation mondiale pour la promotion sociale des aveugles. Trimestriel. ISSN 0753-1001	2	Mort en 1992 (4ème trim., n° 78).
<i>Royal National College for the Blind</i> (Hereford, G.-B.). <i>-Annual report</i> . Annuel. 1874- .	néant	
<i>Le Trait d'union.</i> Fédération nationale des parents d'enfants déficients visuels (France) [F.N.P.A.P.E.D.V.]. Trimestriel. ISSN 0998-5832	2	BN Dép. Périodiques CRDP Strasbourg
<i>Le Valentin Haüy.</i> Association Valentin Haüy (Paris).. Trimestriel. ISSN 1163-1317	1	
<del><i>Voir</i></del> [voir barré] Ligue Braille (Bruxelles). Centre de recherche sur les aspects culturels de la vision . Semestriel. ISSN 0777-1266	néant	N° 1, octobre 1990.
<i>La Voix des aveugles et des mal-voyants.</i> Association Paul Guinot (Villejuif). Trimestriel. ISSN 0986-6418	1	B.N. Département des périodiques.
<i>The World Blind.</i> The World Blind Union. Semestriel. ISSN 1017-3005	néant	
<i>Les Yeux de son maître.</i> Fédération nationale des écoles de chiens-guides d'aveugles (FNECGA). Trimestriel. ISSN 0997-3005	1	B.M. de Limoges.

soit un total de 33 revues (plus un titre mort).

Cet examen montre que les revues généralistes (*Actualités sociales hebdomadaires, Réadaptation*) et les revues professionnelles (*Archives de pédiatrie, Kinésithérapie scientifique, Revue de l'infirmière et de l'assistante sociale*) sont largement localisées.

En revanche, dès l'instant où l'on a affaire à une revue spécialisée du domaine du handicap visuel et, *a fortiori*, s'il s'agit d'une revue étrangère, les localisations sont très peu nombreuses, souvent limitées au seul Département des périodiques de la Bibliothèque nationale, voire absentes. De plus, si l'on observe les états de collection, on s'aperçoit que ces rares localisations comportent souvent elles-mêmes de larges lacunes (par exemple, la B.N. possède bien *Le Trait d'union* de la F.N.A.P.E.D.V., mais seulement depuis 1985 (or le n° 1 date de 1967), et le C.R.D.P. de Strasbourg ne le possède que depuis 1980; etc ...

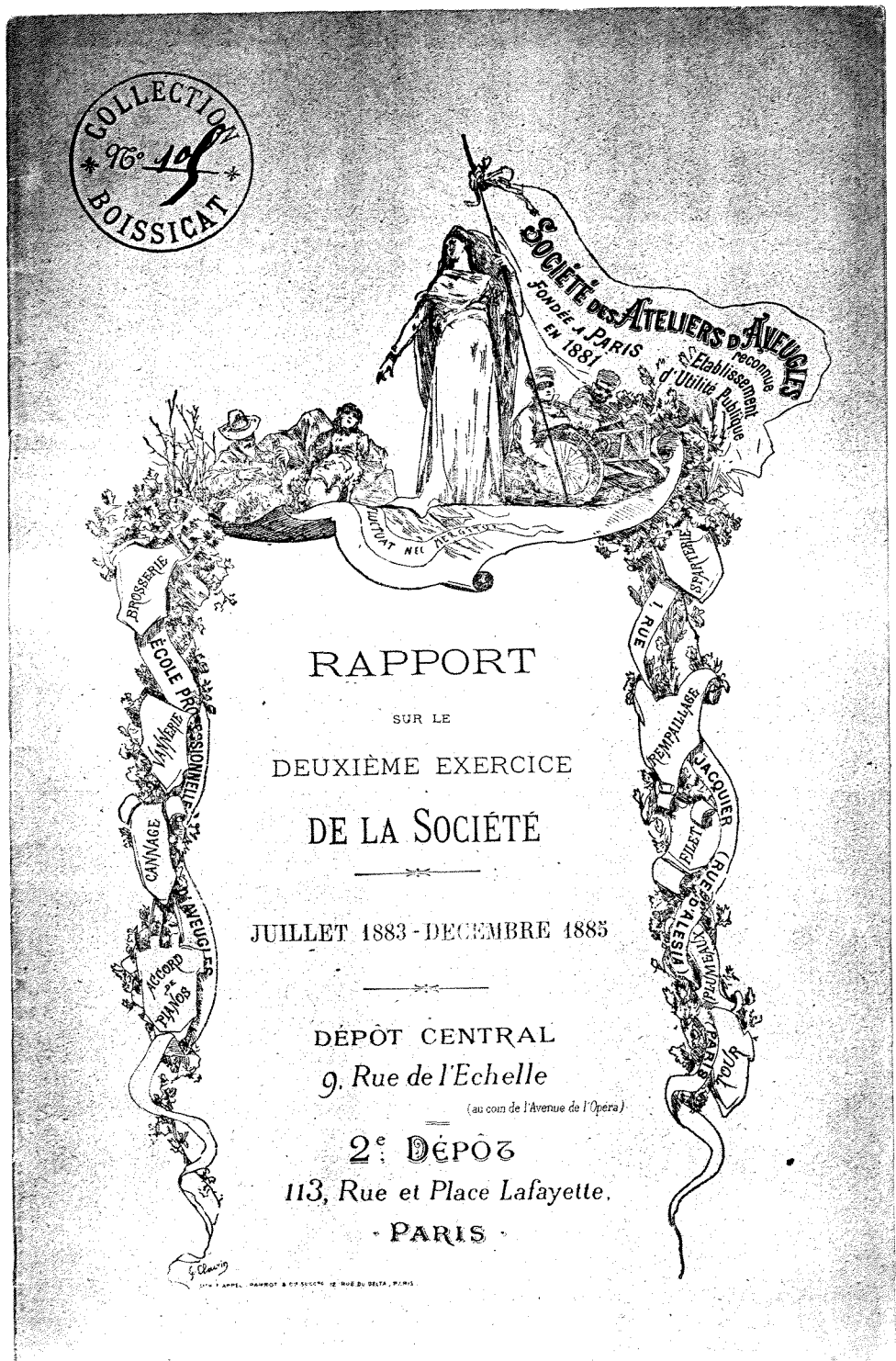
Ce résultat se confirme si l'on prend en considération les **périodiques morts** et que l'on cherche à les localiser dans *Myriade* ou au moyen du *Catalogue collectif des périodiques du début du XVIIe s. à 1939 conservés dans les bibliothèques de Paris et dans les bibliothèques universitaires des départements* (Paris : Bibliothèque nationale, 1967-1981) :

- deux localisations (B.N. et un n° isolé à la BNU de Strasbourg) pour les *Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles*, publiées de 1844 à 1850;
- une seule localisation (B.N.) pour *L'Instituteur des aveugles*, mensuel publié de 1855 à 1863, dont l'I.N.J.A. possède deux exemplaires complets;
- aucune localisation pour le *Bulletin annuel de la société marseillaise des ateliers d'aveugles*, dont l'I.N.J.A. possède les années 1882 à 1900;
- aucune localisation pour le *Rapport [annuel] de la Société des ateliers d'aveugles [de Paris]*, de la même époque [Voir ci-joint un fac-similé de la page de titre illustrée de cette publication].  
Etc ...

La Bibliothèque spécialisée de l'Association Valentin Haüy est encore plus riche que celle de l'I.N.J.A. en titres anciens. Si l'on élargit maintenant cette enquête à la liste des abonnements en cours reçus par la Bibliothèque spécialisée de l'A.V.H. (35 abonnements spécialisés, dont 19 revues non francophones) ou par le Bureau de documentation de l'A.N.P.E.A. (25 abonnements spécialisés), le résultat se confirme et s'étend à d'autres titres, non reçus par l'I.N.J.A.

(Voir en page suivante un fac-similé de la page de titre illustrée du  
*Rapport sur le deuxième exercice de la Société des ateliers d'aveugles [de Paris]*  
juillet 1883-décembre 1885 )

[Figure 8].



- Figure 8 : L'activité des associations à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, à travers leurs revues et leurs publications. Un exemple.

### Troisième partie

La 30e édition de l'*Ulrich's international periodicals directory : 1991-1992* (éditions R. R. Bowker, Etats-Unis) recense plus de 85 **titres spécialisés vivants** à l'entrée "Blind"<sup>136</sup>, mais décrit surtout la production anglo-saxonne. Le recensement des revues francophones peut être complété en étudiant la liste des abonnements du Centre de recherche et de documentation de la Ligue Braille à Bruxelles, qui reçoit quelques 88 titres, dont 38 en langue française.

Leurs fréquences de localisation dans *Myriade* sont, là aussi, significatives :

TABLEAU II. *Périodiques reçus par le Centre de documentation de la Ligue Braille (Bruxelles), toutes langues confondues, et leurs localisations dans le C.C.N. :*

Aucune localisation	1 seule localisation	2 localisations	3 localisations ou plus	Total titres
68 titres	6 titres	5 titres	9 titres	88

TABLEAU III. *Périodiques francophones reçus par le Centre de documentation de la Ligue Braille (Bruxelles), classés par pays de l'éditeur, et leur localisation dans le C.C.N. :*

	Aucune localisation	1 seule localisation	2 localisations	3 localisations ou plus	Total titres
Belges	15		1		16
Canadiens	1				1
Français	3 <sup>137</sup>	4	3	7	17
Suisses	3				3
Allemand			1 <sup>138</sup>		1
Totaux	22	4	5	7	38

Ces deux tableaux appellent plusieurs types de **commentaires** :

1°) De nombreux titres en langues étrangères sont totalement absents du C.C.N. (46 sur les 50 reçus par la Ligue Braille).

2°) L'attention portée par les bibliothèques françaises à la production étrangère francophone est très faible (19 titres sans localisation sur les 21 reçus par la Ligue Braille).

On peut y voir une illustration de cet "angle mort (en termes de fonds documentaires)" que j'ai évoqué en Première partie à propos de la cécité et de la déficience visuelle. Quelle que soit la valeur de cet argument, il ne doit pas occulter une réalité peu flatteuse pour les bibliothèques françaises. Par exemple, dans les 15 titres édités en Belgique et dépourvus de localisation, je comptabilise la revue *Helios magazine*, trimestriel publié par ... la Commission des Communautés européennes (Bruxelles), Programme pour les personnes handicapées : ce périodique n'est pas même reçu par la Bibliothèque centrale du Ministère des Affaires sociales.<sup>139</sup>

<sup>136</sup> Volume 1 : Subjects ; pp. 568-574. Je ne tiens pas compte des magazines destinés au public déficient visuel inclus dans cette liste.

<sup>137</sup> Dont un titre dont le siège social est désormais en Espagne.

<sup>138</sup> *Revue des aveugles européens*. Titre mort, que je laisse dans ce tableau en raison de son grand intérêt et de sa disparition récente (fin 1992). Quadrilingue (présentation en 4 colonnes).

<sup>139</sup> Cf. FRANCE. Ministère des Affaires sociales, de la santé et de la ville, *Bibliothèque : liste alphabétique des périodiques en cours, juin 1993*. Cette bibliothèque participe bien au C.C.N.

### Troisième partie

Je n'ai pas introduit dans ce tableau la revue *Lectures*, publiée à Liège par le Centre de lecture publique de la Communauté française, et reçu par le Centre de documentation de la Ligue Braille. Car ce périodique bibliographique bimestriel ne traite pas du handicap. Il tient à la fois de notre *Bulletin des bibliothèques de France* et de *Livres de France*. C'est dire son intérêt pour les bibliothèques. Or cet outil de repérage de la production éditoriale belge francophone n'est localisé que trois fois dans le C.C.N... Le problème est donc aussi général, et pas seulement lié à la spécialité qui nous occupe. Et il est clair, d'après ce dernier exemple, qu'il ne touche pas seulement les périodiques, mais aussi les monographies ; pas seulement l'édition francophone belge, mais notre couverture de l'édition francophone étrangère en général.

3°) Il reste à boire la lie, c'est-à-dire à relever l'absence dans le C.C.N. de 3 périodiques français en cours parmi les 17 titres français reçus par la Ligue Braille à Bruxelles.

Il s'agit de :

- *Les Aveugles dans le monde*, publié par l'Union mondiale des aveugles, dont le siège il est vrai a été transféré en Espagne récemment, mais se trouvait auparavant à Paris.<sup>140</sup>

Ce périodique trimestriel (n° 1, janvier-mars 1985 sous le titre *Les Aveugles du monde*) et volumineux est une mine de renseignements (notamment annonces et comptes rendus de congrès). Il constitue en fait la traduction française multigraphiée et non illustrée de *The World Blind* (ISSN1017-3005) publié par la même organisation, et ne semble pas porter d'ISSN.

Admettons à la décharge du Département des périodiques de la B.N. (car le C.C.N., pour sa part, ne peut recenser que ce que les bibliothèques lui signalent posséder) que nous sommes ici aux frontières de la littérature grise.

De même sans doute pour :

- *Le Bulletin de l'Association française de rétinopathie pigmentaire*.<sup>141</sup> Mais rappelons quand même que la rétinopathie pigmentaire, maladie héréditaire de la rétine qui se traduit par un envahissement progressif du champ visuel par des taches aveugles, touche environ 30.000 personnes en France.<sup>142</sup>

En revanche, il est plus difficile de s'expliquer l'absence de :

- *Revoir*, revue trimestrielle publiée par la Banque française des yeux depuis les années 1973-1974. Le n° 67 de mars 1992 (le plus ancien dont j'ai pu disposer) porte pourtant un numéro de commission paritaire (57788) et de dépôt légal, et il ne s'agit pas d'un bulletin multigraphié (Imprimerie de l'Union des polios de France).

A-t-elle été repérée tardivement par la B.N. ? Mais dans ce cas l'introduction dans le C.C.N est bien longue<sup>143</sup> ; de même pour la revue *Être* (ISSN 1166-3537, n° 1 en avril-mai.1992 ; voir Tableau 1).

### Plaidoyer pour une participation au C.C.N.

En fait, il semble que bien souvent la collectivité éditrice (y compris la Communauté européenne) soit en partie responsable de la situation, mais certaines associations n'ont pas les moyens financiers de mener une politique de diffusion beaucoup plus active. D'autre part, les cellules Documentation des associations, même lorsqu'elles constituent réellement un centre de documentation ouvert au public (A.V.H., AGATE) n'envisagent guère l'hypothèse d'une participation au C.C.N. Or c'est bien auprès des associations que se trouve une part importante des fonds de périodiques spécialisés concernant la déficience visuelle.

Aussi, en prenant la décision de participer au C.C.N., et en renforçant sa collection actuelle de quelques titres francophones et étrangers peu ou non localisés dans ce réseau, le Fonds spécialisé de l'I.N.J.A. pourrait acquérir une documentation utile et une visibilité tout à fait remarquable auprès des utilisateurs du réseau national.

Et ceci à peu de frais, car les revues associatives sont de prix modique.

---

<sup>140</sup> 58, avenue Bosquet, 75007

<sup>141</sup> A.F.R.P., 16, rue des Sports, BP 62, 31771 COLOMIERS CEDEX (Haute-Garonne) ; tél. 16 (1) 61.30.20.50.

<sup>142</sup> Voir BOKOBZA, Yves. *L'Oeil en question*, Paris : Flammarion, 1993, pp. 75-76.

<sup>143</sup> Je confirme l'absence dans *Myriade* comme dans le CCN en ligne au 11 novembre 1993.

### Troisième partie

A titre indicatif, je suggère d'étendre la liste des abonnements aux revues suivantes :

TABLEAU IV. *Suggestions d'abonnements supplémentaires et fréquences de localisation de ces titres dans le Catalogue collectif national des publications en série (C.C.N.)*

Titre. Collectivité-auteur. périodicité, ISSN	Localisations C.C.N.	Observations; prix de l'abonnement.
1. <i>Board of the European Blind Union (Sofia) -Information Bulletin.</i> Trimestriel.	néant	??? Demander un specimen.
2. <i>The British Journal of Visual Impairment. Association for the Education and Welfare of the Visually Handicapped (Londres).</i> 3 numéros par an. ISSN 0264-6196	néant	Revue destinée aux professionnels de la santé concernés par le handicap visuel. La plus importante des revues anglaises pour ce domaine. Environ 135 F/an + port.
3. <i>Bulletin de l'Association française de rétinopathie pigmentaire.</i> Association française Retinitis Pigmentosa. Trimestriel.	néant...	(N.B.: non reçue par l'A.V.H.).
4. <i>Les Cahiers de Loos.</i> École régionale pour déficients visuels " L'Épi de Soil " (BP 99, 59373 Loos cedex). Irrégulier (?). ISSN 0180-3220	1 (B.N.)	??? Demander un specimen.
5. <i>La Canne blanche : les aveugles par les aveugles pour les aveugles.</i> Fédération des aveugles de France (Paris). Trimestriel. ISSN 0290-0912	1 (B.N.)	Le C.D.I. reçoit seulement la version en braille. L'abonnement donne droit au numéro annuel de la revue <i>Avenir</i> , publiée par la Fédération. 60 F/an.
6. <i>La Canne blanche.</i> Ligue Braille (Bruxelles). Trimestriel.	néant	Cet abonnement utile serait aussi un signe de courtoisie, compte-tenu des relations de coopération avec le Centre de documentation de la Ligue Braille. 45 FF/ an.
7. <i>Le Chariot.</i> Association "Les Amis du chariot". (74, rue Jean Bart, 59000 Lille) ISSN 0248-9287	9	Bulletin de liaison des bibliothèques et médiathèques de malades des hôpitaux, maisons de cure et de retraite <sup>144</sup> Remarquable petite revue. Approche psychologique de la lecture(bibliothérapie), de la de la musique. Analyses de livres, pour enfants et adultes, et de livres-cassettes ou en grands caractères. 90 F/an.
8. <i>Clin d'oeil.</i> Fédération suisse des aveugles et faibles de vue (Lausanne). Bimestriel.	néant	Possibilité de service gratuit (à confirmer).

<sup>144</sup> Il ne s'agit pas ici d'assimiler l'I.N.J.A. à un centre hospitalier ! Cette revue est d'un grand intérêt bibliothéconomique et professionnel; je la mentionne ici pour le souligner et la faire connaître, bien qu'elle intéresse plus directement l'activité de la Bibliothèque scolaire.

TABLEAU IV. Suggestions d'abonnements supplémentaires et fréquences de localisation de ces titres dans le C.C.N. (suite)

Titre. Collectivité-auteur. périodicité, ISSN	Localisations C.C.N.	Observations; prix de l'abonnement.
9-10. <i>Encyclopédie médico-chirurgicale</i> : - <i>Ophthalmologie</i> . Semestriel. ISSN 0246-0343. - <i>Psychiatrie</i> [et psychologie]. Semestriel. ISSN 0246-1072. Paris : Éditions techniques.	11  14	Voir Deuxième partie, p. 63 498 F / an.  450 F / an.
11. <i>Helios magazine</i> . Commission des Communautés européennes (Bruxelles). Programme pour les handicapés Trimestriel.	néant (!)	Pour se tenir informé des actions et colloques de la Communauté européenne. <u>Gratuit.</u>
12. <i>Information UCBA</i> . Union centrale suisse pour le bien des aveugles (Lausanne). Trimestriel.	néant	Apporte de nombreuses informa- tions. (N.B.: non reçue par l'A.V.H.). Environ 120 FF / an.
13. <i>Journal of Visual Impairment and Blindness</i> . American Foundation for the Blind (New York). Mensuel. ISSN 0145-482X	néant	La plus importante revue améri- caine. L'A.F.B. est l'équivalent de l'A.V.H. pour la France. 265 F / an + port. Il devrait être possible d'obtenir un tarif préfé- rentiel (établissement scolaire).
14. <i>Lire sur le handicap</i> : <i>bulletin bibliographique SAPHIR</i> . Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations. Trimestriel. ISSN 1244-1031.	1 (B.N.)	Version papier de la base de données bibliographique SAPHIR N° 1 (1993)- . 200 F/an.
15. <i>Magazine infovision</i> . Leuven (Belgique) : Infovisie, 1988. Trimestriel. [existe en noir, en gros caractères, en braille et sur disquette] inclus	néant	Apporte de nombreuses informa- tions pour les personnes handi- cées visuelles. Reçu par l'AGATE (et la Ligue Braille), mais pas par l'A.V.H. 165F environ port
16. <i>L'Oeil en coin</i> . Syndicat national autonome des orthoptistes (22, rue Richer, 75009 PARIS). 5 numéros par an. ISSN 0987-4534	2	Cet abonnement serait une bonne façon de reconnaître le travail des deux orthoptistes, partenaires importants du C.D.I. Annonce les colloques et sessions de formation
17. <i>Ophthalmologie</i> Société française d'ophtalmologie (Paris : diff. Masson.). Bimestriel. ISSN 0989-3105	16	Consulter l'ophtalmologiste de l' I.N.J.A. sur l'opportunité. 430 F / an.
18. <i>Perkins school for the blind</i> <i>-Semi-annual accessions list</i> . [ed. by Kenneth A. Stuckey] Watertown, Massachussets Semestriel.	néant	Pour suivre la production anglo- saxonne. Gratuit.



TABLEAU IV. *Suggestions d'abonnements supplémentaires et fréquences de localisation de ces titres dans le C.C.N. (suite et fin)*

Titre. Collectivité-auteur, périodicité, ISSN	Localisations C.C.N.	Observations; prix de l'abonnement.
19. <i>Prévoir pour voir.</i> Organisation pour la prévention de la cécité (Paris). Bimestriel. ISSN 0754-6378	1 (B.N.)	Se reporter à mon plaidoyer sur ce thème (Deuxième partie, pp. 67). 30 F / an ...
20. <i>Quinze-Vingts informations.</i> Centre national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts (Paris). Semestriel (?). Pas d'ISSN...	néant...	Cette revue aux articles variés a obtenu le prix 1991 de la meilleure revue interne publiée par un hôpital lors des Assises nationales de l'hospitalisation (déc. 1991). Il doit être possible d'obtenir un service gratuit.
21. <i>Revoir.</i> Banque française des yeux (6, quai des Célestins, 75004 PARIS). Trimestriel. Pas d'ISSN...	néant (!)	Se reporter à mon plaidoyer sur ce thème (Deuxième partie, pp. 65). Je n'ai trouvé cette revue qu' à la Ligue Braille (Bruxelles)... 60 F. / an ...
22. <i>Vers la lumière.</i> Oeuvre nationale des aveugles (Bruxelles). Trimestriel.	néant	Publiée par l'autre grande association typhlophile belge.
TOTAL :	Environ 2.600 F / an, si l'on retient cette liste en totalité.	

Cette liste indicative pourrait être encore complétée : je n'ai indiqué, par exemple, aucun titre canadien francophone alors qu'il en existe sûrement ; aucun titre allemand, italien ou espagnol (alors que l'O.N.C.E. diffuse gratuitement ses revues sur simple demande), toutefois ces revues européennes sont reçues par l'A.V.H. voisine.

De manière générale, il serait utile de saisir en traitement de texte une lettre-type de demande de spécimen et une lettre-type de demande de service gratuit.

La charge de travail occasionnée par une participation au CCN ne devrait pas être très lourde, car les demandes de photocopies dans la cadre du prêt entre bibliothèques ne devraient pas connaître une croissance illimitée dans un domaine aussi spécialisé et devraient se stabiliser à moyen terme à un niveau maîtrisable. Il sera très instructif de suivre cette évolution en tenant des statistiques précises, afin de mesurer l'impact de la participation au C.C.N et au R.B.C.C.N. (Répertoire des bibliothèques participant au C.C.N).

La principale objection à cette participation est peut-être d'ordre qualitatif beaucoup plus que matériel. En effet, dans leur état actuel, les collections du Fonds spécialisé comportent des **lacunes**, surtout avant 1980. Cependant certains titres morts ou récents sont complets. Pour les autres, il serait souhaitable de contacter les collectivités ou associations éditrices et les centres de documentation partenaires, afin de récupérer des numéros anciens encore disponibles (par achat, échange ou don).

Une annonce pourrait aussi être passée, en accord avec ces collectivités ou associations, auprès des lecteurs de ces revues (" L'I.N.J.A. recherche pour compléter les collections de son Centre de documentation spécialisé les numéros anciens de la revue XXX pour les années 19XX à 19XX. Contacter XXX, n° téléphone "). La sympathie dont bénéficie l'I.N.J.A. ne

manquerait pas de susciter des réponses de particuliers (au fil des années, les revues deviennent très encombrantes!).

Toutefois, il est important de bien expliquer la démarche aux collectivités et associations concernées, afin que leurs services de documentation ne se sentent pas dépossédés ou concurrencés. La participation de l'I.N.J.A. au C.C.N. doit leur apparaître au contraire comme une opportunité d'accroître la visibilité publique de leur revue et leur visibilité propre d'organisation éditrice.

Sur le plan matériel, la tenue à jour des **états de collections** pourrait se faire, dans un premier temps, à partir d'un des microordinateurs du Centre Marie Morel, qui est équipé d'un modem et d'une carte et d'un logiciel de communication; puis il serait souhaitable d'équiper aussi un des appareils du Centre de documentation (coût : environ 1.700 F pour le modem et environ 2.900 F pour la carte et le logiciel). Ce travail peut aussi être fait à partir d'un Minitel sur le code 36-21 CCN, en passant un contrat avec le SUNIST, Serveur universitaire pour l'information scientifique et technique. La saisie initiale, si elle est bien préparée (états de collections, recherche des ISSN,...), de façon à faciliter les identifications, ne devrait pas prendre plus d'une demi-journée, compte tenu du nombre de titres assez modeste. Il reste cependant possible de confier la saisie et ces mises à jour au Centre régional du C.C.N. auquel sera rattaché la Bibliothèque.

Les créations (titres absents dans le C.C.N.) seront obligatoirement prises en charge par le Centre régional du C.C.N., le Service ayant seulement à retranscrire sur les bordereaux les renseignements portés sur les imprimés de bulletinage. Les Centres régionaux prennent également en charge la formation du personnel (gratuitement).

Il s'agirait en l'occurrence du **Centre régional n° 29 (Paris, Bibliothèque interuniversitaire de Médecine)**, qui assure déjà cette fonction pour le Centre de documentation en ophtalmologie. Le lien nouveau ainsi créé avec ces deux bibliothèques ne peut être que bénéfique.

Un projet plus ambitieux consisterait à servir de relais d'accès aux collections d'associations partenaires (A.V.H., A.N.P.E.A., F.N.A.P.E.D.V., ...) selon des modalités à définir avec le C.C.N., ou encore à mettre sur pieds une Association de bibliothèques spécialisées<sup>145</sup>, qui serait attributive d'un code R.B.C.C.N. unique (les fonds de chaque participant seraient identifiés, pour les lecteurs, par un code alphabétique intégré aux cotes).<sup>146</sup> Là encore une rencontre avec les services du C.C.N. serait nécessaire.

Pour lever les hésitations, il pourrait être intéressant de contacter l'Institution régionale de jeunes sourds de Poitiers/Larnay,<sup>147</sup> établissement d'éducation spécialisée qui accueille au Centre de Larnay (86000 BIARD) des élèves de 4 à 20 ans, affectés par un double handicap auditif et visuel. Cet établissement (privé) participe en effet au C.C.N. (code 861945208) et pourrait faire part de son expérience. Il signale 65 abonnements, revues spécialisées, mais aussi revues pédagogiques et d'information générale, et magazines pour les élèves.

A la différence des versions plus anciennes, la nouvelle version du CD-ROM *Myriade* (depuis juin 1992) permet de connaître la liste des titres reçus par une bibliothèque participante sans avoir à se déplacer.<sup>148</sup> Ceci fait de *Myriade* un outil de comparaison et d'information intéressant pour le bibliothécaire lorsqu'il étudie la liste de ses propres abonnements et fait ses choix.

---

<sup>145</sup> Je rappelle cependant les réserves que j'avais formulées plus haut, en recommandant plutôt la participation à un "réseau déjà constitué" ; mais l'idée est séduisante...

<sup>146</sup> Un champ permet à chaque bibliothèque d'indiquer sa ou ses cotes entre < > pour chaque titre localisé dans le C.C.N.

<sup>147</sup> 116, avenue de la Libération, 86000 POITIERS. Tél. 49.58.35.14.

<sup>148</sup> Cette possibilité reste souvent méconnue. Rechercher d'abord le code RBCCN de la bibliothèque en consultant le répertoire dans le menu Options (touche F2), puis changer de fichier, passer en Recherche (touche F3), puis choisir Recherche multicritère (F4), indiquer le code de la bibliothèque et appeler les titres associés à ce code.

### Troisième partie

Mais *Myriade* est surtout précieux pour localiser les revues, et à ce titre il intéresse à la fois les centres de documentation et leurs lecteurs en quête d'un article de périodique.

Or l'interrogation des bases de données bibliographiques (CD-ROM PASCAL, FRANCIS, MEDLINE, BIOSIS, Excerpta Medica ; bases de l'UNESCO, base BIRD du Centre international de l'enfance, base SAPHIR du C.T.N.E.R.H.I.) montre un éparpillement des articles traitant de la cécité et du handicap visuel sur un très grand nombre de revues, soit spécialisées, soit générales. D'où l'intérêt tout particulier de *Myriade*, car il est exclu pour une bibliothèque de contracter autant d'abonnements dans des disciplines très diverses (informatique, médecine, psychologie, pédagogie, bibliothéconomie, histoire, etc.).

Offrir aux lecteurs du Fonds spécialisé la possibilité de consulter *Myriade* serait donc un élément très attractif, et l'outil serait utile pour le Service lui-même.

Le coût de l'abonnement à *Myriade* est d'environ 4.300 F (deux disques par an). Cependant il ne paraît pas nécessaire, dans le cas présent, de l'acheter régulièrement (la localisation des nouveautés pourra se faire sur le service télématique 36-17 CCN si besoin).

Ceci sous-entend cependant de pouvoir collecter régulièrement des données issues de ces bases, soit en envisageant un abonnement à une version CD-ROM (ce qui paraît peu envisageable pour certains; par exemple le coût annuel pour PASCAL est de 14.232 F [4 disques trimestriels]), soit en les consultant régulièrement dans d'autres bibliothèques (Bibliothèque Sainte-Geneviève, B.P.I., Bibliothèque interuniversitaire de médecine).<sup>149</sup>

La consultation de la base de l'UNESCO est gratuite (avec délivrance d'un listing ; délai d'attente d'une semaine).

La consultation de la base BIRD (Banque d'information Robert Debré), du Centre international de l'enfance, l'est également pour l'instant et pourrait se faire par courrier (demande de listing).

Une collaboration à la base SAPHIR permettrait sa consultation à un tarif avantageux.

### Devenir un relais d'information.

L'objectif de cette participation à des réseaux étendus, c'est pour le Centre de documentation de devenir un noeud, **un relais de communication et de circulation de l'information**, notamment (mais pas seulement) vis-à-vis de ceux qui ne participent pas à ces réseaux. Pour illustrer cette idée, je citerai **trois exemples** qui montrent le besoin d'un organisme assez dynamique pour assurer ces connexions et les services qu'il pourrait rendre dans le domaine particulier qui nous occupe.

De par les missions de l'établissement (éducation spécialisée de jeunes déficients visuels), le Centre de documentation et d'information et son personnel sont amenés très naturellement à connaître et à consulter la brochure de l'ONISEP intitulée *Jeunes déficients visuels : établissements : éducation, scolarisation, formation professionnelle*.<sup>150</sup> Ce répertoire de XXIV-104 pages recense par départements tous les établissements scolaires accueillant en France les jeunes déficients visuels ; il précise les différentes filières préparées par chaque établissement, et donne ses coordonnées. Il vise le public des parents et des professionnels de l'éducation spécialisée. Mais il peut aussi bien constituer un outil de diffusion ou de publipostage très utile pour d'autres utilisateurs. J'ai pu rencontrer ou contacter durant mon stage trois de ces utilisateurs potentiels ; aucun d'eux n'utilisait cette brochure ; or tous les trois entretenaient des relations directes ou indirectes avec l'I.N.J.A.

---

<sup>149</sup> Ces services tendent à devenir payants dès lors que l'on souhaite obtenir des sorties sur imprimante (1 F la page en général). Mais il n'y a pas d'obstacle juridique à collecter ainsi des notices et à les réunir pour les mettre à disposition des lecteurs, du moment que la Bibliothèque ne commercialise pas le produit ainsi obtenu.

<sup>150</sup> Collection Réadaptation. Dernière édition : février 1991 (gratuite). Nouvelle édition à paraître fin 1993 (sera vraisemblablement payante).

### *Exemple 1.*

La librairie Mots et merveilles (63, boulevard Saint-Marcel, 75013 Paris), ouverte en 1987, est uniquement consacrée au livre-cassette. Elle diffuse l'ensemble de la production et réalise des catalogues thématiques : plus de 1.600 titres figurent à son dernier catalogue Enfants (n° 9, avril 1993), et plus de 1.900 titres au catalogue Adultes (n° 9, septembre 1993). Le C.D.I. de l'I.N.J.A. connaissait cette librairie, dont il possède un ancien catalogue.

Lors de ma visite, Monsieur Edgar HADDAD, fondateur et gérant de Mots et Merveilles, se montre très intéressé par la brochure de l'ONISEP qu'il ne connaissait pas (ce qui est compréhensible : chacun sa spécialité), la feuillette, y reconnaît certains de ses clients et y découvre de nombreux autres clients potentiels. Les bibliothèques et collectivités représentent, en effet, plus de 60 % de son chiffre d'affaires, sur un marché qui progresse mais lentement (" Le public est encore hésitant. Par exemple, il a toujours besoin de se justifier lorsqu'il achète un livre-cassette, comme si ce produit manquait de noblesse [...]. [Alors qu'] il existe des textes, qu'ils soient poétiques, dramatiques, religieux, ou du domaine du conte, qui sont tout à fait valorisés par une interprétation sonore ").<sup>151</sup>

Ce libraire dynamique est en contact avec les producteurs, les auteurs et de nombreuses bibliothèques. L'I.N.J.A. a tout à gagner à entretenir des relations avec lui.

### *Exemple 2.*

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) a publié en 1993 un petit *Guide pour le choix d'un terminal braille*,<sup>152</sup> rédigé par Dominique BURGER, ingénieur de recherche, Unité 88 de l'INSERM, avec la collaboration de Nathalie LOUIS, ergonomiste, travaillant dans le cadre d'un contrat entre l'INSERM et l'Université Paris V-René Descartes, et Antoine JUNIOR, informaticien, contractuel à l'Institut national des jeunes aveugles, responsable de l'Atelier pédagogique d'informatique.

Cette publication est donc connue de l'I.N.J.A, même si celui-ci ne participe pas à sa diffusion (ce que l'on peut sans doute regretter). D'après Monsieur BURGER, la diffusion, assez faible, a essentiellement été effectuée à l'occasion de colloques et auprès de milieux médicaux. Pour ma part, par exemple, j'ai appris l'existence de ce guide par hasard, sur un prospectus, en visitant le stand de l'INSERM lors du dernier Salon du Livre (Paris, Grand Palais, mars 1993).

La brochure de l'ONISEP, en tout cas, n'a pas été utilisée, alors que de nombreux établissements scolaires pour élèves déficients visuels s'intéressent de plus en plus aux nouvelles technologies et s'efforcent d'accroître leur équipement. Monsieur BURGER trouve la suggestion intéressante. Il s'intéresse également aux références bibliographiques que je lui montre, relevées dans PASCAL (notamment plusieurs articles publiés dans un numéro spécial du *Journal of Microcomputer Applications* en 1990).

Ses relations avec le C.D.I. sont fréquentes et dernièrement il est venu présenter un stagiaire qui prépare une thèse sur la communication multimodale ; des plages horaires ont été convenues avec le C.D.I. afin de permettre de tester, avec des élèves de l'I.N.J.A. volontaires, un logiciel expérimental.

Ce type de travail et de collaboration me semble mériter une attention particulière, même s'il est susceptible de compliquer occasionnellement le travail quotidien du C.D.I. A moyen ou à long terme, le C.D.I. scolaire, et donc les élèves, seront les bénéficiaires de ce type de travaux. Il est utile que le Fonds spécialisé transmette spontanément à ce type de partenaire toute information pouvant l'intéresser.

Ce contact avec la recherche est stimulant et contribue à ouvrir l'établissement sur l'extérieur.

---

<sup>151</sup> "Mots et Merveilles : une librairie unique en son genre", interview dans *Livres-hebdo*, dossier spécial Livres-cassettes, n° 3, 16 janvier 1989, p. 74.

<sup>152</sup> Paris : Ed. INSERM, 1993. - 33 p. + 1 disquette 3 pouces 1/4 (programme de tests pour logiciels). - 50 F. - ISBN 2-85598-550-1.

**Exemple 3.**

La revue *Revoir*, publication trimestrielle de la Banque française des yeux, est diffusée auprès des ophtalmologistes (4.000). Mais elle ne compte que 8.000 abonnés, alors que le fichier de la Banque compte près de 71.000 adhérents (donneurs qui se sont engagés à léguer leurs yeux par testament), chiffre lui-même très inférieur aux besoins. On peut penser que les établissements scolaires pour jeunes déficients visuels pourraient constituer un relais de diffusion intéressant, auprès du personnel de ces établissements et des familles d'élèves, milieux sensibilisés à ces questions.

Le don des yeux n'entraîne aucun frais pour le donateur, qui peut même être une personne âgée ou être aveugle ou mal-voyant, dès l'instant que cette déficience n'est pas liée à une affection de la cornée (la rubrique " Courrier des lecteurs " de la revue montre que ces questions sont souvent posées par le public).<sup>153</sup>

Madame J. DI MAURO, attachée de direction et animatrice de la Banque française des yeux depuis 15 ans, à qui je demande sans résultat un rendez-vous par téléphone, ne connaît pas la brochure de l'ONISEP. Mais elle se dit sceptique quant à l'efficacité d'une action auprès des établissements. Elle fait état de démarches nombreuses et vaines auprès des ministères (Education nationale) et d'organisations humanitaires (Croix-Rouge,...).

Cet exemple infirme-t-il ma démonstration ? Je ne le crois pas. Je ne peux m'empêcher de rapprocher ce scepticisme de l'absence complète dans le C.C.N de toute localisation pour cette revue, qui semble même être inconnue de la Bibliothèque nationale. Madame DI MAURO déclare également ne pas avoir de contacts avec des organismes étrangers homologues.

En s'abonnant à cette petite revue (où l'on trouve des articles des professeurs Yves POULIQUEN, Pierre V. MORAX, Georges PERDRIEL,... tous ophtalmologistes de renom, et des articles historiques ou culturels du Pr Louis GUILLAUMAT, un des rares spécialistes de l'histoire de l'ophtalmologie, de Pierre AMALRIC, ...) et en participant au C.C.N., l'I.N.J.A. ferait oeuvre utile.

Avoir et entretenir ces **réflexes coopératifs**, pratiquer une stratégie d'ouverture, contribuer à faciliter les connexions et la circulation de l'information, ainsi pourrait se résumer la philosophie politique que je préconise pour le Fonds spécialisé de l'I.N.J.A.

Il est clair que la petite démonstration qui précède pourrait être renouvelée à propos d'autres documents, comme l'*Annuaire des associations, établissements et organisations pour les aveugles et les mal-voyants*, déjà évoqué plus haut, et guère plus connu des non-spécialistes que la brochure de l'ONISEP sur les établissements scolaires.

Intermédiaire et *messenger*, le documentaliste doit assurer les fonctions dévolues aux anges, comme le suggèrent l'étymologie grecque de ce mot et un récent livre de Michel SERRES, dont un des deux personnages, Pantope, inspecteur naviguant à Air France, décrit ainsi son travail : " De pays en pays, je recueille des informations [...]. Je rassemble ces enquêtes et les redistribue, interroge, réponds, réunis, divise, me déplace sans cesse et rends compte au siège."<sup>154</sup>

En matière d'acquisition de périodiques, **cette démarche coopératrice doit aussi se traduire à l'intérieur de l'Établissement**, en invitant les professionnels des diverses branches à participer au choix des abonnements. Idéalement, il faudrait veiller à ce que chaque corps de métier bénéficie d'un abonnement à une revue spécialisée, par l'intermédiaire du Centre de documentation. Cette forme de reconnaissance est un facteur d'intégration du personnel à ne pas négliger et le moyen de créer un lien actif entre le Centre de documentation et d'information et les personnels.

La lecture d'une revue permet à chacun d'entretenir et de poursuivre son information et sa formation. D'un point de vue sociologique, cette lecture est une forme de lien avec les confrères, éparpillés dans d'autres établissements ou structures, une forme d'ouverture sur

<sup>153</sup> Cf *Revoir*, n° 68, 1992, Courrier des lecteurs et réponses du Pr P. V. MORAX, pp. 8-9.

<sup>154</sup> SERRES, Michel, *La Légende des anges*, Paris : Flammarion, 1993 ; chap. III, Matin ; 2, Messagerie, p. 39.

l'extérieur, préférable au repli et au sentiment d'isolement. Elle peut inciter certains (et, à ce propos, pourquoi pas les documentalistes !) à proposer un texte à telle ou telle revue.

J'ai plaidé en faveur de nombreux abonnements, pour des raisons géopolitiques et bibliographiques, mais aussi pour des raisons documentaires et d'information.

Cet apport documentaire suppose, néanmoins, de pouvoir effectuer un dépouillement au moins partiel des livraisons, ce que ne peut faire, sans aide, une personne seule travaillant au Fonds spécialisé pour 50 % environ de son temps, et assurant par ailleurs la gestion du C.D.I. dans son ensemble. Cependant ce travail de dépouillement est allégé par les publications bibliographiques du Service Documentation du C.T.N.E.R.H.I. (285 périodiques dépouillés)<sup>155</sup>:

- *Flash informations*, bulletin publié trois fois par semaine (législation, réglementation, littérature spécialisée relatives aux personnes handicapées ou inadaptées);

- *Lire sur le handicap: bulletin bibliographique SAPHIR*, trimestriel (n° 1, mars 1993), qui reprend sous forme imprimée les références entrées dans la banque de données SAPHIR du C.T.N.E.R.H.I., très prochainement accessible via PASCAL du C.N.R.S. (sur Minitel 36.29.36.01).

#### 4) Plaidoyer pour une participation à la base de données SAPHIR du C.T.N.E.R.H.I.

La base de données SAPHIR traite de l'ensemble des handicaps et des inadaptations, aussi le C.T.N.E.R.H.I. recherche très volontiers des partenaires documentaires spécialisés pouvant l'aider à alimenter la base : cette volonté est affirmée clairement dans l'introduction du *Thésaurus SAPHIR* : " L'un des objectifs de la base SAPHIR est d'associer des organismes spécialisés sur le handicap à la production des notices bibliographiques. Cette démarche permettrait le regroupement des compétences, le partage des tâches de collecte et de traitement des documents entre les partenaires, et surtout une analyse spécialisée et approfondie des documents au plus près des lieux de production."<sup>156</sup>

Une convention a déjà été signée par le C.T.N.E.R.H.I. avec l'Office des personnes handicapées du Québec (O.P.H.Q.). et un bordereau de saisie à l'attention des membres du réseau SAPHIR a été mis au point; les membres du réseau bénéficient de conditions privilégiées de consultation de SAPHIR.

L'examen de la liste des périodiques reçus par le C.T.N.E.R.H.I. montre que le Centre de documentation et d'information de l'I.N.J.A. pourrait apporter une contribution utile à la banque en prenant en charge le dépouillement ne serait-ce que de 2 ou 3 titres absents de cette liste, soit seul, soit en coopération avec des partenaires (ce qui permettrait des objectifs plus ambitieux).

Il pourrait s'agir de revues comme :

- *le Bulletin pédagogique* / du G.P.E.A.A. (trimestriel);

- *Prévoir pour voir* / de l'Organisation pour la prévention de la cécité (trimestriel);

- *Revoir* / de la Banque française des yeux (trimestriel).

Ces revues sont peu volumineuses (trois ou quatre articles) par livraison.

-*Le Valentin Haüy* / de l'Association V. Haüy n'est pas reçu non plus par le C.T.N.E.R.H.I. ; son dépouillement ne pourrait se concevoir qu'en étroite collaboration avec le Service Documentation de l'A.V.H.

Seules deux revues spécifiquement consacrées au handicap visuel sont actuellement dépouillées par le C.T.N.E.R.H.I. : *Comme les autres*, revue de l'A.N.P.E.A, et *Le Trait d'union*, revue de la F.N.A.P.E.D.V.

Cette participation au réseau SAPHIR, moins anonyme que la participation au C.C.N., engagerait véritablement le Service de la documentation spécialisée dans une démarche de partenariat et de professionnalisme documentaire, motivante et enrichissante pour le personnel.

---

<sup>155</sup> Le C.T.N.E.R.H.I. ne participe pas au C.C.N.

<sup>156</sup> *Thésaurus SAPHIR : personnes handicapées*, Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1992, Introduction, p. V.

De plus la base SAPHIR contient des monographies (toutefois le C.T.N.E.R.H.I. n'envisage pas de saisie rétrospective).

#### 5) Les monographies (catalogues, indexation).

Est-il possible, dans ce domaine aussi, de raisonner en termes de réseau ? Entre ces petites unités documentaires qui couvrent dans la mesure de leurs moyens le champ du handicap visuel, comment échanger l'information bibliographique concernant les monographies (mais aussi les documents audiovisuels, tels que documentaires vidéo) ?

Dans le cas particulier du Service de la documentation spécialisée de l'I.N.J.A., la préoccupation prioritaire devrait être le catalogue du fonds.

##### *Catalogues.*

Le logiciel POLYBASE-DIDEROT, utilisé pour la bibliothèque scolaire, a permis la création d'une base distincte pour la documentation spécialisée et le Service dispose d'un micro-ordinateur relié au serveur de la Bibliothèque scolaire (réseau NOVEL). La grille de saisie nécessite quelques aménagements de détail, afin principalement de respecter plus rigoureusement l'ordonnancement des huit zones, défini par la *Description bibliographique internationale normalisée des monographies* de 1987<sup>157</sup>, recommandée par l'I.F.L.A.<sup>158</sup>, et reprise par l'Association française de normalisation (Fascicule de documentation Z 44-050 de décembre 1989). Ceci afin de préserver les possibilités d'échanges ultérieurs ou de conversion de fichiers.

Il serait souhaitable de définir ces aménagements dès que possible en concertation :

- d'une part, avec la bibliothèque de l'Association Valentin Haüy. Cette association utilise déjà le même logiciel pour la petite bibliothèque de son Ecole de kinésithérapie ; en revanche l'informatisation de la Bibliothèque spécialisée, dont le fonds compte beaucoup plus d'ouvrages, ne semble pas envisagée à court terme, pour des raisons financières et de personnel. En tout cas le même logiciel serait vraisemblablement utilisé. Il est souhaitable de connaître dès à présent la grille de saisie pour le petit fonds;

- d'autre part, avec le Centre de documentation du C.N.E.F.E.I., au cas où son choix se porterait sur POLYBASE (en balance avec un autre logiciel ; la décision devait être prise avant la fin 1993). Cette harmonisation des grilles pourrait faciliter l'échange de données sur disquettes.

Les autres unités documentaires, soit ne sont pas encore informatisées (A.N.P.E.A.,...), soit utilisent un autre logiciel (TEXTO pour le C.T.N.E.R.H.I., MINISIS pour l'AGATE, SIGAL<sup>159</sup> pour la Ligue Braille à Bruxelles,...).

Compte tenu des moyens financiers modestes des petites unités documentaires comme celles de l'I.N.J.A. et des structures associatives, il paraît utopique d'envisager pour l'instant la constitution d'un réseau informatique véritable. L'essentiel est donc de préserver l'avenir en suivant les normes de catalogage.

Le Service de documentation spécialisée de l'I.N.J.A. pourrait opter pour un catalogue accessible sur Minitel en version vidéotex. Cependant la taille modeste du fonds (650 documents) ne me paraît pas justifier un tel choix. Le coût d'interrogation serait également élevé pour les rares utilisateurs.

De plus l'examen des demandes écrites ou orales des utilisateurs du Fonds spécialisé montre que ces demandes portent très rarement sur des titres précis, mais presque toujours sur des thèmes de recherche très vastes. La documentaliste doit souvent aider le lecteur à préciser et affiner sa demande. L'outil vidéotex risquerait ici d'être décevant pour l'utilisateur. La nature des

---

<sup>157</sup> En anglais, ISBD(M) : International standard bibliographic description (monograph)

<sup>158</sup> International Federation of Library Associations and Institutions.

<sup>159</sup> Produit par la Société SATI (Liège). Ce logiciel est également utilisé par la Bibliothèque de la ville de Liège.

demandes conforte donc l'idée qu'il faut surtout travailler à accroître la visibilité publique (ou notoriété) du fonds dans sa spécialité.

### *Tout ou rien ?*

Mais renoncer par réalisme au câble ou au vidéotex ne veut pas dire qu'il faille renoncer à toute idée de diffusion d'un catalogue. Le catalogage du fonds de monographies (puis, si possible, d'articles de périodiques) sur POLYBASE permettra d'obtenir un catalogue papier en sortie d'imprimante et l'édition de mises à jour annuelles ou semestrielles (nouvelles acquisitions). La duplication de ce catalogue doit permettre sa diffusion à tous les centres de documentation intéressés.

Si chaque centre fait de même (ce que pourraient faire d'ores et déjà l'AGATE et la Ligue Braille, dont les fonds sont informatisés), la connaissance réciproque des fonds sera assurée, ce qui permettra un prêt interbibliothèques efficace, et des échanges de doublons si l'on a pensé à les signaler.

Renoncer provisoirement à un catalogue collectif informatisé ne doit pas conduire à renoncer à la *collection des catalogues*, surtout s'agissant de fonds modestes.

Lors de ma visite impromptue à la bibliothèque du Centre hospitalier de la Fondation A. Rotschild (25-29 rue Manin, 75019 Paris), j'ai pu ainsi repartir avec une photocopie du catalogue du fonds moderne (320 titres environ et 37 pages pour l'ophtalmologie), résultat d'une simple saisie en traitement de texte en attendant mieux.

De même la bibliothèque spécialisée de Marburg-sur-Lahn en Allemagne (Deutsche Blindenstudienanstalt) (dont le conservateur était présent à Barcelone au pré-congrès de l'I.F.L.A. 1993) a pris le parti d'éditer en 1987 le catalogue imprimé de ses collections, ce qui permet par exemple au Centre de documentation de la Ligue Braille à Bruxelles d'en disposer.<sup>160</sup>

### *Indexation et thésaurus.*

Cependant le catalogue Auteurs doit au moins être complété par un catalogue Matières. La nature imprécise et essentiellement thématique des demandes rend ce catalogue d'autant plus nécessaire et conduit à penser qu'il serait souhaitable, non seulement de dresser une liste des vedettes-matières commune aux différents centres de documentation (liste d'autorité), mais également de donner à cette liste une structure hiérarchique (thésaurus) afin d'orienter plus facilement la recherche vers des termes plus spécifiques, ou au contraire de pouvoir remonter dans l'arbre hiérarchique pour élargir la recherche au terme générique.

Ce travail serait très long, si l'on n'avait pas la possibilité de partir de listes d'autorités et de thésaurus déjà existants. Cependant on se heurte ici au fait que le champ de la déficience visuelle appelle une approche à la fois pluridisciplinaire et spécialisée. Ces travaux peuvent donner des points de repère mais ne peuvent donc être employés tels quels.

Ainsi la liste RAMEAU de la Bibliothèque nationale ne semble pas suffisamment spécialisée (pour les noms communs et pour les noms propres). Son usage très poussé de la précoordination rendrait difficile son utilisation par les lecteurs.

Les listes de descripteurs (liste alphabétique et liste alphabétique permutée) de la Base d'information Robert Debré (BIRD), du Centre international de l'enfance, ont l'avantage de bien couvrir le domaine de l'enfance et de l'adolescence (ce qui correspond aux préoccupations de l'I.N.J.A. et de l'A.N.P.E.A., mais reste trop restrictif pour l'A.V.H., la Ligue Braille, l'AGATE,...), et de comporter un abondant vocabulaire médical.

Cependant elles n'ont pas de structure hiérarchique (la BIRD. comporte bien un thésaurus, mais seulement pour les noms propres géographiques).

---

<sup>160</sup> Ce volumineux catalogue de 759 p., riche en titres français et anglo-saxons, est toujours disponible, soit auprès des éditions K. G. Saur (diffusées en France par Didier-Érudition), soit directement auprès de la Deutsche Blindenstudienanstalt (fin de stock à un prix très avantageux).



### Troisième partie

Le *Thésaurus biomédical* (en 3 volumes), publié par l'INSERM et l'INIST (Institut national de l'information scientifique et technique) adopte une approche exclusivement médicale. Sa consultation peut être précieuse pour la construction des arbres hiérarchiques dans ce domaine. Réalisé à partir du Medical Subject Headings (MeSH) de la National Library of Medicine (NLM, Etats-Unis), il présente également l'intérêt d'être bilingue (français-anglais).

La consultation d'autres listes ou d'autres thésaurus serait sans doute également bénéfique :

- Thésaurus RAMIS de la banque de données RAMIS (Réseau pour l'amélioration de l'Information en Santé Publique)-RESHUS (Réseau d'Information en Sciences Humaines de la Santé), coproduite par l'INSERM, l'Université de Paris 6 (Département de Médecine préventive et sociale), l'École nationale de la santé publique (Rennes), le Comité français d'éducation pour la santé Paris), la Fondation nationale de gérontologie, ... ;

- Thésaurus PRISME de la banque de données PRISME<sup>161</sup> (Promotion et rationalisation de l'Information Sociale Médico-Psychologique et Éducative), coproduite par l'Institut de travail social et de recherches sociales (I.T.S.R.S., Montrouge), les Centres de formation (Institut Georges Heuyer à Neuilly-sur-Marne, Institut régional du travail social de Loos-lez-Lille,...), les Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (C.R.E.A.I.), les Directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ...

Le C.N.E.F.E.I. vient de mettre en place un groupe de travail, avec le soutien du Ministère des Affaires sociales, pour dresser une liste de descripteurs et un thésaurus dans le domaine de l'éducation spécialisée. Il serait très utile de rejoindre ce groupe ou au moins de suivre ce projet.

Cependant la solution la plus satisfaisante reste d'adopter le **thésaurus SAPHIR-personnes handicapées** de la base de données bibliographiques du C.T.N.E.R.H.I. (S.A.P.H.I.R. = Système d'accès aux publications sur le handicap avec traitement de l'information réparti). Ce thésaurus couvre tous les handicaps. Il présente l'avantage d'être pluridisciplinaire (aspects juridiques, sociologiques, psychologiques,...) et peut être enrichi de termes nouveaux sur proposition des participants au réseau. Il est le fruit d'une collaboration entre le C.T.N.E.R.H.I. et l'Office des personnes handicapées du Québec (O.P.H.Q.), lui-même déjà auteur en 1986 d'un *Thésaurus- " personnes handicapées "*. C'est donc un outil francophone.

Son élaboration a été précédée par une étude préalable et une étude de faisabilité très soignées<sup>162</sup> afin de ne pas recouvrir inutilement des thèmes déjà traités, notamment par les bases PASCAL (aspects médicaux) de l'INIST-CNRS ou REDATEL (sur la rééducation fonctionnelle), produite par la Fédération RE-HA.

De plus le C.T.N.E.R.H.I. est centre collaborateur de l'O.M.S. pour la Classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps (C.I.D.I.H.), qui étudie l'évolution des concepts et la normalisation du vocabulaire dans ce domaine.

L'élaboration de SAPHIR a également suivi les règles établies par l'AFNOR dans la norme NF Z 47-100 de décembre 1981.<sup>163</sup>

Enfin, la documentaliste de l'I.N.J.A., sollicitée par le C.T.N.E.R.H.I., a collaboré à l'entreprise en fournissant des conseils pour le choix des termes dans le domaine du handicap visuel.

De son côté, le Centre de documentation de la Ligue Braille a entrepris d'extraire de SAPHIR tous les termes en rapport direct ou indirect avec le handicap visuel, puis a commencé à enrichir cette liste. Le documentaliste a contacté le Centre de documentation de l'I.N.J.A. pour proposer de poursuivre ce travail en commun.

Parallèlement, la documentaliste de l'I.N.J.A. avait organisé une réunion de travail avec ses collègues de l'A.V.H. et de l'A.N.P.E.A. Le renfort de la Ligue Braille, dont le travail est

<sup>161</sup> Accessible en vidéotex (36-17 code PRISME).

<sup>162</sup> FOMBON, Anne-Marie. *Banque de données bibliographiques sur les handicaps*. 1, Étude préalable. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1987. 361 p.; 2, Étude de faisabilité. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1988. 97 p.

<sup>163</sup> Association française de normalisation. *Règles d'établissement des thésaurus monolingues*. Paris : AFNOR, 1981. 20 p.

### Troisième partie

déjà très avancé, devrait permettre de relancer et de mener à bien cette entreprise. La documentaliste de l'AGATE est également intéressée. Il serait bon de contacter aussi la F.N.A.P.E.D.V., afin d'éviter des lacunes dans le lexique des descripteurs liés à l'amblyopie. Seule cette addition des compétences et des spécialités permettra d'obtenir un outil de qualité.

Ce problème de l'indexation ne doit pas paralyser plus longtemps le démarrage du catalogage informatisé du Fonds spécialisé de l'I.N.J.A. Les qualités initiales de SAPHIR et l'avancement des réflexions<sup>164</sup> permettent d'entreprendre ce travail.

L'enrichissement de la liste des descripteurs et des renvois, sa structuration hiérarchique, et les procédures de collaboration entre les centres partenaires pourront être mis au point et affinés progressivement.

Ces rencontres doivent être aussi l'occasion de mieux connaître les centres d'intérêt de chaque partenaire, et de mettre en place au moins les rudiments d'une politique d'acquisitions partagées et d'échange régulier d'informations bibliographiques (veille documentaire partagée).

Il est plus difficile pour la Ligue Braille de repérer depuis Bruxelles la production française (bien que son centre de documentation soit abonné à *Livres-Hebdo*) et inversement. Il serait souhaitable d'établir des relations avec la Suisse et le Canada francophones, afin de repérer leurs publications spécialisées.

Actuellement le repérage bibliographique courant est insuffisant. Le C.D.I. est abonné à *Livres de France...* mais l'équipe n'a guère le temps, ne serait-ce que de le parcourir. Cette situation est également préjudiciable à la Bibliothèque scolaire, qui achète elle aussi des ouvrages en noir et des livres-cassettes.

Si un renfort en personnel ne pouvait être obtenu, il faudrait sans doute étudier la possibilité d'un rééquilibrage des tâches, entre le temps consacré par le C.D.I. dans son ensemble au dépouillement et au catalogage des articles de revues (beaucoup) et le temps consacré aux acquisitions (peu). L'étude statistique de la consultation respective des articles et des monographies (imprimés ou sur cassettes) devrait permettre de prendre une décision objective.

S'agissant du Fonds spécialisé, *Livres de France* ne peut suffire et la lecture cursive des rubriques bibliographiques des revues, la lecture attentive des bulletins du C.T.N.E.R.H.I. sont donc indispensables.

Cependant des ouvrages d'intérêt plus général (en pédagogie, en psychologie, en histoire), des publications officielles et enfin les thèses risquent fort d'échapper à ce repérage.

Comme pour les revues, il paraît nécessaire de consacrer régulièrement un minimum de temps (une demi-journée ?) à la consultation de CD-ROM bibliographiques dans une autre bibliothèque (solution moins coûteuse que le Minitel). L'opportunité d'un abonnement expérimental au CD-ROM de la *Bibliographie nationale française* (diffusé par Chadwick Healey France) est à étudier dans la mesure où cet outil serait également utile pour les lecteurs et pour la Bibliothèque scolaire.

En complément des CD-ROM encyclopédiques proposés aux élèves depuis octobre 1993, cela leur permettrait d'apprendre à utiliser un CD-ROM bibliographique, apprentissage utile pour ceux qui poursuivront des études universitaires; malheureusement le coût paraît dissuasif : 9.725 F pour 4 mises à jour par an .

D'autre part, un paramétrage préalable du logiciel est nécessaire pour aider l'utilisateur dans le cas d'une sortie sur plage tactile braille ou en synthèse vocale.

L'I.N.J.A. pourrait prendre l'initiative de contacter la Bibliothèque de France pour lui proposer de travailler en commun à ce paramétrage, dont l'enjeu - accès du public non-voyant à la bibliographie nationale - est beaucoup plus large et particulièrement symbolique.

---

<sup>164</sup> Le Centre de documentation de l'I.N.J.A. dispose dès à présent d'une copie de la liste de vedettes-matières provisoire établie par la Ligue Braille, qui m'a été remise lors de ma visite à Bruxelles.

## Troisième partie

Qu'il s'agisse de participer à des réseaux, d'accroître le nombre des abonnements, de collecter les catalogues des centres de documentation partenaires, d'élaborer une liste de descripteurs et un thésaurus, d'utiliser des CD-ROM (Myriade, PASCAL,...),etc., toutes ces actions de politique extérieure seront également bénéfiques aux lecteurs du Fonds spécialisé.

### **B. L'OFFRE AUX LECTEURS ET LA POLITIQUE INTERIEURE DU CENTRE DE DOCUMENTATION : orientations et propositions (accueil, services offerts, organisation de l'espace et du travail).**

J'aborderai successivement dans cette partie trois thèmes :

- l'offre aux lecteurs (philosophie politique et propositions d'orientation);
- les moyens matériels et l'espace;
- l'articulation entre Fonds spécialisé et Bibliothèque scolaire.

#### **1 - L'offre aux lecteurs**

Je préconiserais volontiers d'organiser cette offre selon trois grands axes : un principe d'autonomie, un principe d'ouverture, un principe de participation.

##### **1) L'autonomie des lecteurs.**

Favoriser l'autonomie des lecteurs, ce principe essentiel, mis en oeuvre avec tant d'ingéniosité par la Bibliothèque scolaire de l'I.N.J.A. au profit des élèves (fichier en braille, étiquetage en braille des rayonnages et des livres,...), garde sa valeur pour le Fonds spécialisé.

Si le lectorat du Fonds spécialisé se développe, ce principe s'imposerait d'ailleurs rapidement comme une nécessité, la documentaliste ne pouvant accorder à chaque lecteur un entretien qui actuellement atteint parfois près de deux heures.

De plus certains lecteurs peuvent préférer mener leur recherche eux-mêmes et souhaiter seulement quelques conseils pour s'orienter dans le Fonds.

La mise en oeuvre de ce principe suppose des outils documentaires et une organisation adéquate des collections.

##### **a - Des usuels.**

Favoriser l'autonomie du lecteur ne veut pas dire qu'il faille l'abandonner, lui refuser toute assistance, ou le livrer à la littérature spécialisée sans le secours d'instruments de référence.

Le risque, pour le Fonds spécialisé, serait de se contenter de collecter les mémoires de fin d'études et rapports des stagiaires des différentes disciplines et de les disposer sur les étagères aux côtés des mémoires des enseignants et éducateurs spécialisés, sans offrir une collection d'usuels de base assurant des **passerelles** entre ces différentes approches.

De plus ces mémoires, articulés généralement à des stages, témoignent souvent d'une expérience personnelle. Récits d'une expérience vécue, épreuve de sincérité avec soi-même et envers les autres (car l'expérience de l'enfance et de l'adolescence handicapées est une épreuve), ils laissent parfois percer l'émotion, et sont toujours formateurs sans doute pour leur rédacteur.

Mais en est-il nécessairement de même pour leurs lecteurs (eux-mêmes futurs rédacteurs) ? En l'absence le plus souvent des appréciations portées par les jurys (il est souhaitable que la documentaliste puisse recueillir ces appréciations), la mise en valeur et la bonne utilisation de ce fonds reposent sur une possibilité de confrontation avec des ouvrages de référence.

Le lecteur devrait pouvoir disposer :

- de dictionnaires :

Dictionnaire encyclopédique, mais aussi dictionnaires de langue (au moins pour l'anglais), qui seront également utiles aux lecteurs étrangers.

Dictionnaires spécialisés, tels que :

- *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant* / [sous la direction de] Robert LAFON. 6e édition. - Paris : P.U.F., 1991. 1060 p. ISBN 2-13044111-4;
- *Vocabulaire de la psychologie* / [sous la dir. de] Henri PIÉRON. - Paris : P.U.F., 1992. - (Collection Quadrige). 587 p. ISBN 2-13-044599-3. [1ère éd. 1951].
- Un dictionnaire médical. Etc.

- de guides et ouvrages de synthèse (introductions générales) :

- *Guide Nérét pour les handicapés*. - 18e édition. - Paris : Editions Lamarre, 1993.
- *Personnes handicapées : droits et démarches* / par Camille HERMANGE, Annie TRIOMPHE, Régine MARTINEZ. - Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1993. - 253 p.
- *Handicap, famille et société* / par l'I.D.E.F., Institut de l'enfance et de la famille, [1990]. 361 p.
- *Comment vivre avec une personne aveugle* / par Antoinette BERVEILLER. Paris : Éd. J. Lyon, 1991. 166 p. ISBN 2-907757-43-8.

Etc.

Il est souhaitable que ces ouvrages soient rassemblés en un même point et placés bien en vue, de préférence à proximité du bureau de la documentaliste, afin qu'elle-même puisse les consulter facilement.

### **b - Des dossiers documentaires.**

Les lecteurs du Fonds spécialisé disposent d'un " budget temps " très variable : certains reviendront pendant plusieurs semaines, d'autres resteront une heure et ne reviendront plus. Aussi manifestent-ils des degrés d'exigence très variés. Il importe d'en tirer les conséquences en proposant une **gamme de prestations** adaptées à cette diversité des besoins.

A partir des revues spécialisées reçues par le Service, il est possible de constituer des dossiers documentaires thématiques. Leur présentation dans des chemises, ou dans des classeurs, permet au lecteur de se repérer sans difficulté.

Il faut veiller à utiliser les descripteurs retenus par le thésaurus SAPHIR afin de rester en concordance avec l'indexation matière du (futur) catalogue informatisé.<sup>165</sup>

Cette prestation d'entrée de gamme offre au lecteur une première approche du thème qui l'intéresse et lui donne la possibilité d'aborder, en curieux, d'autres thèmes voisins (butinage). L'utilisation de chemises de plusieurs couleurs permet de regrouper ces thèmes par grand domaine (avec sous-classement alphabétique à l'intérieur de chaque couleur).

Certains lecteurs, qui ne souhaitent pas s'investir dans une recherche longue se contenteront de lire ou de photocopier ainsi quelques articles (par exemple des lycéens qui préparent un exposé, ou des étudiants stagiaires qui veulent compléter leur information sur un point particulier,...). Disposer de ce corpus évitera à la documentaliste de service de rechercher à chaque fois les mêmes articles de référence.

Un accueil personnalisé et un entretien approfondi ne sont pas toujours nécessaires. Ce n'est pas préconiser l'indifférence ou l'abandon des lecteurs que de faire cette observation ; mais il faut se donner les moyens de répondre à ce type de situation, surtout si l'on veut travailler dans la perspective de l'accroissement du lectorat et ne pas pénaliser les lecteurs plus assidus, demandeurs d'une assistance plus poussée.

Ces dossiers, régulièrement enrichis, sont aussi une manière de rentabiliser davantage la lecture cursive et/ou le dépouillement des périodiques par les documentalistes, lecture nécessaire par ailleurs pour des raisons bibliographiques et d'information, mais dévoreuse de temps.

Ils peuvent être élargis au-delà des priorités thématiques qui ont été proposées en Deuxième partie. De cette façon on pourra éviter une déception complète aux lecteurs mal informés sur le contenu principal du Fonds, avant de les aiguiller vers un centre plus approprié.

---

<sup>165</sup> Les dossiers eux-mêmes pourront être catalogués.



## Troisième partie

Cet outil documentaire doit aussi permettre au lecteur de patienter, si la documentaliste est momentanément indisponible.

Il pourrait être utile de disposer ou de coller en tête de chaque dossier une bibliographie correspondant au thème (saisie en traitement de texte pour faciliter sa mise à jour), et comportant la cote des ouvrages conseillés.

Cet outil doit pouvoir fonctionner comme un produit d'appel, attractif, d'usage et d'enrichissement commodes, aussi bien vis-à-vis du personnel et des stagiaires de l'Établissement, de passage au Centre de documentation, que des lecteurs extérieurs. La première séance de travail dans un Fonds spécialisé peut ne pas être fructueuse, cette offre minimale doit inciter le lecteur à persévérer.

### c - Un fonds en libre accès.

En fait, ce n'est pas seulement à ces dossiers, mais au Fonds entier que le lecteur devrait pouvoir accéder par lui-même. Ceci suppose l'adoption d'un mode de classement simple et d'une signalétique bien visible.

Le petit nombre des documents (environ 650 monographies) doit permettre de mettre en place ce classement sans attendre le catalogage complet du Fonds et l'enrichissement détaillé du thésaurus SAPHIR. Actuellement, le classement en continu des documents divers, avec attribution d'un numéro d'arrivée et enregistrement sur un cahier (mémoires), ou sur une fiche manuscrite au nom de l'auteur (ouvrages), ne permet aucune recherche par matière. De plus le retard pris dans l'enregistrement, faute de temps, rend le lecteur entièrement dépendant.

Il devrait être possible de classer les ouvrages **par grands domaines**, en partant du contenu du fonds<sup>166</sup>. Le même procédé pourrait être utilisé pour les autres documents :

- Classement des mémoires **par catégories de formations suivies** (enseignant, infirmière, ophtalmologiste, psychomotricien,...), voire par sous-catégories (enseignement du français aux élèves déficients visuels, enseignement de l'éducation physique, des travaux manuels, de la musique,...), en les regroupant *au sein de chaque grand domaine*.

Cette approche correspond à la démarche dominante des stagiaires (internes ou extérieurs à l'établissement), soucieux de consulter des mémoires dans leur spécialité professionnelle ou universitaire.

- Classement des actes de colloques **par colloques**, en les regroupant *au sein de chaque grand domaine*.; par exemple, collection des Journées d'études annuelles de l'Association de langue française des psychologues spécialisés pour handicapés de la vue (A.L.F.P.H.V.) regroupée, dans le rayon Psychologie; collection des Actes du Congrès annuel du G.P.E.A.A. regroupée, dans le rayon Pédagogie, ...

- Regroupement des oeuvres de fiction; etc.

Par contre, il paraît préférable de ne pas éparpiller les usuels et de les regrouper en un même point, de même que les dossiers documentaires, les périodiques et les archives.

Compte tenu de la petitesse du local, qui ne permet pas de laisser beaucoup d'espace libre entre chacune des subdivisions, je suggère d'utiliser des plaques intercalaires de plastique faisant saillie le long des rayonnages (sans fixations) et portant la dénomination du thème en gros caractères, afin de délimiter matériellement les espaces.

---

<sup>166</sup> L'école belge de bibliothéconomie (André CANONNE) propose à ce sujet d'introduire une distinction entre "plan de rangement", à finalité matérielle, et "plan de classement" (ou système élaboré de classification), à finalité intellectuelle. La classification Dewey essaie de concilier ces deux exigences, mais son utilisation ne me paraît pas envisageable pour ce Fonds spécialisé. Voir Bibliographie n° [326].

## Troisième partie

Ceci éviterait d'avoir à déplacer continuellement les étiquettes-matière des étagères pour les faire coïncider avec les documents au fur et à mesure des nouvelles entrées et permettrait une utilisation à peu près en continu des rayonnages. A l'intérieur de chaque espace ainsi délimité, un classement alphabétique préserverait la possibilité d'une recherche par auteur.

Chaque espace documentaire ainsi délimité (au total une trentaine) pourrait recevoir un indice de trois lettres en rapport avec son contenu, qui constituerait le premier élément de la cote du document. Le reste de la cote serait assez facile à construire pour les séries de colloques ; pour les ouvrages, on peut proposer d'utiliser les quatre premières lettres du nom de l'auteur entre des parenthèses, suivies d'un numéro d'ordre pour distinguer les différentes oeuvres d'un même auteur. Cette cotation plus fine, destinée à localiser précisément chaque ouvrage, pourra intervenir ultérieurement, au fur et à mesure du catalogage informatisé des ouvrages.

Le libre accès ne permettra pas, cependant, d'éviter la nécessité de mettre un écran à disposition des lecteurs pour la consultation du catalogue, ce qui permettra des recherches plus fines et étendues aux articles de périodiques entrés dans la base.

### 2) Une politique d'ouverture.

Un fonds comme celui-ci n'aura de sens et de justification que s'il est fréquemment consulté.

La cohérence veut donc que l'on soit attentif à son accessibilité aux lecteurs. Cette facilité d'accès repose, en premier lieu, sur des **horaires** d'ouverture étendus. Deux demi-journées par semaine, c'est peu. Trois demi-journées (dispositif qui sera effectif à partir de novembre 1993), c'est mieux, mais c'est encore très contraignant pour les lecteurs.

Pour remédier en partie à cette situation, qui pourrait porter préjudice à la validité même du projet, une **politique de prêt** généreuse peut constituer un élément très attractif vis-à-vis des lecteurs.

Les ouvrages des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles doivent restés exclus du prêt aux particuliers. Les lecteurs ne s'en étonneront pas. En revanche tout ouvrage du XX<sup>e</sup> siècle<sup>167</sup> devrait pouvoir être prêté (sauf exceptions " classiques " : ouvrages d'art coûteux,...).

Or, actuellement, malgré une volonté d'ouverture manifeste et toujours très appréciée des lecteurs, cette politique ne peut être pleinement appliquée.

En effet, de nombreux ouvrages brochés, de format in-8°, sont exclus du prêt en raison de leur état. La **reliure** d'une dizaine d'entre eux chaque année (en demi-toile ou pleine toile) devrait permettre de les remettre dans le circuit pour un prix raisonnable (environ 80 F par volume). Ces travaux pourraient être confiés à des Ateliers protégés<sup>168</sup>, comme les Ateliers de Malakoff (Hauts-de-Seine), gérés par l'A.V.H., ou les Ateliers départementaux de Montreuil (Seine-Saint-Denis). Ces deux structures possèdent un atelier spécialisé dans la reliure et comptent des personnes déficientes visuelles parmi leur personnel.

L'inscription régulière au budget d'un petit crédit pour ces travaux (chapitre 628.28 : Autres travaux, façons et prestations exécutés par l'extérieur) permettrait de mieux assurer la conservation et la maintenance des collections et d'éviter leur détérioration accélérée.

A cet égard, le système en vigueur pour les **photopies** (gratuité, à la condition d'apporter son papier) paraît un peu trop généreux. Instaurer un tarif de 0,50 F ou 1 F par copie pour les lecteurs extérieurs à l'Etablissement devrait constituer une dissuasion minimale, nécessaire à la protection des collections (et du copyright). L'achat d'une photocopieuse à péage (utilisable pour les besoins internes du Centre de documentation au moyen d'une carte de service) représenterait un investissement important, mais éviterait au Service d'être continuellement interrompu dans ses tâches par les encaissements.

---

<sup>167</sup> Je choisis arbitrairement une coupure chronologique simple, plus facilement opposable aux lecteurs, et qui puisse représenter un objectif pour la personne responsable du Fonds.

<sup>168</sup> Ces structures, dites de travail protégé, permettent à des travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs possibilités. Ces ateliers sont exemptés de la T.V.A.

### Troisième partie

En revanche la gratuité de l'inscription à la Bibliothèque spécialisée devrait rester un symbole de sa politique d'ouverture.

D'autre part, le Fonds spécialisé ne possède qu'un seul exemplaire de certains ouvrages, aujourd'hui épuisés, qui sont considérés comme des classiques fondamentaux de la littérature sur la cécité, tels que :

- HENRI, Pierre. - *Les Aveugles et la société : contribution à la psychologie sociale de la cécité*. - Paris : P.U.F., 1958.
  - VILLEY, Pierre. - *L'Aveugle dans le monde des voyants*. - Paris : Flammarion, 1927.
  - HATWELL, Yvette. - *Privation sensorielle et intelligence : effets de la cécité précoce sur la genèse des structures logiques de l'intelligence*. - Paris : P.U.F., 1966.
- Etc.

Avec un peu d'opiniâtreté et de patience, il doit cependant être possible de faire des **acquisitions rétrospectives** et de trouver ces ouvrages dans le circuit du livre d'occasion, soit en déposant une liste auprès des libraires spécialisés, soit, comme je l'ai déjà suggéré pour les périodiques, en passant un message dans les revues associatives.

Cette expérience me paraît d'autant plus mériter d'être tentée qu'elle pourrait aussi permettre de retrouver des ouvrages importants qui ont échappé au Fonds, tels que :

- HENRI, Pierre. - *L'Adaptation des déficients visuels à la vie sociale et professionnelle*. - Paris : Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, 1957, (version abrégée de la thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres, déposée par l'auteur en 1956 ; il est fait référence à l'I.N.J.A. tout au long de cet ouvrage)
- HATWELL, Yvette. - *Toucher l'espace*. - Lille : Presses universitaires de Lille, 1986.

ou encore :

- GUILBEAU, Edgard. - *Histoire de l'institution nationale des jeunes aveugles*. - Paris : Belin, 1907, dont l'I.N.J.A. ne possède plus qu'une photocopie (l'ouvrage a disparu).

La possession de deux ou même trois exemplaires de ces ouvrages permettrait leur prêt aux lecteurs (et une réponse favorable aux rares demandes de prêt-interbibliothèques).

### 3) Une politique de participation.

Parallèlement à cette politique d'acquisitions rétrospectives, les professionnels de l'Etablissement pourraient être associés à la sélection des **acquisitions courantes**. Ses missions éducatives spécialisées amène l'I.N.J.A. à disposer d'un personnel relevant de multiples corps de métiers, associés dans une démarche de travail en équipe.

Cette présence place l'Etablissement à la croisée de multiples disciplines. C'est en s'appuyant sur cette présence que le Centre de documentation peut s'affirmer comme partenaire actif de ce travail collectif, sans courir le risque d'être écartelé dans de multiples directions documentaires sans fil conducteur.

Il conviendrait également de mettre à disposition des lecteurs extérieurs (et de tous) un cahier de suggestions (suggestions d'acquisitions, mais aussi d'ordre général, relatives au Centre de documentation et d'information).

Les lecteurs et les stagiaires extérieurs qui rédigent un mémoire doivent être encouragés à déposer un exemplaire de ce travail au Fonds spécialisé. Lorsque ce travail semble particulièrement réussi, cette incitation pourrait prendre la forme d'une publication prise en charge par l'I.N.J.A., avec la collaboration d'un autre organisme en fonction du sujet traité (C.T.N.E.R.H.I., C.N.E.F.E.I., F.I.S.A.F.,...).

Cette action de valorisation de la recherche s'inscrit dans les missions énumérées par le décret du 26 avril 1974, article 2, déjà évoqué<sup>169</sup>.

---

<sup>169</sup> Décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles, in *Journal officiel* du 3 mai 1974, pp. 4726-4728. Voir extrait p. 69 du présent mémoire.

## Troisième partie

Dans tous ces domaines, la qualité de l'accueil et de l'offre aux lecteurs, les actions menées, resteront conditionnées par les moyens mis à la disposition du Centre de documentation et d'information.

### 2 - Les moyens financiers et matériels; l'espace.

Le fonctionnement parallèle de la Bibliothèque scolaire et de la Bibliothèque spécialisée rend plus aigu le problème des moyens. La commodité apparente d'un partage informel des moyens peut comporter des inconvénients. Elle rend plus difficile la planification des actions et l'évaluation des résultats.

#### 1) Pour une clarification budgétaire : éléments de réflexion.

Les abonnements et les acquisitions de la Bibliothèque spécialisée sont imputés sur le chapitre 618.1 : *Documentation*.

La Bibliothèque spécialisée dépense environ 3.000 F sur ce chapitre, doté pour 1993 d'environ 31.000 F. En effet, ce chapitre supporte également environ 12.000 F de documentation administrative et médicale, dépensés par les Services administratifs et les Services médicaux : *Journal Officiel, Bulletins officiels (Affaires sociales et Education nationale, Barème des traitements et indemnités, Revue des marchés publics, Revue fiduciaire, Bottin administratif, Dictionnaire permanent social, Guide Rosenwald (annuaire du corps médical français), Dictionnaire Vidal [produits pharmaceutiques]*, quatre revues professionnelles, l'abonnement aux mises à jour de l'*Encyclopédie médico-chirurgicale* pour les sections Pédiatrie, Hématologie, Maladies infectieuses, etc...

D'autre part, il supporte environ 16.000 F d'abonnements destinés... à la Bibliothèque scolaire (revues à caractère pédagogique ou éducatif, magazines d'information,...). Ce qui rend la gestion de ce chapitre assez complexe. Les abonnements sont reconduits d'année en année, mais il n'y a pas réellement attribution initiale d'une **enveloppe** à chaque service (Services administratifs, Services médicaux, Bibliothèque scolaire, Bibliothèque spécialisée). La tâche du Service financier en est simplifiée (pas d'enveloppe à faire respecter aux services).

Cette souplesse apparente peut paraître séduisante aux services dépensiers, mais elle a pour rançon une situation confuse en fin d'année, dans la mesure où ces services ne savent plus, alors, de combien précisément ils peuvent encore disposer.

Un développement planifié du Fonds spécialisé serait facilité par l'attribution d'une enveloppe précise, portée si possible à la connaissance du Conseil d'Administration.

En effet, ce projet de développement, pour réussir, doit faire l'objet d'un consensus de l'Etablissement. Mal compris, ou insuffisamment expliqué, il pourrait faire l'objet de critiques infondées ou apparaître comme une dépense onéreuse, faite au détriment de la Bibliothèque scolaire. Pour couper court à ces critiques, dont la documentaliste ne doit pas assumer seule le fardeau éventuel, le budget de ce projet doit être clair, bien identifié et approuvé.

Par ailleurs, quelques ouvrages destinés au Fonds spécialisé sont payés, épisodiquement, sur le chapitre 606.42 : *Achats de matériels scolaires*, lorsqu'ils se trouvent réunis par le libraire sur la même facture que des livres destinés à la Bibliothèque scolaire.

C'est sur ce chapitre, en effet, dotés en 1993 d'environ 140.000 F (160.000 F après Décision modificative), que sont imputées les acquisitions de la Bibliothèque scolaire, et notamment les ouvrages et les revues en braille provenant de l'extérieur; ces acquisitions représentent environ 40.000 F par an.<sup>170</sup>

---

<sup>170</sup> Le reste de cet important chapitre est destiné à l'achat de matériels pédagogiques et de matériaux pour les travaux manuels.



## 2) Regard sur les accroissements.

Bon an mal an, la Bibliothèque spécialisée acquiert ainsi en tout une vingtaine d'ouvrages chaque année. Il faut y ajouter quelques ouvrages ou documents récupérés gratuitement (publications ministérielles, actes de colloques inclus dans le prix d'inscription,...) et les mémoires déposés par des stagiaires ou des lecteurs, ou rapportés par des membres de l'Etablissement à la suite d'une participation à un jury de soutenance.

Les échanges sont rares, mais pourraient être développés dans certains domaines (littérature grise) où il est possible de disposer de doublons.

A titre de **comparaison**, le budget d'acquisitions de la Bibliothèque du C.N.E.F.E.I. (dont les objectifs documentaires sont plus diversifiés) était de 62.000 F pour 1993, celui du Centre de documentation de la Ligue Braille à Bruxelles, d'environ 25.000 F (150.000 F belges), celui de la Bibliothèque spécialisée de l'Association V. Haüy, d'environ 15.000 F, celui de l'AGATE d'environ 20.000 F (mais il faut en déduire 9.725 F pour l'abonnement au CD-ROM *Bibliographie nationale française*; le fonds s'enrichit d'environ 50 monographies par an).

Au total, les accroissements du Fonds spécialisé de l'I.N.J.A. représentent en moyenne une petite quarantaine de monographies par an.

De ce fait les acquisitions étrangères, et même francophones, sont très rares, alors même que de nombreux titres mériteraient attention. Il est vrai que des collectivités-auteurs aussi importantes pour notre domaine que le *Royal National Institute for the Blind* (Grande-Bretagne), l'*American Foundation for the Blind*, ou le *National Library Service for the Blind and Physically Handicapped* de la *Library of Congress* (Washington), dont les catalogues comportent plusieurs dizaines de titres disponibles, sont absentes du fichier d'autorités-collectivités de la base bibliographique de la Bibliothèque nationale elle-même.

Cette inattention prolongée de la collectivité risque de se traduire demain par des retards, dans les technologies comme dans les mentalités. Au pays de Louis BRAILLE, dont le système a essaimé de par le monde, on devrait être pourtant persuadé qu'il est toujours bénéfique d'élargir son horizon au-delà de ses propres frontières.

## 3) Regard sur les moyens matériels.

L'action documentaire - car la documentation est action: veille permanente, collecte, puis traitement, puis diffusion de l'information - demande une énergie de chaque instant.

Aussi devient-il très difficile de lutter contre tous les rétrécissements d'horizons, petits et grands, et contre les forces d'inertie, s'il faut en plus affronter toutes sortes de petites difficultés matérielles. La stratégie et l'énergie s'usent dans ces combats sans fin<sup>171</sup>. Un projet, même modeste, de développement de la Bibliothèque spécialisée devra passer par un inventaire détaillé des besoins du Service en petit matériel et petit équipement.

Il n'est pas satisfaisant, compte tenu de la disposition actuelle des lieux, de devoir à chaque instant se rendre du Fonds spécialisé à la Bibliothèque scolaire pour emprunter l'unique tampon encreur, ou de la Bibliothèque scolaire au Fonds spécialisé pour récupérer la gomme prêtée, puis derechef en quête de trombones, ou d'une règle, ou d'une agrafeuse (en état de marche).

La réalisation de dossiers documentaires, si l'on veut préserver les originaux, repose sur la possibilité de faire de nombreuses photocopies. Si le C.D.I. ne peut disposer d'un stock de quelques ramettes d'avance, il faut se rendre à chaque fois à l'économat pour demander une

---

<sup>171</sup> Dans la lettre adressée au journal *Le monde* par André MIQUEL, Administrateur général de la Bibliothèque nationale, lors de sa démission en 1987, celui-ci donne l'exemple de ses difficultés pour " acheter une gomme ou une rame de papier sans en demander l'autorisation "; *Le monde* du 7 octobre 1987, p. 18, col. 1.

ramette nouvelle. Cet aller-retour prend dix minutes; soit une heure de marche pour six ramettes.<sup>172</sup>

On pourrait imaginer qu'il soit demandé au C.D.I. de ne pas consommer plus de  $x$  ramettes par trimestre. Mais, même dans ce cas, il n'est guère rationnel de lui donner ces ramettes une par une... A moins de considérer que le C.D.I. n'est pas suffisamment " responsable " pour gérer correctement son stock !?

On retrouve ici, finalement, une situation comparable à celle qui a été décrite à propos des crédits d'acquisitions (absence de notification aux services d'une enveloppe précise, dont ils devraient respecter le montant). Ce système a l'inconvénient de ne pas inciter les services à mesurer leur consommation, et ne leur apprend pas à évaluer leurs besoins prévisionnels. Or si un service s'engage dans une démarche de projet, cette évaluation devient essentielle.

#### 4) Un espace insuffisant.

Mais l'équipement de la Bibliothèque spécialisée ne doit pas seulement être apprécié par rapport aux besoins internes du service.

Le mobilier, l'espace<sup>173</sup>, l'aspect esthétique et le confort, déterminent les conditions d'accueil du public et forgent l'identité d'un lieu.

Actuellement, la Bibliothèque spécialisée occupe un local de 4,30 m de large sur 6,40 m de long (soit 27,5 m<sup>2</sup>) et propose au public 4 à 5 places de travail réparties sur deux tables d'un mètre de long par 0,60 m, accolées et placées au centre de la pièce, tandis que la documentaliste dispose d'un bureau placé dans l'un des angles.

Pour les lecteurs, cette exigüité est peu favorable à la concentration ou à la lecture prolongée. Si le téléphone sonne, il s'ensuit pour eux une gêne immédiate. De plus, le local est le seul passage possible pour accéder au coin cuisine du C.D.I. (situé lui-même à l'autre bout du couloir), ce qui n'est pas très heureux.

Le revêtement de sol est constitué par un carrelage de cuisine clair et salissant (il n'y a pas de paillason). Le long des murs, huit grandes caisses en carton, remplies d'archives des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, ont trouvé ici un refuge provisoire, et échappé à la relégation dans les sous-sols. Mais cette mesure salutaire réduit encore l'espace disponible et n'améliore pas l'esthétique générale.

Le personnel s'est accoutumé à ces conditions. Mais Monsieur X. (de l'Etablissement), entrant pour la première fois dans la Bibliothèque spécialisée, laisse échapper spontanément cette réflexion : " C'est sinistre ici ! ".

Je crains que les lecteurs ne pensent de même. Comment donner vie à ce lieu, le rendre attractif, en développer les fonctions ? Un présentoir permet bien d'exposer une vingtaine de brochures et de dépliants associatifs ou officiels ; mais ceci fait, aucune place ne subsiste pour la présentation des revues spécialisées.

En mètres linéaires de rayonnage, la capacité du local, d'après mes mesures, est de l'ordre de 42 m, dont à peine trois petits mètres sont encore disponibles ; de quoi tenir encore trois ans,... à condition de s'abstenir de faire trop de dossiers documentaires.

Il serait possible de prolonger cette situation en reléguant les boîtes de périodiques sur les hauteurs des alentours (dans le couloir qui mène au C.D.I.) ou aux sous-sols, en ne

---

<sup>172</sup> A titre indicatif, environ neuf ramettes ont été nécessaires pour constituer les 80 dossiers (environ) réalisés pendant mon stage + 3,5 ramettes pour dupliquer des documents épuisés empruntés à d'autres bibliothèques + 0,5 ramette pour envoi de documents (IFLA 1993, ...) à une bibliothèque partenaire = 14 ramettes.

<sup>173</sup> Cf. CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993. Chap. 4, La bibliothèque lieu d'accueil : " [L'espace] doit être suffisamment vaste : une bibliothèque n'est pas seulement un lieu de stockage des livres; elle doit permettre aisément circulations, repos, feuilletages, traversées, et autoriser autant la flânerie que la recherche, sans cloisonner ces différentes activités" (p. 133).

conservant sur place que les index annuels. Mais il s'agirait d'un pis-aller, qui n'ouvrirait, à long terme, ni perspectives, ni dynamique nouvelle.

Or ni sur le plan fonctionnel (cf. *supra*), ni en termes de gestion des ressources humaines et de motivation du personnel, la **séparation géographique** actuelle entre le Fonds spécialisé et la Bibliothèque scolaire n'apparaît satisfaisante. Cependant la Bibliothèque scolaire arrive elle-même à saturation et se voit contrainte de refouler des ouvrages vers ses magasins des sous-sols.

### **3 - Créer une articulation dynamique entre le Fonds spécialisé et la Bibliothèque scolaire.**

Entre les deux entités, des liens existent, dès à présent, qui permettent d'envisager des projets de développement conjoints. Liens logistiques, mais aussi liens logiques, inscrits comme autant de virtualités dans les missions respectives des deux services au sein du C.D.I.

#### **1) Le réseau informatique.**

La connexion du microordinateur du Fonds spécialisé au serveur de la Bibliothèque scolaire assure un partage des ressources logicielles.

De plus, la capacité du logiciel POLYBASE à gérer en parallèle les deux bases de données bibliographiques préserve la possibilité d'une polyvalence du personnel sur les deux fonds (catalogage, transactions de prêt,...) ; et cela à partir de tous les terminaux.

Il semble, cependant, qu'il faille envisager l'achat d'une seconde imprimante, pour éviter des manipulations de disquettes fastidieuses, dans la mesure où un problème de comptabilité non résolu (et apparemment guère soluble ?) entre le logiciel réseau (NOVEL) et POLYBASE ne permet de lancer l'unique imprimante qu'à partir du terminal-maître. Il faudrait solliciter par courrier une réponse écrite claire de Novel sur ce point pour lever l'incertitude.

#### **2) Des actions communes d'animation, de formation, d'information.**

Dans la logique de leurs missions, le Fonds spécialisé et la Bibliothèque scolaire peuvent associer avantageusement leurs ressources à travers de nombreuses actions communes.

Rappelons quelques-uns des domaines qui se prêtent à l'expression de cette complémentarité.

##### ***a) Le repérage et la diffusion de l'information technologique et culturelle.***

Dans le champ des nouvelles technologies, de nouveaux produits sur supports adaptés sont proposés au public non-voyant ou mal-voyant. Parmi ces *innovations récentes*, on peut citer :

##### ***- dans le domaine de la pédagogie :***

NOMAD, système interactif audiovisuel d'enseignement assisté par ordinateur destiné aux personnes non-voyantes et mal-voyantes, qui permet la relecture tactile et sonore de graphiques, de cartes ou de dessins en relief, préalablement saisis sur microordinateur (coût : 7.700 F ; diffusé par l'A.V.H.);

##### ***- dans le domaine de l'information :***

la diffusion sur disquettes cryptées de la sélection hebdomadaire du journal *Le monde* (édition internationale) par la Société Braille Soft<sup>174</sup> depuis mai 1993 ; ces disquettes peuvent être lues en sortie sur plage tactile braille ou en synthèse vocale (coût de l'abonnement : 590 F) ; d'autre part, le quotidien *L'Alsace*, en collaboration avec IBM, une radio locale, la Chambre de commerce et d'industrie et France Télécom (entre autres) propose ses articles dans une banque

---

<sup>174</sup> 24, rue des Dames, 75017 Paris. Tél. (1) 42.93.44.38.

de données accessible par liaison hertzienne depuis juin 1993, via un modem relié à un microordinateur équipé d'une synthèse vocale (avec toutes les possibilités habituelles offertes par l'informatique : sélection des articles recherchés, défilement, stockage,...); le système de transmission sera élargi au réseau téléphonique à la fin de l'année. Ce type de réalisation ouvre également des perspectives pour l'enseignement à domicile<sup>175</sup>.

**- dans le domaine de l'édition de textes :**

Une convention entre l'Institut national de la langue française<sup>176</sup> (du C.N.R.S.), l'association Camarine<sup>177</sup> et son distributeur, la société Technibraille<sup>178</sup>, va permettre à ce dernier de diffuser auprès des non-voyants des ouvrages sur disquettes, déjà saisis dans la base de données textuelle FRANTEXT (outil dont est issu le T.L.F., *Trésor de la langue française*, en cours de publication).

**Dans le domaine des loisirs et de la culture**, il incombe au C.D.I. de l'I.N.J.A., comme aux C.D.I. des autres établissements, de faire connaître plus particulièrement aux élèves, aux professeurs et aux éducateurs l'actualité culturelle du moment : expositions, spectacles,... (dernièrement, par exemple, des classes de l'I.N.J.A. se sont rendues au cinéma à l'occasion de la sortie du *Germinal* de Claude BERRY.

Par son réseau relationnel, par ses contacts avec les associations et les structures publiques, le Fonds spécialisé peut aider le C.D.I. à repérer les manifestations et spectacles qui font l'objet d'une adaptation particulière à l'intention des déficients visuels. Cette pratique tend à devenir plus fréquente dans les musées, notamment, sous l'impulsion du Département des publics, de l'action éducative et de l'action culturelle de la Direction des musées de France, où une chargée de mission pour les personnes handicapées<sup>179</sup> développe ces actions (Musée national des monuments français, Musée national du Moyen Age, Musée du Louvre, ...). La Cité des sciences et de l'industrie propose actuellement, du 14 septembre au 28 novembre 1993, une exposition historique, géographique et zoologique intitulée " Questions de peaux et questions de cuirs ", avec une double signalisation, en noir et en braille.

Dans le domaine du théâtre et de l'opéra, certains établissements (Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de la Colline, Opéra-Bastille,...), en collaboration avec l'Association Valentin Haüy, proposent régulièrement des spectacles en Audiovision.<sup>180</sup>

Ailleurs ce sont des jardins botaniques ou des collections florales qui équipent leurs parcours de petits écriteaux en braille.

Certaines manifestations culturelles peuvent avoir pour cadre l'Etablissement lui-même : créée en 1979, l'association **Voie musicale**, qui a pour siège l'I.N.J.A., organise régulièrement des concerts prestigieux (musique de chambre, orgue) dans la salle André Marchal (salle du grand orgue de la chapelle de l'I.N.J.A.) et propose des ateliers d'expression aux élèves (chant,...). En 14 ans, plus de 150 concerts ont été organisés. Le dernier en date était consacré à l'oeuvre de Louis VIERNE (voir supra p. 34).

Il est souhaitable que le C.D.I. fasse écho à ses activités extérieures ou intérieures, en tire parti, mais aussi en favorise le prolongement.

---

<sup>175</sup> Sur ces deux innovations, voir : *Des journaux parlants pour non-voyants*, in *Le Valentin Haüy*, 1993, 3e trim., n° 31, pp. 30-31.

<sup>176</sup> I.Na.L.F., 44, avenue de la Libération, CO 3310, 54014 NANCY CEDEX.

<sup>177</sup> Camarine, 2, rue des Héros de 14-18, 06450 ROQUEBILLIERE.

<sup>178</sup> Technibraille, Z.I. La Bonde, 2, rue du Buisson aux Fraises, 91300 MASSY.

<sup>179</sup> Madame Claude GILBERT.

<sup>180</sup> Ce procédé consiste à réaliser une description sonore très fidèle du décor et du scénario qui vient s'intercaler entre les dialogues. Des casques d'écoute sont remis aux spectateurs non-voyants.

### Troisième partie

Le Fonds spécialisé pourrait, par exemple, constituer des dossiers sur les musiciens célèbres, élèves ou professeurs, qui ont contribué à la renommée de l'Institut, acquérir les études biographiques ou d'histoire musicale permettant de les situer dans leur époque, etc.<sup>181</sup>

Ce soutien documentaire s'inscrirait dans la ligne du Projet d'établissement adopté par l'I.N.J.A. en 1991-1992, qui accorde à l'enseignement musical une place importante (cf. page 16 du Projet : " Conservatoire national de région " ).

#### b) La revue *I.N.J.A.-Infos*

Un même soutien pourrait être apporté par le Fonds spécialisé à la petite revue *I.N.J.A.-Infos*, née en avril 1993 (n° 1) et dont le C.D.I. coordonne la Comité de rédaction.

Cette initiative, destinée à informer chacun sur la vie et les activités de l'Etablissement et à ouvrir l'I.N.J.A. sur l'extérieur, a été lancée sous une maquette volontairement modeste de 4 pages. Ses colonnes sont ouvertes à tous (élèves et personnel). Deux éditions sont diffusées : une en noir, l'autre en braille.<sup>182</sup> Le rythme de parution est pour l'instant trimestriel. Pour trouver un rythme de croisière, la revue a besoin d'articles, de lecteurs et de matière.

Son organisation en rubriques, confiées chacune à un responsable, a été envisagée lors de la dernière réunion du Comité de rédaction (préparation du n° 3 à paraître en novembre 1993). Cela permettrait, en effet, de fournir à la revue une ossature de base solide, sur laquelle pourraient venir se greffer des articles occasionnels.

A côté des thèmes que je viens d'évoquer (nouvelles technologies, manifestations culturelles), le Fonds spécialisé est à même de fournir aux rédacteurs qui viendraient à manquer d'idées toutes sortes de pistes et de suggestions pour alimenter une rubrique des " temps passés " : archives et revues anciennes fournissent une ample matière pour de petits récits.

Mais il faudrait solliciter aussi les anciens de la maison. Et s'ils se prennent au jeu, le Fonds spécialisé devrait envisager d'interviewer au magnétophone ces conteurs spontanés, qui sont aussi la mémoire de l'Etablissement. Car GUILBEAU n'a pas eu de continuateurs, et il peut être précieux de recueillir ces témoignages oraux.

Mais il faut aussi ouvrir l'I.N.J.A. sur l'extérieur. Confier un ou deux articles à des personnes extérieures à l'Etablissement, sollicitées pour la circonstance, y contribuerait très naturellement.

La revue pourrait être adressée à quelques autres établissements (C.N.E.F.E.I., F.I.S.A.F.,...), et ouvrir ses colonnes aux témoignages d'anciens élèves poursuivant leurs études ou entrés depuis peu dans la vie professionnelle.

Développer ces habitudes de communication doit permettre, à terme, au personnel et aux élèves de prendre confiance.

#### c) Proposer des articles à des revues extérieures.

Dans le cadre de ses missions relationnelles, le Fonds spécialisé doit pouvoir prendre en charge les contacts nécessaires pour ceux qui souhaiteraient publier des articles dans des revues extérieures et leur offrir son soutien logistique et documentaire.

Ainsi, par exemple, le personnel de la Bibliothèque scolaire pourrait fort bien proposer un article à la revue *Inter-CDI* et rompre le silence bibliographique que j'ai souligné dans ce domaine. En prenant la forme d'un appel à échanger les expériences et les témoignages, il serait intéressant de voir si cet article susciterait des échos en retour, au moment où l'intégration des jeunes élèves non-voyants et malvoyants se poursuit dans les classes ordinaires sans que les documentalistes des C.D.I., à ma connaissance, y soient particulièrement préparés.

---

<sup>181</sup> Les éditions Buchet-Chastel ont par exemple réédité en 1980 la biographie de Louis VIERNE due au musicologue Bernard GAVOTY (1ère édition, 1953) : *Louis Vierne : la vie et l'oeuvre*. 327 p.

<sup>182</sup> Le Fonds spécialisé n'oubliera pas de faire les démarches pour doter la revue d'un ISSN et assurer son dépôt légal, ni de la mentionner dans le C.C.N. parmi ses abonnements !

*d) Bibliothéconomie spécialisée.*

Un fort mouvement d'intérêt, s'il se produisait à la suite d'un tel article, pourrait permettre d'envisager des actions concrètes : création d'une association, élaboration de journées régionales de formation en coopération avec la Fédération des associations de documentalistes-bibliothécaires de l'éducation nationale (F.A.D.B.E.N.), le Centre national de documentation pédagogique et les collègues d'autres établissements.

Une telle démarche suppose que le Fonds spécialisé suive de près les travaux en bibliothéconomie spécialisée concernant les services offerts par les bibliothèques au public déficient visuel (notamment le pré-congrès annuel de l'I.F.L.A.).<sup>183</sup> Faire l'effort de s'intéresser à cette littérature spécialisée peut susciter une motivation professionnelle nouvelle pour le personnel de la Bibliothèque scolaire, en lui offrant des éléments de réflexion théoriques et de comparaison avec sa propre expérience. Il est important de rompre l'isolement professionnel de ce personnel, pour entretenir chez lui le sentiment d'appartenir à un corps de métier.

A cet égard, il serait également souhaitable qu'une personne du C.D.I. assiste chaque année au Congrès de la F.A.D.B.E.N. (le rattachement de l'I.N.J.A. au ministère des Affaires sociales ne doit pas devenir un facteur de marginalisation).

*e) Se signaler comme lieu de stage.*

Le prolongement logique de cette démarche - et du projet de développement du Fonds spécialisé - c'est de promouvoir l'image du C.D.I. - et de l'I.N.J.A. en général - comme lieu de stage attractif.

Attirer de bons stagiaires, leur permettre de disposer d'un outil documentaire de qualité, ne peut être que bénéfique à l'I.N.J.A.

C'est par exemple dans le cadre d'un stage à l'I.N.J.A. qu'un stagiaire préparant un D.E.A. d'informatique a mis au point la version primitive du logiciel de transcription en braille BrailleStar, développé ensuite et commercialisé par le Centre Marie Morel.<sup>184</sup>

D'autre part, la demande de formation est forte de la part des pays francophones d'Afrique et de certains pays asiatiques (ancienne Indochine).

*f) Coopération avec les pays francophones.*

La Bibliothèque scolaire entretient des contacts avec plusieurs pays africains (Sénégal, Cameroun, Maroc,...).

En mathématiques, en français, en langues, lorsqu'interviennent des changements de programmes et de manuels scolaires, plutôt que de pilonner les ouvrages anciens, le C.D.I. les offre à des écoles pour jeunes aveugles, souvent très démunies d'ouvrages en braille. De même lorsque le Centre Marie Morel publie une nouvelle édition d'un ouvrage dont le C.D.I. possédait déjà des exemplaires anciens (textes littéraires classiques, grammaires,...).

L'accueil des stagiaires en provenance de ces pays par la Bibliothèque pourrait être encouragé ; mais des missions de formation seraient plus adaptées à leurs possibilités financières. Des subventions pourraient être sollicitées auprès du Ministère de la culture *et de la francophonie*.

---

<sup>183</sup> Cf. *supra*, Deuxième partie p. 54.

<sup>184</sup> Je n'ai pu retrouver, faute de temps, les références exactes de ce mémoire dont j'ai appris l'existence tardivement. On peut regretter que le Fonds spécialisé n'en ait pas récupéré un exemplaire (mais il n'est peut-être pas trop tard). Même si les travaux se périssent vite en informatique, c'est ici aussi un peu de la mémoire de l'Établissement qui se perd. On a pu du moins me donner les indications suivantes : auteur du mémoire : RADASOA, Pierre ; directeur : FLURH, Christian ; DEA : Informatique : Paris 11(Orsay)-Saclay, Institut national des sciences et techniques nucléaires : 1985 (?).

### Troisième partie

L'I.N.J.A. participe déjà à de telles missions, dans le domaine de la pédagogie et de l'enseignement du braille. Monsieur Serge GUILLEMET, censeur des études à l'I.N.J.A., dont il fut autrefois élève, est Chargé de mission pédagogique auprès des Ministères des Affaires étrangères, de la Coopération et des Affaires sociales. Il intervient également dans le cadre d'organisations non gouvernementales (Enfance-Espoir,...). Accompagné d'autres personnels, il assure des missions de formation des enseignants, et d'information (conférences, participation à des émissions télévisées,...) auprès de pays tels que le Maroc, la Tunisie, le Burkina Fasso, l'île de la Réunion, le Bahrein, le Vietnam, le Cambodge,...

Il revient au Fonds spécialisé de réunir une documentation sur la situation des jeunes déficients visuels dans ces pays (infrastructure existante, enseignement, statistiques,...) et sur les outils et matériels susceptibles de répondre à leurs besoins, afin de soutenir cette action et de permettre éventuellement au C.D.I. d'y prendre part dans son domaine de compétence.

Un agent de l'I.N.J.A.<sup>185</sup>, transcripteur au Service de transcription braille Pierre Henri (service interne à l'Etablissement, chargé du soutien aux élèves intégrés, de l'adaptation, de la production et de la diffusion de manuels scolaires pour le niveau élémentaire, de la transcription de sujets de concours et d'examens, etc.), s'est investi personnellement dans ce type d'action en fondant l'*Association d'aide à la scolarité et à l'insertion des jeunes aveugles en Afrique francophone* (A.A.S.I.J.A.A.F.).<sup>186</sup>

L'article 2 des statuts de cette association en précise ainsi les objectifs : " Cette association a pour but d'aider, par tout moyen approprié, les Jeunes Aveugles de l'Afrique francophone dans leur scolarité et leur insertion professionnelle, notamment par la transcription en braille de manuels scolaires et la fourniture de matériel spécialisé".

Le Centre de documentation, en faisant connaître cette initiative, en faisant bénéficier cette personne de son expérience et de son réseau d'adresses, et en l'aidant à repérer les structures locales et les organismes susceptibles de soutenir ce type d'action, peut l'aider et la conseiller utilement, tout en améliorant sa propre information. Divers organismes ont pu ainsi lui être signalés :

- Union africaine des aveugles (African Union of the Blind), c/o Union malienne des aveugles, BP 377, Bamako, MALI.
- Le D.A.E. (*Donors to African Education*), consortium des Bailleurs de fonds pour l'éducation en Afrique. Cette action de l'UNESCO est rattachée à son Institut international de planification de l'éducation (I.I.P.E.) et rassemble une quarantaine d'agences donatrices internationales<sup>187</sup>.
- Le Bureau régional d'éducation pour l'Afrique (BREDA), B.P. 3311 Dakar, SÉNÉGAL [également rattaché à l'UNESCO].

Il pourrait être utile que le Fonds spécialisé fasse l'acquisition des guides suivants :

- HAMON, Jacques. *Guide pratique pour développer votre association*. Paris : Éd. ouvrières, 1983. 196 p. ISBN 2-7082--2352-6.
- FÉDÉRATION NATIONALE DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL ET DES HANDICAPÉS (France). *Guide des administrateurs bénévoles d'associations de personnes handicapées*. Saint-Étienne : F.N.A.T.H., 1991. 144 p.

Nous avons vu, en effet, que les associations étaient nombreuses dans le domaine qui nous occupe et que l'I.N.J.A. lui-même en abritait quatre. De plus ces guides contiennent de nombreux conseils pour animer de petites structures et des idées dont le C.D.I. pourraient tirer parti.

---

<sup>185</sup> Monsieur Modou DIEYE.

<sup>186</sup> Voir *Journal Officiel*, édition "Associations", n° 15 du 14 avril 1993; Département 75 (Paris).

<sup>187</sup> Bailleurs de fonds pour l'éducation en Afrique (D.A.E.), c/o I.I.P.E. (UNESCO), 7-9, rue Eugène-Delacroix 75116 Paris.

**g) Information et prévention.**

L'Afrique est frappée durement par la cécité. Dans les pays en développement, jusqu'à 80 % des cas de cécité observés pourraient être évités ou guéris. Mais même dans les pays industrialisés, information et prévention s'avèrent nécessaires. Je rappelle ici pour mémoire ce thème (développé p. 65-68), parmi les nombreux champs d'action qui appellent une étroite collaboration entre Fonds spécialisé et Bibliothèque scolaire. Comme le précise le Projet d'établissement de l'I.N.J.A.<sup>188</sup>, " le Centre de documentation et d'information doit aussi être attentif à toutes les initiatives prises par les autorités académiques pour l'information des jeunes (sida, violences sexuelles, drogue ...) afin que les élèves de l'établissement puissent en bénéficier " (II, C, La socialisation, p. 9).

\*  
\*                      \*

Ainsi, des liens logistiques existent entre les deux services, et des liens logiques plaident en faveur de leur complémentarité. Mais il manque entre eux des liens *organiques*, et leur séparation spatiale, malgré leur réunion formelle au sein du Centre de documentation et d'information, malgré leur direction par une même personne, contribue à en faire deux services juxtaposés : au propre comme au figuré, la synergie *n'a pas lieu*.

Et le problème de l'espace se répercute ici sur la question du personnel.

---

<sup>188</sup> *Projet d'établissement soumis au Conseil d'administration le 24 sept. 1990. Bibliographie, n° [31].*



### 3) Organisation de l'espace et du travail.

#### a) *Les données du problème.*

Si l'on examine les données du problème afin de rechercher une organisation de l'espace et du travail qui favorise une synergie entre le Fonds spécialisé et la Bibliothèque scolaire, on bute d'emblée sur une constatation : la Bibliothèque scolaire arrive à **saturation**.

Elle occupe, au rez-de-chaussée, une salle de 116 m<sup>2</sup> (salle n° 73), complétée par une petite salle d'écoute (et d'enregistrement pour les lecteurs bénévoles) dans une pièce voisine (12 m<sup>2</sup>), elle-même reliée à une seconde salle d'écoute, située en sous-sol (environ 25 m<sup>2</sup>).

D'après mes mesures, la Bibliothèque scolaire dispose d'environ 337 m linéaires de rayonnages, actuellement occupés comme suit (schématiquement) :

- 123 m de livres et revues ordinaires (imprimés "en noir") occupent la partie gauche de la salle;
- 190 m de livres et revues en braille occupent la partie droite;
- environ 4 m sont encore disponibles de ce côté; à mesure des nouveaux arrivages, les ouvrages peu utilisés sont refoulés en direction des magasins;
- 20 m d'étagères sont répartis dans la zone de travail réservée aux bibliothécaires, qui occupe le fond en demi-cercle de la salle.

Le principe adopté propose en libre accès un exemplaire de chaque titre braille possédé par la Bibliothèque. Les autres exemplaires braille sont conservés au sous-sol et occupent 136 m<sup>2</sup> de magasins (105 m<sup>2</sup> dans l'aile Sèvres, équipée de rayonnages compactus sur rails, et 31 m<sup>2</sup> dans l'aile Duroc), qui arrivent eux aussi à saturation (l'un d'eux déborde dans le couloir du sous-sol).

En fait l'espace de la salle est envahi par les rayonnages en épis serrés. La **circulation** entre les rayons est malaisée. Les rayonnages sont disposés de part et d'autre de quatre gros piliers. Cette disposition ingénieuse évite aux élèves de heurter les piliers, mais un cinquième pilier, plus central, gêne leur circulation sur la partie droite. En effet le C.D.I. se trouve exactement sous la chapelle de l'I.N.J.A., qui occupe le premier étage, soutenu par ces colonnes.

Par suite de cette invasion de l'espace par les rayonnages, destinée à permettre le libre accès aux ouvrages, étiquetés en braille, les élèves ne disposent que de cinq petites tables de 0,80 x 0,60 m, soit 10 à 12 places pour la lecture (ou l'écoute de cassettes). Deux autres tables sont réservées à la consultation des deux micro-ordinateurs. Les conditions d'**éclairage** sont mauvaises, ce qui affecte surtout le personnel, mais peut gêner aussi les élèves amblyopes : alternance de zones sombres et de forts contre-jours qui rendent presque impossible le travail sur certains des écrans durant une partie de la journée.

Enfin deux présentoirs permettent d'exposer, l'un une quinzaine de revues en braille, et l'autre une trentaine de revues en noir (là aussi l'espace manque, et ce présentoir touffu gagnerait à être dédoublé).

#### b) *Un nouvel espace.*

Un agrandissement du C.D.I. (et de ses magasins) serait donc nécessaire à moyen terme, sinon à court terme. Ce principe semble acquis auprès de la Direction. Mais il reste à en définir les modalités, car cela suppose nécessairement un mouvement complexe de réaffectation entre plusieurs locaux.

La taille de l'Etablissement rend envisageable plusieurs options. Mais ces (re)combinaisons ne sont pas gratuites : non seulement parce qu'elles ont un coût financier, mais aussi parce qu'elles peuvent infléchir le rôle joué par le C.D.I. au sein de l'Etablissement.

J'en examinerai deux, qui chacune ont le mérite de réintégrer le Fonds spécialisé dans l'espace du C.D.I.

*Première option.*

La première option tend à faire du nouveau C.D.I. **un lieu central de communication et de convivialité**. C'est elle qui a été retenue par la société Apogée-Périgée (Paris) dans son *Programme de restructuration* (janvier 1992). Ce document de 65 pages est le fruit d'une expertise technique menée en 1991 à la demande de l'ancienne Directrice de l'I.N.J.A.<sup>189</sup> Elle porte à la fois sur " les travaux de grosses réparations et remise en état nécessaires à l'ensemble des bâtiments et des locaux " (p. 1), chiffrés à 12 millions de francs T.T.C., hors honoraires de maîtrise d'oeuvre ; et sur un projet global de restructuration des locaux, étalé sur cinq ans, chiffré à 30 millions de francs. **Elle a pour elle** la clarté et tend à structurer la géographie de l'Etablissement autour de **grands pôles**.

Elle suppose la construction d'une vaste salle de restauration pour les élèves sur l'emplacement de l'actuelle cour intérieure attenante à la cuisine, et l'extension du C.D.I. aux locaux de l'actuelle cuisine. Celle-ci est supprimée et remplacée par le recours aux services d'un traiteur. Le restaurant des élèves et le C.D.I. deviennent ainsi voisins immédiats, de même que la Salle des professeurs, déplacée à proximité. Parallèlement, la Direction et les Services administratifs sont transférés du premier étage au rez-de-chaussée.

Je retiens ici la variante n° 2, qui prévoit la construction d'une salle sur l'emplacement actuel de la cour-chaufferie, pour accueillir les collections du Musée. Actuellement isolé au deuxième étage, le Musée devient voisin du C.D.I. dans cette nouvelle configuration. Le Fonds spécialisé est réintégré dans l'espace du C.D.I. (l'ancien local est repris par la laverie).

Ce dispositif a pour lui la cohérence. Alors que le C.D.I. se trouvait en retrait (accès par la cour cuisine), il occupe dans cette configuration une position centrale, dans l'axe même de l'entrée de l'Etablissement, et porte sa superficie à 281 m<sup>2</sup> (salles d'écoute incluses).

(Voir en pages suivantes le *Schéma fonctionnel* du projet proposé par la Société Apogée-Périgée et le plan du rez-de-chaussée)<sup>190</sup>

[Figures 9, 10, 11,12]

---

<sup>189</sup> Madame Monique PETIT.

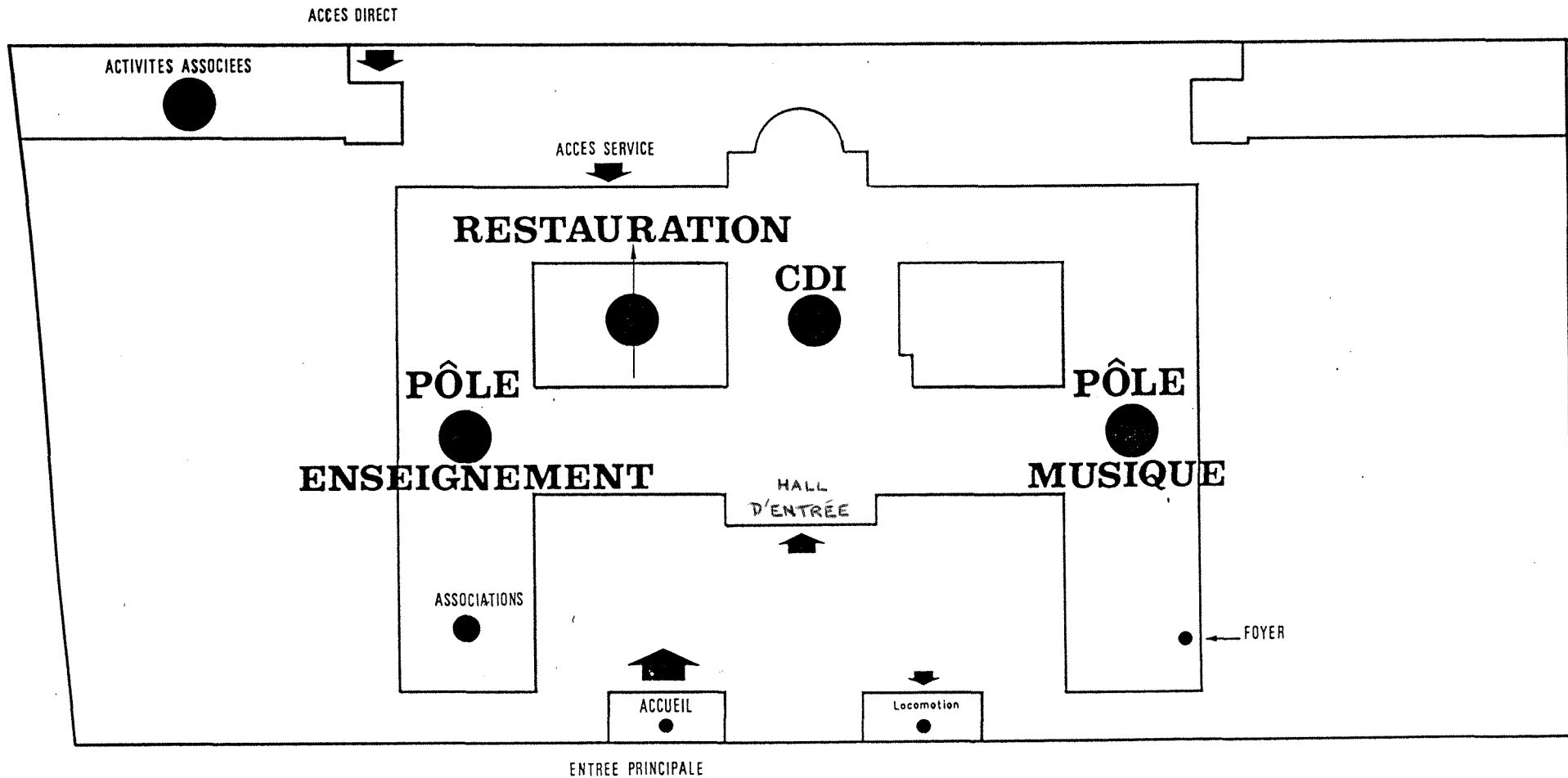
<sup>190</sup> APOGÉE-PÉRIGÉE (Société anonyme). *Institut national des jeunes aveugles : programme de restructuration*. Paris : Apogée-Périgée, 1992. Tous les plans contemporains joints à ce mémoire sont empruntés à cette étude.

# SCHEMA FONCTIONNEL

- Figure 9 -

Les grands pôles proposés par la Société APOGÉE-PÉRIGÉE dans son projet de restructuration de l'Établissement (1992).

114



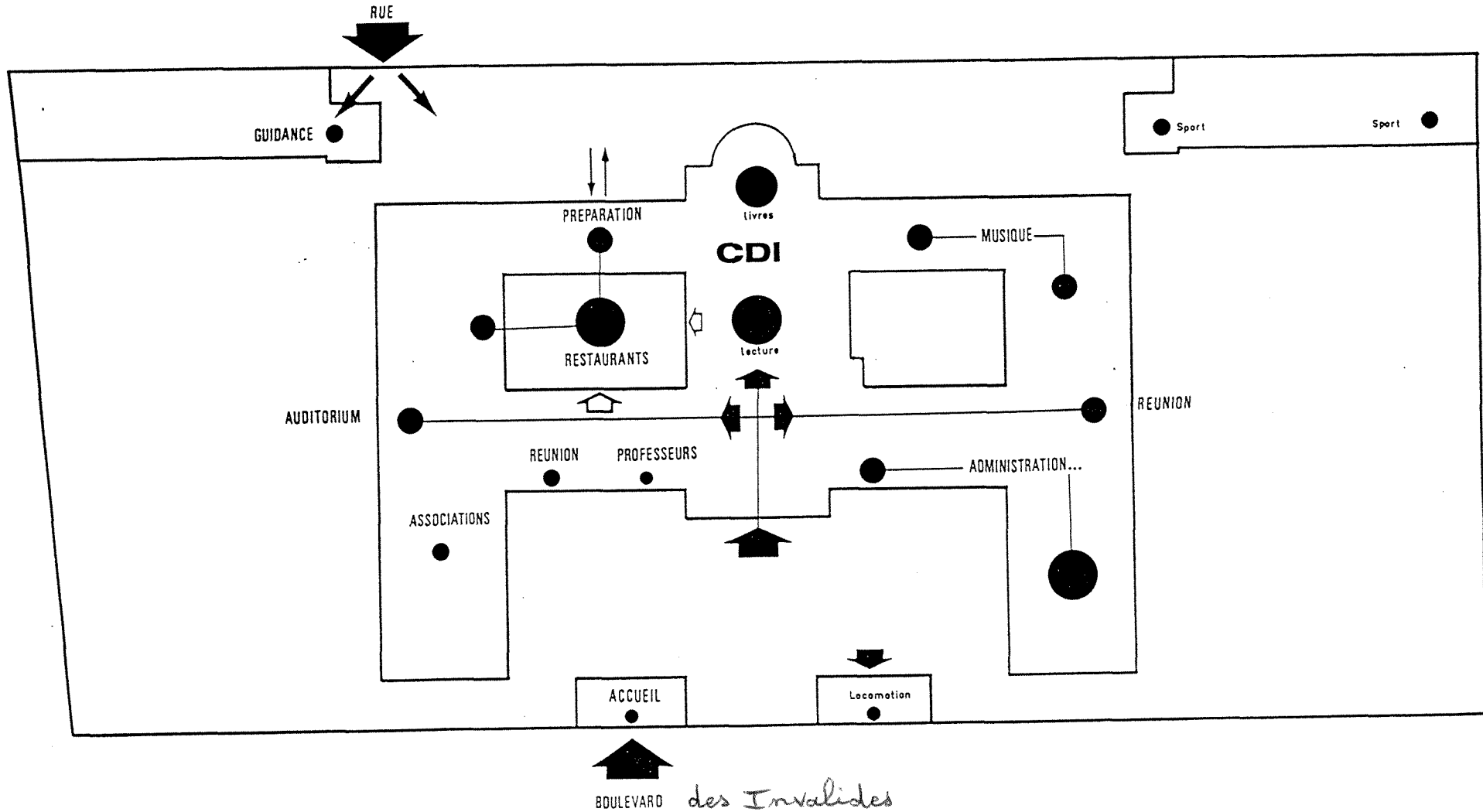
**PRINCIPES GENERAUX**

# SCHEMA FONCTIONNEL

- Figure 10 -

La nouvelle géographie du rez-de-chaussée proposée par l'étude de la Société APOGÉE-PÉRIGÉE (1992).

115



**REZ.DE.CHAUSSEE**

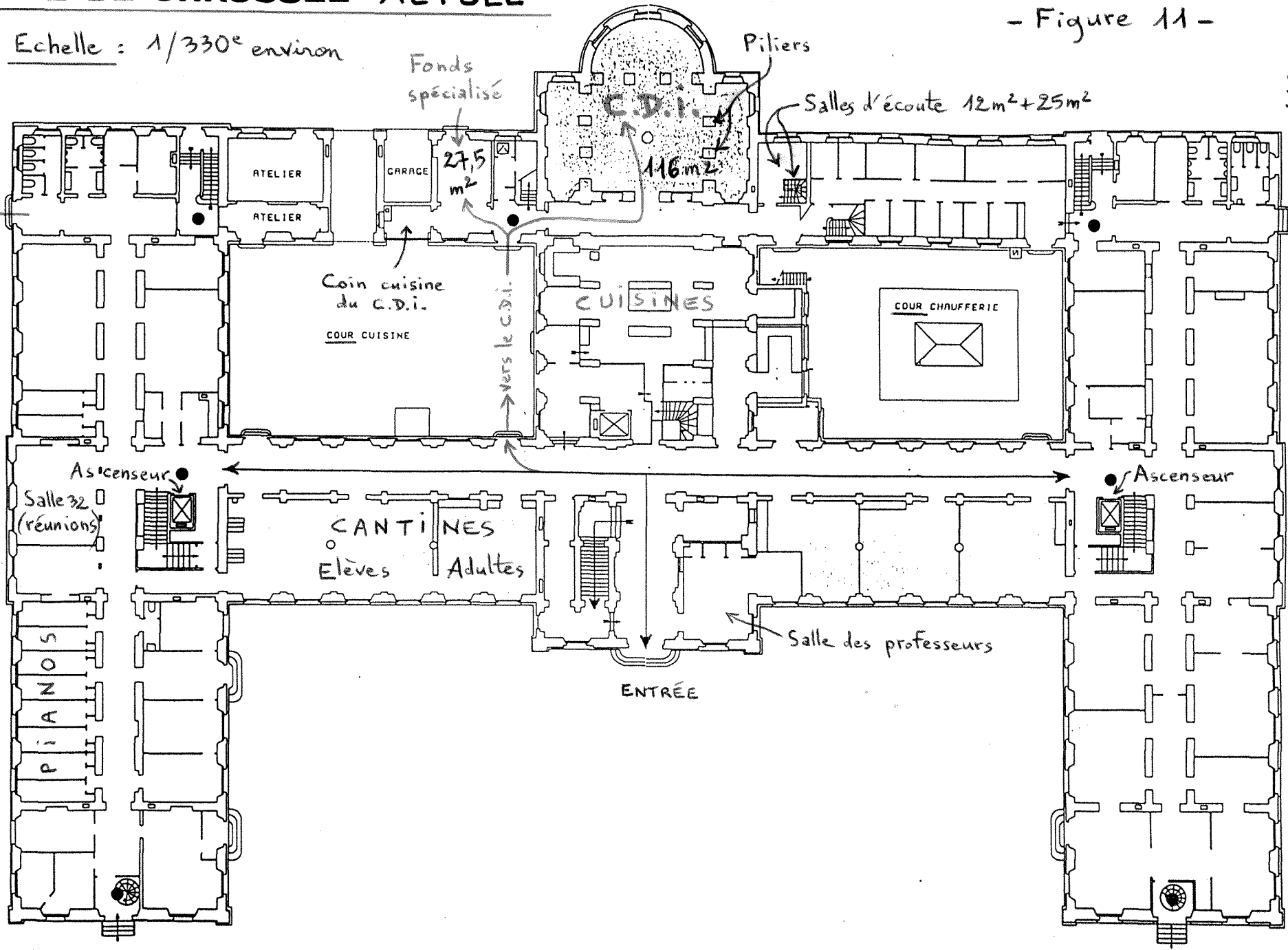
# REZ-DE-CHAUSSEE ACTUEL

- Figure 11 -

Echelle : 1/330<sup>e</sup> environ

Jardins  
Aile rue de Sèvres

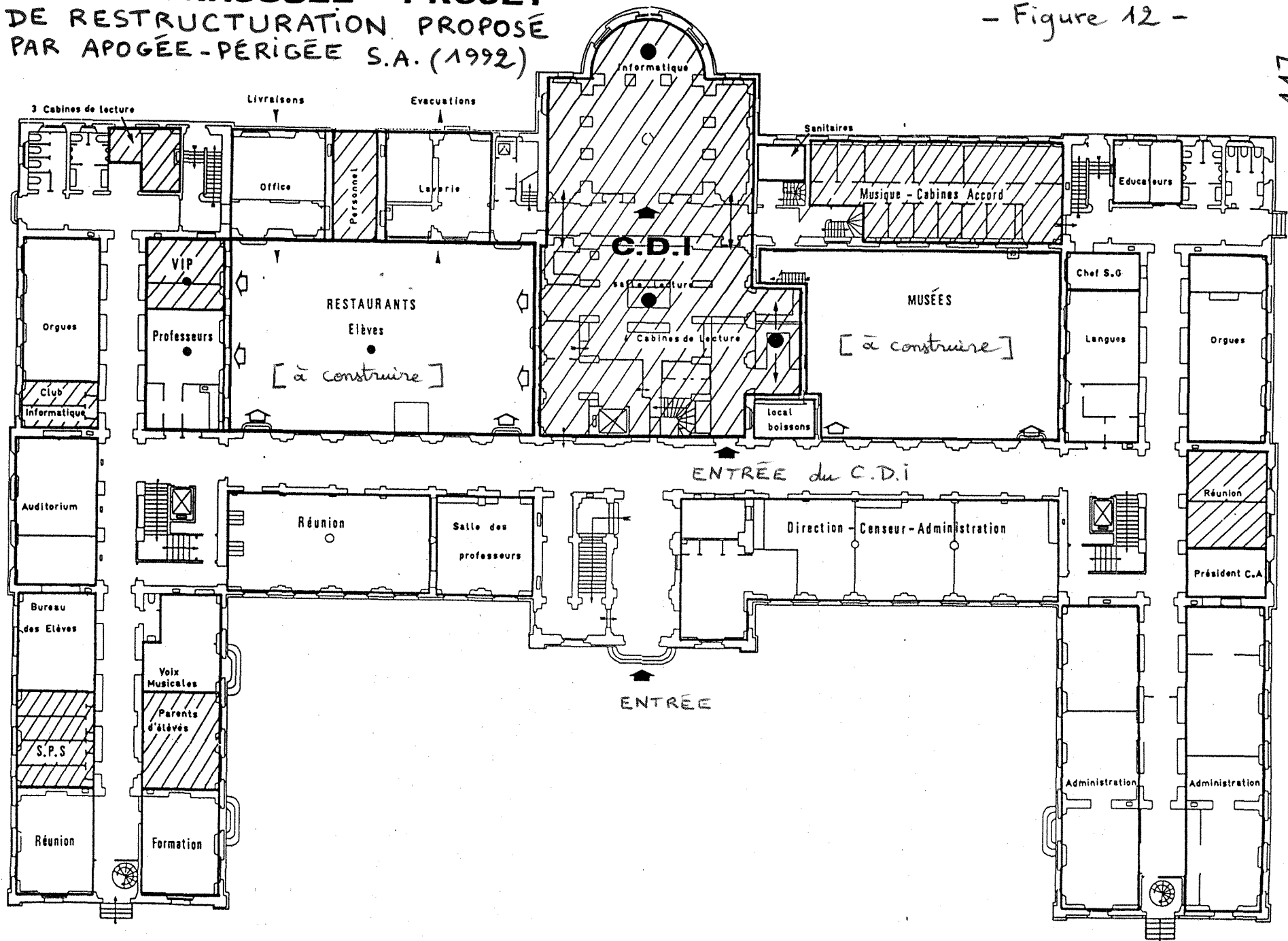
116  
Aile rue Duroc



**REZ-DE-CHAUSSEE PROJET  
DE RESTRUCTURATION PROPOSÉ  
PAR APOGÉE-PÉRIGÉE S.A. (1992)**

- Figure 12 -

117



### Troisième partie

Les **inconvenients** de cette option (dont je ne décris ici que les incidences sur le C.D.I. et le rez-de-chaussée du bâtiment central) me semblent résider en premier lieu dans son coût élevé. L'élimination des installations des cuisines et le redéploiement du C.D.I. sur l'ensemble des locaux, la construction du nouveau restaurant des élèves représentent une part importante de ce coût.

D'autre part, le recours à un traiteur midi et soir peut s'avérer coûteux et contraignant pour un internat (les livraisons seront-elles assurées aussi les samedis et dimanches ?) ; en fin de semaine le nombre d'élèves qui restent à l'internat est très variable ; certains élèves doivent suivre un régime ;... La présence de la cuisine présente offre également un intérêt dans le cadre des *activités de la vie journalière* (A.V.J.), ensemble d'apprentissages confiés aux éducateurs et qui doivent assurer l'autonomie et l'insertion de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu ordinaire.

Le bruit et la durée prévisionnelle des travaux (quatre mois) (p. 50 de l'étude) risquent de gêner le fonctionnement du C.D.I. en fin d'année (période du baccalauréat) et/ou en début d'année (période de distribution des manuels scolaires) ; cependant il s'agit d'une extension, donc l'ancien C.D.I. devrait pouvoir rester opérationnel pendant les travaux.

Sur le plan spatial, le projet prévoit (p. 34) la création de quatre cabines individuelles de lecture dans la nouvelle salle et l'équipement de trois postes informatiques en libre service (isolés dans des boxes insonorisés) dans l'ancienne salle, où serait en outre transféré le bureau de la responsable du C.D.I. (implanté actuellement à la Bibliothèque spécialisée) et où l'étendue des rayonnages serait développée.

Le nombre des places de lecture offertes se trouve ici un peu sacrifié, et c'est peut-être là l'aspect le plus décevant de ce projet coûteux mais séduisant : de 10 à 12 places actuellement, on passerait à 15 places (19 si l'on prend en compte les 4 cabines individuelles. Compte tenu de l'intégration de la Bibliothèque spécialisée (qui offre 4 à 5 places actuellement), la progression réelle est très faible pour un projet de cette ampleur.

Cette option, par l'implantation proposée, oriente le C.D.I. vers des fonctions de convivialité, comme le montre les expressions employées par les auteurs pour décrire le projet : " créer une grande salle de lecture et de rencontre placée idéalement " (p. 23) ; " placé au centre du bâtiment, le C.D.I. marque son importance *en devenant* lieu d'échange et de communication " (p. 34).<sup>191</sup>

Cette orientation peut présenter des inconvenients pour la tranquillité des lecteurs (élèves ou adultes). La fréquentation actuelle du C.D.I. est studieuse, **les élèves** viennent, seuls ou à deux, mais rarement en groupes de plus de deux ou trois. Ils aiment parler avec les bibliothécaires ou leur demander conseil, mais ne semblent pas à la recherche d'un lieu de conciliabules. De même, les élèves qui ont besoin d'utiliser des aides techniques (vidéoloupes,...) doivent produire un effort de concentration ; ils ont besoin d'un environnement calme et discret.

En revanche l'attrait du projet serait peut-être plus fort sur **les personnels de l'Etablissement** (proximité géographique immédiate de leurs lieux de passage, meilleure visibilité), favorisant de leur part une fréquentation de détente,... avec le risque de va-et-vient et de bruit à l'entrée ou autour des présentoirs. **Les lecteurs du Fonds spécialisé** rejoindraient sans doute ici les élèves, en préférant un espace plus paisible. Le positionnement des places de lecture plus en retrait, leur répartition, pourraient peut-être concilier les attentes de ces différents publics.

S'agissant, enfin, du **Musée**, cette option paraît irréprochable (sous réserve d'un coût de construction raisonnable) : implantation au rez-de-chaussée, proche de l'entrée, idéale pour une ouverture plus large au public extérieur ; accollement au Centre de documentation, favorisant l'articulation entre les deux structures ; et passage de 50 m<sup>2</sup> à 190 m<sup>2</sup> environ de superficie.

---

<sup>191</sup> Sans italiques dans l'original. Dans le même temps, le projet prévoit la création d'une "petite cafétéria" (p. 34) ("local boissons" sur le plan) et un agrandissement des deux foyers (grands élèves et premier cycle) qui passent de 89 m<sup>2</sup> à 141 m<sup>2</sup> (p. 33).

### *Seconde option.*

La seconde option, évoquée récemment, de manière informelle, au cours de Comités de direction, à titre d'idée à examiner, orienterait davantage le Centre de documentation vers un rôle d'**outil éducatif et documentaire**.

Elle consisterait à réaménager le C.D.I. dans les locaux actuellement occupés par la lingerie, au troisième étage du bâtiment central (voir plan page 122, Figure 15). Au lieu de se trouver sous l'espace correspondant à l'abside et au chœur de la chapelle, le C.D.I. se trouverait au-dessus d'elle<sup>192</sup>, sur toute la longueur correspondant à la salle André Marchal, soit un espace d'un seul tenant de 121 m<sup>2</sup> environ (14,30 x 8,45 m), mais de 236 m<sup>2</sup> si l'on inclut les abords et les dépendances.

En effet, la lingerie, jusqu'à la fin des années 1980, fournissait aux élèves tout leur trousseau. L'I.N.J.A. avait même un cordonnier. Aujourd'hui la cordonnerie est abandonnée, et la lingerie, après avoir employé jusqu'à onze agents, n'en compte plus que trois. Ces personnes ont la charge du linge de l'internat, du linge de maison (torchons, rideaux,...) et des vêtements de travail du personnel. Les placards des dépendances sont encore encombrés en partie par le trousseau des élèves (600 paires de chaussures, 300 paires de baskets, etc.), mais la superficie des locaux est désormais très supérieure aux besoins du service.

(Voir en pages suivantes le Plan général des Premier, Deuxième et Troisième étages)

[Figures 13, 14, 15]

---

<sup>192</sup> Les livres pèsent lourd. Cependant l'architecte ne semble pas avoir opposé d'objection.





DEUXIEME ETAGE

- Figure 14 -

121

Centre Marie Morel

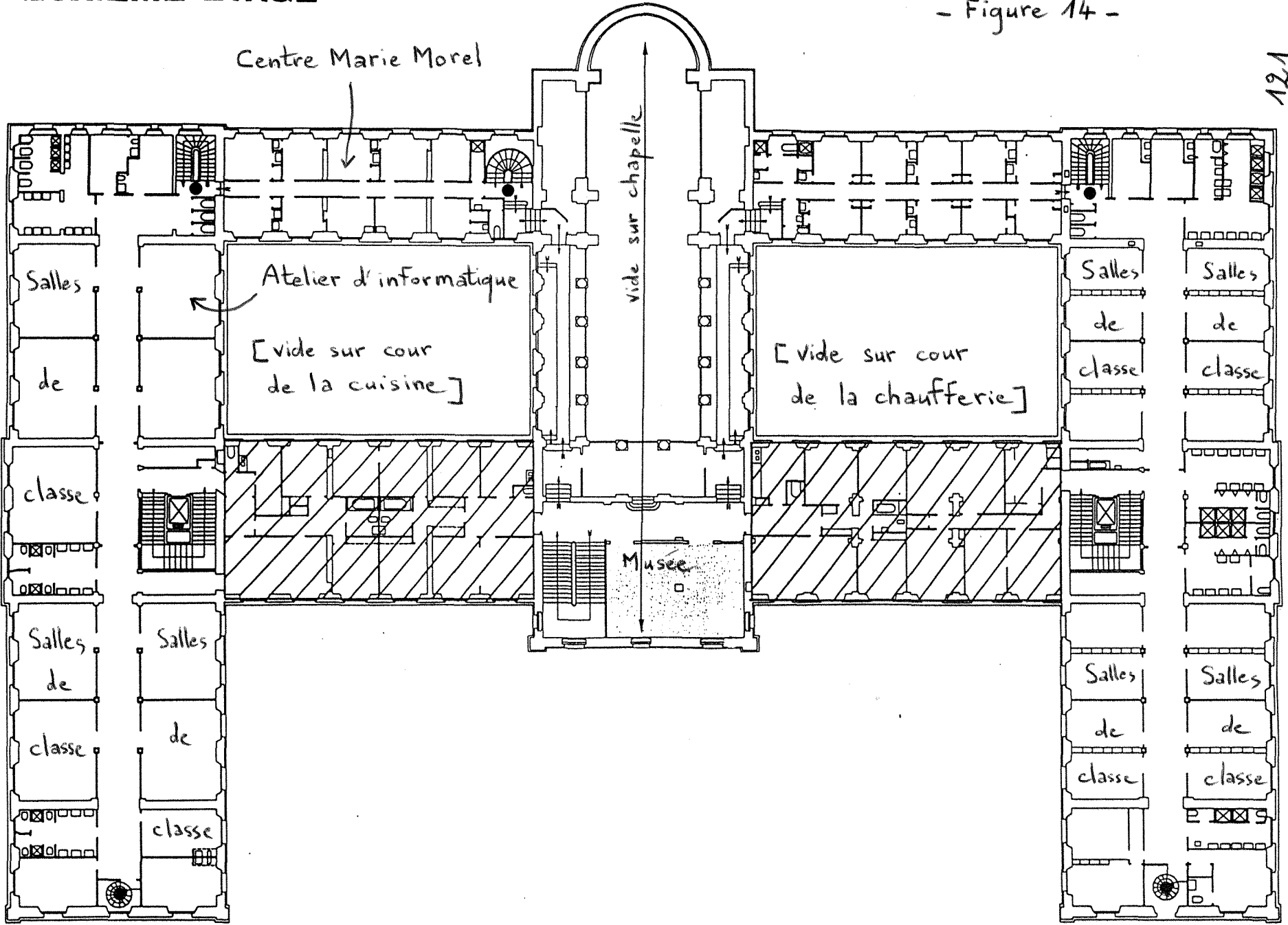
Vide sur chapelle

Atelier d'informatique

[vide sur cour de la cuisine]

[vide sur cour de la chaufferie]

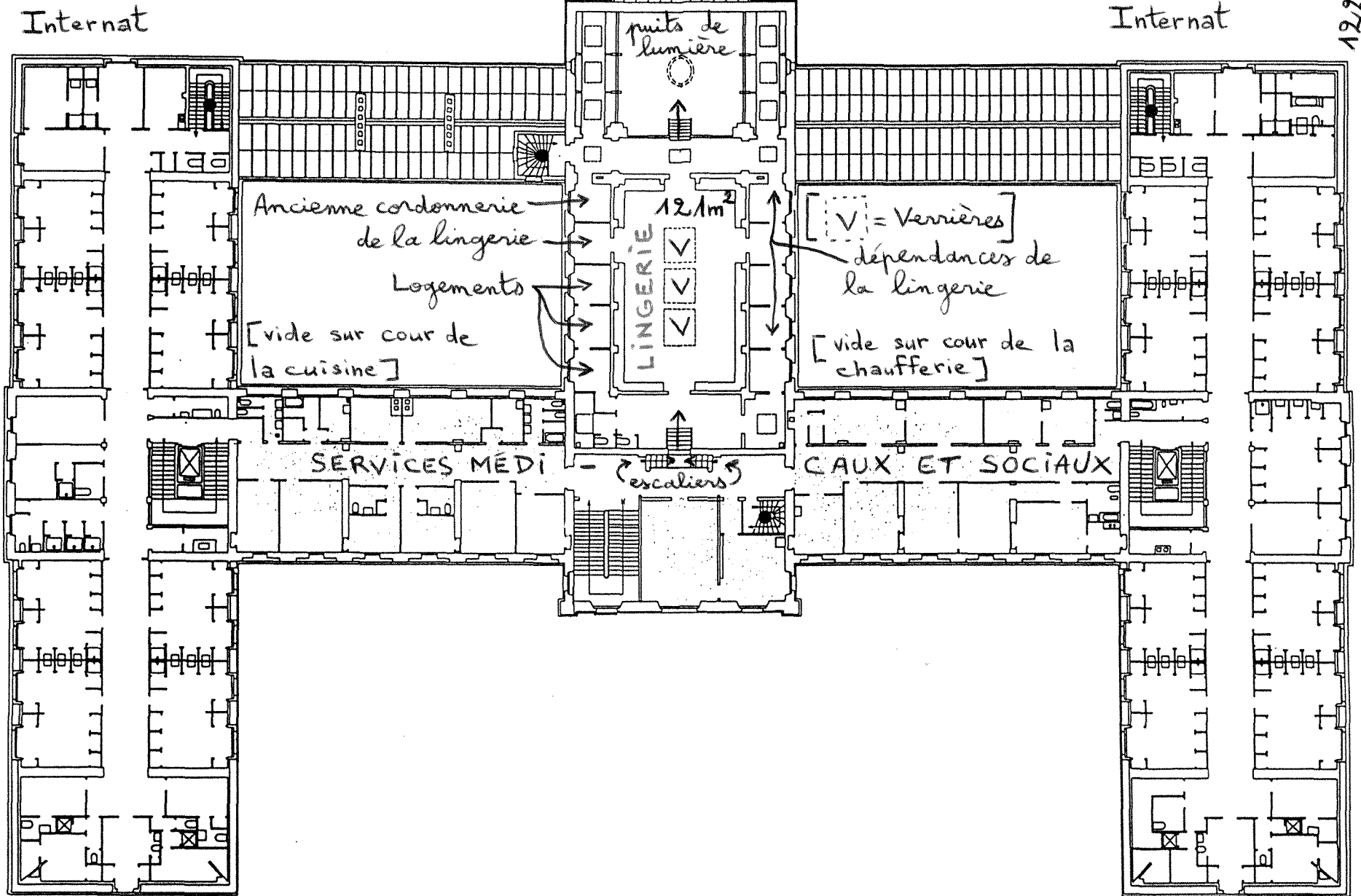
Musee



# TROISIEME ETAGE

- Figure 15 -

12/2



## Inconvénients et avantages.

Les inconvénients de cette solution sont multiples.

Tout d'abord la nécessité de **déménager les ouvrages** du rez-de-chaussée au troisième étage. Ce travail devrait-il être effectué par le personnel du C.D.I. ? La question est importante, car l'ampleur de la tâche physique, son ingratitude, peuvent constituer un obstacle psychologique rédhibitoire pour les bibliothécaires, dont l'adhésion au projet est nécessaire.

Le C.D.I. devrait en tout cas diriger la manoeuvre et préparer, dans ses grandes lignes, la nouvelle signalétique des lieux. Un autre obstacle psychologique réside dans les liens d'amitié entre le personnel du C.D.I. et les personnels de la lingerie : la passation des lieux doit favoriser leur nouvelle appropriation et ne pas être vécue par les uns et les autres comme une expropriation.

Avec ce transfert au troisième étage, l'éloignement entre le C.D.I. et ses magasins (au sous-sol) serait encore aggravé. Cependant cet argument n'est peut-être pas aussi décisif qu'il y paraît. D'une part, les charrois sont beaucoup plus nombreux entre les magasins et les salles de classe (distribution des livres à la rentrée ; récupération des livres en fin d'année) qu'entre les magasins et le C.D.I. ; d'autre part, les relations magasins-C.D.I. empruntent le grand couloir central du rez-de-chaussée<sup>193</sup>, axe très fréquenté par les élèves, alors que le couloir du troisième étage est moins emprunté.

Mais la réalisation d'une rampe d'accès serait nécessaire, car la lingerie est surélevée par rapport au reste de l'étage (6 marches suivies d'un palier et de 6 autres marches). Pour les élèves, l'**accessibilité** serait-elle moins bonne ? Dans *The Special Child in the Library* (op. cit.), Edith C. KIRK écrit : "*It is widely suggested that the library or materials center be located on the first floor of the school buildings ; this makes it easily accessible to all children*".<sup>194</sup>

L'accessibilité serait, sans conteste, moins bonne que dans l'option n° 1 ; par contre l'entrée actuelle n'est guère plus pratique : il faut descendre un petit escalier, traverser une cour dépourvue de repères, franchir une nouvelle porte, tourner à droite, remonter le couloir, puis enfin tourner à gauche (et retour...).

Le petit escalier de la lingerie, au centre du couloir du troisième étage, se trouve sans difficulté en longeant le couloir. Mais, surtout, les **salles de classe** sont situées aux premier et deuxième étages, en bout du couloir, de même que l'Atelier d'informatique (deuxième étage), et les chambres de l'**internat** se trouvent au troisième étage, avec accès direct sur la porte du fond de la lingerie, soit deux entrées possibles. Le couloir du troisième étage est bien connu des élèves, puisqu'on y trouve les bureaux des **Services médicaux et sociaux** (infirmerie, ophtalmologiste, orthoptiste, pédiatre, assistante sociale,...). Ce voisinage peut-il nuire à l'attrait du C.D.I. auprès des élèves ? Rien ne permet de l'affirmer *a priori* ; ces Services sont plutôt perçus comme des lieux d'écoute et de compréhension ; et il doit rester possible d'entrer par l'autre côté.

En revanche ce voisinage rapprocherait idéalement le Fonds spécialisé de ces Services et de leurs stagiaires. L'invitation de ces personnels à prendre part aux réunions d'acquisitions pour leurs domaines serait facilitée. Avec le temps, cette proximité devrait dissuader peu à peu ces Services de développer des " bibliothèques parallèles ", hormis quelques usuels de consultation courante.

Pour les **lecteurs** du Fonds spécialisé **extérieurs** à l'Etablissement, l'implantation, un peu plus éloignée de l'entrée, serait compensée par de meilleures conditions matérielles de lecture.

C'est plutôt pour les **enseignants et les personnels** administratifs et techniques que cette implantation serait moins attractive que l'hypothèse n° 1. En effet certaines salles de

<sup>193</sup> Les ascenseurs étant situés aux deux extrémités du couloir.

<sup>194</sup> KIRK, Edith C. Designing desirable physical conditions in libraries for visually handicapped children. In BASKIN, B. H., HARRIS, K. H. *The Special Child in the Library*. Chicago : American Library Association, 1978 ; p. 11.

classe sont situées au sous-sol (histoire-géographie, sciences naturelles, mais le professeur de sciences naturelles a déjà constitué une " bibliothèque parallèle " dans sa classe et fréquente déjà assez rarement le C.D.I. actuel). Dans tous les cas de figure, une politique active d'affichage et d'information en Salle des professeurs et auprès des Services serait utile de la part du C.D.I.

Parmi les inconvénients inhérents à la salle elle-même, le principal est sans doute le toit en verrière. Pour l'aération, son ouverture au moyen d'une tige est malaisée. Sa fragilité reste une menace en cas de pluie. Il assure un bon éclairage uniforme de la salle, mais laisse pénétrer le froid en hiver et une chaleur étouffante en été. Ces **conditions climatiques** ne sont pas favorables à une bonne conservation des collections, et sont peu agréables pour le personnel. La mise en place d'une ventilation efficace serait nécessaire l'été. Les couturières de la lingerie souhaiteraient vivement cette installation, quelle que soit l'implantation future du C.D.I. et la destination future des lieux.<sup>195</sup>

D'autre part, tout le pourtour de la salle est équipé de grand **casiers** en bois fixes, numérotés<sup>196</sup>, dont les dimensions (0,33 m de haut, 0,46 m de large, 0,42 m de profondeur) sont plus adaptés au rangement du linge qu'au rangement des livres. A titre indicatif, ces casiers représentent en l'état, d'après mes mesures, environ 212 m linéaires de " rayonnages ". On peut remarquer qu'ils seraient presque adaptés au stockage en libre accès des livres en braille, dont les dimensions oscillent entre 29 à 31 cm de haut par 24 à 25 cm de large selon les producteurs.<sup>197</sup> Ceci représenterait un gain de temps très appréciable. En revanche le reste des casiers devrait sans doute être démonté, car leurs dimensions sont éloignées de la taille moyenne des ouvrages imprimés ordinaires.

Le bois pourrait être récupéré par l'Atelier de travaux manuels, qui en fait une grosse consommation.<sup>198</sup> Le coût de ces travaux resterait très inférieur à celui des travaux de transformation des cuisines en vue de permettre une extension du C.D.I. au rez-de-chaussée.

Examinons maintenant les raisons qui peuvent plaider **en faveur de cette option**.

Tout d'abord, la grande salle occupée par la lingerie exerce une séduction **esthétique** certaine. Son parquet de bois verni, ses murs tapissés de casiers de bois brun, les lignes pures de son grand rectangle, sa luminosité enfin, tout concourt à lui donner un noble cachet.

Au centre de la salle, quatre grandes tables de bois massives (de 3 m de long sur 1,09 m de large), largement espacées, offrent chacune 8 places, soit au total 32 places et même 38 si l'on ajoute une cinquième table plus petite, placée en retrait (2 x 1 m ; 6 places).

Pour les élèves, l'accès aux casiers, fixés le long des murs en continu, offrirait une grande facilité de **circulation**, une fois étiquetés en braille. Un pôle pourrait être affecté aux livres en noir, et un autre rassemblerait la documentation spécialisée.

Ainsi structuré, l'espace resterait suffisant pour permettre aux différents **publics** (élèves, personnel de l'I.N.J.A., lecteurs extérieurs) de cohabiter sans se gêner. La totalité des périodiques et notamment ceux du Fonds spécialisé pourraient être exposés sur des présentoirs. De part et d'autre des murs latéraux, les dépendances de la lingerie sont compartimentées en une succession de petites **alvéoles** de 6 m<sup>2</sup> (2,40 x 2,50 m en moyenne) qui permettraient une distribution des bureaux du personnel et des gros équipements (imprimante braille, photocopieuse, appareil de duplication des cassettes,...) hors de l'espace de lecture.

---

<sup>195</sup> Il est exact qu'elles bénéficieraient ainsi dès à présent d'une installation qui s'avèrera nécessaire tôt ou tard.

<sup>196</sup> Ces casiers servaient auparavant à ranger le trousseau de chaque élève.

<sup>197</sup> On a vu que des livres en braille occupaient déjà 190 m de rayonnage dans le C.D.I. actuel ; mais 120 m si l'on considère seulement ceux qui sont en libre accès. Les autres (70 m) occupent les murs latéraux et les hauteurs, et ne sont guère accessibles aux élèves.

<sup>198</sup> En 1992, un élève a ainsi réalisé un hélicoptère en bois à l'échelle 1 !

### Troisième partie

La récupération du local de l'ancienne cordonnerie (6 m<sup>2</sup>) et, si possible, celle des logements (3 x 6 = 18 m<sup>2</sup>) agrandirait encore les pourtours disponibles. Elle permettrait d'agrandir l'espace des bureaux, de prévoir un coin cuisine et d'ajouter des cabines insonorisées pour l'écoute, l'enregistrement ou les appareils à synthèse vocale. Les appareils silencieux (téléagrandisseurs, casques d'écoute) pourraient rester, par contre, dans l'espace de lecture.

Sur l'aile droite, en bout des collatéraux, les placards offrent environ 123 m linéaires de rayonnages, et permettraient de stocker à portée de main immédiate les boîtes de périodiques de la Bibliothèque scolaire et du Fonds spécialisé.

Au fond de la salle, la sortie donne sur un petit couloir dont les grands placards abritent environ 100 m linéaires supplémentaires de rayonnages ; soit au total 212 m (salle) + 123 m (placards de l'aile droite) + 100 m, soit 435 m linéaires.

Face à la sortie, enfin, un petit local (où se situe le puits de lumière donnant sur la chapelle)<sup>199</sup>, peut aussi être occupé de manière partielle " en deux zones de 17 m<sup>2</sup> soit 34 m<sup>2</sup> " <sup>200</sup>

Ainsi situé **en retrait**, au troisième étage de l'Etablissement, le Centre de documentation perdrait sans doute en visibilité par rapport à l'option n° 1, mais offrirait un espace et des **conditions d'accueil** de qualité, moins bien placé pour attirer les flâneurs et les curieux du jour, mais avec tous les atouts en mains pour fidéliser son public.

Un redéploiement des services implantés au troisième étage pourrait permettre d'y transférer le **Musée**, afin de le rapprocher le plus possible du Centre de documentation.

D'après le relevé des surfaces disponibles effectué par la société Apogée-Périgée, les combles situés au troisième étage représentent une " surface aménageable [...] de 160 m<sup>2</sup> " (*op. cit.*, p. 7), susceptible de faciliter ce redéploiement.

Il resterait, par contre, à trouver une nouvelle affectation pour **la lingerie**. En effet, son transfert dans **l'ancien C.D.I.** ne semble pas satisfaisant (locaux toujours supérieurs aux besoins du service et éloignés de l'internat).

En revanche, il pourrait être envisagé d'affecter les locaux de l'ancien C.D.I. soit aux classes d'histoire-géographie, actuellement à l'étroit, encombrées par leur matériel pédagogique et reléguées au sous-sol, soit à la classe des sciences naturelles, dont le magnifique petit musée pourrait déployer plus spacieusement ses collections et poursuivre leur extension ou les élargir pour constituer une *tactilothèque* organisée en espaces thématiques.<sup>201</sup>

Une autre possibilité serait, enfin, d'installer dans l'ancien C.D.I. la Bibliothèque musicale braille, reléguée elle aussi dans l'humidité des sous-sols. Elle se trouverait ainsi à proximité des deux petites salles d'écoute du rez-de-chaussée et du sous-sol ; ces deux salles se retrouveraient sinon isolées et très éloignées du C.D.I. si celui-ci était transféré au troisième étage.

Cependant, que l'on opte pour une extension du C.D.I. au rez-de-chaussée ou pour son transfert au troisième étage, **le Fonds spécialisé** tirerait un grand bénéfice de ces changements - et j'espère avoir montré que son développement serait lui-même bénéfique à l'Etablissement et à tous, et indirectement, en dernière analyse, aux élèves, car c'est bien là l'essentiel.

En effet, dans les deux cas de figure, *l'intégration du Fonds spécialisé à l'espace du C.D.I.* doit lui permettre de faire bénéficier ses lecteurs des mêmes heures d'ouverture que le C.D.I. Or celles-ci sont très larges. De deux, puis trois demi-journées par semaine, le Fonds

---

<sup>199</sup> On se trouve ici au-dessus du chœur.

<sup>200</sup> D'après le relevé général des surfaces disponibles effectué par la société Apogée-Périgée. Cf. *Institut national des jeunes aveugles : programme de restructuration*, Paris, 1992, p. 7.

<sup>201</sup> Pour une description détaillée de ce type d'outil pédagogique, voir : RADIGUET, Patrice. La tactilothèque : une innovation au Centre de Lestrade de Ramonville Saint-Agne. In *L'art et la manière : culture et expression, démarches et réalisations*. [Actes des] Vingt-neuvièmes Journées pédagogiques du G.P.E.A.A., Paris, Institut national des jeunes aveugles, 24-27 octobre 1992, pp. 41-46.

spécialisé passerait ainsi à huit demi-journées d'ouverture par semaine, pour un total de 38 h 30, réparties sur cinq jours !

#### *c) Organisation du travail.*

Le surcroît de travail occasionné pour le personnel (accueil et orientation des lecteurs) devrait être compensé en partie par la mise à disposition du Fonds en libre accès (d'où l'importance de cette mesure).

Pour le personnel du C.D.I. aussi, sans exclusive, le traitement du Fonds spécialisé peut être une source d'enrichissement. Il y aurait une contradiction à vouloir affirmer dans les principes une complémentarité entre le Fonds spécialisé et la Bibliothèque scolaire et à vouloir, parallèlement, leur séparation fonctionnelle dans la pratique et dans la définition des tâches du personnel du C.D.I.

Cependant, l'effort que l'on entend consacrer au Fonds spécialisé doit être quantifié et évalué distinctement, tant en matière budgétaire qu'en matière de personnel. Ceci afin d'éviter une dérive illégitime qui pourrait se faire au détriment de la Bibliothèque scolaire et susciter chez la personne sur qui repose le fonctionnement du Service de documentation spécialisé un sentiment de culpabilité et/ou de frustration (car le service de la Bibliothèque scolaire n'est pas moins motivant et les jeunes lecteurs sont très attachants).

Cette précaution étant prise, il n'y a pas d'obstacle à ce que les deux autres bibliothécaires<sup>202</sup> participent aux tâches d'accueil du public spécialisé, de constitution de dossiers documentaires et de catalogage du Fonds spécialisé, sous la direction de la documentaliste en charge de ce Fonds et du C.D.I. dans son ensemble. Ces tâches sont valorisantes et motivantes pour le personnel.

De même le magasinier doit pouvoir consacrer au Fonds spécialisé quelques plages horaires de son emploi du temps, ce qui apporterait plus de diversité à ses tâches (actuellement limitées à la manutention des livres braille, à la tenue des magasins et à des travaux occasionnels de transcription en braille). Sa présence pour vingt mois (objecteur de conscience) justifierait, à mon sens, d'investir dans sa formation aux rudiments du catalogage sur POLYBASE.

Sa connaissance des éléments du braille et des élèves de l'Etablissement pourrait permettre de lui confier, à l'essai, quelques plages horaires de service public, aux heures de moindre affluence, sous réserve de la présence d'une des bibliothécaires en cas de besoin. Il pourrait assister les élèves et les autres usagers dans l'apprentissage et l'emploi des outils informatiques et des aides techniques (il a d'ailleurs suivi les cours d'informatique donnés au personnel du C.D.I. par le responsable de l'Atelier d'informatique des élèves, à la suite de l'installation de ces matériels).

De même que l'agent de service affectée au C.D.I., le magasinier pourrait aider aux nombreuses petites tâches matérielles (réalisation de reliures à spirale pour mieux conserver les documents de " littérature grise ", photocopies pour le prêt interbibliothèques, petits travaux d'étiquetage,...).

\*  
\*                      \*

En effet, le projet manquerait en partie son objectif si la présence et le développement du Fonds spécialisé devaient se traduire par une accentuation de la division du travail au sein du C.D.I. Ce Fonds peut et doit, au contraire, contribuer à la motivation des personnels du C.D.I. et à la **synergie** de l'ensemble. La formation continue des personnels doit ici aider chacun à développer ses compétences et à tenir ce pari. Pour convaincre de l'utilité et de l'intérêt pour tous de ce Fonds, le Centre de documentation et d'information doit en témoigner dans son fonctionnement même.

---

<sup>202</sup> D'autant que l'une d'elles est titulaire du diplôme d'éducatrice spécialisée et a longtemps exercé ces fonctions à l'I.N.J.A.

## CONCLUSION

La mission prioritaire d'une bibliothèque scolaire reste le service des élèves. S'agissant de jeunes élèves non-voyants ou gravement déficients visuels, le C.D.I. peut être un outil majeur au service de leur intégration sociale. Lieu de découverte ou de distraction, il est aussi pour eux le lieu d'un apprentissage essentiel, celui de l'accès autonome à l'information, dans une société en constante évolution, où celle-ci acquiert une importance dominante.

Vis-à-vis des enseignants, du personnel médico-social et des stagiaires accueillis par l'Etablissement, le C.D.I. doit également jouer un rôle d'outil pédagogique et d'information, d'auxiliaire de formation.

Il ne peut le faire sans développer sa documentation dans certains domaines spécialisés. L'histoire de l'éducation des jeunes déficients visuels est, à mon sens, l'un d'eux pour l'I.N.J.A. Elle est riche d'enseignements et mieux connaître son passé, c'est aussi s'assurer des repères stables, mieux se situer dans les fluctuations du présent et, ainsi, mieux construire son avenir.

Mais chacun de nous, dans sa vie professionnelle et de citoyen, doit aussi se tenir informé des évolutions en cours et poursuivre sa formation sa vie durant. La pédagogie, la psychologie, l'orthoptie, l'ophtalmologie, les nouvelles technologies et, bien sûr, la bibliothéconomie sont autant de disciplines vivantes et de champs de recherche actifs en matière de cécité et d'amblyopie.

Face à ce que je serais tenté d'appeler son indolence ou son inertie documentaire, son indolence linguistique (faibles efforts d'assimilation de la documentation en langues étrangères), chacun de nous se doit de réagir. Le doit aussi à ces jeunes, privés de bons yeux, qui chaque année cependant s'efforcent de gravir un échelon supplémentaire dans leur cursus scolaire.

Joindre aux qualités d'un bibliothécaire celles d'un documentaliste spécialisé n'est pas chose facile. C'est cependant chose possible, si l'on s'assigne des objectifs clairement définis et si l'on travaille aux côtés de partenaires complémentaires.

Coopérer, c'est d'abord savoir s'ouvrir. Ce principe a guidé les choix techniques et documentaires proposés dans cette étude : choix d'une participation au réseau du Catalogue collectif national des publications en série (CCN) ou encore à la base de données SAPHIR du C.T.N.E.R.H.I., elle-même partie prenante de la base PASCAL du C.N.R.S.; offre aux lecteurs de services réellement attractifs (prêt, consultation de CD-ROM, dossiers documentaires, orientation documentaire, larges horaires d'ouverture).

Accroître sa propre visibilité et, au sens propre, sa *publicité* n'est pas contradictoire avec les missions d'un établissement public national.

Etendre son réseau relationnel est même un impératif absolu pour un centre de documentation soucieux de collecter efficacement de la documentation spécialisée (littérature grise), mais c'est aussi aller dans le sens d'une meilleure intégration de l'établissement, de ses élèves et de son personnel à la société où ils vivent.

Ainsi, paradoxalement, le Service de la documentation *spécialisée* a-t-il vocation à devenir, non pas un lieu de repli de l'Etablissement sur lui-même et sur sa *spécialité*, mais le lieu privilégié d'une ouverture sur l'extérieur ; avec peut-être un autre péril, celui de voir les tâches de " relations publiques " de la Documentaliste prendre le pas sur ses tâches documentaires, indispensables au fonctionnement du Service.

En accueillant régulièrement des étudiants en formation dans tous les corps de métiers, en développant les échanges avec les pays francophones, mais aussi anglo-saxons, en s'ouvrant aux stagiaires des pays de l'Est ou des pays en voie de développement, l'I.N.J.A. reste fidèle à son histoire et participe aux évolutions du monde présent. Au sein de l'Etablissement, la Bibliothèque scolaire et le Fonds spécialisé ont un rôle important à jouer dans cette politique de coopération et de solidarité.

Les deux services s'acquitteront d'autant mieux de leurs missions conjointes, qu'ils seront intégrés, non seulement à une même structure, le Centre de documentation et d'information, mais aussi à un même espace.

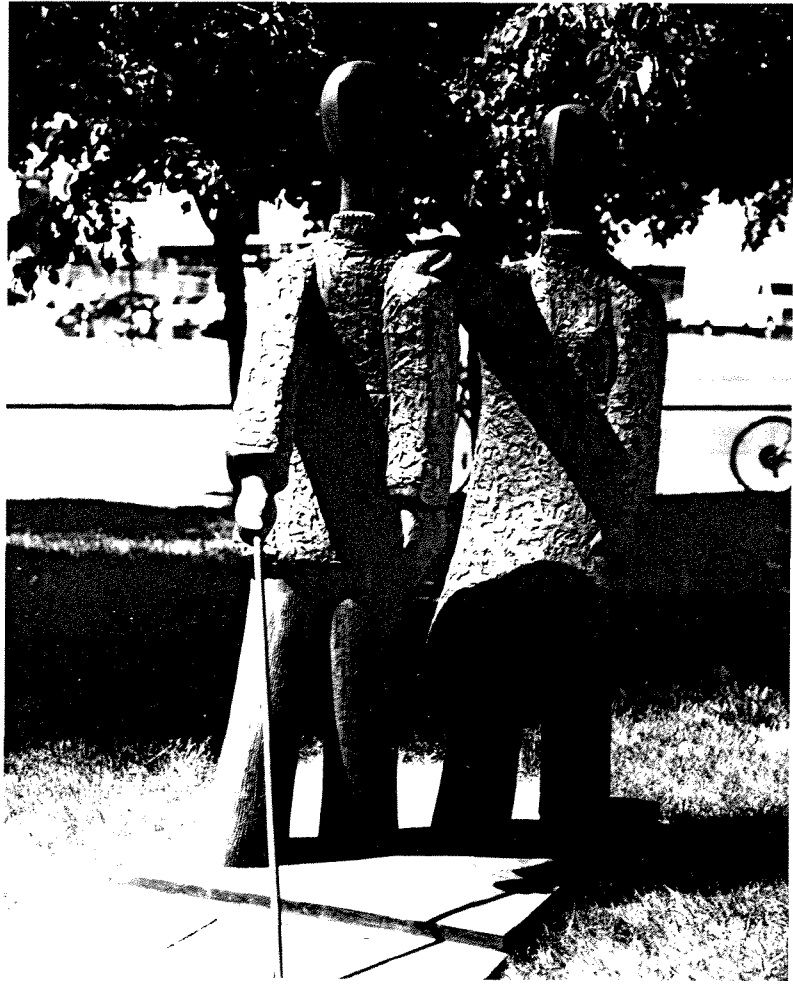
Mais la réussite de cette ambitieuse synergie reposera, en dernière analyse, sur un partage élargi des tâches et des responsabilités au sein d'une équipe au service d'une même entité et d'un même idéal.



## ÉPILOGUE

Au moment de conclure ce mémoire, la courtoisie m'incite à préciser dans quel état d'esprit je l'ai rédigé. J'ai pu sembler, parfois, formuler des propositions exigeantes, ou encore, bien sévères... Mais je mesure le chemin déjà accompli. A quelle autre structure scolaire, en France, aurais-je pu tenir de tels propos ? A bien peu, sans aucun doute.

Que la Direction de l'I.N.J.A. et le personnel de son C.D.I. veuillent donc bien ne pas trouver dans cette étude, avec amertume, un long discours critique ou distant, mais un signe chaleureux, signe d'hommage et d'encouragement.



[Figure 16]

***Traversée du monde.***

Sculpture de bronze, grandeur nature, de l'artiste québécois André TURPIN, réalisée au printemps 1986. Elle représente deux personnes aveugles se déplaçant ensemble vers une destination de leur choix.

L'oeuvre est installée sur la place Charles-Lemoyne de Longueuil en banlieue de Montréal, à proximité de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, un important centre de services aux personnes handicapées de la vue du Québec. La sculpture se trouve à un carrefour très achalandé de piétons et d'automobilistes circulant entre la rive sud et Montréal matins et soirs.

L'artiste a voulu que l'allure générale de ces deux personnages témoigne de leur vivacité. Il les a conçus jeunes, sans traits particuliers puisqu'ils représentent tous les non-voyants, dans un genre stylisé et moderne.

Les deux figurants sont vêtus avec goût, ils ne sont ni mendiants ni gueux. Ils sont debout. Leur attitude est fière, leur mouvement déterminé. Ils n'affichent aucune prostration. Leurs corps indiquent qu'ils aspirent à se déplacer librement. Ils avancent, la canne de l'un explorant au sol les repères capables d'assurer un déplacement sécuritaire. L'usage de cette canne est bien assumé. La cécité ne les a ni brisés ni immobilisés. Ils sont dignes.

L'entraide entre cet homme et cette femme est au centre de cette volonté d'autonomie, l'un guidant l'autre. La vision de l'artiste se révèle pleinement. Il voit l'aveugle d'aujourd'hui comme un être racheté par sa détermination de vivre. Il aspire à la plénitude du possible sans défaitisme ni fatalité.

(Institut Nazareth et Louis-Braille, Longueuil, Québec)

Ce que l'image nous dit.

In *Revue des aveugles européens*, 1991, 4, n° LXXIV, p. 32-33.

## **BIBLIOGRAPHIE**

## BIBLIOGRAPHIE

**Quelques ouvrages de référence pour situer le handicap visuel dans un contexte plus large :**

[1] BLOCH-LAINÉ, François. *Etude du problème général de l'inadaptation des personnes handicapées : rapport présenté au Premier ministre*. Paris : la Documentation française, 1969. 74 p.

[2] CRETON, Michel. *De quoi je me mêle ? : les handicapés et nous*. Paris : Plon, 1993. 217 p. Tribune libre. ISBN 2-259-02618-4.

[3] FARDEAU, Michel. *Biologie, médecine, technologie et sciences sociales : leurs interactions dans l'analyse du handicap : leçon inaugurale du professeur Michel Fardeau, titulaire de la chaire " Insertion sociale des personnes handicapées " au Conservatoire national des arts et métiers*. Paris : C.N.A.M., 1989. 29 p.

[4] FRANCE. Ministère des affaires sociales et de la solidarité. *Les handicapés : chiffres repères 1990*. Paris : la Documentation française, [1990]. 80 p. ISBN 2-11-086837-6.

[5] FRANCE. Secrétariat d'État aux handicapés et accidentés de la vie. *Politique globale du handicap : bilan et perspectives*. Préface de Michel Gillibert. [Paris] : Ministère des affaires sociales et de l'intégration, 1992. 62 p.

[6] GOFFMAN, Erving. *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Trad. de l'anglais par Alain Kihm. Paris : les Éd. de minuit, 1975. 175 p. Traduit de : *Stigma*. ISBN 2-7073-0079-9.

[7] *Guide Néret pour les handicapés physiques et mentaux* [Réalisé sous la dir. de Jean-Claude Lucas]. 17e éd. Paris : Éd. Lamarre, 1992. 1113 p. ISBN 2-85030-068-3.

[8] *Handicap, famille et société*. Paris : Institut de l'enfance et de la famille, [1990]. 361 p. ISBN 2-11-086797-3.

[9] INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE (France). *Réduire les handicaps : rapport des groupes de travail réunis à l'initiative de la mission pour la valorisation économique et sociale, juillet 1984*. Paris : la Documentation française, 1985. 556 p. Analyses et prospective. ISBN 2-85598-266-9.

[10] LABREGÈRE, Aimé. *L'insertion des personnes handicapées*. Paris : la Documentation française, 1989. 176 p. Notes et études documentaires ; 1989-22, n° 4897.

[11] TRIOMPHE, Annie, dir. *Les personnes handicapées en France : données sociales*. Vanves : C.T.N.E.R.H.I. ; Paris : INSERM, 1991. 315 p. ISBN 2-87710-056-1 (C.T.N.E.R.H.I.). ISBN 2-85598-516-1 (INSERM).

**et deux bibliographies courantes :**

[12] *Flash-informations*. Centre technique national d'études et de recherche sur les handicaps et les inadaptations. 1980- . Vanves, puis Paris : C.T.N.E.R.H.I., 1980- . Trois fois par semaine. ISSN 0223-4696.

[13] *Lire sur le handicap : bulletin bibliographique SAPHIR*. Centre technique national d'études et de recherche sur les handicaps et les inadaptations. 1993- . Vanves, puis Paris : C.T.N.E.R.H.I., 1993- . Trimestriel. ISSN 1244-1031.

## PREMIERE PARTIE (Présentation)

## Sur l'histoire et les débuts de l'Institut national des jeunes aveugles :

[14] DUFAU, Pierre-Armand. *Des aveugles : considérations sur leur état physique, moral et intellectuel, avec un exposé complet des moyens propres à améliorer leur sort..* 2e éd. Paris : J. Renouard, 1850. XXX-348 p. [Édition revue et augmentée de l'ouvrage ci-dessous].

[15] DUFAU, Pierre-Armand. *Essai sur l'état physique, moral et intellectuel des aveugles-nés, avec un nouveau plan pour l'amélioration de leur condition sociale.* Paris : Impr. royale, 1837. XXIII-221 p.

[16] GEOFFROY-FAYARD, Marie-Françoise. *Valentin Haüy et la création de l'Institut national des jeunes aveugles : période de 1784 à 1800.* Paris : [s.n.], 1984. Th. État : Méd. : Paris 7 : 1984.

[17] GUADET, Joseph. *L'Institut des jeunes aveugles de Paris, son histoire et ses procédés d'enseignement..* Paris : impr. E. Thunot, 1849. 115 p.

[18] GUILBEAU, Edgard. *Histoire de l'institution nationale des jeunes aveugles.* Paris : Belin, 1907. 196 p. Compte-rendu par VILLEY, Pierre, Une histoire de l'Institution nationale des jeunes aveugles, in *Le Valentin Haüy*, sept. 1907, n° 9, pp. 73-76. [Cet ouvrage a pour origine une notice demandée par Alexander MELL, directeur de l'Institut impérial pour les aveugles de Vienne, pour son encyclopédie ; voir ci-dessous, n° [47]].

[19] GUILLIÉ, Sébastien. *Essai sur l'instruction des aveugles ou Exposé analytique des procédés employés pour les instruire.* Paris : impr. par les aveugles, 1817. 224 p.

[20] GUILLIÉ, Sébastien. *Notice historique sur l'instruction des jeunes aveugles.* 2e éd. Paris : impr. par les jeunes aveugles, 1820. 59 p.

[21] HAÛY, Valentin. *Essai sur l'éducation des aveugles ou Exposé des différents moyens ...pour les mettre en état de lire, à l'aide du tact, d'imprimer des livres dans lesquels ils puissent prendre des connaissances de langues, d'histoire, de géographie, de musique, etc.,...* Paris : Clousier, 1786. VIII-126-30 p. et 10 tableaux.

[22] HAÛY, Valentin. *Essai sur l'éducation des aveugles.* Préface de Pierre Henri. Paris ; Montreux : Éd. des Archives contemporaines, 1985. XXVIII-126 p. Bibliothèque du Conservatoire national des arts et métiers. Fac-similé de l'édition de Paris : Clousier, 1786. ISBN 2-903928-22-3. [Disponible].

[23] HENRI, Pierre. *La vie et l'oeuvre de Louis Braille inventeur de l'alphabet des aveugles 1809-1852.* Paris : P.U.F., 1952. 128 p.

[24] HENRI, Pierre. *La vie et l'oeuvre de Valentin Haüy.* Paris : P.U.F., 1984. 208 p. ISBN 2-13-038642-3.

[25] INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (PARIS). *Musée historique [de l'] Institut national des jeunes aveugles : [catalogue des collections].* Paris : impr. Presses du Louvre, 1981. [32] p.

[26] PETIT, Monique. *Historique de l'Institut national des jeunes aveugles.* [Communication lue au] Bicentenaire de l'Institut national des jeunes aveugles, Conférence internationale sur l'éducation des handicapés visuels, Paris, 25-30 juin 1984. 14 p. dactylogr. [Par l'ancienne directrice de l'I.N.J.A.].

[27a] PIGNIER, A.-R. *Essai historique sur l'institution des jeunes aveugles de Paris.* Paris : impr. de Veuve Bouchard-Husard, 1860. 284 p.

[27b] ROBLIN, Jean . *Les doigts qui lisent : vie de Louis Braille : 1809-1852*. Monte-Carlo : Regain, 1951. [Jean Roblin (1922-1993) fut le fondateur et le conservateur du musée de la Maison natale de Louis Braille, à Coupvray en Seine-et-Marne; tél. 60.04.82.80. Sur Louis Braille, voir aussi le petit catalogue de ce musée].

[27c] ROBLIN, Jean. *Louis Braille : 1809-1952*. London : Royal national Institute for the blind, [1959]. [50] p. En anglais.

### Sur l'I.N.J.A. aujourd'hui :

[28] FRANCE. Inspection générale des affaires sociales.  
[L'I.G.A.S. a rédigé un rapport sur l'I.N.J.A. en 1992].

[29] GUIBERT, Hervé<sup>203</sup>. *Les jeunes aveugles et la culture*. In *Le Monde* du 14 juillet 1983, pp.10-11

[30] INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (Paris). *Institut national des jeunes aveugles : 200 ans après*. Paris : I.N.J.A., [1984]. [32] p. : ill.

[31] INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (Paris). *Projet d'établissement soumis au Conseil d'administration [de l'I.N.J.A.] le 24 septembre 1990*. Paris : I.N.J.A., 1990. 23 p. dactylogr. [Par Mme Monique Petit, ancienne directrice de l'I.N.J.A.].

### Sur le Centre de documentation et d'information de l'I.N.J.A. :

[32] MOUGIN, Nathalie. *Rapport de stage effectué dans le cadre de la préparation au CAPES de documentation, I.U.F.M. de Paris, année 1992-1993*. [Paris] : [s.n.], 1993. 20 p. multigr. + annexes. [Porte sur la Bibliothèque scolaire].

## DEUXIEME PARTIE (Axes de développement des collections du Fonds spécialisé)

### A - Grands axes.

#### A1 - Sur l'histoire et la sociologie de la cécité et du handicap visuel :

[33] ARMITAGE, T.R. *The education and employment of the blind : what it has been, is, and ought to be*. 2nd ed. London : Harrisson : the British and foreign blind association for promoting the education and employment of the blind, 1886. 216 p. Première éd. en 1871. [I.N.J.A., Fonds spécialisé].

[34] ASSOCIATION VALENTIN HAÛY POUR LE BIEN DES AVEUGLES (Paris). *L'Association Valentin Haüy : cent ans au service des aveugles : 1889-1989*. Paris : Association V. Haüy, 1989. 72 p.

[35] ASSOCIATION VALENTIN HAÛY POUR LE BIEN DES AVEUGLES (Paris). *Le Musée Valentin Haüy : guide du musée*. [Réd.] par Maurice et Noëlle Dalphin et Catherine Prade. Paris : A.V.H., 1985?. [23] p. : ill.

[36] DIDEROT, Denis. *Lettre sur les aveugles, à l'usage de ceux qui voyent*. À Londres, 1749. 221 p.

---

<sup>203</sup> H. GUIBERT (1955-1991) a publié un roman intitulé *Des aveugles*. [Paris] : Gallimard, 1985. 140 p. ISBN 2-07-070359-2.

## Bibliographie

- [37] DIDEROT, Denis. *Lettre sur les aveugles*. Édition critique par Robert Niklaus. 3e éd. Genève : Droz ; Paris : Minard, 1970. 123 p. Textes littéraires français.
- [38] GACHELIN, Gabriel, GACHELIN, Nelly. Les problèmes de l'insertion sociale des jeunes aveugles : solutions étudiées et préconisées par le Groupement des intellectuels aveugles et amblyopes. In *Réadaptation*, mars 1967, n°138, pp. 37-42.
- [39] HENRI, Pierre. *L'adaptation des déficients visuels à la vie sociale et professionnelle*. Paris : Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, 1957. 103 p.
- [40] HENRI, Pierre. *Les aveugles et la société : contribution à la psychologie sociale de la cécité*. Paris : P.U.F., 1958. 465 p. Bibliothèque de philosophie contemporaine.
- [41] HENRI, Pierre. *Intégration des aveugles dans le monde des voyants*. In *Le Courrier de l'UNESCO*, mars 1952, pp. 7-9.
- [42] HENRI, Pierre. *Le siècle des lumières et la cécité : de Molyneux à Valentin Haüy : 1692-1822*. Vol. 1, Les savants, les philosophes, les lettrés et les curieux devant la cécité. Paris : Éd. Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes, 1984. 91 p.
- [43] HENRI, Pierre. *La vie des aveugles*. Paris : P.U.F., 1944. 126 p. Que sais-je ?; 152. Une 3e éd. revue a été publiée en 1962 avec une préface de Georges Duhamel.
- [44] KELLER, Helen Adams (1880-1968) *Sourde, muette, aveugle : histoire de ma vie*. Trad. de l'anglais par A. Huzard. Paris : Payot, 1991. 323 p. Petite bibliothèque Payot. Documents ; 59. Trad. de : *The story of my life*. ISBN 2-228-88405-7. [Récit de sa jeunesse publié en 1902 par l'américaine H. Keller, qui sortit diplômée de l'Université de Radcliffe en 1907. Une attaque de scarlatine l'avait laissée sourde, muette et aveugle à l'âge d'un an et demi].
- [45a] KOESTLER, Frances A. *The unseen minority : a social history of blindness in America*. New York : D. Mc Kay ; American foundation for the blind, 1976. 559 p. ISBN 0-679-50539-3.
- [45b] LE GRAND, Léon. Les Quinze-Vingts depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine : XIIIe-XVIIIe siècles. In *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1886, t. 13, pp. 107-260 et 1887, t. 14, pp. 1-208.
- [46] MARTINEZ, Jesús Montoro. *Los ciegos en la historia*. Madrid : Organización nacional de ciegos de España, 1991. Vol.1, 582 p. ISBN 84-87277-08-X.
- [47] MELL, Alexander. *Encyclopädisches Handbuch des Blindenwesens*. Wien : Pichler, 1900. X-890 p.
- [48] MONIER DE LA SIZERANNE, Louis-Maurice. *Les aveugles par un aveugle*. Paris : Hachette, 1889. XVIII-176 p.
- [49] Idem. 5e éd. Paris : Hachette, 1912. XVIII-180 p.
- [50] MONIER DE LA SIZERANNE, Louis-Maurice. *Dix ans d'études et de propagande en faveur des aveugles*. Tournon : impr. J. Parnin, 1890. 418 p.
- [51] MONIER DE LA SIZERANNE, Louis-Maurice. *La question des aveugles en 1910 : notes et documents*. Caen : impr. G. Poisson.
- [52a] *L'ophtalmologie des origines à nos jours*. Annonay : Laboratoires H. Faure, 1973- . Dernier vol. paru : 1990, n° 6, 142 p.



## Bibliographie

[52b] *Les Quinze-Vingts : archives et patrimoine*. Sélection de textes et de documents proposée par Denis Cailleaux et Anne-Marie de Brem. Paris : Graphic communication, 1989. 166 p. : ill. ISBN 2-908026-00-7.

[53] VILLEY, Pierre. *L'aveugle dans le monde des voyants : essai de sociologie*. Paris : E. Flammarion, 1927. 335 p.

[54] WAGG, Henry J., THOMAS, Mary G., collab. *A chronological survey of work for the blind from the earliest records up to the year 1930, with an appendix on the prevention of blindness and a bibliography*. London : I. Pitman, 1932. IX-215 p. [I.N.J.A., Fonds spécialisé].

[55] WEYGAND, Zina. *Les causes de la cécité et les soins oculaires en France au début du XIXe siècle : 1800-1815*. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1989. 332 p. N° hors série de *Flash-informations*, ISSN 0223-4696; 174. ISBN 2-87710-032-4.

[56] WEYGAND, Zina. Pour une culture partagée : les pionniers, de Valentin Haüy à Louis Braille : communication au séminaire " L'accueil des publics handicapés visuels : une politique pour les publics : toucher, voir, entendre, connaître ", École nationale du patrimoine, Paris, 6-8 avril 1993. In *Le Valentin Haüy*, 1993, 2e trim., n° 30, pp.12-21.

**et de nombreux articles dans les revues suivantes :**

[57] *Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles : revue des institutions qui leur sont consacrées en France et à l'étranger*. Publiées par Edouard Morel [et collab.]. Vol. 1, n° 1 (1844, juillet) - Vol. 7, n° 3 (1850, sept.). Paris : Annales de l'éducation des sourds-muets et des aveugles, 1844-1850.

[58] *L'instituteur des aveugles*. Publié par Joseph Guadet. Vol. 1, n° 1 (1855, oct.) - Vol. 8, n° 12 (1863, déc.). Paris : L'Instituteur des aveugles, 1855-1863. Mensuel.

**Sur l'accès des personnes handicapées visuelles aux loisirs culturels : l'exemple des musées :**

[59a] COON, Nelson. *The place of the museum in the education of the blind*. New York : American Foundation for the Blind, 1953. - 46 p. AFB publications. Educational series; 6).

[59b] FRANCE. Direction des musées de France. *Des musées pour tous : manuel d'accessibilité physique et sensorielle des musées*. Paris : Ministère de la culture, 1992.

[59c] MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES, DES TECHNIQUES ET DES INDUSTRIES DE LA VILLETTE (France). *Charte des personnes handicapées : place des personnes handicapées dans le Musée national des sciences, des techniques et des industries de La Villette : rapport du groupe de travail " Handicaps "*. Sous la présidence de Louis Avan,... Paris : Établissement public du Parc de La Villette, 1984. 75 p. Les Études du Musée national des sciences, des techniques et des industries de La Villette ; 8.

[60] *Le Musée tactile d'Athènes : un instrument pédagogique au service des aveugles*. In " Le musée éducateur : nouvelles réflexions, actions novatrices ". *Museum* (UNESCO, Paris), 1989, vol. 41, 2, n° 162, pp.78-79. ISSN 0304-3002.

[61] *Les musées et les personnes handicapées bibliographie sélective = Museums and disabled people*. Préparée par le Centre de documentation UNESCO-ICOM. Paris : International council of museums, 1988. [3]-7-[6] p.

## Bibliographie

[62] *Des musées ouverts à tous les sens : mieux accueillir les personnes handicapées*. Paris : Fondation de France ; ICOM [International council of museums], 1991. 182 p. Les aveugles et malvoyants, pp. 68-126. N° spécial de : *Les cahiers / Fondation de France* ; 2. ISBN 2-907111-14-0.

[63] SALEY, Mahamane. Action du Musée de Niamey à l'égard des aveugles et des handicapés physiques. In *Museum* (UNESCO, Paris), 1976, vol. 28, 4, pp.206-207. N° spécial *Le musée africain à la recherche de son avenir*. ISSN 0304-3002.

[64] VANBELLE, François. Musées pour aveugles. In *Revue d'esthétique*, 1971, XXIV, n° 2, pp. 185-195.

[65] WEXELL, Astrid. Images tactiles à Stockholm. In *Museum* (UNESCO, Paris), 1981, vol. 33, 3, pp. 180-183. N° spécial *Musées et personnes handicapées*. ISSN 0304-3002.

### A2 - Sur l'éducation spécialisée des jeunes déficients visuels

#### Pour une vue d'ensemble plus large :

[66] DESCHAMPS, Jean-Pierre, [et all.]. *L'enfant handicapé et l'école*. Paris : Flammarion, 1981. 317 p. ISBN 2-257-10414-5.

[67] *L'éducation spéciale dans les pays de la Communauté européenne*. Suresnes : C.N.E.F.E.I., 1990. 82 p. N° spécial de : *Le courrier de Suresnes*, ISSN 0767-2403 ; 52.

[68] *L'enfance handicapée*. Paris : Esprit, 1965. 1002 p. N° spécial de : *Esprit*, nouv. série, novembre 1965, n° 343.

[69] *L'enfant déficient visuel : différents aspects du handicap, conséquences : colloque national tenu à l'Institut national de recherche et de documentation pédagogiques, 9-11 septembre 1971*. Suresnes : C.N.E.F.E.I., 1972. 195 p. N° spécial de : *Le courrier de Suresnes*, ISSN 0767-2403 ; 8-9.

[70] FRANCE. Ministère des affaires sociales et de l'emploi. FRANCE. Ministère chargé de la santé et de la famille. Evolution de l'enfant accueilli dans les établissements et services médico-sociaux de l'enfance handicapée : méthode d'appréciation des acquis. *Bulletin officiel*, n° 87-11 bis. Paris : Direction des journaux officiels, 1987. 58 p. [Grilles indicatives pour l' "évaluation individuelle de l'autonomie et des potentialités des jeunes handicapés " (p. 1)].

[71] MORVAN, Jean-Sébastien. *Représentations des situations de handicaps et d'inadaptations chez les éducateurs spécialisés, les assistants de service social et les enseignants spécialisés en formation*. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1988. 2 vol , 535 p. N° hors série de *Flash-informations* ; 154-155. ISBN 2-87710-006-5 (vol. 1). ISBN 2-87710-007-3 (vol. 2).

[72] WALL, W.D. *L'éducation constructive des enfants handicapés et déviants*. Paris : UNESCO, 1986. 235 p. Études et enquêtes d'éducation comparée./ Bureau international d'éducation. ISBN 92-3-201588-9.

#### Une bibliographie signalétique spécialisée :

[73] ZEHRINGER, Geneviève. *Comprendre, élever, instruire les jeunes aveugles et les déficients visuels : bibliographie, 30 juin 1988*. Suresnes : C.N.E.F.E.I., 1988. 44 p. dactylogr. [Consultable sur place uniquement, à la Bibliothèque du C.N.E.F.E.I.].

### Sur les aspects pédagogiques :

#### a) Monographies, articles, n° spéciaux,... :

[74a] BERTRAND-KOMMER, Évelyne. *Des yeux pour voir*. Paris : Éd. S.O.S., 1983. 193 p. ISBN 2-7185-0920-1. [Ce livre de témoignages aborde aussi les aspects psychologiques et sociologiques, la vie de tous les jours, ... Mme Bertrand-Kommer est institutrice spécialisée à l'I.N.J.A. depuis trente ans].

[74b] CHAPLAIN, Raymond, CICCONE, Louis. L'enseignement et la pratique de la musique dans les établissements pour handicapés visuels. In *Le Valentin Haüy*, 1993, 3e trim., n° 31, pp. 20-21.

[75] *L'éducation des enfants et adolescents déficients visuels : perspectives récentes : actes du colloque, 10-13 juin 1991, C.N.E.F.E.I., Suresnes, C.N.A.M., Paris*. Suresnes : C.N.E.F.E.I., 1992. 138 p. N° spécial de : *Le courrier de Suresnes*, ISSN 0767-2403 ; 56.

[76] GAREL, D., GAREL, Jean-Pierre, SIROS, Monique. *L'éducation physique et sportive des enfants et adolescents déficients visuels et aveugles*. Suresnes : C.N.E.F.E.I., 198?. 105 p.

[77] GROUPEMENT DES PROFESSEURS ET ÉDUCATEURS D'AVEUGLES ET D'AMBLYOPEES (Paris). *Apprends-moi et laisse-moi faire : Journées pédagogiques des aveugles et amblyopes, Besançon, 4-6 novembre 1987*. Paris : Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes, [1988]. 96 p.

[78] HENRI, Pierre. Évolution de la pédagogie des aveugles. In *Réadaptation*, n° 119, avril 1965, pp. 6-8.

[79] ILLINGWORTH, W.H. *The history of the education of the blind*. London : Sampson Low : Marston, 1910. [AGATE, Documentation, cote : 194].

[80] MANGOLD, Sally S., ed. *A teacher's guide to the special educational needs of blind and visually handicapped children*. New York : American foundation for the blind, 1982. 153 p. ISBN 9-89128-108-8.

[81] SCHOLL, Geraldine T., ed. *Foundations of education for blind and visually handicapped children and youth theory and practice*

[82] TAGNANI, Christian. 1749-1989 : deux siècles d'éducation des enfants déficients visuels. In *Communautés éducatives*, n° 67, mars 1989, pp. 99-118.

[83] VILLEY, Pierre. *La pédagogie des aveugles*. Paris : F. Alcan, 1922. 306 p.

#### des revues spécialisées :

[84] *Bulletin pédagogique*. Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et d'amblyopes. 1963- . Paris : G.P.E.A.A., 1963- . Bimestriel. ISSN 0248-403X.

[85] *The educator*. International council for education of the visually handicapped, I.C.E.V.H. Watertown (Mass.) : Perkins school for the blind, 1968- .

#### des actes de congrès :

[86] *Journées pédagogiques annuelles*. Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et d'amblyopes. Paris : G.P.E.A.A., 1963- . Annuel.

- [87] *Proceedings [of the ] quinquennial conference*. International council for education of the visually handicapped, I.C.E.V.H. 1952-.... Quinquennial.  
1 ; 1952 ; Bussum, Pays-Bas. International conference of educators of blind youth, I.C.E.B.Y.  
2 ; 1957 ; Oslo. Idem.  
3 ; 1962 ; Hanovre. Idem.  
4 ; 1967 ; Watertown, Mass. États-Unis. International council of educators of blind youth.  
5 ; 1972 ; Madrid. International council for education of the visually handicapped, I.C.E.V.H.  
6 ; 1977 ; Paris. I.C.E.V.H.  
7 ; 1982 ; Nairobi. I.C.E.V.H.

### b) Documentaires audio-visuels :

[88] Consulter le catalogue de la vidéothèque pédagogique du C.N.E.F.E.I. à la rubrique Déficients visuels (10 p.) ; une copie de cette liste est consultable à la bibliothèque spécialisée de l'I.N.J.A..

### c) Les mémoires de stagiaires :

[89] Consulter au Centre de documentation et d'information de l'I.N.J.A. les mémoires de professeurs stagiaires de l'I.N.J.A. (pour ceux qui ont été recrutés sur concours propre à l'I.N.J.A.).

[90] Consulter à la Bibliothèque du C.N.E.F.E.I. (et au Centre de documentation et d'information de l'I.N.J.A.) les mémoires de stagiaires candidats au :

- C.A.A.P.S.A.I.S., Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaire, option B : handicapés visuels et aveugles, créé par le décret n° 87-415 du 15 juin 1987 (*Journal officiel* du 17 juin 1987, p. 6478). [*professeurs des écoles spécialisés ou instituteurs spécialisés*].

Ce diplôme a remplacé le :

- C.A.E.I., Certificat d'aptitude à l'éducation des enfants et adolescents déficients ou inadaptés (C.A.E.I.D.V. pour l'option déficients visuels), créé par le décret n° 63-713 du 12 juillet 1963 (*Journal officiel* du 19 juillet 1963, pp. 6639-6640).

[91] Consulter à la F.I.S.A.F.<sup>204</sup> (et au Centre de documentation et d'information de l'I.N.J.A.) les mémoires de stagiaires candidats au :

- C.A.E.G.A.D.V., Certificat d'aptitude à l'enseignement général des aveugles et déficients visuels; [*professeurs des établissements privés*].

- C.A.E.M.A.D.V., Certificat d'aptitude à l'enseignement musical des aveugles et déficients visuels; [*idem*].

- C.A.P.E.T.A.D.V., Certificat d'aptitude aux fonctions de professeur d'enseignement technique aux aveugles et déficients visuels; [*idem*].

Ces trois formations sont réglementées par des arrêtés du 15 décembre 1976 modifiés (*Journal officiel* du 16 février 1977, pp. 964-968).

### Sur le braille et son enseignement :

[92] CHAPLAIN, Raymond. Le braille dans l'éducation spéciale des déficients visuels : point de vue de M. Chaplain, directeur de l'I.N.J.A. In *Le trait d'union : bulletin de la F.N.A.P.E.D.V.*, 1976, 4e trim., n° 24, pp.5-8. N° spécial sur le braille. [Par l'ancien directeur de l'I.N.J.A.].

---

<sup>204</sup> Sous réserve des possibilités d'accueil (pas de bibliothèque). D'autre part, tous les mémoires ne sont pas conservés.

[93] DOSSIER, Elisabeth. Un centenaire : l'abrégé orthographique français. In *Le louis Braille : bulletin trimestriel de l'Association Valentin Haüy...*, 1982, 3e trim., n° 198, pp. 12-14. [Sur le braille abrégé, mis au point par Maurice Monier de La Sizeranne en 1882].

[94] GUILLEMET, Serge. *La lecture braille chez l'enfant aveugle au cours préparatoire*. Paris : Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes, 196?. 8 p. dactylogr. [En vente au G.I.A.A., qui propose une liste de *méthodes* d'apprentissage].

[95] HAMPSHIRE, Barry. *La pratique du braille : le braille comme moyen de communication*. Paris : les Presses de l'UNESCO, 1981. 189 p. : ill. ISBN 92-3-201864-0.

[96] KROLIK, Bettye. *Dictionary of braille music signs*. Washington : Library of Congress National library service for the blind and physically handicapped, 1979. 1 vol. en gros caractères, 189 p., 2 vol. en braille, 253 p. ISBN 0-8444-0277-X (gros caractères).

[97a] MACKENZIE, Clutha. *L'Écriture braille dans le monde*. Paris : UNESCO, 1954. 175 p. [Sir Clutha Mackenzie fut le premier président du Conseil mondial du braille, créé en 1952 sous l'égide de l'UNESCO pour harmoniser les pratiques nationales. La publication de cet ouvrage fut un pas décisif dans cette direction].

[97b] MACKENZIE, Clutha. *La tour de Babel du braille s'écroule*. In *Le Courrier de l'UNESCO*, juin 1960, 13e année, n° 6, pp. 14-16.

[98] OLIVIER, Suzanne, CAMPBELL, Rolland. *Le braille*. Longueuil (Québec) : Institut Nazareth et Louis braille, 1981-1983. 6 vol.

- Vol. 1 : Histoire et techniques. 1981. [environ 120 p.].

- Vol. 2 : Le braille en écriture intégrale et l'abrégé orthographique français : exercices. 1981. 284 p.

- Vol. 3 : L'abrégé orthographique français : code. 1981. 86 p.

- Vol. 4 : L'abrégé orthographique étendu : exercices. 1981. 297 p.

- Vol. 5 : L'abrégé orthographique étendu : code. 1981. 114 p.

- [Vol. 6] : Index. 1983. 93 p.

[99] UNESCO. *World braille usage*. Paris : Unesco ; Washington : Library of Congress, National library service for the blind and physically handicapped, 1990. 124 p. : ill.

ISBN 92-3-10323-3 (UNESCO). ISBN 0-844-0676-7 (Library of Congress). [Décrit les adaptations nationales de l'alphabet braille dans 85 pays].

### Sur les aspects psychologiques :

[100] ASSOCIATION DE LANGUE FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES SPÉCIALISÉS POUR HANDICAPÉS DE LA VUE. *Journées d'études*. [S.l.] : A.L.F.P.H.V., 1970-... . Annuelles. [Dénomination actuelle. Le nom de l'Association a varié. Les Actes des années 1983 et suivantes sont encore disponibles].

[101] CUTSFORTH, Thomas D. *The blind in school and society : a psychological study*. New ed. with additional material. New York : American foundation for the blind, 1972. XVII-269 p. Réimpression de l'édition de 1951. [I.N.J.A., Fonds spécialisé].

[102] HATWELL, Yvette. Le rôle de l'examen psychologique du jeune aveugle. In *Réadaptation*, n° 119, avril 1965, pp. 16-18.

[103] VILLEY, Pierre. *Le monde des aveugles : essai de psychologie*. Paris : E. Flammarion, 1914. 356 p. Bibliothèque de philosophie scientifique.

### psychologie cognitive, perception :

[104] Les aveugles. In *Les enfants handicapés : symposium de l'Association de psychologie scientifique de langue française, Barcelone, 1979*. Paris : P.U.F., 1981, pp. 23-90. Psychologie d'aujourd'hui. ISBN 2-13-036975-8 [Disponible].

[105] CENTRE D'ÉTUDES, DE DOCUMENTATION, D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE - MUSÉE SOCIAL (Paris). Aveugles et amblyopes : vivre sa main : compte-rendu des *Journées pédagogiques* organisées par le G.I.A.A. et le G.P.E.A.A. les 27-29 oct. 1986. In *Vie sociale*, 1987, n° 2-3. 164 p. [C.E.D.I.A.S.-Musée social, 5 rue Las-Cases, 75007 Paris. Tél. 45.51.66.10].

[106] HATWELL, Yvette. *Privation sensorielle et intelligence : effets de la cécité précoce sur la genèse des structures logiques de l'intelligence*. Paris : P.U.F., 1966. 232 p. Bibliothèque scientifique internationale.

[107] HATWELL, Yvette. *Toucher l'espace : la main et la perception tactile de l'espace*. Lille : Presses universitaires de Lille, 1986. 374 p. Collection Psychologie cognitive. ISBN 2-85939-281-5.

[108] LISSONDE, Bernard. *Rôle de la vision dans la construction du schéma corporel : étude génétique différentielle chez 50 enfants voyants et 50 enfants aveugles congénitaux d'intelligence normale*. Nancy : [s.n.], 1984. 173 p. Th. 3e cycle : Psychol. : Nancy 2, Laboratoire de psychologie génétique comparée : 1984. Bibliogr. pp. 157-173.

[109] PIAGET, Jean. *La construction du réel chez l'enfant*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé, 1937. 398 p.

[110] PIAGET, Jean. *Les mécanismes perceptifs*. Paris : P.U.F., 1961. II-457 p. Psychologie d'aujourd'hui.

### Sur l'apport des nouvelles technologies :

[111] BURGER, Dominique, LOUIS, Nathalie, JUNIOR, Antoine. *Guide pour le choix d'un terminal braille*. Paris : INSERM, 1993. 33 p. + 1 disquette 3 pouces 1/2 (programme de test). ISBN 2-85598-550-1 : 50 F.

[112] BURGER, Dominique, Éd., SPERANDIO, Jean-Claude, Éd. *Non-visual human-computer interactions : prospects for the visually handicapped = Communication non visuelle homme-ordinateur : perspectives pour les personnes handicapées de la vue : actes du colloque INSERM-SETAA, Ministère de la recherche et de l'espace, Paris, 29-30 mars 1993*. Paris : les Éd. INSERM ; London : J. Libbey Eurotext, 1993. Colloques INSERM, ISSN 0768-3154 ; 228. 213 p. Textes en anglais, résumés en français. ISBN 2-85598-540-4 (INSERM).

[113] FRANCE. Ministère de l'éducation nationale. Direction des lycées et des collèges, Bureau des innovations pédagogiques et des technologies nouvelles. *L'informatique au service de l'enseignement des lettres : l'ordinateur dans la salle de classe*. Paris : Ministère de l'éducation nationale, 1992. 167 p. ISBN 2-86633-262-8.

[114] ITOH, K., YONEZAWA, Y. Support system for handwriting characters and drawing figures for the blind using feedback of sound imaging signals. In *Journal of microcomputer applications*, 1990, vol. 13, n° 2, pp. 177-183.

[115] MINKINE, Marc, COURBIER, Gilles. Pour une pédagogie par l'ordinateur : expérience menée au collège Marcel Pagnol [Caen] dans le cadre de l'intégration d'enfants aveugles. In *Réadaptation*, n° 322, juillet-août 1985, pp. 12-14.

## Bibliographie

[116] *Technologies hypermedias : implication pour l'enseignement aux jeunes déficients visuels : actes du séminaire INSERM-C.N.E.F.E.I., 12 juin 1991, C.N.A.M., Paris*. Suresnes : C.N.E.F.E.I., 1992. 87 p. N° spécial de : *Le courrier de Suresnes*, ISSN 0767-2403 ; 57.

[117] ZAGLER, W. L., [et al.]. Microprocessor devices to lower the barriers for the blind and visually impaired. In *Journal of microcomputer applications*, 1992, vol. 15, n° 1, pp. 57-64.

### Sur la question de l'intégration des jeunes handicapés dans les classes ordinaires :

[118] *L'aventure de l'intégration* / [par] M.-C. B. In *Le monde de l'éducation*, octobre 1986, pp. 16-17. [Exemple d'intégration d'une ancienne élève de l'I.N.J.A.].

[119] CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (France). *Intégration, ségrégation : bibliographie analytique sélective :1980-1988*. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1988. 124 p.

[120] DESMERGER, Michèle. L'enfant déficient visuel à l'école ordinaire. In *Réadaptation*, novembre 1977, n° 244, pp. 45-48.

[121] FRANCE. Ministère de l'éducation nationale. **Circulaire** n° 65-348 du 21 septembre 1965 relative aux modalités de scolarisation des enfants inadaptés. *Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale*, 14 oct. 1965, n° 37, pp. 2166-2175. [Pour son intérêt historique].

[122] FRANCE. Ministère de l'éducation nationale. FRANCE. Ministère de la solidarité nationale. **Circulaire** n° 82/2 et n° 82-048 du 29 janvier 1982 relative à la mise en oeuvre d'une politique d'intégration en faveur des enfants et adolescents handicapés. *Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale*, 04 février 1982, n° 5, pp. 451-456.

[123] FRANCE. Ministère de l'éducation nationale. FRANCE. Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale. **Circulaire** n° 83-082, 83-4 et 3/83/S du 29 janvier 1983 relative à la mise en place d'actions de soutien et de soins spécialisés en vue de l'intégration dans les établissements scolaires ordinaires des enfants et adolescents handicapés, ou en difficulté en raison d'une maladie, de troubles de la personnalité ou de troubles graves du comportement. *Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale*, 24 février 1983, n° 8, pp. 680-690.

[124] FRANCE. Ministère de l'éducation nationale. *L'éducation des jeunes handicapés visuels dans les classes ordinaires*. [Paris] : Ministère de l'éducation nationale, [1984]. 40 p. Les cahiers de l'intégration ; 2.

[125] GARRIGOU-LAGRANGE, Madeleine. Sortir les malvoyants du ghetto. In *Le monde de l'éducation*, décembre 1979, pp. 58-61.

[126] HORTON, J. Kirk. *L'éducation des élèves déficients visuels dans les écoles ordinaires*. Paris : UNESCO, 1990. 120 p. Cahiers d'éducation spéciale ; 6.

[127] *L'intégration des enfants et adolescents handicapés en milieu scolaire ordinaire : bibliographie*. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1992. 95 p. Supplément à : *Flash-informations*, n° 40, 1992-04-03.

[128] *Intégration et établissement ressource : [actes] des 28èmes Journées pédagogiques annuelles du G.P.E.A.A. [Groupement des professeurs et éducateurs d'aveugles et d'amblyopes]*, Villeurbanne, E.R.E.A.D.V., 26-29 octobre 1991. [S.l.] : [s.n.], [1992]. 95 p.

[129] LABRÉGÈRE, Aimé. Un quart de siècle d'éducation des amblyopes. In *Réadaptation*, n° 346, janvier 1988, pp. 24-28.

## Bibliographie

[130] LAFAY, Henri. *L'intégration scolaire des enfants et adolescents handicapés : rapport au ministre des Affaires sociales et de la solidarité nationale, au Ministre de l'Éducation nationale et au secrétaire d'État chargé de la Santé*. Paris : la Documentation française, 1986. - 132 p. Collection des rapports officiels. ISBN 2-11-001583-7.

[131] Idem. 2e éd. actualisée. Paris : la Documentation française, 1990. - 136 p.

[132] MOMRAK HAUGANN, Else. Écoles spéciales ou éducation intégrée pour les handicapés de la vue ? : pour et contre. In *Revue des aveugles européens*, 1987, 2, n° 56, pp. 6-14.

[133] NORTH, Mademoiselle, BRUNEL, Monsieur. Déficiences visuelles et scolarité protégée. In *Réadaptation*, n° spécial sur " La scolarité protégée ", mai 1966, n° 130, pp. 21-23.

[134] NOWODWORSKY, Édith (née TRUBERT). *Étude sur les possibilités d'intégration en milieu scolaire normal des enfants déficients visuels*. Paris : [s.n.], 1982. 67-19-XXII p. Th. : Méd. : Paris, Université René Descartes, Faculté de médecine Cochin Port-Royal : 1982. Bibliogr. pp. I-XXII.

[135] PRADELLE, Michel. *Étude diachronique de l'intégration scolaire du jeune déficient visuel : le fait villeurbannais : 1890-1990*. Lyon : [s.n.], 1991. Th. doct. : Psychol. : Lyon 2 : 1991.

[136] ROCA, Jacqueline. *De la ségrégation à l'intégration : l'éducation des enfants inadaptés de 1909 à 1975*. Préface d'Antoine Prost. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1992. 338 p. N° hors série de *Flash-informations* ; 197.

[137] *La scolarisation des enfants déficients visuels*. In *Le trait d'union : bulletin de la F.N.A.P.E.D.V.*, 1993, n° 82-83, pp. 3-32.

[138] *La scolarisation des malvoyants*. Paris : ONISEP, 1978. N° spécial de : *Réadaptation*, juin 1978, n° 251, pp. 3-25.

[139] SIMON, Jean. *L'intégration scolaire des enfants handicapés*. Paris : P.U.F., 1988. 155 p. L'éducateur. ISBN 2-13-041742-6.

[140] VAYER, Pierre, RONCIN, Charles. *L'intégration des enfants handicapés dans la classe*. Paris : les Éd. E.S.F., 1987. 165 p.

[141] VETTER, Jacques. Handicapés de la vue et scolarisation : enseignement secondaire. In *Réadaptation*, novembre 1971, n° 184, pp. 19-24.

### **B - Voies nouvelles à fréquenter :**

#### **B1 - Bibliothéconomie spécialisée**

##### **Les Bibliothèques et le public déficient visuel :**

[142] AGENCE NATIONALE POUR LES AIDES TECHNIQUES ET L'ÉDITION ADAPTEE POUR LES PERSONNES DEFICIENTS VISUELLES (France). *Dépouillement et exploitation de l'enquête lancée en 1985 par la Direction du livre et de la lecture concernant les actions des bibliothèques publiques en direction des publics handicapés*. Paris : AGATE, 1986?. [] p. multigr.

[143] ASSOCIATION DES BIBLIOTHÉCAIRES FRANCAIS (Paris). *Réunion entre la Commission Bibliothèque de France et la Commission Accès des handicapés dans les bibliothèques, 25 mars 1992 : [compte-rendu]*. Paris : A.B.F., 1992. 7 p. dactylogr.



## Bibliographie

- [144] BASKIN, Barbara Holland, ed., HARRIS, Karen H., ed. *The special child in the library*. Chicago : American library association, 1976. 199 p. ISBN 0-8389-0222-7. [Disponible auprès de University Microfilms International : Books on demand, Ann Arbor (Michigan) 48106-1346]
- [145] BERRYMAN, Jennifer. *Into the mainstream : public library services to people with visual disabilities*. Canberra, National library of Australia, 1992. IX-86 p. ISBN 0-642-10526-X.
- [146] Les bibliothèques pour aveugles. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1956, t. 1, pp.22-37. Résultats d'une enquête conduite, pour le Service technique du Ministère de l'Education nationale, par Mme Mahaut.
- [147] BRAY, Robert S. Blind and physically handicapped : library service. In KENT, Allen, LANCOUR, Harold, ed. *Encyclopedia of library and information science* New York ; London : M. Dekker, 1969, vol. 2, pp. 624-637.
- [148] CAHLING, Ulla. The supply of books to the blind and partially sighted in Sweden. In *Scandinavian public library quarterly*, 1970, n° 2, pp. 84-95.
- [149] CLARK, Leslie L., ed., BEDI, Dina N., collab., GILL, John M., collab. *A guide to developing braille and talking book services*. München ; New York ; Paris... [etc.] : K.G. Saur, 1984. 108 p. IFLA publications ; 30. ISBN 3-598-20395-0.
- [150] *Conférence de l'Union européenne des aveugles, U.E.A., sur les conditions des bibliothèques pour aveugles en Europe, organisée du 24 au 26 septembre 1992 au Fuglsangcentret, Centre d'apprentissage et de vacances de l'Association danoise des aveugles, [Fredericia, Danemark] : rapport*. Dansk Blindesamfund = Danish Association for the blind = [Association danoise des aveugles]. Copenhagen : Dansk Blindesamfund, 1992. 98 p. multigr. [AGATE, Documentation, cote : 390].
- [151] CUZIN, Jacques. Les handicapés visuels et la lecture : situation actuelle et perspective d'avenir. In *Comme les autres*, 1973, 2e-3e trim., n° 36-37, pp. 2-9.
- [152] ETABLISSEMENT PUBLIC DE LA BIBLIOTHEQUE DE FRANCE (Paris). *Rapport des groupes de travail*. Paris : Établissement public de la Bibliothèque de France, juin 1990. Accès de tous et insertion des personnes handicapées, pp. 207-235.
- [153] FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques publiques et handicapés*. Paris : Ministère de la culture, 1984. 41 p. ISBN 2-11-085135-X.
- [154] FRANCE. Ministère de la culture. *L'accès à la culture des personnes non-voyantes et mal-voyantes : journée de rencontre, [Paris], Centre national Georges Pompidou, 28 mai 1985*. Paris : Ministère de la culture, 1985. 13 p. multigr.
- [155] GAZAGNES, Jocelyne. *Création d'un point braille à la bibliothèque centrale de prêt du Rhône : dossier technique*. Villeurbanne : E.N.S.B., 1990. [6] p. + annexes. Dossier réalisé dans le cadre de la formation continue diplômante, 2ème promotion, année 1989-1990.
- [156] GRANET, Nicole. Bibliothèques et handicapés. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1982, t. 27, n° 7, 1982, pp. 403-409.
- [157] GROSBOIS, Louis-Pierre. *Handicap physique et construction*. 2e éd. mise à jour et augm. Paris : Éd. du Moniteur, 1988. 300 p. [Cet architecte a participé aux groupes de travail sur l'accès du public handicapé pour la Cité des sciences et de l'industrie, puis pour la Bibliothèque de France].

## Bibliographie

[158] *Handicap, lecture et bibliothèques : [actes du ] colloque organisé par la bibliothèque universitaire et la Mission handicap de l'Université de Paris X-Nanterre ...* Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1990. 146 p. N° hors série de *Flash-informations*, ISSN 0223-4696 ; 178. ISBN 2-87710-037-5.

INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. *Library service for the blind and physically handicapped : an international approach.* München ; New York ; Paris...[etc.] : K.G. Saur, 1979-

[159] - [Vol. 1] Ed. by Frank Kurt Cylke. 1979. 106 p. IFLA publications ; 16. ISBN 0-86294-025-9 (Paris).

[160] - Vol. 2 Ed. by Bruce E. Massis. 1982. 123 p. IFLA publications ; 23. ISBN 3-598-20385-3.

[161] INTERNATIONAL FEDERATION OF LIBRARY ASSOCIATIONS AND INSTITUTIONS. Section of libraries for the blind. *Looking ahead : papers and publications : 1977-1986.* Compiled and ed. by Allan Leach. Bredbury (Cheshire, United Kingdom) : National library for the blind, 1987. 36 p. ISBN O-947954-01-5.

[162] KAWAMURA, Hiroshi, ed. *International directory of libraries for the blind.* 3rd ed. München ; New York ; Paris... [etc.] : K.G. Saur, 1990. XXII-258 p. IFLA publications ; 51. ISBN 3-598-21781-1.

[163] KAWAMURA, Hiroshi, ed. *Asian seminar on library services to the visually handicapped in developing countries, 25-31 January 1991, Tokyo : proceedings.* International federation of library associations and institutions, Section of Libraries for the blind Tokyo : the Organizing committee, 1992. 284 p.

[164] LIBRARY OF CONGRESS (Washington). National library service for the blind and physically handicapped. *That all may read.* Washington : the Library of Congress, 1983. 518 p. ISBN O-8444-0375-X.

[165] MAIRÉ, Béatrice. *[Comment favoriser l'accès des étudiants aveugles et déficients visuels à l'ensemble des services offerts par une bibliothèque universitaire] : dossier technique.* Villeurbanne : E.N.S.B., 1990. 11 p. + annexes. Dossier réalisé dans le cadre de l'option MP, DSB 1990.

[166] MOREL, Véronique. La salle Louis Braille à la médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie : un nouveau mode d'accès à la lecture. In *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1991, 2e trim., n° 151, pp. 46-49.

[167] NOORBERGEN, Martine. *Les bibliothèques pour aveugles et l'imprimerie braille.* [Paris] : École nationale supérieure des bibliothèques, 1973. 42 f. dactylogr. Mém. E.N.S.B. : Paris : 1973.

[168] POITEVIN, Marie-José. Coopération nationale et réseaux de bibliothèques pour les handicapés visuels aux États-Unis. In *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 2e trim. 1988, n° 139, pp.23-26.

[169] POITEVIN, Marie-José. Panorama international : les structures nationales de coopération pour la lecture et la diffusion des oeuvres accessibles aux handicapés visuels dans différents pays : intervention [lue à la] *Journée d'étude " Déficiences visuelles et bibliothèques "* du Centre national de coopération des bibliothèques publiques, Massy, 21 avril 1989. 8 p. dactylogr.

[170] POITEVIN, Marie-José. Le profil du bibliothécaire au service des handicapés visuels : [texte français d'une communication pour les] *59ème Conseil et conférence générale de l'IFLA, Barcelone, 22-28 août 1993.* 4 p. dactylogr.

## Bibliographie

[171] POITEVIN, Marie-José. Le public des mal-voyants. In *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 2e trim., n° 151, pp. 39-45.

[172] POITEVIN, Marie-José. Rapport sur la situation des bibliothèques publiques françaises en matière d'accès à la lecture des déficients visuels : [communication présentée au] *Congrès d'experts de la Section des bibliothèques pour aveugles de l'IFLA, 15-18 août 1989, Paris, [55ème Congrès de l'IFLA]*. 4 p. dactylogr.

[173] Portes ouvertes aux handicapés. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1988, t. 33, n° 4, pp. 321-325.

[174] PROSPERT, Elisabeth. La bibliothèque braille de la Bibliothèque municipale de Toulouse. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1976, t. 21, n° 6, pp. 299-300.

[175] RIEUX, Jean. À la médiathèque de la Cité des sciences de la Villette, l'ordinateur fait la lecture aux aveugles. In *Le Monde*, 21 mars 1990, p. 29.

[176] ROBIN, Marie-Cécile. Accueil des non et mal-voyants dans les bibliothèques. In *Bulletin des bibliothèques de France*, 1990, t. 35, n° 6, pp. 366-372.

[177] ROBIN, Marie-Cécile. Commission " Accès des handicapés aux bibliothèques ". In [Congrès annuel de l'association des bibliothécaires français, Chambéry, 1993]. *Travaux des Commissions Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1993, 3e trim., n° 160, pp. 85-86.

[178] ROBIN, Marie-Cécile, FRIGOT, Germaine. Handicapés visuels et lecture : l'expérience de trois bibliothèques publiques. In *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1987, 2e trim., n° 135, pp. 43-47.

[179] SCHAUDER, Donald E., CRAM, Malcolm D. *Libraries for the blind : an international study of policies and practices*. Stevenage [Hertfordshire] : P. Peregrinus, 1977. 152 p. Librarianship and information studies. ISBN 0-901223-91-3.

[180] STROM, Maryalls G., ed. *Library services to the blind and physically handicapped*. Metuchen [New Jersey] ; London, 1977. 285 p. ISBN 0-8108-1068-9. [Encore disponible].

[181] TUCKER, Richard N. *EXLIB, the EXpansion of European LIBrary systems for the visually disadvantaged*. Paper presented [at the] international expert meeting on library services to the visually handicapped, IFLA, Section of libraries for the blind, Barcelona, Spain, 16-19 August 1993. 6 p. dactylogr. [Projet soutenu par la Communauté européenne, DG XIII (Direction générale " Télécommunications, industries de l'information et de l'innovation " ). Alain Jacquesson y fait brièvement allusion dans *L'informatisation des bibliothèques : historique, stratégie et perspectives*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1992, p.205].

[182] VITZANSKY, Winnie. Libraries for the blind in the Nordic countries. In *Scandinavian public library quarterly*, 1991, n° 1, pp. 12-17.

### Sur les bibliothèques sonores et les livres parlés :

[183] AUMERAN, Yvette. *Les bibliothèques sonores pour handicapés visuels*. Villeurbanne : École nationale supérieure des bibliothèques, 1982. 64 f. dactylogr. Mém. E.N.S.B. : Villeurbanne : 1982.

[184] Dossier " Spécial livres-cassettes ". In *Livres hebdo*, 16 janvier 1989, n° 3, pp. 67-91.

[185] Dossier " Le livre-cassette à petits pas ". In *Livres hebdo*, 11 janvier 1991, n° 2, pp. 55-72. [Donne les adresses de 43 producteurs et 5 diffuseurs].

## Bibliographie

[186] GRIFFITHS, John. *Towards a new generation of digital talking books*. Paper presented [at the] international expert meeting on library services to the visually handicapped, IFLA, Section of libraries for the blind, Barcelona, Spain, 16-19 August 1993. 9 p. dactylogr.

[187] GUSTAVSSON, Sten. Talking books in Sweden : a growing possibility for disabled readers. In *Scandinavian public library quarterly*, 1992, n° 3, pp. 15-16.

[188] HUET, Philippe. Une bibliothèque de choc. In FRANCE. Direction du livre et de la lecture, CENTRE DE LIAISON, D'ÉTUDE, D'INFORMATION ET DE RECHERCHE SUR LES PROBLÈMES DES PERSONNES ÂGÉES (Paris). *Un nouvel âge pour lire*. Paris : Ministère de la culture et de la communication : C.L.E.I.R.P.P.A., 1989, pp. 49-51 [sur la bibliothèque sonore de la Bibliothèque municipale de Caen]. ISBN 2-11-085142-X.

[189] LALLEMENT, Laurence, VAUCHELLES, Coralie. Quand l'oeil écoute. In " Le monde des livres ", *Le monde*, 30 juillet 1993, p. 14.

[190] SANTANTONIOS, Laurence. Les livres ont la parole. In *Livres hebdo*, 10 février 1986, n° 7, pp. 65-68.

[191] SJÖSTEDT, Lise. Talking book service : approaching complete integration. In *Scandinavian public library quarterly*, 1990, n° 1, pp. 19-21.

### Sur le droit d'auteur et l'édition adaptée :

[192] DES FORGES, Bernadette. *Communication et accès à l'information pour les personnes empêchées de lire du fait d'un handicap : aspects sociaux et juridiques*. Avec la collab. de Catherine Belledent. Paris : AGATE, 1993. 76-[16] p. Rapport présenté en anglais (*Communication and access to information for people with special needs, CAPS*) à la Commission des communautés européennes, DG XIII, dans le cadre du Programme TIDE (Technology Initiative for Disabled and Elderly People). 80 F

[193] NOËL, Wanda, HEBERT, Françoise. *Copyright and library materials for the handicapped : a study prepared for the International federation of library associations and institutions*. München ; New York ; Paris ...[etc.] : K.G. Saur, 1982. 111 p. IFLA publications, ISSN 0344-6891 ; 21. ISBN 3-598-20381-0.

[194] ORGANIZACION NACIONAL DE CIEGOS (Espagne). *O.N.C.E.'S position on the new legislation on copyright*. Paper presented by Carmen Roig [at the] international expert meeting on library services to the visually handicapped, IFLA, Section of libraries for the blind, Barcelona, Spain, 16-19 August 1993. 8 p. dactylogr.

### B2 - Sur les aspects socio-culturels de l'amblyopie et de la cécité :

[195] DERRIDA, Jacques. *Mémoires d'aveugle : l'autoportrait et autres ruines*. Paris : Éd. de la Réunion des musées nationaux, 1990, 141 p. : 71 ill. Parti pris. ISBN 2-7118-2377-6.

[196] JAEDICKE, Martin. La représentation de l'aveugle dans l'art : un bilan de l'interprétation des images. In *Revue des aveugles européens*, 1991, 2, n° 72, pp. 26-33. [De 1980 à 1991, cette revue a publié une trentaine d'articles du Dr Jaedicke (commentaires de tableaux). Voir le Répertoire des sujets traités : 1972-1991 , in 1992, 2, n° 76, p. 20].

[197] NECHEM, Fodil. *La cécité au miroir des lettres*. Préf. de Georges Mailhos. Ramonville Saint-Agne : Éd. le Tour d'y voir, 1992. 21 p., 56 p. [gros caractères], 64 p. [en braille]. ISBN 2-950-68970-1. [Réunit en un seul volume les versions braille, gros caractères et ordinaire].

[198] NECHEM, Fodil. *Perception de la cécité dans la littérature*. Toulouse : [s.n.], 1981. Th. 3e cycle : Lett. : Toulouse 2 : 1981.

[199] *Le Tour d'y voir : actes du colloque international, Ramonville, 14-16 octobre 1992* [organisé par le Centre de Lestrade et l'Association la Licorne]. Ramonville Saint-Agne : Éd. le Tour d'y voir, 1993. 368 p. ISBN 2-950-68971-X.

[200] *Visages mythiques de la cécité : de l'Antiquité au Moyen-âge*. Bruxelles : Ligue Braille, 1992. 96 p. N° spécial de : *Voir* [voir barré], 1992, n° 5. ISSN 0777-1266.

[201] *Voir* [voir barré]. Ligue Braille (Bruxelles), Centre de recherche sur les aspects culturels de la vision. N° 1 (oct. 1990)- . Bruxelles : Ligue Braille, 1990- . Semestriel. ISSN 0777-1266.

### C - Voies obligées :

#### C1 - Sur la législation et la réglementation :

[202] CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (France). *Personnes handicapées : droits et démarches*. [Réalisé par] Camille Hermange, Annie Triomphe, Régine Martinez. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1993. 253 p. N° hors série de *Flash-informations* , ISSN0223-4696 ; 202. ISBN 2-87710-074-X.

[203] CIERCO, JEAN-Marie. Intégration sociale et scolaire : cadres législatifs. In *Intégration et établissement ressource : [actes des] 28èmes Journées pédagogiques annuelles du G.P.E.A.A.* [S.l.] : [s.n.], [1992], pp. 6-18.

[204] CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (France). *La situation des handicapés profonds : rapport présenté par M. Michel Creton, séances des 7 et 8 juillet 1992*. Paris : Direction des journaux officiels, 1992. 67 p. ISBN 2-11-073357-8.

[205] FRANCE. Ministère des affaires sociales et de l'emploi. L'enfance handicapée : prestations et éducation spéciale. *Bulletin officiel*, ISSN 0769-4776 ; fascicule spécial n° 86-18 bis. Paris : Direction des journaux officiels, 1986. 500 p.

[206] FRANCE. Ministère des affaires sociales et de l'emploi. Enfants sourds, enfants aveugles : pour une prise en charge qualitative du handicap. *Bulletin officiel*, fascicule spécial n° 88-17 bis. Paris : Direction des journaux officiels, 1988. 103 p. [Recueil de décrets, arrêtés, circulaires de 1976 à 1988].

[207] LASRY, Claude, GAGNEUX, Michel. *Bilan de la politique en direction des personnes handicapées : rapport au ministre de la Solidarité nationale*. Paris : la Documentation française, 1983. 340-VII p. Collection des rapports officiels.

#### Principales lois :

[208] Loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées. *Journal officiel* du 1er juillet 1975, pp.6596-6603.

[209] Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. *Journal officiel* du 12 juillet 1987, pp. 7822-7824.

[210] Loi n° 90-602 du 12 juillet 1990 relative à la protection des personnes contre les discriminations en raison de leur état de santé ou de leur handicap. *Journal officiel* du 13 juillet 1990, pp. 8272-8273.

## Bibliographie

[211] Loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public *Journal officiel* du 19 juillet 1991, pp.9531-9532.

### Décrets :

[212] Décret n° 74-355 du 26 avril 1974 relatif à l'organisation et au régime administratif et financier des instituts nationaux de jeunes sourds et de jeunes aveugles. *Journal officiel* du 03 mai 1974, pp. 4726-4728.

[213] Décret n° 88-423 du 22 avril 1988. Annexe XXIV *quinquies* relative aux conditions techniques d'autorisation des établissements et des services prenant en charge des enfants ou adolescents atteints de déficience visuelle grave ou de cécité. *Journal officiel* du 24 avril 1988, pp. 5476-5477.

### C2 - Sur les aspects médicaux :

#### Un dictionnaire encyclopédique :

[214] SARDEGNA, Jill, OTIS, Paul T. *The encyclopedia of blindness and vision impairment*. New York ; Oxford : Facts on file, 1991. VII-329 p. ISBN 0-8160-2153-8. [Ne se limite pas, en fait, aux aspects médicaux].

#### Pédiatrie :

[215] CREUSOT, Gérard. *Pédiatrie sociale aspects juridiques et médico-légaux*. Paris : Masson, 1991. 214 p. Abrégés. ISBN 2-225-82350-2.

[216] *L'enfant aveugle*. Paris : Publicat, 1978. Pp. 206-269. N° spécial de : *Perspectives psychiatriques*, 1978, 3, n° 67.

[217a] HARRISSON-COVELLO, Adèle, LAIRY, Gabrielle C. L'enfant aveugle et amblyope congénital. In LEOVICI, Serge, DIATKINE, René, SOULÉ, Michel, *Traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*. Paris : P.U.F., 1985. T. 1, chap. 35, pp. 597-623. ISBN 2-13-037807-2 (tome 1).

[217b] MANCIAUX, Michel, dir. LEOVICI, Serge, dir. *L'enfant et sa santé : aspects épidémiologiques, biologiques, psychologiques et sociaux*. Paris : Doin, 1987. 1326 p. Chap. 65, Handicaps sensoriels. 1, Handicaps visuels, pp. 985-989. [I.N.J.A., Bureau du psychologue].

#### Psychomotricité, locomotion, rééducation :

[218] GRIFFON, Pierre. *La rééducation des malvoyants*. Toulouse : Privat, 1993. 168 p. Pratiques sociales. ISBN 2-7089-1278-X.

[219] GUILLEMET, Serge. La circulation indépendante des aveugles. In *Comme les autres*, 1969, n° 20, pp. 35-39.

[220] HUXLEY, Aldous. *L'art de voir*. Paris : Payot, 1990. 216 p. Trad. de : *The art of seeing*. Psychologie Payot. ISBN 2-228-88316-6. [Témoignage et plaidoyer de l'auteur du *Meilleur des mondes* pour la méthode de rééducation visuelle du Dr W. H. Bates].

[221] *International bibliographical documentation: journal articles on rehabilitation research = Documentation bibliographique internationale : articles de revue du domaine de la recherche en réadaptation*. 6, Rehabilitation of the blind and partially sighted = Réadaptation des aveugles et des amblyopes. In *International journal of rehabilitation research*, 1983, vol.6, n° 4, pp. 526-528.

[222] RAYNARD, Francis. *Se mouvoir sans voir : éducation et rééducation fonctionnelle des aveugles et des mal-voyants*. Corcelles-le-Jorat [Suisse] : Y. Peyret, 1991. 271 p. ISBN 2-8308-0007-9.

### **Ophthalmologie, orthoptie :**

[223] BOKOBZA, Yves. *L'oeil en questions*. Paris : Flammarion, 1993. 194 p. Sous-titre en couv. : " la santé de vos yeux ". ISBN 2-08-201615-3.

[224] BORNET, Philippe. *La santé de vos yeux : tout pour mieux voir*. Monaco : Éd. du rocher, 1990. 297 p. ISBN 2-26800-927-0.

[225] CLENET, Marie-France. *Basse vision et orthoptique*. Paris : Syndicat national autonome des orthoptistes, 1991, 79 p. N° spécial de : *L'oeil en coin*, ISSN 0987-4534, mars 1991.

[226] ÉTIENNE, R. Comment devient-on aveugle en 1982.?. In *Gazette médicale de France*, 26 nov. 1982, n° 36, pp. 4385-4390.

[227] FONTAINE, Martine [et collab.]. *Les cécités de l'enfance : rapport présenté à la Société française d'ophtalmologie le 6 mai 1969*. Paris : Masson, 1969. 542 p;.

[228] GODDÉ-JOLLY, Denise, DUFIER, Jean-Louis. *Ophtalmologie pédiatrique*. Paris : Masson, 1992. 479 p. ISBN 2-225-82709-5 : 619 F.

[229] HUGONNIER-CLAYETTE, Suzanne, MAGNARD, Pierre, BOURRON-MADIGNIER, Myriam, HULLO, Alain. *Les handicaps visuels*. Villeurbanne, puis Paris : SIMEP, 1986. 147 p. Handicaps et réadaptation. ISBN 2-85334-272-7

[230] LARMANDE, Pierre, LARMANDE, Aimé [et collab.]. *Neuro-ophtalmologie*. Paris : Masson, 1991. 250 p. Abrégés. ISBN 2-225-81797-9.

[231] *Ophtalmologie et société : acta du premier cours international en langue française d'ophtalmologie de santé publique, 30 mai 1988-10 juin 1988, École de santé publique, Université libre de Bruxelles*. Éd. par B. Z. Nizetic, A. Laurent. Paris : Éd. l'Harmattan, 1990. 517-IX p. Santé, sociétés et cultures. ISBN 2-7384-0548-7.

[232] POULIQUEN, Yves. *La transparence de l'oeil*. Paris : O. Jacob, 1992. 260 p. ISBN 2-7381-0151-8.

[233] SARAUX, Henry. *Ophtalmologie*. 5e éd. rev. et corr. Paris : Masson, 1982. 220 p. Abrégés. ISBN 2-225-77968-6.

[234] SCHWAB, Larry. *Pratique de l'ophtalmologie avec des ressources limitées*. Trad. de la 2e éd. américaine par le Dr Marie-Rose Gilles... Paris : Arnette, 1993. 205 p. Trad. de : *Eye care in developing nations*. ISBN 2-7184-0646-1.

[235] THYLEFORS, B., NÉGREL, A.-D. La cécité dans le monde. In *La clinique ophtalmologique*, 1990, n° 1, pp. 13-22.

[236] URVOY, Martine. *Ophtalmologie de l'enfant : neurologie et génétique* Marseille : D.G.D.L.[Diffusion générale de librairie], 1992. 391 p. 520 F

### **Prévention sanitaire :**

[237a] FRANCE. Ministère de l'éducation nationale. *Circulaire du 7 avril 1961 relative au dépistage des troubles de la vue chez les écoliers*.

## Bibliographie

[237b] FRANCE. Ministère de la Santé et de la sécurité sociale. FRANCE. Ministère de l'Education nationale. *Circulaires n° DGS/11/PME 2/PME 3 et 80-089 BIS du 20 février 1980 relatives au dépistage et à l'éducation précoces de l'enfant déficient visuel de la naissance à six ans.* [11] p.

[237c] MAROT, Jean-Paul. *La cécité et la malvoyance en France : rassemblement et analyse critique des données épidémiologiques : étude préalable à des actions de prévention.* Paris : Organisation pour la prévention de la cécité, 1989. 99 p. Mém. D.E.A. : Sciences et techniques appliquées au handicap et à la réadaptation : Montpellier : INSERM : 1988. [Disponible auprès de l'Organisation pour la prévention de la cécité, 58 avenue Bosquet, 75007 Paris].

[238] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Guide pour les programmes de prévention de la cécité.* Genève : O.M.S., 1979. 47 p. ISBN 92-4-254141-9.

[239] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Méthodes d'évaluation de la cécité évitable.* Genève : O.M.S., 1981. 48 p. ISBN 92-4-270054-1.

[240] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Prévention de la cécité chez l'enfant.* Genève : O.M.S., 1993. 51 p. ISBN 92-4-256151-7.

[241] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. Prévention de la cécité et de la surdité. In *Activité de l'O.M.S. : 1990-1991: rapport biennal du directeur général à l'Assemblée mondiale de la santé et aux Nations-Unies.* Genève : O.M.S., 1992, pp. 132-133. ISBN 92-4-256149-5.

[242] ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. *Stratégies pour la prévention de la cécité dans les programmes nationaux : l'approche des soins de santé primaires.* Genève : O.M.S., 1985. 103 p. ISBN 92-4-254173-7.

[243] POZZO, Jean-Marc. *Étude épidémiologique préliminaire multifactorielle des anomalies ophtalmologiques et de leur suivi de 190 enfants nés en 1982 dépistés au Centre de bilans de santé de l'enfant de la C.P.A.M. de Paris.* Paris : Organisation pour la prévention de la cécité, 1990. 39 p.[Disponible].

[244] THYLEFORS, B. La cécité pourrait souvent être évitée. In *Forum mondial de la santé*, 1991, vol. 12, pp. 88-96.

### Prévention des accidents :

[245] BAUDIER, François, dir., PALICOT, Anne-Marie, dir. *La prévention des accidents domestiques de l'enfant : guide pédagogique à l'usage des professionnels.* Paris : Éd. Comité français d'éducation pour la santé, 1992. 312 p. ISBN 2-908444-06-2.

[246] FÉLIX, Martine, dir., TURSZ, Anne., dir. *Les accidents domestiques de l'enfant : un problème majeur de santé publique.* [Avec la collab. de l'I.D.E.F., Institut de l'enfance et de la famille et du C.I.E., Centre international de l'enfance]. Paris : Syros-Alternatives : I.D.E.F., 1991. 511 p.

[247] FRANCE. Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale. *Enquête européenne sur les accidents domestiques et de loisirs = EHLASS, European home and leisure accident surveillance system.* Lésions de l'oeil : résultats données EHLASS : juillet 1986-juillet 1988.[Présentés par le] Dr. Christine Duval. Paris : Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, [1988]. [12] p.

[248] GIL DEL RIO, Emilio, BOISSIN, Jean, MUR, Jacques. *Prévention des accidents et protection de l'oeil au travail.* Marseille : D.G.D.L., 1986. 359 p.



## Bibliographie

[249] INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SÉCURITÉ POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES (France). *Statistiques relatives aux accidents oculaires*. [Présentées par J.-C. Bastide]. Paris : I.N.R.S., 1983. [3] p.

### **C3 - Sur l'orientation scolaire, les études supérieures et l'insertion professionnelle :**

[250] ASSOCIATION NATIONALE DES PARENTS D'ENFANTS AVEUGLES OU GRAVEMENTS DÉFICIENTS VISUELS (France). Dossier université. In *Comme les autres*, avril-sept. 1989, n° 100-101, pp. 13-32.

[251] CENTRE POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION DANS L'ENSEIGNEMENT. *Les jeunes handicapés : de l'école à la vie active*. Paris : Organisation de coopération et de développement économiques, 1991. 74 p. ISBN 92-64-23448-9.

[252] CENTRE EUROPÉEN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (Berlin). *Conditions du succès de l'insertion des handicapés dans la vie professionnelle*. Rapport de synthèse d'une étude menée en Belgique, en République fédérale d'Allemagne, en France, aux pays-Bas et au Royaume-Uni, [par] Erwin Seyfried. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1992. XI-134 p. Document CEDEFOP. ISBN 92-826-4409-X.

[253] COMITÉ NATIONAL FRANÇAIS DE LIAISON POUR LA RÉADAPTATION DES HANDICAPÉS. *Guide pratique pour le choix d'aides techniques situationnelles : recommandations relatives à l'aménagement des postes de travail dans le secteur tertiaire pour les personnes en situation de handicap*. Paris : C.N.F.L.R.H., 1993. Chapitre 7, Employer une personne ayant des troubles de la vision, pp. 7-1 à 7-65.

[254] CRAWFORD, Fred L. *Career planning for the blind : a manual for students and teachers*. New York : Farrar, Straus and Giroux, 1966. 189 p. [I.N.J.A., Fonds spécialisé. Don de l'Institut national de la recherche pédagogique].

[255] La CROISADE DES AVEUGLES (Paris). *Les personnes handicapées visuelles dans le monde du travail*. Paris : la Croisade des aveugles, 199?. 8 p.

[256] CROS-COURTIAL, Marie-Louise. *Travail et handicap en droit français*. Vanves C.T.N.E.R.H.I., 1989. 2 vol. , 440 p. N° hors série de : *Flash-informations*, ISSN 0223-4696 ; 173. ISBN 2-87710-027-8.

[257] FÉDÉRATION DES AVEUGLES ET HANDICAPÉS VISUELS DE FRANCE. *Avenir*. Paris : Fédération des aveugles et handicapés visuels de France, 1989- . Supplément annuel (de 80 à 100 pages) à la revue trimestrielle *La Canne blanche* publiée par la Fédération.

[258] FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS DÉFICIENTS VISUELS (France). [Dossier université]. In *Le Trait d'union : bulletin de la F.N.A.P.E.D.V.*, 1989, 2e trim., n° 68, pp. 1-17.

[259] FORMATION INFORMATIQUE POUR DÉFICIENTS VISUELS (Villeurbanne). La F.I.D.E.V. : [présentation], bilan et perspectives. [Communication présentée par Serge Portalier au *Congrès d'experts de la Section des bibliothèques pour aveugles de l'IFLA, 15-18 août 1989, Paris, [55ème Congrès de l'IFLA]*. 11 p. dactylogr.

[260] FRANCE. Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Bureau du plan social étudiant. *L'accueil des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur*. Paris : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 1993. 191 p. [Guide-répertoire, université par université, disponible au Ministère, 61-65, rue Dutot, 75732 Paris Cedex 15. Tél. (1) 40.65.60.87].

## Bibliographie

- [261] FRANCE. Ministère des affaires sociales et de la solidarité. Service des statistiques, des études et des systèmes d'information. Dossier : l'accueil et l'orientation des handicapés. In *Solidarité santé : études statistiques*, 1991, janv.-mars, n° 1, pp. 7-66.
- [262] GUGENHEIM, Jean-Émile. Les facultés d'adaptation des aveugles à différentes activités. In *Réadaptation*, mai 1971, n° 180, pp. 31-33.
- [263] *Handicap et université : enseignement supérieur et recherche scientifique sur, pour et par les handicapés : actes du colloque tenu à Nanterre en juin 1985*. François Vincent, coordinateur scientifique. Nanterre : Mission Université, handicap et vieillissement, 1989. 447
- [264] HENRI, Pierre. *Possibilités éducatives offertes aux déficients de la vue*. In *Réadaptation*, avril 1960, n° 69, pp. 19-23.
- [265] HERNANDEZ, Christian. *L'insertion des handicapés dans la fonction publique : rapport au ministre de la fonction publique et des réformes administratives et au ministre des Affaires sociales et de la solidarité nationale*. Paris : la Documentation française, 1982. 188 p. Collection des rapports officiels. ISBN 2-11-001065-7.
- [266] HOLLIER-LAROUSSE, H. Orientation professionnelle et aptitudes visuelles. In *Réadaptation*, mai 1965, n°120, pp. 36-38.
- [267a] INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (Paris). *Revue " Les Aveugles et leur avenir "* . Paris : J.L.M. Promotion, 1983. 68 p. N° spécial. Seul numéro paru.
- [267b] *Journée nationale de sensibilisation et d'échanges sur l'accueil des étudiants handicapés à l'université, Université Claude Bernard Lyon 1, 18 janvier 1990*. Organisée par l'AGATE, l'A.N.P.E.A. [et] la F.I.D.E.V. Paris : AGATE ; Villeurbanne : F.I.D.E.V. : Université de Lyon 1, 1991. 91 p.
- [268] LOYSEAU, Jacques, MAUCLERT, Ghislaine. *La désorientation ?...: analyse des reclassements prononcés par une C.O.T.O.R.E.P.* Paris : C.T.N.E.R.H.I., 1985. VI-195 p. Études.
- [269] MAZABRAUD, Odile. Problèmes pré-professionnels des déficients visuels. In *Réadaptation*, mai 1968, n° 150, pp. 12-14.
- [270] OFFICE NATIONAL D'INFORMATION SUR LES ENSEIGNEMENTS ET LES PROFESSIONS (France). *Jeunes déficients visuels. Établissements : éducation, scolarisation, formation professionnelle*. Paris : ONISEP, 1991. XXIV-104 p. Collection Réadaptation.
- [271] *Réadaptation*. Office national d'information sur les enseignements et les professions (France). Paris : ONISEP, 1953- . Mensuel. ISSN 0484-0305.  
Numéros spéciaux sur l'emploi : Avril 1965, n° 119; Mai 1968, n° 150; Mai 1971, n° 180; Juillet-août 1975, n° 222; Sept.-oct. 1980, n° 273; Janv. 1988, n° 346;...[Tous ces numéros contiennent chacun plusieurs articles sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées visuelles].  
Numéros spéciaux sur les étudiants handicapés : Nov. 1981, n° 284; Janv.1989, n° 356; Févr. 1993, n° 397.
- [272] RÉMOND, Bruno. *L'accès à la formation professionnelle des travailleurs handicapés : rapport au ministre du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle*. Paris : la Documentation française, 1991. 191 p. Collection des rapports officiels. ISBN 2-11-002585-9.

**C4 - Orientation des lecteurs :****Guides bibliographiques :**

[273] BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie. *la recherche documentaire et bibliographique en médecine et pharmacie*. Paris : Éd. Frison-Roche, 1992. 180 p. ISBN 2-87671-107-9.

[274] GUENOT, Catherine, GOUPIL, Marie. *S'informer, se documenter : guide des sources de données en santé publique*. Rennes : École nationale de la santé publique, 1990. 184 p.

**Répertoires spécialisés :**

[275] CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (France). *Handicap et inadaptation : répertoire des sources documentaires*. Réalisé par Régine Martinez. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1990. 345 p. Supplément au *Flash-informations* n° 74 du 29 juin 1990.

[276] ROYAL NATIONAL INSTITUTE FOR THE BLIND (Londres). Technical information section. *Agencies for visually disabled people : an international guide*. 3rd ed. [by] G. Butcher. London : R.N.I.B., 1992. 186 p. ISBN 0-901797-94-4 : £ 15.00.

[277] ROYAL NATIONAL INSTITUTE FOR THE BLIND (Londres). Technical research and development department. *Equipment for visually disabled people : an international guide*. [Ed. by] J. M. Gill. London : R.N.I.B., 1992. [Pagination multiple]. ISBN 0-901797-57-X.

[278] ROYAL NATIONAL INSTITUTE FOR THE BLIND (Londres). Technical research section. *Research for visually disabled people : an international guide*. Ed. by Sue King. London : R.N.I.B., 1993. 180 p. ISBN 0-901797-81-2 : £ 15.00.

[279] UNION CENTRALE DES ASSOCIATIONS D'AVEUGLES ET TYPHLOPHILES (Paris), ASSOCIATION DES OEUVRES D'ASSISTANCE ET DE BIENFAISANCE DE LA CAUSE (Carrières-sous-Poissy). *Annuaire des associations, établissements et organisations pour les aveugles et les mal-voyants*. 3e éd. Paris : U.C.A.A.T. ; Carrières-sous-Poissy : la Cause, 1992. 306 p. ISSN 0752-9910.

**Banques de données spécialisées et services minitel :**

[280] FRANCE. Ministère des affaires sociales et de l'emploi. Division de la documentation, des publications et de l'information. *Guide pratique des banques de données : affaires sociales, santé, emploi*. [Réalisé par Anne-Marie Fombon, Françoise Turoche, Florence Wilhelm-Rezende]. Paris : Ministère des affaires sociales et de l'emploi : la Documentation française, 1987. 311 p. ISBN 2-11-001747-3.

**[281] 36-14 AGAT**

[Informations pour les personnes déficientes visuelles : base de données bibliographiques sur les ouvrages adaptés (braille, gros caractères, cassettes, disquettes...), aides techniques, adresses, manifestations (salons, congrès,...)].

Par l'AGATE, AGence nationale pour les Aides Techniques et l'Édition adaptée pour les personnes déficientes visuelles.

5-7, rue Guillemot, 75014 Paris. Tél. 16 (1) 43.20.53.21.

**[282] 36-14 FIPH**

[Informations sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées, conseils aux entreprises].

Par l'A.G.E.F.I.P.H., Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés.

14, rue Delambre, 75014 PARIS. Tél. : 16 (1) 42 79 85 10.

### [283] 36-14 INFOH

[Les centres de formation professionnelle, les stages disponibles et des informations pratiques diverses].

Par la F.A.G.E.R.H , Fédération des associations gestionnaires d'établissements de réadaptation pour handicapés.

22, rue Balard, 75015 Paris. Tél. : 16 (1) 45 58 40 02.

### [284] 36-15 CECIA

[Informations socio-professionnelles **pour les personnes handicapées visuelles**, classées par rubriques thématiques : législation, protection sociale, fiscalité, éducation et guidance parentale, formation professionnelle, emploi et réadaptation fonctionnelle, entreprise et handicap, matériel adapté, santé, établissements médicaux, écoles de chiens guides, culture, publications spécialisées, bibliothèques braille et sonores, vie quotidienne, loisirs, sports, voyages, transports, mouvements associatifs].

Par le C.E.C.I.A.A., Cabinet Etude Conseil Information Aide et Assistance.

24, rue des Dames, 75017 Paris. Tél. 16 (1) 42 93 55 52.

### [285] 36-15 HANDITEL

[Informations sociales, juridiques, pratiques, pour les personnes handicapées : vie quotidienne, loisirs, adresses, manifestations,...].

Par le C.N.F.L.R.H., Comité national français de liaison pour la réadaptation des handicapés.

38 boulevard Raspail, 75 007 Paris. Tél. : 16 (1) 45 48 90 13.

### [286] 36-15 ONISEP + choix HAND

[Informations sur les établissements scolaires ou médico-scolaires et sur les établissements de rééducation professionnelle pour adultes handicapés, interrogation et tri par catégorie de handicap, lieu géographique, type de formation].

Par l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, Division Réadaptation, 75635 Paris Cedex 13 Tél. 16 (1) 43.29.21.92.

### [287a] 36-16 REDATEL [Rehabilitation Data Telematics System]

[Bibliographie sur le secteur de la réadaptation. Répertoire des centres, organismes et associations de rééducation et réadaptation fonctionnelle, professionnelle, sociale].

Par la Fédération RE-HA.

École de cadres de kinésithérapie, Bois-Lairis, 60260 Lamorlaye Tél. 16 (1) 44.21.46.45.

Association RE-HA, 92, avenue de Choisy 75013 Paris.

[287b] 36-17 PRISME [Promotion et Rationalisation de l'Information Sociale Médico-Psychologique et Éducative]. [Banque de données bibliographiques coproduite par les Centres de formation, les Centres régionaux pour l'enfance et l'adolescence inadaptée (C.R.E.A.I.), les D.D.A.S.S, ...

Association PRISME, 44, rue de Montmorency, 75003 Paris. Tél. 16 (1) 42.74.44.70.

### [288] CD-ROM HANDYNET

[Banque de données européenne sur les aides techniques, développée par la Communauté européenne dans le cadre du programme HELIOS (Handicapped people in the European Community Living Independently in an Open Society). Outil d'information au service des professionnels de la réadaptation].

Le Centre de coordination national (C.C.N.) du réseau HANDYNET pour la France est le C.N.F.L.R.H. (cf. supra n° [285]), qui coordonne un réseau de 14 centres de collecte régionaux.

33.000 enregistrements pressés sur un CD-ROM réédité périodiquement; diffusion en cours d'étude.

## Bibliographie

[289] SAPHIR [Système d'Accès aux Publications sur le Handicap avec traitement de l'Information Réparti.].

[Base de données bibliographiques sur le handicap (aspects sociologiques et psychologiques, politique sociale, prévention, éducation, insertion professionnelle,...) pour les chercheurs, enseignants, administratifs, travailleurs sociaux. Sera accessible fin 1993 via PASCAL du C.N.R.S. (sur minitel : kiosque professionnel 36.29.36.01)].

Par le C.T.N.E.R.H.I., Centre technique national d'études et de recherches sur les handicaps et les inadaptations.

236 bis, rue de Tolbiac, 75013 Paris. Tél. 16 (1) 45.65.59.00 (*nouvelle adresse*).

[290] **Serveur vocal de l'Association Valentin Haüy : Tél. 16 (1) 46.24.24.24**

[Interrogeable 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à partir d'un téléphone classique (à cadran) relié à un minitel ou d'un téléphone à clavier (relié *ou non* à un minitel). Service de commande sur catalogues et d'information sur : l'Association Valentin Haüy (choix 1); le matériel spécialisé (choix 2); l'action sociale et la formation professionnelle (choix 3); l'action culturelle (choix 4)]  
Par l'Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles.

5, rue Duroc, 75343 Paris Cedex 07. Tél. 16 (1) 47.34.07.90.poste 2296.

### **Banques de données américaines spécialisées sur le handicap :**

[291] CTG (Closing the Gap) Solutions.

P.O. Box 68

Henderson, MN 56044

[292] REHABDATA

The National rehabilitation information center (NARIC).

8455 Colesville Road, Suite 935. Silver Spring, MD 20910-3319

[293] TECHNET

The Resource center for the handicapped.

20150 45 th Avenue, N.E.

Seattle, WA 98155

Etc.

## **TROISIÈME PARTIE (Consolider la politique documentaire du Fonds spécialisé : principes, outils et moyens)**

### **Sur l'application de la bibliothéconomie à des petites structures :**

[294] CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993. 285.p. Bibliothèques. ISBN 2-7654-0516-6.

[295] CAMPBELL, D. J. *Les petites bibliothèques techniques : guide pour les bibliothécaires n'ayant pas de formation technique*. Paris : UNESCO, 1972. 47 p. ISBN 92-3-201088-7.

### **A - Politique extérieure :**

#### **Réseaux et partenaires**

[296] CLARK, Leslie L., ed. *A guide to developing braille and talking book services*. München ; New York ; Paris... [etc.] : K.G. Saur, 1984. Chap. 2, Knowing the population served, pp. 13-19. IFLA publications ; 30. ISBN 3-598-20395-0.

[297] FRANCE. Ministère des affaires sociales et de l'emploi. Division de la documentation, des publications et de l'information. *Pour une politique documentaire au ministère des Affaires sociales et de l'emploi : le comité de liaison documentaire*. Paris : Ministère des affaires sociales et de l'emploi, 1987. 130 p.

[298] GRELLEY, Pierre. *Analyse du potentiel documentaire dans le secteur social et médico-social*. Bilan financé par la Mission recherche et expérimentation, M.I.R.E., [du] ministère des Affaires sociales et de l'emploi. [Paris] : Ministère des affaires sociales et de l'emploi, 1986. 90 p. Titre de couverture : *Le potentiel documentaire du secteur social*.

### Indexation, coopération, outils communs

[299a] AITCHINSON, J., GILCHRIST, A. *Construire un thésaurus*. Paris : Association française des documentalistes et des bibliothécaires spécialisés, 1992. 217 p.

[299b] CENTRE INTERNATIONAL DE L'ENFANCE. Service documentation. *Base d'information Robert Debré : liste permutée des descripteurs*. Paris : C.I.E., 1993. 113 p. Base de données bibliogr. " BIRD. 2 "

[300] CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (France). OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (Drummondville). *Thésaurus SAPHIR : personnes handicapées*. Vanves : C.T.N.E.R.H.I. ; Drummondville : O.P.H.Q., 1992. 227 p. N° hors série de *Flash-informations*, ISSN 0223-4696.; 195. ISBN 2-87710-064-2 (C.T.N.E.R.H.I.). ISBN 2-550-26822-9 (O.P.H.Q.).

[301] CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (France). *Classification internationale des handicaps : déficiences, incapacités et désavantages : un manuel de classification des conséquences des maladies*. Vanves : C.T.N.E.R.H.I., 1988. 203 p. N° hors série de *Flash-informations*. En co-édition avec l'O.M.S. et l'I.N.S.E.R.M. Pages 75-81 consacrées aux *Déficiences de l'appareil oculaire*.

[302] CONSEIL DE L'EUROPE (Strasbourg). Service de l'édition et de la documentation. *Le cadre conceptuel de la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps, C.I.D.I.H.*. Texte rédigé par le Dr François Chapireau. Strasbourg : les Éd. du Conseil de l'Europe, 1992. 35 p. ISBN 92-871-1971-6.

[303] COULON, Jean-Jacques. *Thésaurus ophtalmologique*. Nantes : Éd. Et regarde attentivement, [à paraître fin 1993]. [Plus de 2000 mots-clés. Multilingue (français, allemand, anglais, espagnol et italien)].

[304] DUBUC, Pierrette, THIBODEAU-BRUNET, Lise, LECOMPTE, Louis-Luc. *Thésaurus " Enfance inadaptée "*. Québec : Éditeur officiel, 1979. 341 p.

[305] INSTITUT NATIONAL DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE MÉDICALE (France). Service information médicale automatisée. INSTITUT DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - C.N.R.S. (France). *Thésaurus biomédical français-anglais*. Paris : INSERM ; Vandoeuvre-lès-Nancy : INIST-CNRS, 1990. 3 vol. Réalisé à partir du *Medical subject headings (MeSH)* de la National library of medicine, États-Unis. ISBN 2-85598-456-4 (INSERM). 2-904975-58-6 (INIST-CNRS).

[306a] JANIK, Sophie, BRUNET, Lise. La mise à jour d'un thésaurus. In *Documentaliste*, nov.-déc. 1987, vol. 24, n° 6, pp. 215-229. [Historique et méthodologie de l'élaboration du *Thésaurus " Personne handicapée "* (cf. ci-dessous n° [306b]) à partir du *Thésaurus " Enfance inadaptée "* (cf. ci-dessus n° [304]). Souligne " le rôle d'un thésaurus en tant qu'outil de coordination des services documentaires spécialisés "].

[306b] JANIK, Sophie, BRUNET, Lise, LECOMPTE, Louis-Luc. *Thésaurus " Personne handicapée "*. Québec : Ministère des communications, 1986. 429 p.

## Bibliographie

[307a] LAUREILHE, Marie-Thérèse. *Le thésaurus : son rôle, sa structure, son élaboration*. 2e éd. Villeurbanne : École nationale supérieure des bibliothèques, 1981. 88 p.

[307b] MANIEZ, Jacques. *Les langages documentaires et classificatoires : conception, construction et utilisation dans les systèmes documentaires*. Paris : les Éd. d'organisation, 1987. 296 p. Systèmes d'information et de documentation. ISBN 2-7081-0833-6.

### Outils bibliographiques rétrospectifs et courants :

#### a) Bases de données bibliographiques (ou leur version CD-ROM ou vidéotex) :

Compte tenu de l'interdisciplinarité du champ à couvrir, outre les bibliographies courantes du C.T.N.E.R.H.I. (voir n° [12] et [13]) et les bases de données spécialisées déjà signalées (voir n° [280] à [293]), on peut consulter aussi avec profit pour notre domaine (liste indicative) :

[308] BIOSIS. Base de données en médecine, biologie, sciences naturelles. 1975- . Version informatisée du périodique *Biological abstracts*. Aussi en version CD-ROM depuis 1989.

[309] BIRD. Base d'information Robert Debré du Centre international de l'enfance (Paris, Château de Longchamp, 75016. Tél. 45.20.79.92) sur l'enfant et son environnement physique et social (santé, *enfants handicapés* et maladies chroniques, protection sociale, éducation, psychologie,...). Trilingue.(français, anglais, espagnol). Aussi en version CD-ROM. Plus de 100.000 références.

[310] BN OPALE. Base de données de la Bibliothèque nationale. Accès par le Serveur bibliographique national. Pour les ouvrages français : CD-ROM *Bibliographie nationale française*, 1970- .

[311] ERIC. Base de données en sciences de l'éducation de l' *Educational resources information center (Washington)*. Aussi en version CD-ROM.

[312] EXCERPTA MEDICA. Base de données en médecine. Par l'éditeur Elsevier (Amsterdam). 1975- . Dépouille plus de 3.600 périodiques, dont 55 % en provenance de l'Europe. Aussi en version CD-ROM, 1984- .

[313] FRANCIS. Base multidisciplinaire en sciences humaines et sociales du C.N.R.S. 1972- . Aussi en version CD-ROM.

[314] MEDLINE. Base en sciences médicales de la National library of medicine (États-Unis). 1966- . Version automatisée du périodique *Index medicus*. La version CD-ROM remonte jusqu'à 1984.

[315] PANCATALOGUE. Catalogue collectif permettant de *localiser* des ouvrages français et étrangers acquis par les bibliothèques des universités et des grands établissements. Ministère de l'éducation nationale. Aussi en vidéotex (public : 36.17 PANCA ; professionnel : 36.13 SUN1 + PANCA + mot de passe).

[316] PASCAL. Base multidisciplinaire en sciences et techniques du C.N.R.S. 1973- . Aussi en version CD-ROM ou vidéotex professionnel (36.29.36.01).

[317] SIGLE. Base de données européenne sur la littérature grise (*System for information on grey literature in Europe*). gérée par l'EAGLE (European association for grey literature exploitation). SIGLE contient 15 % de notices françaises. Centre national de collecte pour la France : l'Institut de l'information scientifique et technique (2, allée du Parc de Brabois, 54514 Vandoeuvre-lès-Nancy cedex; tél. 16 (1) 83.50.46.64). A noter que l'INIST est également centre de ressource des *conference papers* de l'IFLA pour la France.

## Bibliographie

[318] [SYSTÈME DOCUMENTAIRE DE L'UNESCO]. Réseau intégré réunissant la Bibliothèque centrale (7, place de Fontenoy, 75007 Paris) aux divers centres de documentation de l'UNESCO. Domaines couverts : alphabétisation, éducation, nouvelles technologies de l'information, culture, . Bases UNESBIB (publications et documents de l'UNESCO, 49.000 références), IBEDOCS (littérature mondiale sur l'enseignement, 15.000 réf.), etc... Accès en ligne gratuit (à l'exception des coûts de télécommunications) par le serveur ÉCHO (Commission des communautés européennes, ÉCHO help desk, B.P. 2373 Luxembourg). Version CD-ROM : " UNESCO databases CD-ROM " (96.000 références).

[319] TÉLÉTHÈSES. Thèses soutenues en France. 1972- ; 1983- , pour les disciplines de la Santé. Aussi en version CD-ROM (*CD-Thèses*) et vidéotex (36.15 code SUNK\*THE).

### b) Outils spécialisés sous forme papier :

[320] DEUTSCHE BLINDENSTUDIENANSTALT (Marburg-sur-Lahn). *Bestandskatalog*. München ; New York ; Paris... [etc.] : K.G. Saur, 1987. XII-759 p. Archiv-und internationale Dokumentationsstelle für das Blinden-und Sehbehindertenwesen, AiDOS. ISBN 3-598-10641-6. [Disponible. Outil pour les identifications rétrospectives et demandes de prêt ; fonds très riche comprenant de nombreux ouvrages en français, anglais,...].

[321] PERKINS SCHOOL FOR THE BLIND. Samuel P. Hayes research library. *Semi-annual accessions list*. [ed. by Kenneth A. Stuckey]. Watertown (Mass.) : Perkins school for the blind, 197?- . Bulletin semestriel (gratuit) des acquisitions (principalement en langue anglaise, mais pas exclusivement) de la plus importante bibliothèque spécialisée pour notre domaine (fonds de plus de 20.000 documents, du 15e siècles à nos jours). Fondée en 1880, cette bibliothèque a d'abord porté le nom de *Blindiana Library*.

### Politique d'acquisition et d'échange :

[322] AUGER, Charles Peter. *Information sources in grey literature*. 2nd ed. London ; Munich ; New York...[etc.] : Bowker-Saur, 1989. Chap. 2, Grey literature collections and methods of acquisition, pp. 17-35. Guides to information sources. ISBN 0-86291-871-5.

[323] BATTEN, W. E., ed. *Handbook of special librarianship and information work*. 4th ed. London : Aslib, 1977. Chap. 3, Selection and acquisition of library materials, by A. J. Walford and W. E. Batten, pp. 72-101.

[324] NORTIER, Michel. Pour contribuer à la maintenance des collections de périodiques ... : un service d'attribution de doubles. In *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1982, 1er trim., n° 114, pp. 37-38.

## B - L'offre aux lecteurs et la politique intérieure :

### B1 - Services offerts

#### Usuels

Voir Troisième partie de ce mémoire, p.98-99 et Bibliographie, n° [1] à [11]. On peut y ajouter par exemple :

[325] BAUMANN, Michèle, DESCHAMPS, Jean-Pierre. *Projets de recherche et mémoires en santé publique et communautaire : guide pratique*. Paris : Centre international de l'enfance ; Nancy : Faculté de médecine de l'université de Nancy 1, 1991. 159 p. ISBN 2-900498-16-3. [A l'intention des nombreux stagiaires].



### Classification, classement et libre accès

[326] CANONNE, André. *Vocabulaire élémentaire des classifications*. Liège : Éd. du CÉFAL [Centre d'édition, de fournitures et d'aide pour la lecture], 1993. 112 p. Collection Bibliothèque du bibliothécaire ; 2. ISBN 2-87130-029-1. [André Canonne (1937-1990) fut directeur du Centre de lecture publique de la Communauté française de Belgique et rédacteur en chef de la revue *Lectures*].

### B2 - Équipements et moyens matériels

[327] CALENGE, Bertrand. *Les petites bibliothèques publiques*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993. Chap. 4, § 2, L'aménagement, le mobilier et le matériel, pp. 131-142.

### B3 - Articulation dynamique entre Fonds spécialisé et Bibliothèque scolaire :

#### Stratégie, ouverture et diffusion de l'information

[328] LÉONARD, Jean-Louis. *Analyse stratégique, ressources humaines et management dans les institutions sanitaires et sociales*. Canteleu : Éd. ANPASE [Association nationale des personnels et acteurs de l'action sociale en faveur de l'enfance et de la famille], 1991. 141 p. [L'auteur a été inspecteur des affaires sanitaires sociales de 1974 à 1985].

#### Actions communes d'animation, de formation, d'information

[329] BAYARD-PIERLOT, Jacqueline, BIRGLIN, Marie-José. *Le C.D.I. au coeur du projet pédagogique*. Paris : Hachette éducation, 1991. 159 p. Pédagogies pour demain. Centres de ressources. ISBN 2-01-017807-6.

[330] BURGER, Marguerite-Marie. Centres de documentation des lycées et collèges : une lente et difficile gestation. In *Histoire des bibliothèques françaises. [Tome 4], Les bibliothèques au XXe siècle : 1914-1990* sous la dir. de Martine Poulain. Paris : Promodis-Éd. du Cercle de la librairie, 1992, pp. 356-363. ISBN 2-7654-0510-7.

[331] CADO, Éliane. Le journal scolaire : un projet fonctionnel et interdisciplinaire autour du C.D.I.. In *Inter-CDI*, 1992, nov;-déc., n° 120, pp. 13-16.

[332] DANSET, Françoise. A propos du don de livres. In *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1993, 1er trim., n° 158, pp. 90-93.

[333] FRANCE. Direction des lycées et des collèges. *Savoir faire avec le C.D.I. : guide pratique destiné aux enseignants*. Coordination [par] Françoise Moulin-Boirot et Marie-Édith Morlet. Créteil : C.R.D.P. de l'Académie de Créteil, 1992. 252 p. Collection Argos. ISBN 2-86918-050-0.

[334] GAILLOT, Philippe, GAILLOT, Régine. *Le C.D.I., Centre de documentation et d'information : un supermarché, un sanctuaire, une garderie, un tremplin pour l'innovation ?*. [Étude réalisée dans le cadre des travaux du Groupe d'études sociologiques des établissements scolaires de l'Institut national de la recherche pédagogique]. Tours : Centre départemental de documentation pédagogique d'Indre-et-Loire, 1987. 327 p. Collection Formation. ISBN 2-903769-02-8.

[335] GOASGUEN, Jean. Éducation et bibliothèques : quelles réponses ? In " Congrès d'Arles : Bibliothèque et éducation ". *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français*, 1992, 3e trim., n° 156, pp. 27-34.

[336] RAY, Colin. *Library service to schools and children*. Paris : UNESCO, 1979. 137 p. Documentation, libraries and archives : studies and research ; 10. ISBN 92-3-101640-7.

## Bibliographie

[337] Répertoire des principaux films sur les handicapés, leurs conditions de vie et leur réadaptation. 2, Films consacrés aux déficients visuels. In *Réadaptation*, 1976, sept.-oct., n° 233, Informations pratiques et documentation, p. III

[338] *Le rôle de l'enseignant dans l'éducation pour la santé : actes du symposium international, Luxembourg, 19-21 juin 1985*. Organisé et édité par [la] Commission des communautés européennes, Direction générale " Emploi, affaires sociales et éducation "...avec la collab; de l'Union internationale d'éducation pour la santé. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1986. 347 p. Rapport EUR 10689 FR. Série Médecine. ISBN 92-825-6594-7.

[339] VELLEMAN, Ruth A., MILLER, Joan A. *School library media services [for handicapped children]*. In LIBRARY OF CONGRESS (Washington). National library service for the blind and physically handicapped. *That all may read*. Washington : Library of Congress, 1983. Part 3, p. 287-308. Voir ci-dessus, référence n° [164].

### Organisation de l'espace et du travail

[340] GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui créent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*. Paris : Éd. du Cercle de la librairie : Promodis, 1984. 331 p. Collection Bibliothèques. ISBN 2-7654-0313-9 (Cercle de la librairie). ISBN 2-903181-30-6.(Promodis).

[341] APOGÉE-PÉRIGÉE (Société anonyme). *Institut national des jeunes aveugles : programme de restructuration*. Paris : Apogée-Périgée, 1992. 65 p. [Expertise technique réalisée pour l'I.N.J.A. en 1991].

## **ANNEXES**

## Annexe n° 1

## Adresses des principaux organismes et associations cités.

AGENCE NATIONALE POUR LES AIDES TECHNIQUES ET L'EDITION ADAPTEE  
POUR LES PERSONNES DEFICIENTES VISUELLES (AGATE),  
5-7, rue Guillemillot, 75014 PARIS Tél. 16 (1) 43.20.53.21.

AMERICAN FOUNDATION FOR THE BLIND (Etats-Unis)  
15 West 16th Street, NEW YORK 10011  
Tél. 1-212-6202000

ASSOCIATION DE LANGUE FRANCAISE DES PSYCHOLOGUES SPECIALISES  
POUR HANDICAPES DE LA VUE (A.L.F.P.H.V.),  
Présidence : Françoise TOMENO, 17, rue Ampère, 37000 TOURS. Tél. 16 (1) 47.37.62.10.

ASSOCIATION NATIONALE DES PARENTS D'ENFANTS AVEUGLES OU  
GRAVEMENTS DEFICIENTS VISUELS (A.N.P.E.A.),  
12 bis, rue de Picpus, 75012 PARIS Tél. 16(1) 43.42.40.40.

ASSOCIATION VALENTIN-HAÛY POUR LE BIEN DES AVEUGLES (A.V.H.),  
5, rue Duroc 75007 PARIS Tél. 16 (1) 47.34.07.90.

CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE FORMATION POUR L'ENFANCE INADAPTEE  
(C.N.E.F.E.I.), 58-60, avenue des Landes, 92 150 Suresnes. Tél. 16 (1) 47.72.70.53.

CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES SUR LES  
HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS (C.T.N.E.R.H.I.),  
236 bis, rue de Tolbiac, 75013 PARIS Tél. 16 (1) 45.65.59.00  
(nouvelle adresse ; anciennement à Vanves).

COMITE NATIONAL FRANCAIS DE LIAISON POUR LA READAPTATION DES  
HANDICAPES (C.N.F.L.R.H.),  
38, boulevard Raspail, 75007 PARIS Tél. 16 (1) 45.48.90.13

ETABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE ET CENTRE  
D'ADAPTATION POUR DEFICIENTS DE LA VUE (E.R.E.A.D.V.),  
32, rue de France. BP 5016, 69601 VILLEURBANNE Cedex Tél. 16 (1) 78.03.98.98

FEDERATION DES AVEUGLES ET HANDICAPES VISUELS DE FRANCE  
58, avenue Bosquet, 75007 PARIS Tél. 16 (1) 45.51.20.08

FEDERATION NATIONALE DES INSTITUTS DE JEUNES SOURDS ET DE JEUNES  
AVEUGLES DE FRANCE (F.I.S.A.F.), 74, rue Dunois, 75646 PARIS Cedex 13  
Tél. 16 (1) 45.85.07.15.

FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ENFANTS  
DEFICIENTS VISUELS (F.N.A.P.E.D.V.),  
28, place Saint-Georges, 75009 PARIS Tél. 16 (1) 45.26.73.45.

FONDATION POUR LA READAPTATION DES DEFICIENTS VISUELS  
3, rue Liautey, 75016 PARIS Tél. 16 (1) 45.25.69.60

FORMATION INFORMATIQUE POUR DEFICIENTS VISUELS (F.I.D.E.V.),  
20, rue Valentin Haüy, 69100 VILLEURBANNE. Tél. 16 (1) 78.84.99.57

**GROUPEMENT DES INTELLECTUELS AVEUGLES AVEUGLES OU AMBLYOPES (G.I.A.A.),** 5, avenue Daniel Lesueur, 75007 PARIS Tél. 16 (1) 45.66.07.07.

**GROUPEMENT DES PROFESSEURS ET EDUCATEURS D'AVEUGLES ET D'AMBLYOPES (G.P.E.A.A.),**  
Présidence : F. BOE, BP 27, 12 rue Alfred de Musset, 33440 AMBARES  
Tél. 16 (1) 56.38.85.85.

**INSTITUT NATIONAL DES JEUNES AVEUGLES (I.N.J.A.),**  
56, boulevard des Invalides, 75007 PARIS Tél. 16 (1) 45.67.35.08.

**LIBRARY OF CONGRESS. National Library Service for the Blind and Physically Handicapped (Etats-Unis),**  
1291, Taylor Street NW, WASHINGTON DC 20542  
Tél. 1-202-2875104

**LIGUE BRAILLE (Belgique)**  
57, Rue d'Angleterre, 1060 BRUXELLES Tél. 2.533 32 11.

**ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (O.M.S.),**  
Avenue Appia, CH-1211 GENÈVE, 27 (Suisse). Tél. (022) 791.21.11.  
[Diffuseur exclusif pour la France : Éditions Arnette, 2, rue Casimir-Delavigne, 75006 PARIS  
Tél. 16 (1) 43.26.09.60].

**ORGANISATION POUR LA PREVENTION DE LA CECITE. (O.P.C).**  
58, avenue Bosquet, 75007 PARIS Tél. 16 (1) 45.55.06.09.

**ORGANIZACION NACIONAL DE CIEGOS DE ESPANA (O.N.C.E.).**  
C/ Prado, 24 28014 MADRID. Tél. (010341) 429 77 99.

**PERKINS SCHOOL FOR THE BLIND (Etats-unis)**  
175, North Beacon Street, WATERTOWN, MA(ssachussets) 02172  
Tél. 1-617-9243434

**ROYAL NATIONAL INSTITUTE FOR THE BLIND (R.N.I.B.).**  
224, Great Portland Street, LONDRES W1N 6AA Tél. 01-388 1266

## Annexe n° 2

**Intervention d' Alphonse de LAMARTINE devant la Chambre le 14 mai 1838, pour convaincre les députés de voter les crédits destinés à la construction de l'Institut national des jeunes aveugles; rapportée par Edgard GUILBEAU, in *Histoire de l'Institution nationale des jeunes aveugles*. Paris : Belin, 1907, p. 58-59.**

" Le Gouvernement demanda aux Chambres un crédit de 1.600.000 francs pour l'achat d'un terrain, sis au n° 32 du boulevard des Invalides, et touchant d'un côté à la rue de Sèvres, de l'autre à la rue des Acacias (aujourd'hui rue Duroc), et la construction d'un bâtiment, afin d'y transporter l'Institution des Jeunes Aveugles. La Commission de la Chambre des députés se montra hostile au crédit, et le rapporteur prononça quelques paroles philanthropiques. Le député Meilheurat parla alors en faveur du crédit et dit des choses fort justes. Lamartine lui succéda à la tribune et improvisa le petit discours suivant qui n'a pas été inséré dans le recueil des discours du grand orateur :

*" Messieurs, je suis allé visiter hier l'établissement des Jeunes Aveugles, et je puis vous déclarer qu'il n'y a aucune exagération dans la description des lieux faite par M. Meilheurat. Non, aucune description ne peut vous donner l'idée de ce local étroit, infect, ténébreux, de ces corridors coupés en deux pour former de véritables loges qu'on appelle des ateliers ou des écoles, de ces escaliers tortueux, vermoulus, multipliés, qui, bien loin de paraître disposés pour des malheureux qui ne peuvent se guider que par le tact, ressemblent, permettez-moi le mot, à un véritable défi jeté à la cécité de ces enfants. On aurait voulu Versailles ou les Quinze-Vingts.*

*Si la Commission se présente et les propose, je les combattrai. Réunir un hospice de vieillards infirmes à une école d'enfants, ce serait dangereux et cruel à la fois; la Commission n'en parlant pas, je n'ai rien à dire. Je me borne donc, Messieurs, à affirmer à la Chambre que jamais l'argent du budget ne sera plus heureusement employé qu'à rendre le sens moral à ceux que la nature a privés du plus précieux de nos sens.*

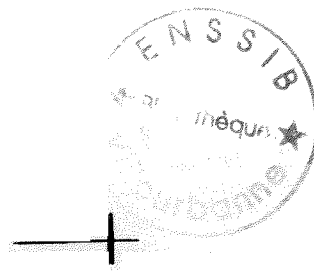
*Si la Chambre s'était transportée en masse sur les lieux, elle voterait en masse le crédit demandé par le Ministère, et, si des contribuables trop parcimonieux vous accusent, les bénédictions de centaines d'enfants rendus à l'intelligence et au travail vous absoudront."*

La Chambre vota, dans sa séance du 14 mai 1838, le crédit de 1.600.000 francs demandé et l'architecte ne le dépassa pas "

## Annexe n° 3

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Figure 1 : L'entrée de l'Institution nationale des jeunes aveugles sur le boulevard des Invalides, vers 1849 (lithographie). .....	4
- Figure 2 : Vue en élévation de la façade de l'Institution royale des jeunes aveugles (1846) .....	14
- Figure 3 : Vues latérale et en coupe de l'Institution royale des jeunes aveugles (1846) .....	15
- Figure 4 : Les musiciens aveugles exhibés à la foire Saint-Ovide, Paris, 1771 .....	36
- Figure 5 : Plan général du rez-de-chaussée et des jardins de l'Institution royale des jeunes aveugles (1846) [précédé d'une légende] .....	46
- Figure 6 : <i>Bulletin annuel de la Société marseillaise des ateliers d'aveugles : assemblée générale du 5 mars 1891</i> . Fac-similé de la page de titre .....	58
- Figure 7 : <i>Aveugle de guerre travaillant à la machine</i> , gravure sur bois de Sella Hasse, 1919 .....	59
- Figure 8 : <i>Rapport sur le deuxième exercice de la Société des ateliers d'aveugles [de Paris] : juillet 1883- décembre 1885</i> . Fac-similé de la page de titre. ....	83
- Figures 9 et 10 : <i>Schéma fonctionnel</i> de l'Institut national des jeunes aveugles dans le projet de restructuration proposé par la Société Apogée-Périgée (1992) .....	114
- Figure 11 : Plan du rez-de-chaussée actuel (C.D.I., cuisine et cour cuisine, ...) .....	116
- Figure 12 : Plan du rez-de-chaussée dans le projet de restructuration proposé par la Société Apogée-Périgée (1992) .....	117
- Figure 13 : Plan du 1er étage actuel (administration, chapelle et salle André Marchal, salles de classe, ...) .....	120
- Figure 14 : Plan du 2ème étage actuel (salles de classe, Musée historique, ...) .....	121
- Figure 15 : Plan du 3ème étage actuel (internat, lingerie, services médicaux, ...) .....	122
- Figure 16 : <i>Traversée du monde</i> , une sculpture contemporaine de l'artiste québécois André Turpin [suivie du commentaire publié par la <i>Revue des aveugles européens</i> ] ...	129



BIBLIOTHEQUE DE L'ESSIB



965785F